LA FRANCE ET LA PRUSSE

RESPONSABLES DEVANT L'EUROPE

I.

Un fait étrange et pourtant naturel est le caractère dominant de notre situation politique. Au milieu d'une profonde tranquillité matérielle, une inquiétude obstinée possède les esprits et suspend les affaires. Aurons-nous la paix ou la guerre? Les imaginations et les conversations tournent sans relâche autour de cette question. Les intérêts et les travaux languissent et souffrent, attendant avec impatience qu'elle soit résolue.

Ce n'est pas la faute du langage des gouvernemens, du nôtre autant au moins que des gouvernemens étrangers, si elle reste ainsi posée. Les assurances pacifiques n'ont jamais été plus positives, plus répétées. Évidemment le pouvoir s'inquiète de l'inquiétude publique et voudrait la dissiper. Lui aussi il a des intérêts qui en souffrent; après tant de secousses, le pouvoir ne saurait se passer longtemps de la sécurité et de la prospérité du pays.

Le langage pacifique que tient parmi nous le pouvoir ne serait-il qu'une tactique prudente, un moyen de gagner du temps jusqu'à ce qu'il soit prêt pour la guerre, ou qu'un motif plausible et une occasion favorable se présentent à lui pour y entrer? Il n'est pas interdit aux plus puissans gouvernemens de garder le silence sur

leur vraie prévoyance et de donner quelque temps le change sur leurs desseins. Si dans l'état actuel de l'Europe la guerre était naturelle et probable, le gouvernement impérial aurait raison de ne pas en convenir d'avance, et d'attendre pour parler le moment d'agir avec chance de succès. Seulement, dans cette hypothèse, le gouvernement userait trop aujourd'hui des affirmations pacifiques; entre le pouvoir et le pays, la réserve est quelquefois nécessaire et légitime; le mensonge ne l'est jamais.

Je suis persuadé que le gouvernement pense comme il parle, et qu'il désire, qu'il espère en effet la paix qu'il promet si souvent. Pourquoi donc ses promesses sont-elles si peu efficaces? Pourquoi ne parvient-il point à dissiper cette inquiétude qui lui pèse et lui nuit autant qu'au pays?

Y aurait-il dans la situation et la disposition actuelle des états européens, princes et peuples, quelque forte passion, quelque travail spontané et puissant qui, malgré les intérêts et les vœux pacifiques, pousse à la guerre et doive fatalement l'amener?

Ni chez les peuples ni chez les princes, rien de semblable ne se rencontre; il n'y a maintenant point de nation en proie à la fièvre belliqueuse, point de chef d'état ardent à l'ambition et à la conquête.

II.

La France a ressenti, de 1792 à 1815, le plus violent accès de fièvre belliqueuse qui ait agité l'Europe depuis les croisades. Le plus grand guerrier des temps modernes en a fait l'instrument de sa puissance et de sa gloire. Ces grands jours ne sont pas oubliés: le souvenir en est encore présent et populaire, le second empire en est la plus éclatante preuve. A Dieu ne plaise que je blesse un sentiment vrai et digne de respect! mais à quoi servirait l'intelligence humaine, si les souvenirs continuaient de gouverner, contre le bon sens et l'expérience, la vie des nations? L'expérience de la fièvre belliqueuse révolutionnaire et impériale a été complète; le malheur des résultats a mis en lumière le vice de la cause; le droit public et le bien public ont repris leur rang dans la pensée publique; la France s'est relevée pacifique des douloureuses épreuves que lui avait infligées son accès de fièvre belliqueuse. Elle est restée fière, susceptible, ombrageuse, exigeante : ses susceptibilités et ses exigences ont suscité, aux pouvoirs appelés à la gouverner, des difficultés et des périls graves; mais à travers ces émotions du cœur national la paix a de plus en plus dominé dans la pensée nationale :

la France s'est de plus en plus convaincue non-seulement que la paix est l'état normal des sociétés civilisées, mais que, pour nous en particulier, avec notre récente histoire et dans l'état général de l'Europe, la paix est le gage de la liberté au dedans et de l'influence au dehors, aussi bien que de la prospérité matérielle et du bien-être de la population.

Ce sera dans l'histoire l'honneur du gouvernement de juillet 1830 d'avoir dès ses premiers jours, malgré les apparences et les velléités contraires, clairement reconnu au fond des choses et des âmes cet intérêt et cet instinct pacifique de la France, et d'en avoir fait dans tout le cours de son existence la base de sa politique. Je n'ai garde de rentrer dans les ardens débats qui se sont élevés à ce sujet et auxquels j'ai été longtemps appelé à prendre part; mais je me permettrai de reproduire ici ce que j'ai dit ailleurs pour déterminer avec précision le caractère essentiel du gouvernement de 1830 et les résultats de sa politique dans cette suprême question de la paix après tant d'années de guerre, et de quelles guerres! « Ce gouvernement, ai-je dit (1), a eu l'honneur de naître d'une révolution accomplie pour la défense des lois et des libertés violées. Il a eu le malheur de naître d'une révolution, et d'une révolution accomplie aux dépens du principe essentiel de la monarchie, et avec le concours de partis et de passions qui dépassaient de beaucoup son but. Entreprise au nom des droits de la monarchie constitutionnelle, la révolution de 1830 a ouvert la porte aux tentatives républicaines et aux perspectives indéfinies de l'imagination humaine, honnêtes ou perverses. Le gouvernement de 1830 a courageusement fait le départ entre ces idées et ces forces diverses déployées autour de son berceau; il a accepté comme sa source et sa règle : 1° les droits de l'indépendance nationale, 2° le respect des lois, des droits et des libertés publiques, 3° les principes et la pratique du régime constitutionnel. Point d'intervention ni d'immixtion étrangère dans les affaires et les résolutions intérieures de la France; point de lois d'exception ni de suspension des libertés publiques : les pouvoirs constitutionnels en plein exercice et toujours appelés à débattre et à régler ensemble les affaires du pays.

« Le gouvernement de 1830 ne s'est pas borné à mettre ces principes en pratique à l'intérieur et pour la France elle-même; ils ont présidé à ses relations avec les autres états, spécialement avec les états assez voisins de la France pour que leur situation et leur destinée importent à la sienne. Il a déclaré qu'en Belgique, en Suisse, en Piémont, en Espagne, il ne souffrirait aucune intervention

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 597.

étrangère sans y intervenir aussi dans l'intérêt français. En reconnaissant le droit de ces peuples à modifier leurs institutions, il a efficacement protégé, tout autour de la France, l'indépendance nationale de ses voisins et l'établissement ou les progrès du régime constitutionnel. A coup sûr, ce n'était pas là une politique facile à faire accepter de la plupart des grandes puissances européennes au sortir d'un temps plein de guerres de conquête et d'interventions étrangères. Pourtant le gouvernement de 1830 y a réussi, et c'est au nom de la paix européenne qu'il y a réussi. Le congrès de Vienne avait fondé la paix européenne sur la domination générale des grandes puissances et le régime stationnaire des états. Le gouvernement de 1830 a maintenu la paix européenne en en brisant les pesantes conditions. Il a concilié les bienfaits de la paix avec l'indépendance des peuples et les progrès de la liberté.

« Les politiques clairvoyans de l'Europe ne se sont pas mépris sur les résultats de cette conduite du gouvernement de 1830 pour la grandeur de la France. Le 24 février 1848, au moment même de la chute imprévue de ce gouvernement, le chancelier de l'empire russe, le comte de Nesselrode, écrivait à l'ambassadeur de Russie à Londres : « La France aura gagné à la paix plus que ne lui aurait donné la guerre. Elle se verra entourée de tous côtés d'un rempart de petits états constitutionnels, organisés sur le type français, vivant de son esprit, agissant sous son influence (1). »

Contenue par les traditions et les exemples du gouvernement même qu'elle venait de renverser, ou subissant à son tour l'empire de l'intérêt et de l'instinct pacifique de la France, la république de 1848 a gardé au dehors, autant que le lui permettaient son berceau et son nom, la même attitude que la monarchie de 1830; elle a non-seulement maintenu en fait, mais proclamé en principe la politique de la paix. « La guerre, écrivait le 5 mars 1848 M. de Lamartine à tous ses agens diplomatiques, la guerre n'est pas le principe de la république française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir après un demi-siècle au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix..... Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions

(1) Le texte entier de cette dépêche a été publié par M. Garnier-Pagès dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, t. III, *Appendice*, p. 361.

pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La république veut de la gloire sans doute; mais elle la veut pour elle-même, non pour des Césars ou des Napoléons... Elle n'intentera la guerre à personne (1). »

Certes le désaccord était immense entre de telles paroles et le chaos tumultueux au milieu duquel elles étaient lancées; mais l'intérêt et l'instinct de la France étaient si clairs qu'au sein même de ce chaos l'esprit pacifique l'emporta sur l'effervescence révolutionnaire, et la république de 1848, qui soulevait dans les rues de Paris une si effroyable guerre civile, ne porta la guerre hors de France que pour aller à Rome défendre le pape contre la république romaine.

Trois ans à peine écoulés, la république de 1848 s'agitait et dépérissait dans son impuissance à enfanter un gouvernement. Fort de son nom et du malaise du pays, le président que la France s'était donné lui rappela l'empire. En 1852, ce mot précéda ou accompagna partout le prince Louis-Napoléon dans son voyage à travers les départemens du midi, et lorsque, à Bordeaux, le 9 octobre, le moment lui parut venu de recueillir le fruit de ce retentissement, sa première parole claire et puissante fut : « L'empire, c'est la paix. C'est la paix, car la France la désire, et lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. La gloire se lègue bien à titre d'héritage, mais non la guerre. Est-ce que les princes qui s'honoraient justement d'être les petits-fils de Louis XIV ont recommencé ses luttes? La guerre ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité, et à ces époques de transition où partout, à côté de tant d'élémens de prospérité, germent tant de causes de mort, on peut dire avec vérité : Malheur à celui qui le premier donnerait en Europe le signal d'une collision dont les conséquences seraient incalculables! »

Depuis son avénement, l'empereur Napoléon a fait trois guerres, en Crimée, en Italie, au Mexique. Je n'ai pas le dessein d'en apprécier ici les motifs et les résultats; je relève seulement deux faits. Ces trois guerres ont été des guerres politiques plus ou moins bien conçues et conduites, mais en tout cas entreprises pour un but et par une volonté de gouvernement, non sous la pression d'une idée ou d'une ambition nationale qui en ait imposé au pouvoir l'effort et le péril. L'empereur Napoléon a si bien senti cette situation et la responsabilité qui en résultait pour lui qu'il s'est empressé de

(1) *Histoire de la Révolution de 1848*, par M. Garnier-Pagès, t. III, *Appendice*, p. 358, 360, 361.

terminer par de prompts traités, à Paris et à Villafranca, les deux premières de ces guerres dès que leur but politique lui a paru suffisamment atteint, et il s'est résigné, tristement sans doute, à se décharger de la troisième quand il en a trouvé le fardeau moral et matériel trop lourd, même pour sa puissance.

Quand j'insiste sur le caractère commun de ces trois guerres comme œuvre propre du gouvernement, je n'entends point affranchir le pays lui-même et ses représentans de la part de responsabilité qui leur en revient. Malgré tout ce qui a manqué depuis vingt ans aux libertés de la France, il lui en restait assez pour saisir, si elle eût su ou voulu le faire, une influence décisive sur ses affaires, et il y a eu dans notre récente histoire politique plus d'imprévoyance et de faiblesse de la part de la nation que de ténacité oppressive de la part du pouvoir. Les guerres de Crimée et d'Italie ont été plutôt approuvées que redoutées du pays, qui a pris un patriotique plaisir à leur gloire, et s'est félicité outre mesure, à mon sens, de leur succès. La guerre du Mexique a été tolérée ou subie avec une aveugle docilité, contre le pressentiment et le blâme publics. Ce que je n'hésite point à affirmer, c'est que, dans les trois cas, ce n'est pas le pays qui, par sa conviction et sa passion propres, a provoqué son gouvernement à la guerre et lui en a fait une nécessité. Après les campagnes de Crimée, d'Italie et du Mexique, l'empereur Napoléon eût pu dire avec raison, et aux acclamations générales, comme en 1852 à Bordeaux : « La France désire la paix. »

Restauration, monarchie de 1830, république ou empire, tous les gouvernemens qui se sont succédé parmi nous depuis 1815 ont trouvé la France essentiellement pacifique. Elle a subi à cet égard toutes les épreuves possibles; elle a été appelée tantôt à défendre ses libertés, tantôt à se défendre de l'anarchie; elle a fait ou laissé faire des révolutions tantôt populaires, tantôt militaires; elle a essayé et renversé ou laissé tomber les gouvernemens les plus divers; elle a eu, pour la représenter et la diriger, des assemblées élues tantôt par le suffrage limité, tantôt par le suffrage universel. Au milieu de tant de crises violentes et discordantes, malgré les tentations qu'elles lui suscitaient et les fautes qu'elles lui faisaient commettre, la France s'est contenue chez elle, dans son territoire, dans ses propres droits nationaux; elle n'a point cherché de conquêtes, elle n'a point fait de propagande armée; avec plus ou moins de complication et d'hésitation, la politique pacifique a toujours prévalu sur les traditions et les fantaisies révolutionnaires ou guerrières. Elle est aujourd'hui plus que jamais la pensée et le vœu de la France; amis ou adversaires du pouvoir, conservateurs ou libé-

raux, aucun des partis qui se disputent la sympathie nationale n'est possédé de la fièvre belliqueuse; la nation elle-même y est encore plus étrangère que les partis; son expérience du passé l'en détourne; ses espérances pour l'avenir la portent vers d'autres sources d'activité, de bien-être et de grandeur. Si la guerre devait ressaisir l'Europe, ce ne serait certainement pas la France elle-même qui en prendrait l'initiative et y provoquerait son gouvernement; aujourd'hui plus encore qu'en 1852, « la France désire la paix. »

III.

L'Angleterre n'a pas subi les mêmes épreuves que la France, et c'est par d'autres raisons qu'elle aussi elle est pacifique, la plus pacifique des grandes nations européennes. S'il y a un fait rare dans le monde, c'est qu'au lieu d'enivrer les hommes, individus ou nations, la puissance et la grandeur les modèrent et les contiennent. C'est pourtant ce qui arrive de nos jours en Angleterre. Il y a vingt ans, si je ne me trompe, une sédition grave éclata dans l'une des colonies anglaises, — l'île de Ceylan. Le gouverneur, lord Torrington, la réprima fermement, d'autres dirent rigoureusement; un prêtre bouddhiste fut exécuté. Ces rigueurs firent grand bruit à Londres, où je me trouvais alors; lord Torrington fut très attaqué. J'en causais un jour avec M. Gladstone. « Que voulez-vous? me dit-il; il est impossible de gouverner nos colonies comme on le faisait autrefois; tout ce qui s'y passe, tout ce que font leurs gouverneurs est aussi répandu, aussi discuté, aussi critiqué en Angleterre que si cela se passait à Londres même; la responsabilité du gouverneur d'une colonie à mille lieues d'ici est aussi étendue, aussi vive, aussi minutieuse, aussi difficile à porter que celle d'un membre du cabinet présent tous les jours dans nos chambres. Cela n'est pas praticable : on ne juge pas de si loin, ni si vite, ni sur quelques lettres et sur des bruits publics les actes d'un homme absent sur un théâtre presque inconnu; cet absent ne supporterait pas le poids de son pouvoir, s'il se sentait à chaque minute responsable à ce point de ses moindres démarches ou paroles devant des juges si éloignés et si peu informés. Au degré où sont parvenues aujourd'hui la publicité et la responsabilité, à quelque distance que se passent les faits, il faut que les colonies se gouvernent à peu près elles-mêmes, et que la métropole n'ait pas à répondre tous les jours, à toute heure, de tout leur gouvernement. Ce sera un régime colonial nouveau à établir; mais où ne faut-il pas du nouveau aujourd'hui? »

L'Angleterre a été de l'avis de M. Gladstone; le gouvernement de presque toutes les colonies anglaises a été remis presque tout entier aux colonies elles-mêmes; la couronne et le parlement n'en sont plus guère que des surveillans dont l'intervention est limitée et rare. La responsabilité du pouvoir était devenue trop continue et trop lourde; pour s'en décharger, il a accepté la liberté des sujets.

Un fait plus rare encore s'est accompli naguère en Angleterre : sur les instances répétées des Iles-Ioniennes, elle leur a rendu leur complète indépendance, qu'elles ont aussitôt échangée contre leur annexion au royaume de Grèce. Je cherche en vain dans l'histoire un autre exemple d'un grand état renonçant ainsi à l'une de ses possessions librement, gratuitement, sans aucune nécessité ni pression politique, uniquement par des considérations morales et pour ne pas s'entendre sans cesse accuser de ne tenir aucun compte des droits et des vœux d'un petit groupe d'hommes. C'était encore là une responsabilité, sans péril à coup sûr, mais non sans déplaisir, que le gouvernement anglais n'a pas voulu plus longtemps accepter.

Le constant et poignant sentiment de la responsabilité, c'est là le frein le plus efficace à l'ambition et à la tyrannie humaine; c'est en même temps le meilleur gage comme la meilleure preuve de la liberté politique, car c'est seulement en présence de la liberté et de la publicité que le sentiment de la responsabilité du pouvoir se développe et s'établit fortement. Ce sentiment est devenu constamment présent et puissant dans la pensée et la conduite des grands pouvoirs qui gouvernent l'Angleterre, couronne et parlement. D'une part, ils n'oublient jamais le droit qu'a le pays, non-seulement d'être bien gouverné, mais d'intervenir lui-même dans son gouvernement et de le contrôler; d'autre part, ils ne perdent jamais de vue le régime de publicité et de discussion continue au sein duquel le pouvoir vit et agit. C'est dans ce régime et par ses leçons que le gouvernement anglais a appris à modérer ses ambitions, à bien peser ses entreprises, et à régler, selon le bon sens et l'intérêt public, l'exercice de sa puissance. Il vient d'en donner dans sa campagne en Abyssinie un éclatant exemple. Que serait-il arrivé autrefois en pareille circonstance, et quand je dis autrefois, ce n'est pas à des siècles reculés que je me reporte? Les outrages du roi Théodore envers les agens consulaires de l'Angleterre auraient amené une guerre de conquête et l'extension de la domination anglaise sur l'Abyssinie; le gouvernement anglais aurait vu là une occasion favorable d'agrandir encore le théâtre de sa puissance. Il n'est pas tombé dans cette ambitieuse et belliqueuse ornière; il se

trouve assez puissant dans le monde, et, grâce à la responsabilité qui pèse sur lui, il sait se régler et se contenir dans ses désirs et ses œuvres. C'est ainsi qu'il est devenu réservé et pacifique. Il doit à l'influence de la liberté sur le pouvoir et au sentiment de la responsabilité qu'elle lui impose l'acquisition de cette rare sagesse. Je lui souhaite de conserver en même temps un profond sentiment des droits comme de la dignité du pouvoir, et de ne pas tomber dans une faiblesse complaisante pour les exigences et les impatiences sans mesure de cette autre puissance, aujourd'hui si envahissante et si imprévoyante à son tour, l'ambition populaire.

Un autre fait, non moins nouveau, est pour beaucoup dans l'esprit pacifique qui prévaut si hautement en Angleterre. L'inquiétude et la jalousie haineuse envers la France ont cessé d'y être un sentiment continu et national. De nos jours, pour la première fois depuis des siècles, l'Angleterre a reconnu que non-seulement la paix matérielle, mais les bons rapports et souvent même l'entente cordiale avec la France lui étaient fortement conseillés par son intérêt bien entendu, l'intérêt de sa prospérité intérieure comme celui de sa situation européenne. Plusieurs occasions de sympathie morale se sont jointes aux conseils de l'intérêt bien entendu; les deux peuples se sont visités, connus, compris, mieux qu'ils ne l'avaient encore fait; le gouvernement anglais, quelque divers qu'aient été ses chefs, a rencontré en France, de 1815 jusqu'à ces derniers jours, trois gouvernemens très divers aussi, mais qui, tous trois, ont compris l'importance des bons rapports avec l'Angleterre, et qui, malgré des questions délicates et des nuages passagers, se sont appliqués et ont réussi à les maintenir. La restauration, la monarchie de juillet et le second empire ont, au fond et dans l'ensemble, pratiqué à cet égard la même politique. C'était par sa rivalité et ses luttes répétées avec la France que l'Angleterre se voyait sans cesse attirée dans les guerres du continent européen, et jetée hors de sa politique naturellement pacifique sur ce continent, où depuis trois siècles elle n'a plus aucune prétention de rien conquérir. La cessation de l'hostilité permanente avec la France a rendu à la politique pacifique de l'Angleterre en Europe toute sa liberté; les liens de tout genre qui se sont établis entre les deux peuples ont de jour en jour affermi cette nouvelle situation. La paix européenne est aujourd'hui plus que jamais la pensée, l'intérêt et le soin assidu de l'Angleterre. Je ne veux pas pressentir ce qu'elle ferait, si elle voyait la France rompre volontairement cette paix; je ne conseillerais pas à mon pays de compter en pareil cas sur l'indifférence et l'immobilité qui président, dit-on, maintenant à la politique extérieure de l'Angleterre; mais à coup sûr le gouver-

nement anglais sera toujours prêt à s'entendre avec celui de la France pour maintenir ou rétablir la paix sur le continent européen.

IV.

C'est l'Allemagne qui est aujourd'hui la nation révolutionnairement belliqueuse de l'Europe. Quand j'appelle l'Allemagne une nation, je n'ai garde de vouloir trancher la plus grande peut-être des grandes questions qui nous agitent aujourd'hui. Parce qu'elle dérive de la même race et parle la même langue, est-ce en effet une seule et même nation que la nombreuse population qui habite, au centre de l'Europe, le vaste territoire qu'on appelle l'Allemagne? Oui, il y a dans la similitude de race et de langage un fait important et un lien national qui ne sont ni sans droit ni sans force. Non, ce fait et ce lien ne sont pas, bien s'en faut, les seuls qui président à la formation et à l'organisation politique des états, et qui aient droit de régler leur destinée.

La nation allemande en est elle-même une éclatante preuve. Elle a concouru, elle concourt encore de nos jours à la formation et à l'existence de plusieurs états divers dont elle est devenue et dont elle reste un élément très intimement et légitimement incorporé. Il y a des populations allemandes de race et de langue en France, en Suisse, en Hollande, en Russie, aux États-Unis d'Amérique. Est-ce à dire qu'elles n'appartiennent pas, en droit comme en fait, à l'état dans lequel l'histoire les a fait entrer, et qu'elles puissent invoquer ou qu'on puisse invoquer en leur nom leur origine et leur langue pour les faire entrer, en vertu du principe des nationalités, dans un état allemand unitaire par ses habitans comme par son nom?

Un prince éminent par l'étendue, la sagacité et la fermeté de son esprit, le feu roi de Wurtemberg Guillaume Ier, m'écrivait de Stuttgart le 5 décembre 1850 : « Les affaires de l'Europe se trouvent dans un état bien compliqué. La France et l'Allemagne cherchent également à réorganiser la stabilité de leurs gouvernemens sur des principes durables et conservateurs; mais la France a le grand avantage d'avoir l'expérience de son histoire et d'avoir un seul but. L'Allemagne est un grand peuple, mais non pas une nation, et ses différens peuples ont une histoire et des intérêts très distincts, ce qui rendra la reconstruction d'une ligue allemande très difficile. Pourtant la paix, la sûreté de notre avenir, la stabilité de nos institutions, dépendent essentiellement de l'assiette future de la France et de l'Allemagne. »

Le roi de Wurtemberg pressentait dès lors les difficultés que rencontreraient et les erreurs que soulèveraient en Allemagne quelques-uns des principes politiques qui ont heureusement influé sur les destinées de la France. Il y a dans la façon dont on entend et dont on exploite aujourd'hui presque dans toute l'Europe deux de ces principes, la nationalité et l'unité, un verbiage et une charlatanerie par lesquels il n'est pas permis à des hommes sensés de se laisser abuser ou intimider. Non-seulement la diversité des races et des langues, dans ces sociétés organisées qu'on appelle une nation et un état, est un fait qui de tout temps s'est introduit et maintenu dans l'histoire; mais ce fait a puissamment contribué au développement moral et social des hommes, au progrès de la civilisation générale; il entre évidemment dans le plan de la Providence divine sur le genre humain.

Je n'en dis pas plus ici sur ces prétendues lois d'une politique chimérique ou hypocrite, et je rentre dans l'appréciation des faits et des droits réels desquels dépend aujourd'hui le maintien ou la ruine de la paix et de l'ordre en Europe.

Depuis et pendant des siècles, l'Allemagne a été une confédération d'états indépendans, bien qu'inégaux, unis entre eux dans une certaine mesure et par certains liens. Les règles, les formes, les noms, la portée de cette confédération, ont varié d'époque en époque. Les états qui en faisaient partie se sont fait entre eux la guerre, ils ont adopté des croyances religieuses et des législations civiles diverses, les uns se sont engagés au dehors dans des alliances, tantôt belliqueuses, tantôt pacifiques, opposées à celles qu'embrassaient les autres; mais à travers ces variations et ces luttes, avec un lien souvent très faible et une vie intérieure souvent très orageuse, la confédération germanique a subsisté, et c'est sous ce titre que l'Allemagne, bien que divisée en un grand nombre d'états, a conservé l'unité de son nom dans l'histoire de l'Europe.

Deux grands faits, l'un au XVIIIe siècle, l'autre de nos jours, ont profondément modifié, je devrais dire qu'ils ont détruit cette ancienne organisation des peuples allemands. Au XVIIIe siècle, par le génie politique et militaire d'un grand roi, Frédéric II, l'un des états confédérés, la Prusse, a grandi en étendue extérieure et en force intérieure au point de pouvoir disputer et de disputer en effet la prépondérance, dans la confédération allemande, à l'Autriche, qui la possédait depuis plusieurs siècles. La révolution française et Napoléon, par leurs idées et leurs guerres, ont suspendu cette rivalité des deux principales puissances allemandes, et abaissé tour à tour la Prusse et l'Autriche, la première encore plus que la seconde. Poussées à bout l'une et l'autre, elles se sont relevées ensemble dans

le soulèvement général des populations allemandes pour s'affranchir du joug de Napoléon et dans la grande lutte qui a déterminé sa chute. La confédération germanique s'est relevée aussi alors, avec bien des mutilations et une organisation nouvelle, et au sein de la confédération la rivalité de la Prusse et de l'Autriche a reparu, mais atténuée et contenue par l'effet prolongé de leur récente alliance guerrière, par les sentimens personnels des princes, par leur crainte commune des révolutions et par l'aversion des populations allemandes contre toute influence de l'étranger, surtout de la France. Trente-quatre années de paix européenne ont usé dans la confédération germanique ces causes de concorde intérieure, réelle ou apparente, et semé les germes d'ambitions nouvelles, populaires plus que royales. La révolution de 1848 a développé ces germes et rallumé la rivalité des deux grandes puissances allemandes; la Prusse a paru un moment toucher à la conquête du titre et du pouvoir impérial en Allemagne; une réaction amenée par l'emportement et l'aveuglement des novateurs a encore ajourné l'issue de la crise. Une question bien petite en apparence, et que la plus petite sagesse européenne eût pu étouffer ou résoudre, la question des droits constitutionnels débattus entre le Danemark et le Holstein, a précipité les événemens. Un moment alliés pour faire en commun un acte de prépotence allemande contre le petit peuple danois, l'Autriche et la Prusse sont bientôt entrées dans une rupture violente; la bataille de Sadowa a mis d'un coup fin à la lutte, et tranché une question infiniment plus grande que celle qui avait donné naissance et prétexte au mouvement.

Il serait également puéril de voir dans ce grand fait tout ce que les vainqueurs de Sadowa ou des rêveurs systématiques voudraient y faire voir, ou d'en méconnaître la grandeur. Ce n'est pas le triomphe de la nationalité allemande, ni l'établissement de l'unité allemande : est-ce en vertu et pour l'honneur du principe des nationalités que les vainqueurs allemands de Sadowa ont expulsé de l'Allemagne et de la délibération commune sur ses affaires les 8,782,000 Allemands qui font encore partie de l'empire d'Autriche, et qu'ils retiennent sous la domination de la Prusse la portion du Slesvig où la population est danoise? Est-ce que l'unité allemande est établie lorsque d'une part les 8,782,000 Allemands autrichiens lui manquent, et que d'autre part quatre états allemands du sud, la Bavière, le Wurtemberg et les grands-duchés de Hesse-Darmstadt et de Bade, se refusent à entrer dans la nouvelle ligue que, sous le nom de confédération du nord, la Prusse a formée autour de son drapeau victorieux? Est-ce que la Saxe, le Hanovre et la ville de Francfort font bien volontairement partie de cette nouvelle confé-

dération, et regardent leur sort et leur vœu comme accomplis depuis qu'ils y sont incorporés? Les esprits sensés et fermes ne sauraient être à ce point dupes des mots et des apparences; il faut voir les faits tels qu'ils sont et les appeler de leur vrai nom : les idées et les mots de nationalité et d'unité allemande ont joué un rôle bruyant dans le grand événement de 1866, mais ils n'en constituent point le vrai et sérieux caractère. Ce caractère, c'est un changement radical, accompli par une puissance allemande et à son profit dans l'état politique de l'Allemagne et de l'Europe : il n'y a plus de confédération allemande, il n'y a plus de lutte ni d'équilibre entre deux grands états allemands; il n'y a plus d'indépendance ni de moyens assurés de résistance pour les états allemands secondaires. Le fait de Sadowa est un fait d'agrandissement et de conquête accompli par la force militaire de la Prusse et par son influence dans l'ordre intellectuel allemand; c'est l'œuvre de Frédéric II reprise et poursuivie par son peuple plus que par ses successeurs sur le trône; c'est une puissance belliqueuse, ambitieuse et habile qui a décidément pris place parmi les plus grandes puissances de l'Europe.

Certes il y a là, pour les anciennes grandes puissances, de quoi se préoccuper fortement et prendre bien garde. Ce nouvel état de l'Allemagne leur fait à toutes, surtout à la France, une situation nouvelle et pleine de chances obscures. Il leur eût été facile de la prévenir; facilement elles auraient pu, par voie d'influence et de diplomatie, résoudre la question qui s'agitait entre l'Allemagne et le Danemark au sujet du Holstein et du Slesvig. Elles auraient ainsi étouffé une guerre qui n'a résolu cette petite question qu'en en soulevant tant d'autres et de bien plus grandes; mais la prévoyance et la résolution ont également manqué dans cette circonstance aux grandes puissances européennes : par faiblesse envers les passions allemandes, l'Autriche a commis la faute énorme de s'unir à la Prusse pour écraser le Danemark; par hésitation ou par de mauvais calculs d'avenir, le gouvernement français, non-seulement n'a pas pris dans cette affaire l'initiative qui lui appartenait, il s'est refusé à la proposition d'action commune et au besoin décisive que lui faisait le cabinet anglais; la Russie, dont la géographie et les liens de famille semblaient faire la protectrice naturelle du Danemark, n'a parlé que pour l'acquit des convenances, bien aise au fond d'assister aux divisions, aux incertitudes et à l'inertie des grandes puissances de l'Europe occidentale. La Prusse seule a agi à propos et avec vigueur, poursuivi un but nettement déterminé et pratique; elle s'est mise à la tête de l'événement danois; il était naturel qu'elle seule profitât du succès et de ses résultats.

On connaît ces résultats, ce sont des faits accomplis. Je ne veux aujourd'hui ni les raconter ni les discuter; c'est de l'avenir, non du passé, que je me préoccupe. Il s'est trouvé en Prusse un homme qui a jugé l'occasion bonne pour pousser loin, très loin, la fortune de son pays. Je ne connais pas personnellement M. de Bismarck; il y a déjà longtemps, j'avais souvent entendu parler de lui par des personnes qui le connaissaient bien, et d'après leur langage il m'était arrivé un jour de dire : « Il n'y a qu'un ambitieux et un audacieux en Europe, c'est M. de Bismarck. » Je ne savais pas dire si vrai. Excité, je ne veux pas dire enivré par son succès dans la question danoise, M. de Bismarck a réveillé et ramené sur la scène la grande question allemande assoupie; il a entrepris de faire enfin conquérir à la Prusse en Allemagne cette domination à laquelle elle aspire depuis si longtemps. Il a réussi, non pas certes à résoudre pleinement et définitivement la question de l'organisation et de l'avenir de l'Allemagne, mais à faire faire à cette question un grand pas au profit de sa patrie. Depuis la chute de l'empereur Napoléon Ier, l'Europe n'avait rien vu d'aussi téméraire que la guerre faite par la Prusse à l'Autriche en 1866, ni aucun succès aussi prompt et aussi décisif que la bataille de Sadowa.

On dit qu'avant d'engager cette grande lutte, M. de Bismarck a essayé d'engager la France dans la cause de la Prusse, et que, pour tenter le gouvernement impérial, il lui a offert d'ajouter le remaniement de l'Europe à celui de l'Allemagne, et de faire à la France, dans ce nouvel accès de partage des peuples, une large part. Je ne sais ce qu'il pouvait y avoir de réel dans ces bruits, dont la Belgique et la Hollande, entre autres, se sont vivement émues; je ne m'arrête pas à discuter des propos et des hypothèses. Quoi qu'il en soit, si de telles ouvertures ont eu lieu, l'empereur Napoléon III a fait sagement de s'y refuser; il ne s'est pas élevé au trône en guerrier conquérant, et la France n'a plus la passion des conquêtes. A-t-il fait, en s'y refusant, tout ce qu'il aurait pu faire pour arrêter ou limiter la Prusse dans la voie d'ambition où la lançait M. de Bismarck, et pour influer sur la réorganisation de l'Allemagne selon le légitime intérêt de la France? Je ne le crois pas; mais je laisse également de côté cette question, je cherche non pas à faire ressortir dans le passé d'hier les fautes de la politique française, mais à démêler comment aujourd'hui, dans l'état actuel des faits, elle devrait, à mon sens, être conçue et conduite.

On ne saurait trop répéter que l'agrandissement de la Prusse et sa domination incontestée en Allemagne sont pour la France des faits très graves. Je ne sais si, comme bien des gens le désirent et comme presque tous le disent, le temps des petits états est tout à

fait passé; je les regretterais pour eux-mêmes d'abord et comme des théâtres très propres, par leurs limites mêmes et leur régime intérieur, à certains développemens des esprits et des caractères, à une certaine virilité individuelle et domestique, qui languissent et s'effacent dans les grands empires. Je regretterais aussi les petits états dans l'intérêt de la France et sur ses frontières; ils étaient pour sa sécurité et sa politique des garanties et des points d'appui efficaces. Le feu roi Guillaume de Wurtemberg, que je citais tout à l'heure, me disait un jour : « Si nous pouvions vraiment compter sur le gouvernement français, sur sa stabilité et son bon vouloir sérieux, non pas pour nous tenir sous sa dépendance et à son service, comme faisait l'empereur Napoléon de la confédération du Rhin, mais pour nous soutenir dans notre existence et nos droits allemands, nous formerions en Allemagne, la Bavière, la Saxe, le Hanovre et le Wurtemberg, les quatre rois, comme on dit, avec plusieurs de nos petits voisins, une confédération capable de tenir un peu la balance entre l'Autriche et la Prusse, et de concourir à la sûreté de notre grand voisin français, comme à la paix européenne; mais, dans la situation isolée et précaire où on nous laisse, que pouvons-nous? » C'était encore quelque chose que ces petits états isolés, qui n'avaient du moins aucun pouvoir et presque jamais aucune envie de nous nuire. Nous avons perdu sur le Rhin, comme sur les Alpes, cette modeste, mais efficace ceinture; nous ne sommes plus en présence que de grands voisins que d'un jour à l'autre les circonstances peuvent rendre pour nous, à nos pertes, de redoutables ennemis.

Le gouvernement français a bien fait de prendre contre de telles chances des mesures sérieuses militaires et financières. Je ne suis pas sûr que les lois qu'il a proposées à ce sujet aient été les meilleures possible pour le but qu'il avait à poursuivre; j'incline à croire qu'une prolongation du service militaire et une amélioration plus notable dans la condition des hommes de guerre, soldats comme officiers, auraient plus efficacement fortifié l'armée permanente en permettant d'alléger, dans la garde nationale mobile, le nouveau fardeau imposé à la population. C'est là l'idée qu'ont laissée dans mon esprit la préparation et la discussion, auxquelles jadis j'ai pris part, des deux grandes lois de recrutement que la France a dues au maréchal Gouvion Saint-Cyr et au maréchal Soult; mais, quelque sérieux que soit à cet égard le dissentiment, il est d'une importance secondaire à côté du fond et du caractère général de la nouvelle loi qu'a fermement et habilement soutenue M. le maréchal Niel. Elle aggrave, il est vrai, pour la partie de la population qui n'est pas vouée à la vie des armes, le devoir militaire envers le pays; mais j'ai

la confiance qu'à tout prendre cette loi sera efficace pour la puissance militaire permanente et éventuelle de la France. Je ne sais pas bien s'il y a du trop ou du trop peu dans les mesures financières qui l'ont accompagnée; mais là aussi l'efficacité est réelle, et ce doit être notre préoccupation dominante. J'ajoute que je suis très touché de l'abolition de l'exonération, comme d'une satisfaction morale donnée à l'honneur de la législation et de la carrière militaire. Je prends plaisir à reproduire ici les belles paroles du général Trochu : « On écarte par là de l'esprit des familles la pensée que l'état consacre l'équivalence entre l'impôt ou le devoir des armes et l'argent. On écarte de l'esprit des troupes les habitudes de spéculation (1). »

Maintenant que, sans troubler la paix, la France a fait par des mesures législatives et administratives acte de prévoyance et de puissance, la Prusse désire-t-elle la guerre? la rendra-t-elle inévitable? nous donne-t-elle, par son état intérieur et ses dispositions, autant de raisons de nous y attendre que de nous y tenir prêts?

La Prusse est, jusqu'ici du moins, une puissance ambitieuse, non pas une puissance révolutionnaire; elle n'est pas en proie à ces idées et à ces passions d'une portée indéfinie qui poussent les peuples hors de leur sphère naturelle et les lancent sur le monde comme des météores imprévus et déréglés. L'ambition de la Prusse est une ambition allemande; c'est à conquérir matériellement et moralement la domination en Allemagne qu'elle aspire. La France républicaine enflammait et envahissait l'Europe tout en protestant, sincèrement d'abord, contre tout désir et tout dessein de conquête; ce sont des conquêtes et des conquêtes dans une région déterminée que poursuit et fait quant à présent la Prusse monarchique. Elle était monarchique quand Frédéric II l'a faite conquérante, elle est restée monarchique dans ses jours de mauvaise fortune, elle reste monarchique en rentrant dans l'ambition des conquêtes. Même au sein de l'ambition, une monarchie ancienne et bien établie est astreinte à certaines limites dans ses desseins et conserve certaines habitudes de prudence; un pouvoir héréditaire et régulier au dedans tempère les conceptions et les prétentions les plus hardies.

Il y a de plus en Prusse un parti plus préoccupé de ses libertés au dedans que de ses conquêtes au dehors, et qui aspire à fonder un gouvernement libre plutôt qu'à porter au loin les frontières nationales. Ce parti libéral compte dans son sein quelques-uns des hommes les plus distingués et les plus considérés non-seulement en Prusse, mais dans toute l'Allemange et en Europe. Plus d'une

(1) *L'Armée française en 1867*, p. 272.

fois déjà il a été, pour le gouvernement prussien et pour M. de Bismarck en particulier, un sérieux embarras; il est et sera nécessairement un frein au parti de la guerre, qui a besoin d'un pouvoir peu surveillé et peu contesté pour marcher rapidement et avec confiance dans sa voie.

La domination prussienne n'est pas d'ailleurs si goûtée et si bien établie dans toutes ses récentes conquêtes qu'elle n'ait pas besoin de modération et de temps pour s'y affermir. Il y a loin de la Prusse prenant violemment possession de la petite république municipale de Francfort, contre le vœu prononcé des habitans, à l'Angleterre restituant aux Iles-Ioniennes leur indépendance. Le roi Guillaume et ses conseillers seraient étrangement imprévoyans, s'ils oubliaient qu'aux dangers d'une nouvelle guerre pourrait s'ajouter pour eux le mauvais vouloir de quelques-uns de leurs nouveaux sujets.

Je ne dis rien du rôle de l'Autriche en pareil cas : l'Autriche a certainement grand besoin de la paix, et ne prendrait pas légèrement la résolution d'en sortir. Il pourrait cependant lui venir, en cas de guerre, des excitations et des tentations qui ne seraient pas sans effet, et qui imposeraient à la Prusse un grave surcroît de péril et d'effort.

Quels alliés pourrait se promettre la Prusse, si elle tentait une nouvelle guerre d'ambition et de conquête? Je rencontre ici deux questions que je ne veux pas éluder.

V.

Je n'ai nul goût à parler de l'Italie. Il n'y a guère de spectacle plus douloureux que celui d'un noble peuple compromettant et gâtant une bonne cause. Si l'Italie avait concentré ses efforts sur deux buts, tous deux naturels et légitimes, l'expulsion de toute domination étrangère et l'établissement d'un régime libre dans ses états, la tâche aurait été encore bien grande; mais avec l'appui militaire et politique de la France l'Italie y aurait probablement réussi : elle aurait échappé du moins aux problèmes, aux complications, aux hostilités et aux périls qui pèsent aujourd'hui sur elle. Je ne veux exprimer sur l'état présent et l'avenir de l'Italie ni mes regrets, ni mes inquiétudes, et je n'ai que peu de mots à dire sur les chances de sa situation dans le cas où une guerre nouvelle éclaterait en Europe, avec la France et la Prusse pour principaux acteurs.

Que dans la guerre entre la Prusse et l'Autriche l'Italie ait pris parti pour la Prusse, personne n'a pu s'en étonner ni s'en plaindre :

c'était son intérêt évident comme son droit; mais maintenant que toutes les questions entre l'Italie et l'Autriche sont vidées, si dans une guerre entre la France et la Prusse, pour une question uniquement allemande, l'Italie se faisait l'alliée de la Prusse, ce ne serait pas seulement au plus simple devoir de reconnaissance, ce serait à son intérêt le plus clair et le plus pressant qu'elle manquerait; elle n'est pas si bien pacifiée et affermie qu'elle puisse affronter toutes les chances. Sans doute elle pourrait inspirer à la France quelque inquiétude et lui imposer quelque effort de plus; mais elle s'exposerait elle-même à toutes les crises, à tous les périls qu'il serait si aisé à la France de lui susciter. Je ne dis rien des dissentimens qui s'élèveraient, sur une telle conduite, dans le sein du gouvernement et du peuple italiens eux-mêmes; ce qui se passe en ce moment à propos du langage de M. d'Usedom et du général La Marmora en dit plus que je ne pourrais ajouter. Roi ou peuple, membres du parlement ou simples citoyens, ministres ou opposition, les Italiens sont trop intelligens et trop prudens pour ne pas savoir que, s'ils peuvent trouver que la France n'est pas toujours pour eux un ami assez complaisant, ils ne pourraient, sans tout oublier et tout compromettre, le passé et l'avenir, se ranger parmi ses ennemis. La Prusse de son côté se tromperait fort, si elle se croyait sûre de les avoir pour alliés.

VI.

La Russie est depuis longtemps, par les liens de famille comme par des motifs politiques, l'alliée de la Prusse, et, s'il faut en croire les propos diplomatiques et les bruits des journaux, jamais l'alliance entre les deux cours n'a été plus près d'être ou de devenir intime. La Russie est en même temps, comme la Prusse, une puissance ambitieuse et belliqueuse : à des titres divers, de race, de voisinage, de religion, de commerce, elle aspire à des conquêtes considérables, dans la voie desquelles elle a déjà fait depuis plus d'un siècle de notables progrès. Elle est de plus à l'âge de l'ambition dans la vie des peuples, déjà forte et encore jeune, déjà éprise de la civilisation des grands peuples européens, quoiqu'encore fort arriérée à leur suite. Elle a à sa tête un souverain unique, à la fois politique et religieux, qui gouverne un peuple immense, non-seulement encore docile et peu exigeant en fait de bien-être et de liberté, mais respectueux, affectueux, dur aux épreuves et capable de dévoûment, quoique de jour en jour moins étranger aux idées et aux désirs des temps modernes. Ce sont là

de grandes forces entre les mains d'un grand pouvoir, encore plus grandes pour la guerre que pour la paix, et l'Europe serait bien imprévoyante ou bien malavisée, si elle ne portait pas constamment sur ce gouvernement et ce peuple des regards attentifs.

Mais à côté de ces forces la Russie a de grandes faiblesses : elle est beaucoup moins riche, moins industrieuse, moins organisée que ses rivaux européens, moins bien pourvue de moyens de puissance matérielle, et moins habile, moins prompte à les déployer dans une œuvre spéciale ou à les concentrer sur un point donné. Elle est de plus engagée à l'intérieur dans des réformes, ou pour mieux dire dans des révolutions sociales qui font honneur à son esprit de justice et de prévoyance, mais qui jettent dans la société russe et dans son gouvernement de l'hésitation et de l'embarras, même quand elles ne les troublent pas violemment. A l'extérieur, la Russie a sur ses frontières asiatiques des luttes fréquentes à soutenir, soit avec des peuplades mal soumises, soit avec des nations à demi barbares, et sur sa frontière européenne elle est condamnée à dompter, c'est-à-dire à anéantir par un despotisme impitoyable des vaincus héroïques qui ont la sympathie persévérante de l'Europe, même quand elle ne fait rien pour eux.

Un gouvernement aux prises avec de telles affaires n'est pas très disponible pour l'ambition et la conquête dans ses rapports avec des voisins puissans et disposés à se méfier de ses desseins. Aussi le gouvernement russe est-il en réalité remarquablement réservé, prudent, patient, en même temps qu'ambitieux. On parle beaucoup de ses menées au dehors, tantôt pour ébranler, en les agitant, les états voisins sur lesquels il a des vues, comme la Turquie, tantôt pour satisfaire et encourager les populations qu'il regarde comme sa clientèle et prêtes à devenir ses instrumens, entre autres les Grecs et les Slaves. Je ne doute pas de ces agitations; mais j'incline à croire que le plus souvent elles sont ou spontanées, dans l'espoir que tôt ou tard la Russie les appuiera, ou provoquées par les correspondances et les influences du peuple russe lui-même plutôt que par son gouvernement, et je ne serais pas surpris que l'empereur Alexandre II et ses ministres en fussent souvent aussi inquiets que satisfaits. Le peuple russe a, quant à ses relations européennes et ses destinées futures, des passions et des ambitions plus ardentes peut-être, plus pressées surtout que celles de ses maîtres. En causant un jour avec l'un des hommes les plus éminens, par le caractère comme par l'esprit, de la diplomatie russe, le baron Pierre de Meyendorf, longtemps ambassadeur à Vienne et à Berlin, je lui témoignais un peu de surprise de l'acharnement de l'empereur Nicolas contre les Polonais. « Vous ne savez donc

pas, me dit-il avec un mouvement d'impatience, que l'empereur est le plus Polonais de son empire? »

La Russie d'ailleurs, quelle que soit soit son intimité avec la Prusse, n'oublie et n'oubliera certainement pas sa propre situation en Europe. C'est sur la Turquie, la Mer-Noire et les rives du Bas-Danube que se porte son ambition. Elle sait, et une dure expérience lui a naguère prouvé qu'elle peut rencontrer là la France et l'Angleterre activement unies contre ses desseins. Si une guerre nouvelle s'élevait aujourd'hui à propos de l'Allemagne, elle ne se renfermerait pas en Allemagne; la question ou, pour parler plus exactement, les questions de l'Orient européen s'élèveraient aussitôt, et, si la Russie s'était faite en Allemagne l'intime allié de la Prusse, elle pourrait se voir bientôt engagée pour son propre compte dans une autre lutte, dans la lutte pour elle la plus redoutable. Les états despotiquement gouvernés sont les moins accessibles aux impressions imprévoyantes et aux amitiés platoniques; le gouvernement russe est trop attentif et trop éclairé sur ses propres intérêts pour aller étourdiment, au profit de n'importe quel allié, à la rencontre d'un grand péril personnel. Ce qu'il a toujours le plus travaillé à prévenir ou à détruire, c'est l'alliance de la France et de l'Angleterre; à coup sûr, la campagne de Sébastopol n'a pas atténué pour lui cette inquiétude; il ne provoquera pas en Europe des événemens qui pourraient ramener contre lui la combinaison européenne qu'avec raison il redoute le plus.

Plus je considère, soit dans les gouvernemens, soit dans les peuples, la politique générale et les dispositions actuelles des grands états européens, plus je demeure convaincu qu'il n'y a là point d'intérêt impérieux, point de passion publique qui aspire à la guerre, la provoque naturellement, et justifie l'inquiétude qu'on en ressent.

VII.

Je veux faire un pas de plus, je veux sonder le caractère et les dispositions personnelles des principaux acteurs politiques qui président aujourd'hui au gouvernement des peuples. Dans notre temps d'idées générales et d'abstractions philosophiques, on ne tient pas assez de compte de cet élément individuel dans l'histoire des états; ils ont bien souvent dû à la pensée et à l'influence d'un homme leur bonne ou leur mauvaise fortune, leur salut ou leur ruine.

De tous les chefs d'état en Europe, l'empereur Napoléon III est à coup sûr celui dont le rôle et la responsabilité dans la question

de la paix ou de la guerre sont aujourd'hui le plus considérables. Dès son entrée sur la scène politique, sa situation a été compliquée; il est monté au pouvoir sous une double étoile, l'étoile de son nom, nom de guerre et de grande aventure, l'étoile de l'ordre et de la paix, gravement compromis en France et en Europe par la révolution de 1848. C'est en flottant entre ces deux étoiles et sous leur influence alternative que depuis son avénement il a vécu et régné.

La paix a été d'abord maintenue. Le rétablissement de l'ordre, d'un ordre trop arbitraire pour n'être pas précaire, a été chèrement acheté. Cela fait, l'empereur Napoléon III a voulu donner aussi satisfaction à son étoile aventureuse et guerrière; il a fait en Crimée et en Italie deux guerres spécieuses et brillantes, au Mexique une guerre chimérique et malheureuse. C'est beaucoup, c'est assez, ce me semble, pour l'acquittement de la dette de Napoléon III envers le nom et les exemples de Napoléon Ier. C'est là, je n'hésite pas à l'affirmer, le sentiment de la France et aujourd'hui, si je ne me trompe, celui de l'empereur Napoléon III lui-même.

En 1855, j'eus l'honneur de le voir, comme directeur de l'Académie française, pour lui demander son approbation à l'élection de M. Ponsard en remplacement de M. Baour-Lormian. C'était pendant la guerre de Crimée; Sébastopol n'était pas encore pris, le résultat pouvait paraître incertain. Après ma mission académique, l'empereur voulut bien me retenir et me parler de l'état des affaires dans la Mer-Noire. Il se montra préoccupé surtout de l'issue de la guerre, des diverses voies par lesquelles on pouvait en sortir et des arrangemens diplomatiques qu'il y aurait à prendre pour prévenir la nécessité de recommencer une si chanceuse entreprise. Je fus frappé de la perplexité de son esprit, de sa prudente inquiétude, de sa modération, je me permettrai de dire de sa modestie dans ses désirs et ses vues. Je le quittai persuadé que, s'il avait fait volontiers cette guerre, il ferait encore plus volontiers la paix.

Je ne pense pas que la guerre d'Italie avec les graves embarras qui se sont joints et qui survivent à ses succès, ni la guerre du Mexique avec sa lamentable issue, aient beaucoup fortifié dans l'âme de l'empereur Napoléon le goût de la guerre et des problèmes méconnus ou imprévus qu'elle soulève. Je ne sais s'il conserve encore toute cette foi dans sa destinée, toute cette confiance dans sa fortune, qui ont longtemps caractérisé sa conduite et sa vie. L'expérience des mécomptes et des revers est un lourd fardeau à porter pour les plus obstinés optimistes ou fatalistes. D'ailleurs l'âge vient, et avec l'âge des intérêts moins personnels et des préoccupations autres que celles des fantaisies de l'imagination ou des combinai-

sons de la pensée solitaire. D'après ces faits et ces vraisemblances morales, je présume qu'aujourd'hui, dans la question de paix ou de guerre qui s'élève à l'occasion des événemens d'Allemagne, malgré les regrets et les déplaisirs qu'il doit naturellement éprouver, l'empereur Napoléon est plus disposé à la paix qu'à la guerre, et qu'il cherchera plutôt à laisser se fermer peu à peu les blessures de la France et les siennes propres qu'à les envenimer en courant de nouveaux hasards.

On dit qu'il y a autour de lui, même dans son conseil, des partisans de la guerre; on prête aux ministres de la guerre et de la marine le désir de prouver que les forces militaires qu'ils viennent d'organiser sont en état de braver toutes les chances et d'assurer à la France la victoire. Je comprends ce sentiment de la part de vaillans et capables guerriers; mais le maréchal Niel et l'amiral Rigault de Genouilly sont aussi des hommes trop sensés et de trop bons citoyens pour ne pas subordonner leur sentiment personnel à celui de leur pays et à la politique générale de son gouvernement. L'énergique et habile défenseur de cette politique dans les assemblées délibérantes du régime impérial, M. Rouher, s'est constamment prononcé pour la paix, sans doute par conviction personnelle comme pour remplir sa mission officielle.

Je ne parle pas des partisans que peut avoir la guerre en dehors du gouvernement et dans telle ou telle fraction du public; après tout ce qui s'est passé en France depuis trois quarts de siècle, il ne se peut pas qu'il n'y ait point parmi nous des esprits hardis, brillans, spécieux, prompts à tout concevoir et à tout tenter, et pour qui la guerre est un vaste champ de combinaisons et de chances où se joue audacieusement leur pensée. Je doute que, s'ils avaient à porter le fardeau et la responsabilité du gouvernement, ils s'adonnassent si librement à pareil jeu, et en tout cas ils ne me paraissent pas en mesure d'exercer sur les résolutions des grands pouvoirs de l'état une sérieuse influence. Je ne vois en France aucun parti, aucun homme, que la politique de la paix ait vraiment à redouter. C'est de la pensée et de la volonté de l'empereur Napoléon lui-même et lui seul que dépend son sort.

Il n'y a aujourd'hui en Angleterre nul homme qui, sous les conditions d'un gouvernement libre, dispose à peu près de la politique extérieure de son pays, comme l'ont fait longtemps sir Robert Walpole, M. Pitt, même lord Castlereagh et lord Palmerston; mais le cabinet anglais ne contient, et celui qui lui succédera, si sa succession vient à s'ouvrir, ne contiendra très probablement aucun membre qui ne soit favorable à la politique de la paix, devenue la politique générale et populaire de l'Angleterre. Le ministre actuel des

affaires étrangères à Londres, lord Stanley, a déjà fait ses preuves en fait d'esprit pacifique: sa conduite et son langage envers les États-Unis d'Amérique, dans l'expédition d'Abyssinie et dans les diverses questions pendantes en Europe ont été empreints d'un caractère de modération intelligente, d'impartialité digne et de force tranquille qui font honneur et à lui-même et au pays qui l'approuve hautement. Si les élections donnent dans le prochain parlement la majorité au parti libéral, le chef annoncé de son cabinet, M. Gladstone, appartient par ses sentimens moraux et religieux, par ses lumières, par tout l'ensemble de son caractère et de sa vie, à la politique pacifique, et l'homme qui sera sans doute son plus puissant allié dans le parlement, peut-être son collègue dans le gouvernement, M. Bright, est le plus ferme comme le plus éloquent représentant de ce parti radical qui a pris pour maxime fondamentale la non-immixtion dans les affaires des autres peuples et la paix. Dans l'état présent de l'Europe, il ne viendra du gouvernement anglais, on peut l'affirmer, aucune impulsion à la guerre, aucune influence qui ne soit pour le maintien de la paix.

Le souverain et le ministre des affaires étrangères de la Russie ne sont pas pacifiques de la même façon et par les mêmes raisons que M. Gladstone et lord Stanley; ils le sont pourtant, en ce sens du moins qu'ils ne sont ni en mesure ni en goût de prendre en Europe l'initiative et la responsabilité de la guerre. « La Russie ne boude pas, elle se recueille, » disait en 1856 le prince Gortschakof. C'est encore aujourd'hui sa politique, et le caractère des hommes qui la gouvernent s'en accommode aussi bien que l'intérêt du pays. L'empereur Alexandre II est un prince modéré, fidèle à l'esprit de sa nation et aux traditions de sa race et de son trône, mais plus sensible aux jouissances de la vie domestique et aux plaisirs de la cour et du monde que jaloux de conquêtes et de pouvoir. Le prince Gortschakof, que je n'ai pas l'honneur de connaître et qui s'est montré plusieurs fois homme d'esprit dans son attitude et son langage, est, dit-on, plus soigneux de sa position et de son crédit personnel qu'ardent à chercher des occasions de grande activité et de renommée. Les perspectives d'Orient et l'absolue domination de la Pologne sont les grandes affaires des maîtres de la Russie; ce qu'ils désirent par-dessus tout, c'est de n'être pas entravés dans ces deux intérêts supérieurs. Je ne sais jusqu'à quel point ils pourraient se laisser engager par leur intimité avec la Prusse dans une grande guerre au centre de l'Europe; mais je suis persuadé qu'à moins de circonstances très improbables ils la redouteraient bien plus qu'ils ne l'appelleraient, et qu'en tout cas ils ne feront rien qui puisse la provoquer. Les dispositions person-

nelles des gouvernans de la Russie sont en ceci pleinement d'accord avec le sentiment du pays, tel que le définissait naguère le prince Gortschakof.

La Prusse est évidemment aujourd'hui la seule puissance animée d'une ambition agressive et qui soit disposée à poursuivre son but d'agrandissement sans souci du droit et au prix de la guerre. J'ai dit tout à l'heure quelles raisons me font penser que cette ambition est, quant à présent, assez satisfaite, et la Prusse assez préoccupée de s'établir dans sa nouvelle situation pour ajourner à un temps indéterminé ses désirs ultérieurs. Les dispositions personnelles des deux hommes qui gouvernent la Prusse s'accommodent volontiers de cet ajournement. Je dis des deux hommes, car je connais trop peu les militaires prussiens qui se sont signalés dans la dernière guerre pour bien apprécier leurs intentions et leur influence dans leur patrie; le roi Guillaume I[er] et M. de Bismarck sont les deux seuls Prussiens dont l'action politique soit connue de l'Europe et paraisse décisive. Le roi Guillaume est essentiellement un honnête homme, un conservateur sincère, par conviction comme par habitude, et qu'on aurait, je crois, bien étonné, il y a trente ans, si on lui avait dit à quelles violations du droit public, à quelles usurpations sur des princes amis et des villes libres allemandes, à quel bouleversement de la constitution de l'Allemagne il se prêterait un jour. Il a fallu toute la puissance de l'esprit national prussien et de la part de M. de Bismarck un habile et persévérant travail pour surmonter les scrupules comme les souvenirs royaux, et pour faire, avant toute conquête en Allemagne, la conquête, en Prusse, du roi de Prusse lui-même. Le but a été atteint; en dépit du droit public et des anciennes amitiés, les passions de la nation prussienne et le savoir-faire de M. de Bismarck ont fait de leur roi un envahisseur et un conquérant.

Pourtant le roi Guillaume n'est pas changé. Il s'est prêté à tout; il a attaqué l'Autriche, envahi le Hanovre, pris violemment Francfort; il croit avoir rempli son devoir envers la Prusse, et obéi au dessein de Dieu sur son peuple et sur lui-même. Il n'a point, dans son attitude et son langage depuis la bataille de Sadowa, l'arrogance et les prétentions illimitées d'un vainqueur; il s'est établi avec modestie dans sa nouvelle situation. Ni son caractère, ni son ambition personnelle, ne provoqueront de nouvelles guerres; il reste un prince modéré et ami de la paix.

Quant à M. de Bismarck, je ne relèverai que deux faits. Au dehors, après avoir recueilli les fruits d'un grand succès, il s'est arrêté; il s'est hâté d'accepter des limites à sa victoire et de la consacrer par la paix. Au dedans, il était avant la guerre en lutte

déclarée avec le parti libéral prussien, hautain dans son langage, souvent arbitraire et violent dans ses actes envers ses adversaires; il s'est modéré; il n'est pas devenu un libéral populaire, mais il a été réservé, tranquille, quelquefois impartial et conciliant envers l'opposition libérale. Je ne sais ce qu'il fera dans l'avenir : c'est évidemment une nature ardente, hardie, ambitieuse, impétueuse; mais depuis qu'il est puissant, il s'est montré capable de mesure, de prudence, de patience. J'incline à croire qu'il comprend qu'aujourd'hui, pour lui-même comme pour son pays, l'heure est venue d'adopter les procédés et de déployer les mérites d'un gouvernement régulier, et qu'il ne se lancera pas légèrement dans de nouveaux hasards.

Soit que je considère les faits généraux ou les faits personnels, la situation des peuples ou le caractère des princes et de leurs ministres, je ne vois nulle part que les passions et les chances de la guerre dominent; je reconnais partout la prépondérance des sentimens, des intérêts et des instincts de la paix.

VIII.

Je reviens à mon point de départ. D'où provient donc parmi nous le fait que j'ai signalé d'abord? Pourquoi cette inquiétude générale et obstinée des esprits et des intérêts? A quoi tient cette extrême difficulté de croire à la paix quand, chez nous et autour de nous, tout semble, je ne dis pas seulement la conseiller, mais la rendre aussi probable que salutaire?

L'indécision réelle ou apparente du pouvoir est la cause, la vraie cause du mal. Je dis l'indécision réelle ou apparente, car l'apparence de l'indécision produit les mêmes effets que la réalité. Après ce qui s'est passé naguère en Europe et en présence des questions soulevées et pendantes, il faut une politique, une politique décidée et claire. Le gouvernement impérial n'a point de politique; il a du moins l'air de n'en point avoir et d'attendre ce qui arrivera pour savoir ce qu'il pense et ce qu'il fera.

Que son embarras et son indécision aient pour première cause ses fautes dans le cours des récens événemens, cela est certain : il a eu tort de ne pas prévenir, de concert avec l'Angleterre, la guerre de Danemark; il a eu tort de laisser aller, comme il l'a fait, la guerre entre la Prusse et l'Autriche, se montrant bienveillant et encourageant tour à tour pour l'une et l'autre des deux puissances, et sans doute attendant que les alternatives et la fatigue de leur lutte prolongée lui ouvrissent à lui-même un beau champ de

succès. Trompé dans son attente par la bataille de Sadowa, le gouvernement impérial a eu raison de ne pas voir dans la victoire de la Prusse une cause suffisante et actuelle de guerre; la guerre en ce moment n'eût fait que livrer plus complétement à la Prusse toute l'Allemagne, qui s'en serait irritée comme d'une atteinte à son indépendance nationale et à ses droits d'organisation intérieure, unitaire ou féodale. De plus, l'Europe entière aurait vu dans la guerre ainsi soudainement entreprise par la France une reprise de l'ambition et des traditions napoléoniennes, et tôt ou tard les conséquences anti-françaises d'une telle inquiétude européenne n'auraient pas manqué de se développer. Tout en maintenant avec raison la paix, le gouvernement impérial a eu raison aussi de prendre en même temps les précautions et les mesures correspondantes au nouvel état de l'Europe centrale, et de se montrer prêt, d'être réellement prêt à la guerre, si la guerre devenait inévitable et opportune pour la France; mais cela fait, et la puissance militaire de la France bien démontrée et établie, le gouvernement français ne saurait rester, pas plus en apparence qu'en réalité, je le répète, incertain et flottant entre la guerre et la paix. Si la guerre était probable, si elle devait naturellement résulter des faits accomplis, je comprendrais qu'il gardât une attitude à la fois expectante et menaçante, et que, sans prendre la brusque initiative de la guerre, il imposât à l'Europe comme à la France le fardeau de cette redoutable perspective; mais si la guerre n'est pas probable, si l'Europe, la Prusse comprise, sent autant au moins que la France le besoin et le désir de la paix, le gouvernement français ne doit pas laisser ouverte la perspective de la guerre, et tenir à cet égard la France et l'Europe dans une inquiétude déplorable pour tous les intérêts, français et européens, moraux et matériels.

C'est sur cette question : la guerre est-elle probable et à peu près inévitable? que le gouvernement français est tenu d'avoir un avis décidé et une politique également décidée et conforme à cet avis.

Je suis convaincu et je viens, à mon sens, d'établir que la guerre n'est ni inévitable, ni probable, et que maintenant, et pour un temps indéterminé, l'Europe, comme la France, aspire à la paix: quelle est la politique décidée et efficace que ce grand fait, s'il le reconnaît, conseille au gouvernement impérial?

Des paroles, même les meilleures et les plus répétées, ne suffisent pas pour accréditer et rendre efficace la politique de la paix; il y faut des actes qui suppriment les apparences mêmes de l'hésitation entre la paix et la guerre, et qui ramènent la confiance dans les esprits et dans les intérêts en prouvant que le gouvernement

lui-même a confiance dans ses résolutions, dans les raisons qui les lui inspirent et dans les résultats qu'il en attend.

Il n'y a qu'un acte qui, dans l'état actuel des affaires européennes, soit sérieux, significatif et efficace : c'est le parti pris par le gouvernement de mettre les forces militaires de la France sur le pied de paix. Je préfère cette expression, *le pied de paix*, à celle de *désarmement*, parce qu'elle est plus vraie, et parce qu'elle affirme nettement la politique de la paix sans lui donner aucun air de faiblesse et sans exclure aucune des preuves ni des garanties de force qu'un grand pays comme la France doit conserver au sein même de la paix, et qui varient selon les circonstances du présent et les chances de l'avenir.

En 1840, lorsque, après un grave échec de notre politique en Orient, le roi Louis-Philippe me fit l'honneur de me rappeler de l'ambassade de Londres pour me confier, dans le cabinet du 29 octobre, le ministère des affaires étrangères, ce fut au nom de la paix et pour la conserver, malgré les difficultés et les périls dont elle était menacée, que le nouveau cabinet se forma et que j'y acceptai la direction de la politique extérieure. Mais en proclamant tout haut, en pratiquant effectivement cette politique, nous n'hésitâmes point, non-seulement à maintenir, mais à accomplir les principales mesures de prévoyance et de force que le cabinet précédent avait adoptées dans la perspective de la guerre : les fortifications de Paris furent défendues dans un solennel débat contre leurs adversaires et complétement exécutées; d'autres mesures, qui avaient pour objet soit la sûreté d'autres places, soit le bon état de l'armée, furent également exécutées. Le pied de paix militaire de la France fut ainsi placé au niveau de l'état de ses relations avec l'Europe, et pourtant non-seulement la paix européenne fut maintenue, mais la confiance dans la paix fut promptement rétablie en France et en Europe; les plus inquiets au dedans, les plus méfians au dehors, n'eurent aucun doute sur la résolution du gouvernement français, sur l'efficacité comme sur la sincérité de cette résolution. Quand les actes ont un caractère sérieux, cohérent et décisif, les hommes ne tardent pas à le reconnaître et à se conduire eux-mêmes en raison d'une politique à laquelle ils croient. Que le gouvernement impérial adopte la politique de la paix décidément, hautement, avec conséquence dans ses actes comme dans ses paroles, et de telle sorte que, ni en France ni en Europe, les hommes d'intelligence et de sens ne puissent à ce sujet rester incertains; il pourra mettre alors à notre établissement militaire sur le pied de paix les conditions et les garanties correspondantes à l'état actuel des affaires européennes, personne ne s'en étonnera; l'attitude

de la France restera forte, et la paix n'en sera pas moins assurée.

Il ne m'appartient pas de rechercher ici quelles peuvent ou doivent être ces conditions et ces garanties; c'est uniquement du but précis et du caractère dominant de la politique française que je m'occupe, non des mesures accessoires et accidentelles qu'elle peut admettre sans en être dénaturée ou obscurcie.

Par quel procédé et dans quelle mesure le gouvernement français peut-il manifester efficacement et convenablement son parti-pris pour la politique de la paix ?

On a souvent parlé d'un congrès et de la question de la paix remise à une délibération européenne. Je ne crois ce procédé ni efficace pour la solution de la question, ni convenable pour la France. Les congrès sont bons pour régler les résultats du passé, non pour déterminer l'avenir. Quand de longues luttes militaires et diplomatiques ont amené entre divers états des rapports et des faits nouveaux, mais accomplis, et quand ces états sont, tous ou la plupart, décidés, comme on dit familièrement, à en finir en réglant, dans ses conséquences acquises et par des transactions mutuelles, la situation nouvelle qu'ils reconnaissent tous, alors les congrès sont naturels et utiles. Tels ont été en Europe à trois époques bien différentes les congrès de Munster, d'Utrecht et de Vienne; mais, quand il s'agit d'une question d'avenir et de la conduite de tel ou tel état dans une situation incertaine et pour un intérêt suprême, les congrès sont vains, et ne servent qu'à envenimer les causes de désordre et de lutte. Ce n'est pas à un congrès qu'il appartient de décider si et pour combien d'années la Prusse cessera d'être ambitieuse et conquérante, et si l'extension actuelle de la puissance de la Prusse est pour la France un motif légitime et suffisant de guerre. C'est à chaque état de résoudre lui-même et lui seul de tels problèmes. Le gouvernement français ne saurait soumettre à une délibération européenne celui dont il est aujourd'hui justement préoccupé; c'est à lui de savoir si, dans le nouvel état de l'Europe, il croit la paix possible et probable, et si, pour son compte et dans l'intérêt bien entendu de la France, il lui convient de la maintenir. C'est par un acte propre, spontané et dépendant de son seul pouvoir qu'il doit manifester à cet égard sa pensée et sa résolution.

Qu'avant d'accomplir cet acte, avant de déclarer son intention de mettre l'état militaire de la France sur le pied de paix, il sonde soigneusement les dispositions des autres grandes puissances et s'assure qu'elles croient, comme lui, la paix possible et probable, qu'elles ont, comme lui, le dessein de la maintenir, et qu'elles entreront dans la voie qu'il ouvre, soit en prenant elles-mêmes, soit en pressant leurs amis de prendre des mesures analogues à celle

qu'il se propose d'adopter, c'est là, pour le gouvernement français, un impérieux devoir comme la plus naturelle prudence. Quoi qu'on en dise vulgairement, la diplomatie est aujourd'hui bien peu mystérieuse; elle a peu de secrets, et elle ne réussirait guère à les garder : pour peu qu'il ait de clairvoyance et d'activité, il est facile à un grand gouvernement de n'être pas trompé et de bien connaître, avant d'agir, ce que pensent et feront de leur côté ses voisins.

IX.

De tous les faits que je viens de rappeler, une conclusion ressort avec évidence : c'est sur la France et la Prusse que porte le poids de la situation actuelle et de la responsabilité qui s'y attache; c'est la perspective d'un duel entre ces deux puissances qui excite l'inquiétude générale et tient les esprits en perplexité et les affaires en suspens. Il y a déjà plus de deux ans que les faits qui auraient pu déterminer le duel se sont accomplis; de la part de quelques-unes des puissances européennes, des traités ont consacré ces faits; par d'autres, ils ont été notoirement acceptés ou admis en silence. Le duel a été ajourné. Reste-t-il probable et inévitable? Peut-il être rejeté dans les ténèbres d'un lointain avenir? C'est de la conduite des deux puissances engagées dans cette question que cela dépend; mais que ni l'une ni l'autre, ni aucune des puissances européennes encore simples spectatrices, ne se fassent illusion; si la lutte éclatait, elle cesserait bientôt de n'être qu'un duel. Il y a des maladies matérielles et individuelles auxquelles les savans contestent aujourd'hui le caractère de contagieuses; les maladies morales et sociales le sont maintenant plus certainement et plus rapidement que jamais. Je ne m'arrête pas à dire pourquoi. Je tiens pour assuré que, si la guerre commençait entre la France et la Prusse, la contagion belliqueuse, avec passion ou à regret, gagnerait bientôt presque toute l'Europe; la guerre a pu être cantonnée en Crimée et en Italie; elle ne le serait pas longtemps en Allemagne, centre et théâtre des grandes nations et des grandes ambitions européennes. Personne ne peut prévoir quelles seraient toutes les conséquences d'un tel mouvement, ni lesquels des belligérans y succomberaient, ni combien tous en souffriraient, ni quelles nouvelles faces prendraient les gouvernemens européens. Je suis convaincu que la France et la Prusse sont très éloignées de vouloir déchaîner sur l'Europe cette violente et obscure tempête; cependant qu'elles y prennent garde : elles sont bien grandes, mais l'avenir qu'elles ont entre les mains est plus grand qu'elles, et elles en sont respon-

sables à bien d'autres qu'à elles-mêmes. Il ne m'appartient pas de pressentir ce que fera la Prusse, ni de lui donner des conseils; c'est une nation vaillante et éclairée, elle a un gouvernement national et habile qui est en marche pour devenir un gouvernement libre. Elle vient d'obtenir un succès considérable, qu'elle ne le rende pas insupportable à ses voisins, qu'elle ne gâte pas sa destinée par des passions et des ambitions grossières et aveugles qui ne sont plus celles de la civilisation moderne et de la grande pensée humaine. Quant à la France, dans la crise où elle est engagée de si près, elle vient de faire depuis deux ans acte de modération et de prudence, acte de prévoyance et de force; elle a gardé la paix, elle s'est mise en mesure pour la guerre. C'est quelque chose, ce n'est pas assez; la situation, telle qu'elle reste aujourd'hui pour la France elle-même comme pour l'Europe, n'est pas tolérable; elle suscite des alarmes, elle impose aux peuples des charges et tient les gouvenemens sur un *qui vive* qu'ils ne sauraient accepter longtemps. Il faut un avenir plus clair et plus long pour que la confiance, l'activité et la prospérité publiques reviennent; il faut une politique plus décidée, plus cohérente et plus efficace pour assurer un tel avenir. Qu'en manifestant son dessein de mettre son état militaire sur le pied de paix, et en provoquant ses voisins à en faire autant, la France prenne l'initiative de cette politique; je n'ai garde de prétendre en indiquer ici toutes les conditions et tous les moyens : je suis loin d'en méconnaître les difficultés et les périls; mais je suis sûr qu'en l'adoptant hautement et en la pratiquant avec conséquence comme sans duperie, la France aurait grande chance de la propager autour d'elle, et qu'elle en recueillerait autant de crédit en Europe que de sécurité et d'impulsion prospère dans ses propres foyers.

GUIZOT.

Val-Richer, septembre 1868.

FLEURETTES

ET RÉALITÉS

SECONDE PARTIE (1).

VII.

Vers le milieu de Lombard-street, en pleine Cité, une porte cintrée fort basse donne accès, en vertu d'une antique servitude, dans une sorte d'impasse formée par deux maisons seulement, — *Hook Court* n° 1, et *Hook Court* n° 2, — qui, se regardant, ont l'air de se faire la mine, tant elles sont d'aspect maussade et refrogné. L'une d'elles est occupée par un entrepôt de vins, ainsi qu'on s'en apercevrait de reste aux barils et caisses dont la façade est constamment obstruée, alors même qu'on ne lirait pas en caractères considérables et de couleurs criardes une sorte d'enseigne-écriteau : — *Burton et Bangles, vins de l'Himalaya*, 22 sh. 6 d. la caisse de douze bouteilles. — En regard de cette voyante affiche, sur les montans d'une porte bâtarde se lisent deux noms que ne relie pas la particule indicative d'une association : — *J. Dobbs Broughton*. — *A. Musselboro*. — Ces deux personnages se partagent non la maison tout entière, mais un appartement composé de trois pièces, et dont l'installation sordide ne rappelle en rien les magnificences de l'hôtel où M. Broughton étale son luxe de fraîche date. C'est ici, dans cette espèce de tanière obscure, que s'élaborent mystérieusement

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre.

les élémens de ce luxe plus ou moins équivoque. Musselboro, le moins important des deux collaborateurs, — le moins important en apparence, — y tient chaque jour de longues séances, et occupe habituellement la pièce spécialement affectée à Broughton. Celui-ci ne pose pour ainsi dire pas dans ses bureaux, où ne se fait ni grand bruit ni grand remue-ménage, et où l'on entrevoit à peine de temps en temps quelques figures étrangères.

Quelle est au juste la profession des deux résidens habituels? Si vous le demandiez à Dobbs Broughton, il vous dirait qu'il est *stock-broker* (c'est l'agent de change non patenté, le courtier d'actions et de valeurs quelconques). Si vous adressiez la même question à Musselboro, il n'aurait pas le droit de se qualifier ainsi, du moins en présence de gens quelque peu au courant des affaires de la Cité. Le fait est que ces deux hommes appartiennent à la nombreuse catégorie de ce qu'on appelle *tripoteurs de bourse*. Ils achètent, ils revendent en effet des titres de toute espèce, mais presque toujours *à terme*. Ils ne paient, ils n'empochent que des *différences*. Dobbs Broughton, jusque-là bien servi par le hasard, passe pour être la cheville ouvrière de la maison. Le crédit lui appartient, c'est lui qui choisit les affaires. Musselboro, relégué au second plan, reçoit la clientèle, triture les détails, tient les livres et marche l'œil sur son patron, glanant ce qu'il peut derrière cet avide moissonneur. Le prêt à gros intérêts compte pour beaucoup dans leurs bénéfices, et pour ce genre d'opérations ils ont, nous l'allons voir, au moins une commandite inconnue.

Pour le moment, les voici tous deux, devisant avec le laisser-aller d'une intimité que ne gêne la présence d'aucun tiers. Ni l'un ni l'autre n'a pris la peine d'ôter son chapeau. Musselboro se carre dans le grand fauteuil placé devant le bureau d'acajou bien gratuitement préparé pour servir aux chimériques écritures de Dobbs. Dobbs est debout et vient d'allumer un cigare.

— Vous feriez mieux de ne pas fumer, lui fait assez brusquement remarquer son acolyte.

— Et la raison?

— La raison, c'est que la bonne dame vient ce matin faire régler son compte... Or elle n'aime pas l'odeur du tabac... Êtes-vous en mesure de la satisfaire?

— Personne mieux que vous ne peut répondre à cette question... Il lui est dû?...

— Neuf cent quinze livres et quelques shillings depuis le dernier arrêté de compte, c'est-à-dire depuis la Noël, et nous sommes au 1er mars.

— Eh bien!... voilà-t-il pas une dame bien à plaindre!

— Je ne dis pas cela, je dis simplement qu'elle va venir, et que son argent lui tient au cœur.

— Celui des autres ne lui est pas moins cher, ce me semble... Voici trois ans qu'elle touche deux mille livres pour les dix-huit mille qu'elle m'a confiées... Quand on prête à ce taux, il faut bien s'attendre à quelques déchets.

— Mistress Van Siever ne s'attend, je vous en réponds, à rien de pareil, et si vous ne vous exécutez pas séance tenante...

— Impossible, vous le savez aussi bien que moi.

— Pas du tout, vous avez plus de neuf cents livres chez vos banquiers.

— Oui-da, mais je ne suis pas d'humeur à me dégarnir complétement au profit de cette sangsue. Je lui donnerai, si elle le veut, un chèque de cinq cents livres, et pour le reste une lettre de change à trois mois.

— Je doute que cette combinaison lui convienne,... et vous feriez mieux de ne pas fumer.

— Par exemple!.. aucune considération ne fera de moi le serf d'une vieille femme... Bon pour vous, Musselboro!... Moi, je ne prétends pas à la main de sa fille...

— Vous ai-je dit que j'y aspirais?

— Non certes, mais cela se voit. Il faudra bien prendre vos mesures, mon camarade. Cette harpie a les doigts terriblement crochus: elle ne lâchera rien de son vivant, à moins d'y être contrainte, et je crois même que si elle pouvait tout emporter quand elle s'en ira... Du reste ceci vous regarde, et je vous laisse traiter l'affaire avec elle.

— Comment! vous ne l'attendrez pas?

— Et à quoi bon?... Vous savez ce que j'ai à lui proposer... Faites-lui accepter le chèque et la lettre de change... Vous me devez bien d'agir en allié fidèle. Les profits ne vous ont pas manqué depuis que vous êtes avec moi...

— Ni le travail, j'imagine, répliqua l'autre d'un ton bourru.

— Soit, mais comme vous n'êtes pas de brillante humeur, je vais à Capel-Court, où nous avons une affaire.

Dobbs sortit à ces mots sans plus de cérémonie. Sous le porche obscur dont nous avons parlé, il rencontra justement mistress Van Siever en discussion réglée avec le cocher de fiacre qui venait de l'amener. Il s'agissait de *six pence*, qu'elle contestait depuis un demi-quart d'heure, et que Dobbs paya de sa poche au lieu d'aller querir un *policeman*, ainsi qu'elle le lui demandait avec instance; après quoi, prétextant une démarche pressante, et malgré l'étonnement qu'elle éprouvait à se voir ainsi plantée là, il se déroba dans

Lombard-street. Déjà irritée d'avoir gravi seule le ténébreux escalier : — Qu'est-ce donc, *Gus?* s'écria-t-elle aussitôt le seuil franchi, voilà que vous fumez à présent!

— Jamais le matin, répliqua aussitôt Musselboro, dont le prénom était Augustus, et qui se leva pour avancer une chaise.

— Alors c'était lui, reprit mistress Van Siever... Pourquoi s'en va-t-il ainsi quand j'arrive?

— C'est que vous arrivez quand il s'en va, répliqua Musselboro avec quelque intention ironique.

— Ces plaisanteries, Gus, ne me conviennent pas. Je parle sérieusement, qu'on me réponde sur le même ton... Je viens m'enquérir de ce qui se passe.

Musselboro la regardait bien en face, les pouces dans les poches de son gilet. Il semblait attendre et même désirer la continuation de l'enquête. — Comment tout ceci marche-t-il? reprit la vieille dame avec un commencement d'inquiétude.

— En elles-mêmes, les affaires ne sont pas mauvaises. Il y faudrait seulement plus de suite et plus de tenue.

— Bon!... cela veut dire que Dobbs ne fait rien... Je m'en doutais... Dieu m'est témoin que je m'en doutais...

— Malgré cela et grâce à moi, il s'en tirerait encore, mais...

— Mais...

Musselboro fit ici le geste d'un homme qui porte un verre à ses lèvres.

— Il boit, n'est-ce pas, il boit?... Je m'en doutais encore.

— Voyez plutôt, continua son interlocuteur, lui montrant au fond d'une armoire à hauteur d'appui (qui derrière ses rideaux de soie verte pouvait à la rigueur passer pour une bibliothèque) une cave à liqueurs très bien garnie, pour l'entretien de laquelle on croira aisément que Dobbs ne s'adressait pas à ses voisins Burton et Bangles, négocians en vins de l'Himalaya.

La vieille dame joignit les mains avec un soupir d'horreur.

— Tout cela ne serait pas grand'chose, poursuivit obstinément le terrible dénonciateur; mais quand on se mêle de parier à New-Market...

— A New-Market!... Jour de Dieu! je l'ignorais... Il faut mettre un terme à tout ceci... J'entends qu'on me rende mon argent... Je veux voir les livres.

— Voyez! répondit philosophiquement Musselboro, poussant vers mistress Van Siever un registre énorme qu'elle n'aurait pu remuer; mais je vous avertis que *là* tout est parfaitement en règle.

— Montrez-moi donc celui où les comptes ne sont pas falsifiés, le vrai livre, vous entendez bien.

— Celui-là n'existe pas, ma chère dame.

— Prenez-y garde, Augustus, vous ne me tromperiez pas impunément ! Je serais implacable, tenez-vous-le pour dit. De même que je vous ai constamment appuyé, fidèlement poussé, je m'appliquerais à vous détruire. C'est moi qui vous ai fait ce que vous êtes...

— Pas grand'chose en somme, interrompit Musselboro.

— Vous ne possédez pas un *shilling* qui ne vienne de moi...

— Et que je n'aie rudement gagné.

— Bref, il faut savoir ce que nous sommes l'un pour l'autre, amis ou ennemis déclarés.

— Amis naturellement, amis comme toujours. Je ne vous ai jamais failli, que je sache. Seulement, madame, je n'ai pu vous servir que dans la mesure de votre confiance. Aujourd'hui, par exemple, que réclamez-vous? Est-ce à moi que vous avez remis la gestion de ce capital qui vous semble en péril? Ai-je de vous un mandat qui m'autorise à contrôler les faits et gestes de Dobbs Broughton? Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il vous doit présentement en intérêts échus neuf cent quinze livres, seize shillings, deux *pence*, et qu'il n'entend pas vous solder ce compte, arrêté fin décembre.

— De quel droit me refuserait-il l'intérêt de mon argent?

— Du droit qu'exercent sans l'avoir tous les insolvables.

— Je veux alors rentrer dans mon capital.

— Ceci pourra n'être pas sans difficulté... Si j'étais votre associé, passe encore... Jamais vous n'avez eu pleine confiance en moi, mistress Van Siever...

Une heure durant se continua l'intéressante conversation qui venait de s'entamer ainsi. Dobbs Broughton n'y fut pas aussi ménagé qu'il aurait pu l'être. Disons cependant que Musselboro, peu curieux de précipiter les choses, revint, pour les amender quelque peu, sur les accusations qu'il avait portées. Il plaidait charitablement les circonstances atténuantes au profit de Dobbs Broughton. —Après tout, disait-il, votre associé n'a jamais été qu'un homme de plaisir. Jamais il n'a manqué un *Derby*, jamais un *Oaks*, jamais une *coupe* d'Ascot ou de Goodwood.

— Avant qu'il soit longtemps, répondit mistress Van Siever, on ne le verra plus si exact à ces fêtes.

— Et quant au remboursement de vos fonds, reprenait Musselboro, veuillez vous remémorer, chère dame, ce que je vous ai dit bien des fois. Dix pour cent ne rentrent pas aussi régulièrement que quatre ou cinq.

— Je sais, je sais, et si seulement il me fait recouvrer mon capital bien intact, si je sors indemne de ce danger... Vous m'y aiderez, n'est-ce pas vrai?... Venez donc ce soir, Gus,... vous verrez Clara...

M. Musselboro, après avoir escorté mistress Van Siever jusqu'à un autre *cab*, alla finir sa matinée aux environs de la banque, où il trouva gens à qui parler. Le soir il se vantait à Dobbs Broughton d'avoir « pacifié la vieille. » — Mais, ajoutait-il, je suis chargé de vous demander le chèque de cinq cents livres.

Ce même jour, 1er mars, commençaient, à l'insu de la terrible mistress Van Siever, les séances promises à Conway Dalrymple pour son tableau de *Jaël et Sisarah*. On avait exprès choisi ce jour-là, — un vendredi, — parce que tous les vendredis bien régulièrement la mère de Clara s'absentait après le déjeuner, sans que sa fille eût jamais pu savoir quelles affaires l'appelaient au dehors. Quant à M. Dobbs Broughton, il n'était jamais chez lui passé dix heures du matin, et rarement il rentrait avant quatre heures de l'après-midi. Le plan de campagne des trois complices était basé sur ces données, mistress Dobbs Broughton ayant déclaré avec une certaine solennité que, si elle supposait chez son mari la moindre répugnance à autoriser l'emploi de son boudoir comme atelier de peinture, rien au monde ne la ferait s'y prêter. — On ne se cachait de lui, ajoutait-elle, que pour éviter une indiscrétion. — Miss Van Siever donnait d'autres motifs pour expliquer sa conduite. — Je sais parfaitement, disait-elle, que ma mère ne me passerait pas cette fantaisie, si j'avais la faiblesse de lui en parler. Aussi me garderai-je de la mettre au courant.

— Voilà ce que j'appelle de la naïveté, remarqua mistress Dobbs Broughton.

— Et pourquoi dissimulerais-je? repartit la belle Clara; j'ai l'âge de raison, ce me semble. Si ma mère ne veut pas que je la trompe, il ne faut pas qu'elle me traite en enfant.

On peignit fort peu pendant cette première journée. La séance presque entière fut consacrée à des préparatifs et à des explications sans fin. Quel costume porterait Jaël? Se parerait-elle des bijoux de mistress Broughton? Ils étaient là dans une douzaine d'écrins à choisir. Le peintre ne voulut entendre à aucune de ces « verroteries, » comme il les appelait dédaigneusement. On finit par s'arrêter à une espèce de peignoir ou tunique blanche relevée par une écharpe multicolore de fabrique romaine. — Je ne sais pas trop, par exemple, objectait Clara, comment Jaël s'était procuré un vêtement originaire d'Italie. — Mistress Broughton se chargea de répondre qu'Heber le Kenite, mari de cette terrible femme, était au nombre des parens de Moïse, et que Moïse avait bien pu, pendant son séjour chez les Égyptiens, acquérir des objets de provenance étrangère.

— Et Sisarah, demanda-t-elle, d'après qui le ferez-vous?

— J'ai quelque envie de demander à John Eames...

— Pourvu cependant que nous ne posions pas ensemble, s'empressa d'interrompre miss Van Siever.

Somme toute, il fut convenu que Sisarah ne serait point un portrait. — Cela ne se doit pas, avait dit mistress Broughton en secouant la tête d'un air grave. — Par exemple, elle tenait singulièrement à ce que le tableau fût terminé pour l'exposition, autant dire pour le 1er mai suivant.

— Impossible, répondit l'artiste. J'en ai pour cinq ou six mois au bas mot.

— Cinq ou six mois? Les *Grâces* n'ont pas pris autant que cela.

Dalrymple comprit la portée de cette objection jalouse; mais il s'entendait merveilleusement à se tirer d'un pas difficile. — On ne trouve pas tous les jours des modèles comme vous, répliqua-t-il à sa belle cliente.

Celle-ci cependant s'était promis de le laisser seul avec miss Van Siever, dans l'intérêt du projet de mariage qu'elle avait conçu pour eux. En agissant ainsi, elle croyait se montrer à la fois femme excellente, amie parfaite, chrétienne modèle. Comme femme, elle prouverait au monde entier et à elle-même que ses relations avec Conway n'avaient rien de coupable, rien qui se pût incriminer. Comme amie, elle rendait un service éclatant au jeune peintre en lui assurant une fortune considérable, tout au moins pour l'avenir. Enfin, comme chrétienne, elle arrangeait toutes choses selon les règles de la plus stricte moralité. Miss Demolines avait bien raison de reconnaître des « principes » à sa chère Maria Clutterbuck. — Oui, se disait celle-ci, essuyant du coin de son mouchoir brodé quelques larmes problématiques, oui, cela vaut mieux ainsi. Qu'il y ait des angoisses, des déchiremens, je ne le nie pas; mais cela vaut mieux. — Elle sortit du boudoir pour que Dalrymple eût le temps de s'expliquer avec la jeune héritière; mais elle y rentra au bout de cinq minutes, estimant peut-être que cinq minutes devaient suffire à Conway pour plaire et se déclarer. La jalousie féminine a de ces inconséquences.

Or, pendant ces cinq minutes, voici très exactement ce qui s'était passé : — J'espère que votre complaisance ne vous donne pas trop d'ennui? demanda le peintre, qui nettoyait sa palette.

Miss Van Siever, pour le moment au repos, et nichée fort à l'aise dans un excellent fauteuil, répondit cependant en toute franchise : — Je ne puis pas dire que tout ceci m'amuse beaucoup.

— Je comprends que ce soit pour vous une grande gêne; mais vous tiendrez bon, n'est-il pas vrai?

— Sauf les empêchemens possibles, je tiendrai bon. Je n'aime pas à me démentir.

Suivit une pause qui prit une bonne partie des cinq minutes accordées *in petto* par mistress Broughton. Avant de se remettre en besogne, le peintre hasarda un mot encore : — Je me demande ce qui a pu vous décider à ne point repousser mon humble requête.

— Véritablement je l'ignore. L'idée m'a souri je ne sais pourquoi.

— Heureux sourire, car vous êtes un modèle excellent. Accordez-moi quelques instans de pose. Je tâcherai de ne pas vous fatiguer. Le bras droit, s'il vous plaît, un peu plus en avant.

— Mais je vais tomber.

— Prenez sur le clou votre point d'appui. Allez, ne vous gênez pas!

— Jaël dut s'arranger autrement; sans cela, son malheureux hôte se serait éveillé avant qu'elle eût frappé le coup mortel...

Sur ce rentra mistress Broughton, heureuse en son for intérieur de l'immense sacrifice qu'elle venait d'accomplir. Au bout de cinq quarts d'heure, Jaël dépouilla sa tunique, et miss Van Siever reprit sa modeste toilette de chaque jour, qui, par parenthèse, lui allait à ravir; puis les deux dames sortirent ensemble de l'atelier, où il était entendu que Conway pourrait demeurer une heure de plus pour avancer son travail, qui, sans cela, menaçait de s'éterniser. L'heure écoulée, la maîtresse de la maison rentra fort exactement. — Allons, Conway, il faut déguerpir.

— Pourquoi se presser autant?

— Parce que je le veux. Cette raison ne vous suffit-elle point?

Dalrymple continuant à peindre sans rien répondre : — Je ne comprends pas que vous me traitiez avec ce sans-façon, reprit mistress Broughton d'un ton piqué. Je crois m'être exprimée assez clairement, et vous persistez à demeurer ici malgré moi?

— Allons, j'obéis, répondit le peintre, se résignant comme à regret. Je suppose que vous accorderez l'hospitalité à ces bibelots? ajouta-t-il en montrant ses ustensiles.

— Il le faut bien. Tenez, en mettant le chevalet dans ce coin, de manière à masquer la toile, s'*il* vient ici, je ne crois pas qu'il la voie.

— Et, la voyant, se fâcherait-il?

— On ne peut pas savoir. Les hommes sont si peu raisonnables... Je le dis de tous sans exception, de tous ceux que je connais du moins. Les femmes leur reprochent d'être égoïstes; mais ce n'est pas leur égoïsme, c'est leur irréflexion qui me frappe. Ils poussent devant eux à l'aveugle, sans s'inquiéter des résultats... Vous-même, Conway... Oh! non, vous ne voudriez pas me perdre?

— Certes rien n'est plus loin de ma pensée.

— Oui, mais voudriez-vous me sauver?

— De quoi, grands dieux?

— De rien,... mettez que je n'aie rien dit,... de moi-même peut-être; mais n'abordons pas ce sujet... La tête se perd quand on songe à certaines choses. Voyons, parlez-moi de miss Van Siever. Décidément la trouvez-vous toujours aussi belle?

— Très belle certainement.

— Et spirituelle?

— Spirituelle aussi, j'en conviens, de plus c'est une petite tête bien décidée.

— Et qui saurait au besoin garder rancune... Je ne voudrais pas être l'homme qui lui aurait fourni quelque grief légitime.

— Moi non plus, dit Conway.

— Mais il y a dans ce cœur-là un grand fonds de tendresse féminine... Si j'ai un conseil à vous donner, mon ami, vous demanderez sa main... Eh! mon Dieu! peut-être l'avez-vous déjà fait.

— Qui cela, moi?... Non, mistress Broughton, en vérité, non.

— Qui vous en aurait empêché,... là, tout à l'heure encore?...

— Deux ou trois raisons plus ou moins futiles... N'en connaissez-vous aucune, mistress Broughton?

— Aucune, répliqua aussitôt la dame avec un accent presque tragique, aucune qui doive un instant peser dans la balance... En ce qui me concerne, rien ne saurait m'être plus agréable.

— Vous êtes bien bonne en vérité.

— Oui, bien bonne, que vous le pensiez ou non. Cet établissement serait pour vous chose très heureuse,... très heureuse aussi pour moi, je ne crains pas de l'avouer... Et je me fie en vos sentimens généreux pour ne pas mal interpréter ces dernières paroles.

— Dieu me préserve, si c'est là votre crainte, de leur attribuer un sens trop flatteur!

— Il ne s'agit pas de flatterie, Conway, il s'agit de sincérité, de prudence et de bon sens. Il vaudrait mieux, vous en conviendrez, que vous fussiez marié.

— Je n'en conviendrai qu'après la mort de *quelqu'un*, répondit négligemment l'artiste, achevant de ranger ce qu'il appelait ses « bibelots. »

— Comment pouvez-vous tenir un langage pareil? Vous avez donc perdu toute notion du bien et du mal?

— Entendons-nous, chère amie. Je ne souhaite mésaventure à qui que ce soit, et, si cela dépendait de moi, le personnage dont il était question se porterait aussi bien que la Banque d'Angleterre.

— Je veux vous croire,... j'ai besoin de vous croire;... mais reparlons de Clara. Je ne comprends pas vos hésitations. Clara vaut cent fois mieux que Madalina Demolines, à qui vous pensiez jadis.

— Moi, bon Dieu! penser à miss Demolines!...

— Elle l'a cru. Du moins l'a-t-elle dit, et je supposais... Bref, Clara est digne de vous, et, si vous étiez disposé à m'écouter, je vous dirais...

— Vous me diriez?...

— Non, je ne vous dirais rien de plus... Vous n'êtes pas assez dénué de pénétration pour ne m'avoir pas comprise... Et maintenant partez!... mais partez donc! Il y a une demi-heure que vous devriez être loin d'ici.

La digne femme oubliait qu'elle n'avait cessé pendant cette demi-heure d'interpeller Conway sans lui laisser un instant de trêve. Maintenant encore, tout en le pressant de partir, elle ne lâchait pas sa main, qu'elle tenait dans les siennes. Allez-vous croire, d'après cela, qu'elle l'aimait? Ce serait une erreur complète. Outre le calme qu'elle tenait de la nature, ses principes, il faut bien le reconnaître, principes moins élevés que solides, la mettaient à l'abri de pareils entraînemens. En se mariant tout à fait au hasard, Dobbs Broughton avait eu le bonheur insigne, — mais pas aussi rare qu'on le pourrait penser, — de tomber sur une femme qui n'était ni vicieuse au fond, ni douée d'une sensibilité périlleuse. Six heures de travail à faire chaque jour l'auraient sauvée de toute tentation. L'ouvrage eût été mal fait, mais la conduite fût devenue irréprochable. Malheureusement cette belle personne avait sa journée entière sur les bras. Point d'enfans, peu de goût pour la lecture. Dans sa position, il ne lui était guère possible d'avoir sans cesse une aiguille en main. Les bonnes œuvres l'attiraient médiocrement, plus médiocrement encore les *meetings* religieux. Pour tromper l'ennui de sa routinière existence, elle n'avait pas encore trouvé de distraction plus facile et plus agréable qu'un semblant d'amourette. Supposez que toutes ses paroles et toutes ses actions, mises en bloc, eussent été prises pour ce qu'elles valaient sérieusement, M. Dobbs Broughton n'aurait pas eu à s'en formaliser beaucoup, ni M. Conway Dalrymple à s'en glorifier beaucoup davantage. Ni l'un ni l'autre n'importaient guère à la femme qui semblait trahir le premier au profit du second. Des deux cependant, son mari était celui qui comptait le plus dans son existence, — et cela parce qu'il lui appartenait, parce qu'il était sa chose et son bien. Quant à le quitter pour remettre son sort entre les mains d'un autre mortel, pas une épouse, — je dis des plus parfaites et des plus dévouées, — n'était mieux en garde contre une démarche aussi téméraire, et en somme aussi peu agréable pour toutes les parties intéressées.

Conway Dalrymple s'y était-il trompé nonobstant la sagacité naturelle de son esprit? Peut-être bien dans une certaine mesure.

Il était de ceux qui se laissent duper les yeux ouverts. Que mistress Broughton fût quelque peu sotte et fort ignorante, il ne pouvait se le dissimuler. Qu'elle parlât souvent un langage absurde, qu'elle se contredît à chaque minute, il le savait également; mais il se croyait distingué par elle, et cette distinction ne lui était pas indifférente. Elle caressait en lui certaines fatuités inavouées... Par exemple, il ne s'exagérait pas autrement l'amour qu'il professait pour cette idole taquine et bornée. Çà et là, deux ou trois fois la semaine, lorsqu'il lui était donné de la voir aussi souvent, il se croyait tenu à quelque madrigal varié selon la circonstance, et qui impliquait une déclaration plus ou moins déguisée. C'était là chose prévue, attendue, — une rançon, comme il le disait lui-même, — et on ne pouvait s'en tirer à moins. D'ailleurs cette sujétion allait peut-être finir, maintenant que, pour surmonter un attachement dont elle redoutait les suites, mistress Dobbs Broughton avait elle-même monté ce joli vaudeville où miss Van Siever jouait sans le savoir un rôle essentiel.

Notre artiste ruminait sérieusement toutes ces idées en flânant ce jour-là dans les jardins de Kensington. — Au fait, se disait-il, ma position rend ce mariage très sortable. Si Maria n'y a pas songé pour tout de bon, si elle a cru tenter une épreuve, arranger un petit drame, ce n'est vraiment pas ma faute. Je désire que l'affaire se noue, et j'y ferai mon possible en prenant au mot l'imprudence de cette chère amie. Tant pis pour elle, si elle se repent trop tard; elle n'aura pas du moins le droit de se plaindre. Pour elle, dans tout les cas, cela vaut mieux. Avec ces femmes exaltées, on ne sait jamais à quelles extrémités on peut être conduit.

Ici Dalrymple évoquait une image effrayante, celle de son amie débarquant un jour chez lui pour s'y établir à jamais, avec la résolution de ne pas rentrer sous le toit conjugal. Cette idée lui donnait le frisson. Tandis qu'il s'effarouchait ainsi sans motifs, la belle mistress Broughton, que tant d'émotions avaient un peu fatiguée, venait de s'installer sur un divan, où un profond sommeil ne tarda point à s'emparer d'elle.

VIII.

Action, réaction, voilà la vie. Pour qui connaît la valeur de cet axiome scientifique, nous n'avons pas besoin d'expliquer comment notre ami John Eames se trouvait d'autant plus porté à tenir la parole obtenue de lui par miss Demolines qu'il arrivait d'Allington plus malheureux, plus décontenancé, plus humilié à ses propres yeux. Une compensation lui était bien due, pensait-il, et il crut la

tenir quand il ouvrit un petit billet parfumé où l'aimable Madalina exprimait le vif désir de le voir aussitôt qu'il serait de retour. Après lui avoir répondu qu'il irait la trouver le soir même, il rompit une autre enveloppe beaucoup plus sérieuse d'aspect et renfermant une invitation expresse de sir Raffle Buffle, qui le mandait pour neuf heures et demie *très précises*. Johnny maugréa, comme il le faisait volontiers, contre les absurdes exigences de son supérieur. — Je suis sûr, se disait-il, que ce gaillard-là me fera croquer le marmot, si j'ai la naïveté de prendre sa consigne au sérieux. Cependant il serait capable d'être exact une fois par hasard, afin d'avoir barre sur moi. Je tâcherai d'être là sur les dix heures.

A dix heures, comme Johnny l'avait prévu, sir Raffle ne s'était pas encore montré : il n'arriva qu'à midi avec les airs d'un homme exténué. — M'y voilà depuis six heures consécutives, soupirait-il en s'essuyant le front.

— A quoi? demanda le secrétaire intime.

— Au travail, parbleu!... Le chancelier de l'échiquier croit certainement que les forces humaines n'ont pas de limites. A propos, mon billet vous était-il parvenu?

— Oui, répondit Eames, bien décidé à prendre sa revanche.

— Je suis vraiment fâché de vous avoir dérangé en vous faisant venir si matin.

— Rassurez-vous, sir Raffle, je n'ai pas été dérangé le moins du monde. Des affaires pressantes m'ont empêché de me rendre ici à l'heure marquée par vous.

L'homme important prit aussitôt la mouche. C'était justement ce qu'avait espéré son indiscipliné secrétaire, qui, grâce à une simple équivoque, se vengeait ainsi de son obéissance contrainte. — Je prétends bien lui montrer que je ne suis pas sa dupe, s'était-il promis en pestant contre les retards dont il était la victime passive.

— Si j'étais arrivé à l'heure fixée et que je vous eusse trouvé absent, commença sir Raffle...

— Vous m'auriez trouvé absent. Je croirais manquer de loyauté en ne vous le disant pas.

— J'aurais eu des mesures à prendre... Savez-vous, monsieur Eames, que vous ne prodiguez pas vos heures au service public?

— Non certes, quand le service public n'a pas besoin de mes heures.

— Vous êtes bien jeune pour apprécier le besoin qu'on a de vous. A votre âge, si j'avais raisonné de même, je n'aurais pas acquis les droits auxquels mon avancement est dû.

— Si vous avez à dicter, sir Raffle, me voici prêt.

— Pourquoi, monsieur, n'étiez-vous pas ici à l'heure indiquée?

— Je ne puis dire que le chancelier m'ait retenu; mais j'avais quelques affaires pressantes, et comme je suis ici depuis tantôt deux heures, je ne saurais admettre que le service public ait eu à souffrir de mon absence.

Sir Raffle était certainement exaspéré. Il lui eût été commode d'avoir un secrétaire intime qui crût ou feignît de croire en son importance; mais, à défaut de sincérité, il avait le jugement assez sain pour se rendre compte qu'un jeune homme intelligent ne pouvait être sa dupe, et que, sans une certaine dose d'intelligence, un secrétaire intime ne pouvait lui être d'aucune utilité. Johnny avait en outre pour cet homme du monde l'invincible attrait d'un garçon bien posé, bien reçu partout, distingué d'aspect et de manières, et réputé fort à son aise. D'ailleurs il n'était guère opportun de le punir pour une inexactitude que justifiait à certains égards celle de son chef. Aussi, toute réflexion faite, se borna-t-il à le renvoyer sèchement. — Vous pouvez vous retirer, lui dit-il. J'ai à traiter des affaires de la trésorerie, pour lesquelles je n'ai pas besoin de votre aide.

Johnny ne se le fit pas répéter; il rentra dans son cabinet pour mettre à jour ses correspondances particulières, et se rendit bientôt chez lady Demolines, qui du reste, — Madalina n'avait pas manqué de l'en prévenir, — était trop souffrante pour recevoir personne. Ce fut donc miss Demolines qu'il demanda et près d'elle seule qu'il fut admis. — Ah! vous voilà! Vous vous êtes fait attendre, s'écria sans autre exorde l'intéressante demoiselle. Et comme Johnny s'excusait sur la nécessité de rester à son bureau. — Allons donc, pour qui me prenez-vous? recommença-t-elle; mais je ne veux pas me fâcher. La courtoisie n'est plus de saison, et nous aurions trop à faire, nous autres femmes, s'il fallait nous formaliser de ce que nos grand'mères auraient regardé comme un crime de lèse-galanterie. Allons au plus pressé, mon cher monsieur. On vous a peut-être appris que la jeune personne a déjà donné une première séance. Oh! je le sais, il n'y a pas à me faire prendre le change. Vit-on jamais un fou pareil?

— Qui est le fou?

— Et qui serait-ce, sinon votre ami Conway? Ces artistes sont tellement faibles... On l'aura pris par la vanité... Il est très vain, n'est-ce pas?

— Je ne sais trop, repartit Eames, abasourdi du train de ce dialogue, qui dès le début avait pris le mors aux dents.

— La preuve qu'il est vain, c'est son vêtement de velours rouge.

— Je ne défends pas le velours rouge.

— Il l'avait mis ce matin pour éblouir la pécore en question.

— Ce matin?

— Oui, ce matin. C'est ce matin qu'ils ont eu leur première séance. Je ne les perds pas de vue, sans qu'ils s'en doutent. Ils sont restés quatre heures ensemble. Elle avait une robe blanche et un turban... A-t-on jamais vu pousser aussi loin l'oubli des convenances? Et Maria Clutterbuck, avec ses principes, prêter ainsi sa maison... Ah! fi!...

— Son existence fiévreuse explique peut-être bien des choses.

— Vous avez raison... Il lui faut des émotions à tout prix... Ceci lui tient lieu de boissons enivrantes... Et puis vous savez, quand on vit sur un volcan, aux bords mêmes du cratère...

— De qui parlez-vous, mon Dieu?

— Des Broughton donc... Leur château de cartes peut crouler d'un moment à l'autre... Mais pensons d'abord à ce portrait... Il faut, monsieur Eames, que nous empêchions ceci. Pour ma part, j'y suis bien décidée. J'espère que nous marcherons d'accord?

Ce que disant, les deux coudes sur ses genoux, miss Demolines regardait fixement de tous ses grands yeux le pauvre garçon, qu'elle semblait vouloir fasciner.

— Permettez, répondit-il après un moment d'embarras, je ne vois pas grand mal à cette peinture. Dalrymple a déjà sur la conscience un certain nombre d'autres portraits de jeunes filles.

— Oui-da? Mais ces portraits étaient-ils faits sans le consentement de la parenté et chez des amies qui cachent la chose à leurs maris? Voyons, monsieur Eames, trouvez-vous cela tout simple?

En même temps qu'elle le pressait ainsi de questions, Madalina, pour se rapprocher de lui, écartait une petite table placée entre eux deux.

— Voulez-vous, reprit-elle, que votre ami tombe dans le piége qui lui est tendu?

— Il me semble assez grand garçon pour s'en garer tout seul.

— Voulez-vous le déshonneur, la ruine domestique de ce pauvre homme?

— De quel homme s'agit-il?

— De Dobbs Broughton, cela se comprend.

— Vous avouerai-je que je m'intéresse peu à Dobbs Broughton? Je le connais à peine, comme vous savez.

— Oh! monsieur Eames! quelle légèreté de principes!... Fi, monsieur! Et sa pauvre femme?

— N'a-t-elle pas, elle, des principes solides qui l'aideront à sortir de là?

— Dieu me préserve de rien dire contre Maria Clutterbuck!... Elle fut mon amie d'enfance, et, malgré ce qui a pu depuis lors

diminuer mon affection pour elle, vous ne me verrez jamais, non, jamais, abandonner Maria Clutterbuck.

— Voilà ce que j'appelle aimer les gens, s'écria Johnny avec un élan d'enthousiasme.

— Et voilà comme je suis, comme je serai toujours... Vous le verrez bien, si vous me comptez jamais au nombre de vos amies.

— C'est mon vœu le plus cher, répondit John, qui, ces mots à peine lâchés, se sentit honteux de lui-même. Ne venait-il pas de mentir impudemment? Au fond, il n'attachait aucun prix à l'amitié de miss Demolines, et il savait fort bien que cette amitié, si elle lui était acquise, n'aurait rien de compatible avec ses sentimens pour Lilian Dale, pour cette aimable et pure jeune fille à qui la veille encore il avait juré de consacrer sa vie. N'était-il pas étrange d'oublier ce serment, et d'y être poussé, à défaut d'aucun attrait bien défini, seulement par une inexplicable faiblesse?

— Si ce que vous dites est vrai, reprit miss Demolines...

— N'en doutez pas, interrompit Johnny.

— Vous mériterez mon amitié en faisant ce que je vous demande, vous empêcherez votre ami de peindre ce ridicule portrait, vous lui signalerez le danger de mener son intrigue dans une maison étrangère, sinon...

— Sinon?

— Je me croirai tenue de prévenir mistress Van Siever... Non que je surmonte, jusqu'à pouvoir m'adresser directement à elle, la répugnance que m'inspire cette odieuse vieille, mais je lui écrirai, voilà qui est certain.

— Vous me direz sans doute vos motifs pour agir ainsi, chère...

Au moment de prononcer le petit nom de sa nouvelle amie, John Eames se sentit arrêté court. Si miss Demolines se fût tout bonnement appelée Jane ou Fanny, la chose eût été relativement assez simple; mais ce nom de roman et de ballade, *Madalina*, lui coûtait à prononcer. En laissant la phrase suspendue, il esquiva la difficulté.

Miss Demolines prit alors un ton confidentiel, et se penchant à l'oreille du jeune visiteur : — Je la hais! lui dit-elle, j'ai le droit de la haïr.

— Encore une fois, que vous a-t-elle fait?

— Ceci, je ne puis le dire, au moins sans me rabaisser à mes propres yeux... Qu'importe d'ailleurs? nous savons ce qu'elle veut. Empêchons-la de mystifier Conway Dalrymple... Au fond, je vous prie de le croire, ceci m'importe assez peu...

— Naturellement.

— Et ne me cause pas le moindre souci... Seulement voici deux

ou trois ans que je rencontre M. Dalrymple dans le monde, et je serais fâchée de voir un homme de son mérite sacrifié aux artifices d'une coquette; mais, dans une liaison aussi peu étroite que la nôtre, rien ne m'autorise à intervenir.

— Un détail à ne pas oublier, c'est que cette coquette est fort riche.

— Il le croit, n'est-ce pas? il le croit... Maria n'aura pas manqué de le lui dire. Oh! que les femmes sont viles! Savez-vous, monsieur Eames, que les hommes ont bien plus de noblesse dans l'âme?

— Est-ce votre opinion?

— Plus que certaines femmes tout au moins..... J'en vois, de celles-ci, qui positivement me révoltent... Toujours occupées de tendre leurs nasses, et pour quels motifs, grands dieux, pour quels motifs! Jamais je n'aurais cru que Maria Clutterbuck fût capable;... mais non, je ne veux rien dire contre une ancienne amie. Aucune considération ne me fera oublier notre intimité d'autrefois.

Avant de quitter la maison de Porchester-Terrace, John Eames s'était familiarisé avec le petit nom de la belle Madalina, et il avait promis, positivement promis, de faire comprendre à son ami combien il était insensé d'élire son domicile de peintre chez M. Broughton à l'insu du maître de la maison.

IX.

— L'argent est bien rare, les affaires sont bien difficiles, la situation est bien tendue.

— Eh! monsieur, il s'agit d'un simple renouvellement qui m'a été promis ici même par M. Broughton quand je lui donnai ma signature.

— Votre billet n'a-t-il pas été renouvelé?

— Une première fois, j'en conviens. Ce n'est pas une raison pour me refuser un second délai. Je voudrais parler à M. Broughton lui-même.

— M. Broughton est sorti; mais il ne vous fera pas d'autre réponse que la mienne.

— Permettez-moi d'espérer que si.

— Vous verrez, monsieur, vous verrez.

Ainsi dialoguaient, dans les bureaux de Hook-Court, deux personnages de nous connus. Leur attitude était significative. M. Augustus Musselboro se balançait en équilibre, insouciant et superbe, sur les pieds de derrière de son fauteuil. En face de lui se tenait debout M. Adolphus Crosbie en personne, dont la physionomie contrainte indiquait une sourde irritation et le sentiment mal dissi-

mulé de l'atteinte portée à sa dignité de haut fonctionnaire par le sans-gêne de son interlocuteur. Incomplétement initié aux affaires de la maison, il ne regardait Musselboro que comme l'agent subalterne, presque le commis de Dobbs Broughton, et, venant de si bas, des refus si peu ménagés lui semblaient autant d'injures. Un employé supérieur, naguère encore allié aux premières familles du pays, se voir traiter ainsi par un usurier subalterne, la déchéance pouvait-elle être plus complète? Avait-il pu prévoir rien de semblable lorsque, six mois auparavant, son *attorney*, le voyant embarrassé, l'avait adressé à M. Dobbs Broughton, et lorsque celui-ci, l'accueillant avec le plus gracieux sourire, lui avait prêté cinq cents livres sterling sans la moindre difficulté, en lui promettant des renouvellemens indéfinis. — Que m'importe la rentrée de mes fonds? disait alors cet obligeant personnage. J'en trouve tant que j'en veux à cinq pour cent et même moins, je les prête à huit ou neuf aux gens qui méritent confiance; quel bénéfice trouverais-je à les tourmenter? — En d'autres circonstances, Crosbie aurait pu lui faire remarquer que les « huit ou neuf pour cent » en question ne devaient être acceptés que comme un véritable euphémisme, attendu qu'on venait de lui imposer sous divers prétextes le taux de douze pour cent nets et quittes de tous frais; néanmoins il se garda de protester, et ne sourcilla même point quand deux jours après lui arriva la première invitation à dîner du riche *stock-broker*. Non qu'il fût très flatté de se produire dans un monde aussi mêlé; mais il n'avait plus à se montrer difficile depuis que son mariage avec lady Alexandrina de Courcy, au lieu de l'ancrer comme il l'avait espéré dans la sphère aristocratique, était devenu pour lui une source de procès, une cause de ruine et d'abaissement social.

C'était bien effectivement ce triste mariage, — les énormes dépenses de sa noble fiancée, les exigences d'un rang à soutenir, les frais d'une longue maladie et ceux des splendides funérailles qu'il avait fallu faire à une femme séparée de lui depuis plus de deux ans, — c'étaient toutes ces folies, conséquences forcées d'une désastreuse union, qui le mettaient aujourd'hui dans la dépendance de deux misérables, et pour une somme si minime qu'il y avait honte à se reconnaître embarrassé de la payer.

Au moment où, rebuté par Musselboro, il allait quitter le bureau, la porte s'ouvrit devant Dobbs Broughton en personne. Sa physionomie était soucieuse, et, sans être doué d'une rare pénétration, il était facile d'y trouver la preuve que par le fait, comme l'avait dit son fidèle acolyte, l'argent était rare, les affaires difficiles.

— M. Crosbie venait pour cet effet que vous savez, lui dit aussitôt Musselboro.

— C'est un effet à payer, et voilà tout, repartit Dobbs Broughton

d'une voix étrangement voilée. Cette voix annonçait, à ne s'y pas méprendre, que, pour se consoler du mauvais état de la place, le *stock-broker* avait eu recours aux passagères excitations de l'alcool. Musselboro et Crosbie s'aperçurent en même temps qu'ils avaient devant eux un homme à moitié gris. Que faire cependant? Le billet avait été mis en circulation, et devait être présenté le lendemain chez les banquiers de Crosbie, lesquels n'étaient point pourvus, et ne paieraient certainement pas *à découvert*. Le malheureux débiteur hésita toutefois entre la dure nécessité qui le pressait et l'invincible répugnance qu'il éprouvait à rester dans cet antre immonde, en face de cet homme abruti.

— M. Broughton pourrait au moins se montrer poli, dit-il avec un calme forcé.

— Il est très poli de payer ce qu'on doit, répliqua aussitôt l'ivrogne, qui s'acheminait d'instinct vers la cave à liqueurs. Musselboro le suivait de l'œil avec inquiétude. En attendant, reprit-il, si vous voulez vous rafraîchir...

— Merci, monsieur, je n'ai besoin de rien.

— Comme vous voudrez. Il n'en est pas d'un verre de vin comme d'une lettre de change. On boit ou on ne boit pas, liberté complète sur ce chapitre; mais quant à payer, c'est autre chose... Tenez, Musselboro, je suis à bout de patience. Croirez-vous jamais que Carter... Ricketts et Carter, vous savez?... me demandait tout à l'heure deux mois de répit, comme si son salut en dépendait... Deux mois, et pour une bagatelle de cinq cents livres... La clé,... où est la clé de cette boîte?

— Je l'ai serrée, dit froidement Musselboro. Vous avez assez bu comme cela.

— Voilà qui passe toute idée... Je ne suis donc plus maître... chez moi, balbutiait l'ivrogne en regardant d'un air étonné son ex-subalterne, qui se balançait toujours dans son fauteuil, le chapeau sur la tête. Crosbie put se douter dès lors que les refus de Musselboro resteraient sans appel. Ce fut donc à lui qu'il s'adressa de nouveau. — Le renouvellement que je demande n'est pas d'une telle importance qu'il puisse gêner une maison comme la vôtre, lui dit-il. Deux cent cinquante livres aujourd'hui, deux cent cinquante le mois prochain, ce n'est pas la mort d'un homme... Je ne refuse pas de payer ce qu'il faudra... Je n'ai jamais eu beaucoup de billets sur la place, et je n'en ai laissé protester aucun.

— C'est le cas de ne pas commencer, remarqua Broughton.

— Je ferai tout au monde pour cela, reprit Crosbie, et, si vous ne pouvez absolument m'arranger, vous devriez me donner quelque moyen...

— Adressez-vous à vos banquiers, insinua Musselboro.

— Je ne leur ai jamais demandé de pareils services.

— Essayez donc votre crédit chez eux... Ici, vous le voyez, il n'a pas cours, dit Broughton avec un ricanement idiot.

Crosbie devint très pâle et faillit céder à un mouvement de colère. Musselboro, qui se défiait de la tournure donnée à cette discussion, se leva précipitamment pour empêcher qu'elle ne dégénérât en violences réciproques. — Vous le voyez, dit-il à Crosbie, votre insistance est inutile... Dans l'état où est Broughton...

— Allons donc! mêlez-vous de vos affaires, bégaya le *stock-broker*, qui venait de se laisser tomber dans le fauteuil à peine vide.

— Vous pouvez m'en croire, poursuivit Musselboro, quand je vous dis que nous n'avons plus de délai à vous accorder. Pressés nous-mêmes, force nous est de presser les autres.

— Mais qui pourrait me tirer de ce mauvais pas? demanda Crosbie avec une sorte de désespoir.

— Voyez en descendant chez nos voisins. Bangles et Burton font quelquefois ce genre d'affaires; mais ils sont chers, je vous en avertis.

Crosbie, une fois dans l'impasse, jeta effectivement un regard vers l'entrepôt des vins de l'Himalaya; mais le cœur lui manqua lorsqu'il vit sur le pas de la porte un homme qui devait être nécessairement l'un des deux patrons de l'établissement, Bangles ou Burton, sans le moindre doute possible. Rien de plus vulgaire que les façons de ce personnage athlétique, si ce n'est peut-être sa mise de mauvais goût, la forme excentrique de son chapeau, les chaînes massives qui bardaient son torse énorme. En ce moment même, il donnait je ne sais quels ordres à l'un de ses employés, et sa voix âpre et fausse coupa court aux incertitudes de Crosbie. — Jamais, se dit-il, je ne m'adresserai à un quidam de cet ordre. — Fort bien, mais que faire? Au sortir de Hook-Court, il ne savait littéralement de quel côté tourner ses pas. Bien qu'il ne fût pas étranger au train général des affaires, il ne se rendait pas très exactement compte des suites que pourrait avoir pour lui un billet protesté, — *dishonoured*, comme on dit. Quelqu'un sans doute viendrait le lui représenter, après quelque répit, avec une note de frais plus ou moins considérable et requête de solder le tout immédiatement. Et ensuite? Négociant, il serait mis en faillite, mais contre un simple particulier que peut un créancier malveillant? Ici se présentaient des conjectures désolantes. L'administration à laquelle il appartenait allait apprendre en même temps et qu'il signait des lettres de change et que, l'échéance venue, il était hors d'état de les payer. Pour lui, qui portait si haut la tête, quel amer déboire! Ne vaudrait-il pas mieux, coupant court à ces ennuis, en finir avec la vie? Après tout, qu'y laisserait-il de si regrettable? Lily, qu'il avait jadis obtenue, et qui pouvait lui

donner tant de bonheur, — Lily, qu'il avait ensuite rejetée, et dont le destin semblait l'avoir rapproché, — cette douce et bonne Lily venait de le refuser de manière à lui interdire toute démarche ultérieure. Ce refus eût-il été moins formel, comment aurait-il osé se présenter devant elle, couvert de dettes, à bout de ressources?

Ses pensées avaient pris un tel cours que dans ce moment-là même, arrêté à l'angle de Lombard-street, il se préoccupait de Lilian Dale plus que de son billet protesté. Une voix connue frappa son oreille. — Eh! cher Crosbie, que faites-vous donc en ces quartiers perdus? Vous n'êtes pas, que je sache, un habitué de la Cité?

Ces questions étaient formulées par sir Raffle Buffle sur le ton d'une espèce d'intimité, car, depuis le mariage de Crosbie, sir Raffle le traitait en collègue, bien qu'ils ne fussent pas tout à fait égaux en grade. — Mon Dieu, lui répondit celui-ci avec un gracieux sourire (Dieu sait ce qu'ils coûtent parfois d'efforts, ces sourires si gracieux!), il est vrai qu'on ne me voit pas souvent par ici; cependant...

— Vous faites donc des affaires *en catimini?*.. Le moment est bon pour les gens qui ont quelques réserves.

Crosbie, qui songeait peu d'instans auparavant à se brûler la cervelle, et à qui les interpellations de sir Raffle causaient, sans qu'il y parût, une véritable souffrance, se demanda tout à coup s'il ne vaudrait pas mieux se donner d'abord le plaisir de châtier ce prototype d'impertinence officielle, quitte ensuite à le suivre sur le terrain, et à s'y laisser tuer sans se défendre. Plusieurs considérations l'arrêtèrent, dont la plus essentielle était (il ne se l'avoua point) qu'il n'avait jamais songé sérieusement à se donner la mort, la seconde que sir Raffle ne se battrait certainement pas. Il se borna donc à l'envoyer tout bas en un lieu qu'il n'est point convenable de nommer. — Très bien, très bien, reprit l'homme important, on ne vous demande pas le secret de vos spéculations. Je vais, moi, siéger au conseil de la *Rocky Mountain canal Company*. L'état de mes affaires ne me permet pas de dédaigner le petit profit d'un jeton de présence... Bonjour, cher garçon, que la fortune vous soit propice!

Et avec un petit salut de la main, sir Raffle reprit sa route, laissant Crosbie toujours arrêté sur le trottoir de Lombard-street. Cette rencontre avait totalement changé la direction de ses pensées. Il ne songeait plus que Lily fût au monde : la seule question qu'il débattît avec lui-même était de savoir si ses banquiers lui viendraient en aide. Malheureusement, — et nonobstant les politesses dont l'accablaient les commis de l'établissement, — il ne pouvait à cet égard se faire beaucoup d'illusions. Depuis quelques mois, il

n'était inscrit chez MM. *Bounce and C°.* que pour des soldes créditeurs tout à fait insignifians, et ces messieurs avaient dû lui rappeler à plusieurs reprises que son compte-courant chez eux était *overdrawn*, c'est-à-dire plus qu'épuisé. Or il n'entrait pas dans leurs habitudes que le *doit* fût aussi voisin de l'*avoir*. Crosbie le savait de reste, et cette voie de salut lui parut fermée.

Tout à coup il se précipita vers un *cab* qui passait à vide. Une idée lumineuse venait de lui traverser l'esprit. Parmi les employés de l'administration à laquelle il appartenait, se trouvait un certain M. Butterwell, son prédécesseur dans les fonctions de secrétaire-général, et qui maintenant occupait la position de commissaire, hiérarchiquement supérieure. Ce brave homme, de mœurs paisibles et régulières, un peu asservi par sa femme, méthodique, ponctuel, rangé, minutieux, ne se donnait pas les grands airs du secrétaire-général, et celui-ci, le regardant au fond comme un être borné, ne se gênait guère pour laisser entrevoir cette opinion désobligeante. De là quelques aigreurs dissimulées, et même certains duels d'épigrammes où le pauvre Butterwell, secrètement dominé par l'ascendant aristocratique de son antagoniste, avait reçu dans les œuvres vives de son amour-propre d'assez cruelles blessures. Malgré tout, en ce moment critique, la bonne et placide figure de Butterwell venait d'apparaître à Crosbie comme celle d'un ange sauveur. C'est à elle qu'il pensait quand d'une voix ranimée il enjoignait au cocher de le conduire à la porte du ***-*Office*.

Les formules de l'emprunt varient pour ainsi dire à l'infini, depuis l'extrême aplomb de l'homme qui n'admet pas qu'un refus soit possible jusqu'à l'extrême timidité de celui qui prélude à sa requête par mille et mille précautions oratoires, exposant ses besoins, justifiant sa détresse, et appuyant avec plus ou moins de sincérité sur la certitude toujours bien problématique d'un remboursement tout à fait prochain. Crosbie, étant donné le caractère du brave homme auquel il allait s'adresser, la nature de leurs relations, les mobiles qui devaient le plus probablement agir sur lui, pensa qu'il valait mieux aller droit en besogne, sans ambages, sans vaines promesses. — Butterwell, dit-il à peine entré dans le cabinet où l'honnête *commissionner* lisait paisiblement son journal, j'ai besoin de cinq cents livres et vous serai obligé de me les prêter...

Cette apostrophe à brûle-pourpoint fit tomber le journal des mains du commissaire, qui, par-dessus ses lunettes, jeta sur Crosbie un coup d'œil des plus hagards. — Cinq cents livres, c'est une somme, dit-il avec hésitation. Bonté divine, moi qui vous croyais si fort au-dessus de vos affaires!..

Du moment que sa requête n'était pas écartée par une fin de

non-recevoir plus péremptoire, Crosbie pouvait à bon droit espérer qu'il la ferait admettre. En peu de mots, il expliqua sa position, qui n'était pas brillante. Son noble mariage avait complétement dérangé l'équilibre de ses finances. Après bien des contestations, bien des dits et contredits, il restait devoir à son beau-frère une somme d'avances diverses liquidées à mille livres sterling, qu'il remboursait à raison de deux cents livres par an, au moyen de prélèvemens sur son salaire administratif. En sus étaient les cinq cents livres dues à Dobbs Broughton, et qu'il fallait payer moitié dès le lendemain, moitié à la fin du mois suivant sous peine d'exécution. Butterwell, écoutant tout ceci, se grattait la tête avec un embarras visible. — Demain, disait-il, songeant à mistress Butterwell, si vous pouviez attendre ma réponse jusqu'à demain.

— Je la voudrais aujourd'hui, repartit Crosbie, poursuivant ses avantages. Cette échéance me presse, il faut que je me mette en règle.

— Je suppose donc... Mais cinq cents livres, savez-vous?... Encore si vous m'offriez quelque garantie.

— Quant à ceci, pas la moindre. La dot de ma femme, une dot bien modique, m'est victorieusement contestée par ses ayant-droits. Il faut donc vous contenter de savoir que, si je vis et si ma position ne change pas, je pourrai sans doute, une fois libéré envers mon beau-frère, vous rembourser dans le courant de l'année suivante, et je m'y engage formellement. Du reste les intérêts seront réglés en conséquence, et vous n'avez qu'à les fixer vous-même.

— Hum!.. l'argent est à sept pour cent...

— J'accepte parfaitement ce taux.

— Je veux dire l'argent prêté *avec garanties*, reprit Butterwell.

— Je paierai en plus ce qu'il faudra... Faites vos conditions...

M. Butterwell, quittant son fauteuil, se promenait les mains dans les poches. — Que dira ma femme? se demandait-il. — Par le fait, mistress Butterwell, beaucoup moins fascinée que lui, n'avait pas la moindre sympathie pour le brillant secrétaire-général, dont les mauvaises plaisanteries lui étaient parfois répétées. D'un autre côté, l'idée d'une revanche généreuse souriait au digne commissaire. — Je suppose, reprit-il, que je dois en passer par ce que vous désirez...

Crosbie, vivement ému, lui prit la main : — Me voilà éternellement votre obligé, balbutiait-il d'une voix mal assurée. Vous m'avez sauvé de la ruine, peut-être bien du suicide...

— Allons donc, allons donc, trêve de folies! Je vous prête cinq cents livres. En bonne prose, voilà le fait... Quant aux intérêts, vous

n'avez pas pris mes plaisanteries au sérieux? Je ne vous demanderai certes pas plus de cinq... Vous me ferez, j'imagine, un bout de reconnaissance?.. et vous aurez demain matin la moitié de votre somme; le reste viendra fidèlement à la prochaine échéance.

— Votre bonté me fait presque regretter de m'être adressé à vous, reprit Crosbie, dont quelques larmes commençaient à humecter les paupières.

— Restons-en là, pour Dieu, interrompit Butterwell, qui perdait contenance devant ces témoignages de gratitude, et faites-moi le plaisir de m'envoyer Thompson avec le reste des journaux.

Thompson, le garçon de bureau, arriva effectivement cinq minutes plus tard, et les journaux furent déposés sur le bureau du commissaire; mais il se garda bien d'en ouvrir un seul. Toutes ses pensées étaient absorbées par l'incroyable détermination à laquelle il venait de se laisser entraîner. — Cinq cents livres!.. Si pourtant il lui arrivait malheur?... Et comment ma femme prendra-t-elle ceci?... Ce dernier scrupule dominait tous les autres; mistress Butterwell, il faut bien l'avouer, n'était pas d'humeur commode.

Crosbie, au contraire, allégé subitement et contre toute espérance des terribles soucis auxquels un quart d'heure plus tôt il était en proie, semblait avoir fait un nouveau bail avec la fortune. Son horizon, naguère si sombre, revêtait les teintes dorées d'une aurore printanière. Les humiliations dont il avait été abreuvé perdaient subitement leur amertume. Le souvenir de ses démêlés avec la famille de sa défunte femme ne lui était plus de moitié aussi cuisant. Il lui vint même quelques bouffées d'espérance au sujet de Lilian Dale. Ne se pouvait-il pas qu'elle l'acceptât un jour malgré la réponse glaciale qui avait tout récemment écarté sa demande, peut-être prématurée? En tout cas, si jamais il était admis à plaider devant elle la cause de son amour, il ne manquerait pas de lui révéler sans aucun détour les embarras de sa position pécuniaire. Ici maître Crosbie raisonnait juste; il n'y avait point là de quoi effrayer Lilian, si jamais elle consentait à l'écouter de nouveau.

X.

Dans le courant de ce même mois de mars, Grace Crawley, rentrée chez ses parens, reçut de sa cousine Lilian une lettre dont le timbre et la date l'étonnèrent. La recluse de la petite maison d'Allington lui écrivait de Londres, où l'avait amenée un concours de circonstances imprévues.

« Il s'agit d'un mariage, disait Lilian; mais, soyez tranquille, ce mariage n'est pas le mien. Le capitaine Dale épouse miss Dunstable,

la nièce de l'opulente mistress Thorne. Bernard Dale est le neveu chéri de mon oncle, qui m'a fait un devoir de l'accompagner ici. Un mois à Londres, pour une petite provinciale comme moi, n'est pas une aventure à dédaigner. On me faisait entrevoir des fêtes continuelles, des plaisirs sans fin ni trêve, l'opéra, les bals, le palais de Sydenham, les sorcelleries de la célèbre Mme Tussaud. Comment résister à tant d'attractions? Or, ma chère enfant, depuis qu'elle est ici, la vieille fille (vous savez qui ce nom désigne), la vieille fille s'est déjà royalement ennuyée. Si elle était absolument libre, elle serait capable de repartir pour Allington sans attendre la cérémonie nuptiale dont, en qualité de *bride's maid*, elle est appelée à faire un des plus beaux ornemens.

« Oh! cette première soirée passée dans la capitale, je ne l'oublierai jamais. Nous étions descendus, mon oncle et moi, dans une maison meublée de Sackville-street. Le temps était à la pluie, l'appartement obscur; les meubles portaient cette livrée rouge-brun adoptée de commun accord, dirait-on, par tous les *lodgers* de Londres, qui se croiraient en état de péché mortel, s'ils donnaient la moindre apparence de gaîté à leurs banales demeures. Nous avions dîné tête à tête, mon oncle sommeillait dans son coin, et moi, songeant à cette nouvelle cousine que je vais avoir, aux émotions qui l'agitent, au bonheur qui l'attend peut-être, je me sentais envahie par une tristesse amère. Je crois, Dieu me pardonne, que je pleurais ou que j'allais pleurer, lorsque fort heureusement Bernard arriva, tout enfiévré de sa belle flamme, ne parlant que d'Emily et de ses grâces, nous offrant sa photographie, nous apportant les douceurs anticipées dont elle l'avait chargé pour nous. L'oncle, à moitié endormi, ripostait pourtant de son mieux, et je l'aidais de mes plus charmans sourires, tout en me demandant si j'avais encore les yeux rouges, quand John Eames en personne vint rendre la conversation plus intéressante.

« Une heureuse rencontre lui avait procuré notre adresse (il a toujours de ces bonheurs-là), et, s'il s'empressait ainsi d'accourir vers nous, c'était, — ô sainte franchise! — c'était pour nous parler de votre père, de sa justification probable, du tour favorable que semble prendre l'inique persécution dont il a été l'objet. Cependant, chère enfant, si rassurantes que soient ces perspectives, tout dépend, nous a dit Johnny, du témoignage qu'on pourra obtenir de M. et de mistress Arabin. On soupçonne que le billet égaré dans les mains de votre père lui avait été remis par eux, et c'est de quoi, tout le monde s'accorde là-dessus, il faudrait être certain. Ceci établi, on retrouverait sans beaucoup de peine, à ce qu'il paraît, la trace et le nom du véritable voleur.

« Peut-être ces explications sont-elles moins claires que vous ne les souhaiteriez. La faute en serait à Johnny, qui, tout en parlant, me regardait, et, pour une raison ou l'autre, perdait fréquemment le fil de son beau discours. Tant il y a que je démêlai dans ses paroles le projet d'un prochain départ. — Où donc allez-vous? lui demanda mon oncle?

« — A Florence, répondit-il du ton le plus simple.

« — Et vous y passerez?

« — Vingt-quatre heures, si j'ai le bonheur d'y joindre les Arabin.

« — Mais on dit qu'ils sont en route pour Jérusalem. Si vous les trouviez partis?

« — Je les suivrais.

« — A Jérusalem!

« — A Jérusalem... J'ai toujours eu envie de voir la terre-sainte.

« — Si je comprends bien, reprit mon oncle, ce n'est pas un voyage d'agrément que vous allez faire.

« — Il me sera très agréable au contraire de rendre service à un honnête homme injustement soupçonné.

« — Mais qui risque les frais de cette expédition?

« — Quelqu'un dont je n'ai pas à redouter qu'il épluche de trop près la carte à payer.

« — Ne voyez-vous pas que c'est lui? dis-je à mon oncle stupéfait.

« — Quoi! pour un étranger, faire la dépense d'un voyage en Italie? Savez-vous que cela vous coûtera au bas mot...

« — Une quarantaine de livres, et un peu plus du double, s'il faut pousser jusqu'en Orient.

« — Eh bien?...

« — Eh bien! le compte est fait, la ceinture est bouclée, n'en parlons plus.

« Jamais je n'avais vu mon bon cousin si fort à son avantage, et si je ne m'étais retenue, il est probable que j'aurais commis quelque inconvenance. Tranchons le mot, je mourais d'envie de lui sauter au cou. J'espère qu'il n'a pu s'en douter un seul instant. Lui de son côté cherchait un biais pour me glisser quelques mots en particulier; mais le moyen dans ce petit salon où nous étions quatre et fort à la gêne? Cependant au moment où de désespoir il prenait congé, je lui ai dit avec une bonne poignée de main et de manière à n'être entendue que de lui : — Vous faites bien, Johnny!... Je vous en sais gré.

« J'ai bien peur, en y réfléchissant, que sur ces huit mots il ne se laisse aller à bâtir un nouvel édifice de chimères, et je me repens de m'être abandonnée à un élan d'enthousiasme. Ceci prouve que la plus déterminée des vieilles filles peut encore manquer de prudence.

« Maintenant que me voilà débarrassée provisoirement de cet obstiné cousin, vais-je me trouver exposée à d'autres obsessions? Elles m'effrayaient moins là-bas, dans ma petite forteresse d'Allington, où personne ne pouvait pénétrer sans y être autorisé. Ici, dans cet incessant tourbillon de la vie mondaine, vingt hasards auxquels je ne saurais parer amèneront des rencontres inattendues, dont la seule idée me trouble profondément. Que se passerait-il, le cas échéant? Nous reconnaîtrons-nous? Osera-t-il m'aborder? Garderai-je l'attitude impassible et décourageante que je veux opposer comme une infranchissable barrière à ses inadmissibles prétentions? C'est lorsque je m'adresse toutes ces questions sans y pouvoir répondre à mon gré que je voudrais me voir loin d'ici, près de cette mère chérie à qui je consacre si volontiers tout ce qui me reste de dévoûment et de tendresse. »

Comment dire maintenant, sans déconsidérer trop complétement un de nos personnages favoris, ce qui advint de John Eames au sortir de sa visite à Lilian? Il la quittait un peu contrarié de n'avoir pu l'entretenir en particulier, mais en somme très flatté de ses dernières paroles, dont l'accent ému doublait la valeur. De la part d'une personne à la fois si vraie et si réservée, elles impliquaient ou du moins semblaient impliquer un premier pas dans la voie des attendrissemens involontaires et des réflexions bénignes; elles vibraient doucement aux oreilles de Johnny, qui pouvait se flatter d'avoir enfin deviné par quelles voies il avait chance de fléchir son inhumaine cousine, — et cependant, après avoir allumé son cigare, il héla un *cab*, et, lui recommandant de faire diligence, il prit le chemin de Porchester Terrace.

Le prit-il sans remords? — Non, certes, et son cœur l'avertissait qu'il allait commettre une sorte de sacrilége; mais à son demi-repentir se mêlait une sorte de jouissance vaniteuse. Jusque-là fort peu gâté par les femmes, il se complaisait dans le rôle tout nouveau pour lui d'un homme à bonnes fortunes, à petits billets, à rendez-vous, qui, rebuté par une beauté cruelle, peut aussitôt prendre sa revanche aux pieds d'une aimable coquette. Tout en cheminant et en savourant les parfums de son *regalia*, ce don Juan novice, électrisé par ses succès, fredonnait le refrain des amans faciles à consoler :

> If she be not fair for me
> What care I have fair she be?

Il se demandait aussi par quelle succession de hasards heureux il ne lui arrivait presque jamais, lorsqu'il allait voir ses nouvelles connaissances, de trouver lady Demolines auprès de sa fille. Tantôt

une migraine, tantôt une bronchite, tantôt un léger accès de rhumatisme, la clouaient dans sa chambre, et cependant il était toujours question des *raouts* qu'elle avait honorés de sa présence, des soirées qu'elle avait passées au théâtre. De plus, lorsqu'il arrivait à John de rencontrer cette introuvable personne, il la voyait invariablement vive et alerte à ne lui donner que vingt-cinq ans. On pouvait donc regarder comme un problème intéressant à plus d'un titre le soin qu'elle semblait mettre à ne jamais être en tiers dans les longs entretiens de sa fille et de Johnny; mais après tout, si quelqu'un avait à s'en plaindre, ce n'était pas ce dernier, qui, plus certain de les trouver ensemble, se fût peut-être montré moins assidu chez ces dames. L'inconvenance de ses trop fréquens tête-à-tête avec la belle Madalina lui était d'ailleurs déguisée par le ferme propos qu'il sentait en lui de n'en abuser jamais. Ce ferme propos était aussi son excuse tacite envers Lily. — Rien de commun, pensait-il, entre un amour qui remplira toute mon existence et une petite intrigue sans conséquence dont je m'amuse en passant.

Miss Demolines, ce soir-là, était d'une rare susceptibilité. Une demi-heure de retard lui fournit matière à vifs reproches. Pour se justifier, John Eames mit en avant l'obligation où il s'était vu, à la veille d'un départ, d'aller prendre congé de quelques amis récemment arrivés à Londres, et, comme il avait cru pouvoir nommer le capitaine Dale, les grands yeux noirs qu'on tenait fixés sur lui lancèrent tout à coup un surcroît de feux. Il est à croire que Conway Dalrymple avait commis quelque indiscrétion dans ses causeries avec mistress Broughton, et que celle-ci n'avait pas été plus réservée en jasant avec miss Demolines, qui du moins sembla tout à coup au courant de bien des choses qu'on pouvait croire ignorées d'elle.

— Ce capitaine Dale, dit-elle aussitôt, doit être parent de miss Lilian Dale,.. et miss Lilian Dale, à ce qu'on assure, doit se marier d'ici à peu.

— Avec qui, je vous prie? demanda Johnny, subitement décontenancé.

— Avec un jeune homme attaché aux bureaux de l'*income-tax*... Le connaissez-vous par hasard?

John Eames, on le devine, n'aimait pas à causer de Lily Dale avec cette espèce de rivale qu'il lui avait donnée, Dieu sait pourquoi. Encore moins lui convenait-il soit d'admettre, soit de contester l'espèce d'imputation qui venait d'être ainsi mise à sa charge; mais il avait affaire à forte partie.

— Qui ne dit mot consent, reprit miss Demolines... J'ai donc à vous complimenter de votre choix... Cette jeune personne est char-

mante, il n'y a qu'une voix là-dessus, et sept ans écoulés depuis sa petite affaire avec M. Crosbie...

— Cette affaire n'a que trois ans de date, essaya de murmurer le pauvre John, et d'ailleurs je ne vois pas...

— Oh! soyez tranquille, je n'ai jamais entendu dire à cet égard que les choses les plus honorables pour vous... Vous fûtes le preux champion d'une belle offensée... Je regrette de n'avoir pas su tout cela le jour où j'assistai à votre rencontre avec M. Crosbie... La poignée de main que vous échangeâtes devant moi m'aurait particulièrement édifiée... Donc miss Lily Dale est en ville?... Et, ce nonobstant, vous partez demain pour Florence?

— Je pars demain pour Florence, ce nonobstant.

Suivit un silence de quelque durée. John Eames se sentait agacé. Miss Demolines, assise en dehors des rayons de la lampe, tenait ses mains devant ses yeux. Tout à coup elle se leva, fit le tour de la table, et vint se placer en face de son interlocuteur: — Je vous somme, lui dit-elle avec autorité, de m'apprendre si vous avez promis, oui ou non, d'épouser Lilian Dale... Parlez, continua-t-elle, voyant qu'il se taisait étonné. Ma question veut une réponse.

— Quel est votre but en me l'adressant?

— Quel but puis-je avoir, sinon de ne pas rester étrangère à un événement qui vous importe? Vous avez d'ailleurs le droit de vous taire.

— Et si j'en usais?...

— Je saurais alors que j'ai deviné juste,... et je vous tiendrais pour un lâche.

— Où serait la preuve de lâcheté... On ne traite pas ces sortes de questions avec le premier venu.

— Vous êtes gracieux, monsieur Eames. Je suis donc pour vous la *première venue*. Voilà quelle idée vous vous faites de mon amitié! Allez, allez, vous n'avez plus à craindre que je vous questionne.

— Madalina, vous ne m'avez point compris...

— Vous vous êtes au contraire expliqué le plus clairement du monde... Tenez, monsieur Eames, veuillez m'excuser... Je suis un peu souffrante ce soir, et il m'est impossible de tenir tête au... premier venu. Bonsoir, monsieur Eames! Bonsoir, et bon voyage!

Les choses prenaient décidément un tour sérieux. Jusqu'alors Johnny, bien casé comme d'habitude à l'angle d'un épais divan, ne s'était point cru obligé de se déranger, encore que miss Demolines fût debout devant lui. Maintenant il fallait prendre un parti, s'en aller, ou demander humblement la révocation du congé qui venait de lui être notifié. Prendre au mot la belle et gagner la

porte qu'on lui montrait, rien certes n'aurait été plus sage; mais alors adieu la petite intrigue, les secrets communs, les rendez-vous intimes. Ce qu'il appelait son « roman » allait finir, et finir sans beaucoup de gloire. Cependant il serait parti, si dans les grands yeux noirs de miss Demolines le feu de la colère ne se fût alors atténué, tandis que le pli de ses lèvres contractées perdait quelque chose de sa rigueur. — Voyons, lui demanda-t-il, est-ce tout de bon?

— Tout de bon, répondit-elle avec un accent beaucoup moins résolu.

— Vous voudriez en rester là?...

— Qu'est-ce que cela peut vous faire?

— Si vous l'exigez, je pars à l'instant.

— Je l'exige... Pourquoi ne partez-vous pas?

— C'est qu'auparavant j'ai des excuses à vous offrir.

— Non, pas d'excuses, pas d'explications! Une franche réponse à une question bien simple... Êtes-vous promis à miss Lilian Dale?

— Eh bien! non; — je ne le suis pas.

— Vous m'en donnez votre parole?

— Comment pouvez-vous me croire capable de mentir en pareille matière?

— Vous conviendrez au moins que vous en avez été fort amoureux?

John Eames était debout, nous l'avons dit, et il avait son chapeau à la main. Une forte velléité de s'échapper lui vint en tête, car il ne pouvait se faire, cela se comprend, au nom de Lily Dale prononcé par miss Demolines. Malheureusement celle-ci se trouvait en ce moment placée entre lui et la porte, barrant un étroit passage laissé entre le mur et la table à ouvrage. Il fallait qu'il la forçât à se déranger pour se glisser hors de la prison qu'elle lui faisait ainsi sans trop d'affectation, tout en lui prescrivant de partir. Au surplus, elle comprit peut-être ce qui se passait en lui, car elle n'insista pas davantage sur ce point délicat.

— Nous allons donc redevenir bons amis? demanda-t-elle sur un ton beaucoup moins hostile.

— Laissez-moi l'espérer.

— Voici ma main en signe de pardon.

Johnny saisit cette petite main parfumée, et la garda dans la sienne tout justement assez pour que le geste de Madalina n'eût rien perdu de sa signification conciliante.

— Et tout à l'heure encore vous me chassiez! lui dit-il avec l'accent du reproche.

— Oui, je vous chassais, et très sérieusement, je vous assure.

Quand vous me connaîtrez mieux, vous comprendrez combien j'ai dû être blessée. Moins que personne je supporte l'idée de me voir la « première venue » pour les gens que... j'estime. Et voyez cependant, si vous étiez parti,... que de changemens une simple parole peut apporter dans nos destinées!... Un *oui* pour un *non*... Un *non* quand il fallait dire *oui*... En y réfléchissant, on se demande comment une femme ose répondre autrement que *non!*

— C'est bien ainsi qu'on m'a toujours répondu, remarqua modestement Johnny, dont miss Demolines dut admirer la naïveté.

— Je n'en crois pas un mot... Je serais plus tentée d'admettre que vous n'avez demandé réponse à aucune.

— A vous certes on a demandé réponse... N'est-il pas vrai, Madalina?

— Que donneriez-vous pour le savoir?... Mais je vous avouerai sans détour que vous avez deviné juste... Et une fois, une seule, j'ai cru que ma réponse ne serait pas *non*.

— Puis cependant vos réflexions vous ont amenée à ne point céder.

— Je n'ai pu prendre sur moi, le moment venu, de prononcer le mot décisif qui allait m'ôter à jamais ma liberté. J'avais déjà refusé bien des fois ce pauvre garçon. Ce jour-là, il me déclara qu'il s'agissait pour lui d'une résolution définitive. — Je m'embarque dans huit jours, disait-il, et je ne m'exposerai point à être encore une fois repoussé. — Un simple *adieu* fut toute ma réponse. Il me comprit, et depuis lors ses pieds n'ont plus foulé la terre natale.

— Vous avez donc sacrifié son bonheur à votre désir de rester libre?

— Peut-être aussi ne l'aimais-je pas assez, reprit miss Demolines tout à coup rêveuse... Sans cela, je n'aurais pas eu tant de courage... C'était un parfait galant homme, un charmant cavalier, avec un revenu de deux mille livres dans les fonds indiens et autres valeurs du même ordre.

— Et il ne s'est point marié?

Miss Demolines avait repris sa place dans un grand fauteuil. Johnny était réinstallé sur le divan. Ils causaient maintenant tout à leur aise.

— Il m'a écrit, reprit la belle narratrice, qu'il ne se marierait pas avant moi, et que, lorsque la fatale nouvelle lui serait parvenue, il irait proposer sa main à la première jeune fille disponible qui se trouverait à sa portée...

— Bien flatteur pour cette élue du hasard!

— Oh! n'importe, il ne risque guère d'être mal accueilli. Quand

on a des avantages personnels, une jolie fortune, de belles relations... Vous vous demandez, j'en suis sûre, comment j'ai fait la folie de le refuser?

— Je vous trouve au contraire fort raisonnable, puisqu'il ne vous plaisait point.

— Ma destinée l'a ainsi voulu... Peut-être ai-je eu tort. Tant de jeunes filles se marient sans grand amour qui s'en trouvent ensuite fort bien... Voyez plutôt Maria Clutterbuck...

Il est bon de savoir que John Eames n'aimait pas à entendre parler de mistress Broughton sous ce nom de Maria Clutterbuck. Pourquoi, nous ne le saurions dire. Peut-être ce terrible nom venait-il jeter un reflet prosaïque sur la poésie de son « roman; » puis il ne croyait pas à cette amitié, passée ou présente, dont miss Demolines se targuait si volontiers. Au fait, de ce qu'elle lui disait, il croyait fort peu de chose. A ce beau garçon refusé malgré sa charmante figure et ses deux mille livres de revenu il ne croyait pas le moins du monde. En somme, et dans ce moment-là, son roman ne l'amusait plus assez pour lui faire oublier ce qu'il avait à faire.

— Voici onze heures qui sonnent, remarqua-t-il, or je pars demain matin au petit jour.

— Eh bien? demanda miss Demolines.

— On n'est pas fâché de dormir quelque peu...

— Dormir!... Je suis toujours émerveillée de voir combien la jeunesse de notre époque a besoin de sommeil.

Johnny avait grande envie de demander à la charmante railleuse si les jeunes gens d'autrefois se passaient de dormir, et si le *gentleman* aux deux mille livres, avant de fouler aux pieds pour la dernière fois le sol natal, avait passé toute la nuit à deviser avec l'inflexible objet de sa flamme; mais il n'osa pas hasarder ces questions, qui pouvaient être mal accueillies et brusquer le dénoûment de son gentil vaudeville. Comme il se levait : — Attendez! lui dit miss Demolines. Nous n'avons pas encore parlé de ce tableau. M. Dalrymple est-il prévenu?

— Je n'ai pas encore eu le temps de le voir.

— Et vous partez demain?

— Demain sans faute et de grand matin; mais, à vous parler franchement, il est possible que j'aille ce soir fumer un cigare avec ce cher camarade.

— Je comprends maintenant votre hâte de me quitter. Le cigare est un rival redoutable.

— Permettez! c'est pour vous obéir que j'irai voir Conway.

— Allez donc, et dites-lui qu'en persistant à faire ce tableau il encourt de terribles ennuis, sans compter qu'il risque de perdre

à jamais une femme pour laquelle il professe un dévoûment absolu. Vous pouvez l'avertir que mistress Van Siever est déjà prévenue.

— Par qui, s'il vous plaît? demanda Johnny, dressant l'oreille.

— Vous n'avez point à me regarder avec cet air effaré. Je ne suis pour rien dans cette révélation, que tous les domestiques de Maria ont été à même de faire, pour peu qu'ils y aient vu leur intérêt.

— Ce qui prouve, par parenthèse, combien peu d'importance mistress Broughton attache à ce mystère.

— Si vous en concluez qu'elle en a parlé à son mari, je puis, de science certaine, vous désabuser à cet égard. M. Broughton ne sait encore rien. Maria Clutterbuck a littéralement perdu le sens. Je ne lui trouve pas d'autre excuse.

A ce nom de « Maria Clutterbuck, » John Eames avait fait un pas vers la porte. — Bonne nuit, dit-il en toute hâte.

— Vous partez donc bien décidément?

— Aussitôt de retour, vous me verrez.

— Il en sera, monsieur, ce que vous trouverez bon.

— Ceci doit-il s'entendre en mauvaise part? N'avez-vous aucun désir de me revoir près de vous?

— Vous comptez sur des douceurs, mais vous n'en aurez point, mon cher monsieur. Ma mère sera probablement rétablie, et je n'ai aucune raison de vous cacher que vous plaisez beaucoup à ma mère...

— C'est d'autant plus obligeant à elle, pensait John, qu'elle n'a pas eu souvent le plaisir de me voir.

— Si donc vous revenez, reprit Madalina, vous êtes certain de lui faire grand plaisir...

— Mille fois reconnaissant!... mais c'est de *vous* que je m'informais, dit Johnny, soulignant d'un tendre coup d'œil cette insinuation sentimentale.

— De moi, lui répondit la coquette aguerrie, n'attendez rien qui puisse flatter votre amour-propre.

— Au moment d'un départ, je comptais sur plus de bonté.

— Il me semble que je suis assez bonne ainsi. Ne disiez-vous pas qu'il est onze heures passées? Bonne nuit, monsieur, et bon voyage!

— Au moins, dites-moi que mon retour ne vous sera pas indifférent...

— Je n'ai rien à vous dire de pareil... Monsieur Eames, finissez!... ou je vais, pour tout de bon, me brouiller avec vous...

Ainsi se séparèrent nos deux personnages, plus ou moins satisfaits de leur soirée.

Une demi-heure plus tard, sans se préoccuper de la nécessité où il serait de se lever de grand matin, John Eames arriva chez

Conway Dalrymple, à qui, sous certaines réserves, il ne faisait point mystère de ce qu'il appelait son *roman*. L'artiste, entre deux bouffées de pipe, jugea bon de le prémunir contre le danger de ses visites à Porchester Terrace. — Vous pourriez un beau jour, lui dit-il, en sortant de chez ces dames, avoir à vous féliciter du bon accueil fait à l'offre de votre main.

— Merci, répliqua John, vous avez une haute opinion de ma prudence.

— De plus prudens que vous, reprit Dalrymple, n'ont pas échappé à ce genre de traquenards. Miss Demolines a de l'esprit, et il me semble que la petite intrigue par elle ourdie ne vous ennuie pas outre mesure.

— Je nie d'abord qu'elle soit si spirituelle, et l'intrigue en question ne m'amuse pas déjà tant; mais cela fait toujours passer une heure ou deux.

— Avez-vous su, demanda Conway, que l'an dernier, pas plus tard, certain jeune homme reçu chez ces dames a levé le pied pour échapper à un procès de « promesse violée? »

— Parions qu'il avait une partie de sa fortune en fonds indiens?

— Pourquoi cette question saugrenue?

— Suffit que je me comprenne.

— Fonds indiens ou fonds chinois, ce qu'il avait, il voulut le garder, et je crois avoir entendu dire qu'il passa au Canada. C'est Shorter qu'on l'appelait, et il paraît que la veille de son départ la belle Madalina lui fit savoir qu'elle était toute disposée à s'expatrier. Même, vu les circonstances particulières et la nécessité de mettre à la voile, elle se résignait à des noces plus sommaires que l'usage ne les sanctionne dans un certain monde. Shorter cependant ne répondit point, et oncques depuis n'a remis les pieds en Angleterre.

Eames crut devoir protester qu'il ne croyait pas le premier mot de cette chronique. Au fond cependant, il était convaincu que M. Shorter était ce beau *gentleman* à qui la belle Madalina se repentait presque d'avoir opposé d'inébranlables refus.

Par exemple, il avait totalement oublié de traiter avec son ami la fameuse question de *Jaël et Sisarah*.

XI.

Il est, à l'honneur de la profession, des lecteurs scrupuleux qui se demanderont comment un employé de l'*income tax office* peut d'un jour à l'autre se permettre de quitter son service pour courir sur le continent après les personnes qu'il a besoin de rencontrer. En règle générale, sauf congé régulièrement obtenu, le joug ad-

ministratif ne se prête point à ces fantaisies, et les chefs comme sir Raffle Buffle ne sont pas faits pour le rendre plus léger; mais sir Raffle avait affaire dans la personne de John Eames à un garçon délié, qui, sans faire semblant de rien et par mille petits moyens dextrement variés, le menait presque toujours à ses fins. Dans la circonstance présente, le congé que demandait Johnny lui fut refusé tout à plat, et les bureaux attentifs virent s'entamer entre le commissaire en chef et son subordonné une de ces luttes qui leur étaient déjà familières, mais qui les intéressaient toujours. Il y eut des paris ouverts, et chacun donnait son avis. Celui-ci voulait que John Eames, bravant ouvertement la tyrannie, partît sans autorisation, et acceptât les conséquences de cette détermination hardie; mais notre secrétaire ne se souciait aucunement de sacrifier sa carrière ou même de perdre un grade en suivant cette inspiration, qu'il ne jugeait pas tout à fait désintéressée. Un second conseillait la flatterie et l'envoi d'un baril d'huîtres au supérieur récalcitrant; un troisième insinuait qu'un certificat de médecin, facile à obtenir, pourrait arranger les choses. John Eames les laissait dire, et se réservait le dernier mot. Le lendemain du refus, sir Raffle le vit entrer solennellement dans son cabinet, un rouleau sous le bras. Johnny était vêtu de noir, très grave, et aucune des plaisanteries de son chef, qui daignait quelquefois s'en permettre, ne lui arracha ce jour-là le moindre sourire. — Qu'avez-vous, Eames, finit par lui demander l'homme important? Je ne comprends rien à vos sombres allures.

— Elles s'expliquent d'elles-mêmes cependant. A la veille d'un départ aussi tristement motivé, en face d'une détermination aussi sérieuse...

— Vous comptez donc partir?... partir sans autorisation?

— Ne le faut-il pas? J'y suis engagé d'honneur.

— En ce cas, donnez votre démission.

— J'en passerai par là, si on l'exige; mais je veux auparavant soumettre ma conduite au comité... Voici les explications que je compte lui fournir, et que je vous supplierai de placer sous les yeux du président.

Ces paroles prononcées d'un ton lugubre, ce manuscrit imposant et le costume inusité de John Eames commençaient à produire un certain effet sur le commissaire. Il tournait et retournait la pétition dans ses mains, incertain de l'usage qu'il en faudrait faire et du parti qu'il avait à prendre. — Si je dois céder, se disait-il, mieux vaut que ce soit de ma part une faveur toute gratuite et non pas enlevée par un document comme celui-ci... Vraiment, s'écria-t-il enfin, jamais on ne vit une obstination pareille, jamais on n'a professé à votre âge une indépendance aussi complète...

— Je crois au contraire, sir Raffle, vous avoir donné des preuves de la docilité, de la soumission la plus méritoire. Cependant toute obéissance a ses limites...

— C'est cela, vous m'accusez à présent pour n'avoir pas voulu souscrire à votre dernier caprice.

— L'accomplissement d'un devoir sacré ne saurait jamais recevoir ce nom.

— Encore faudrait-il me démontrer...

Ici Johnny commença la longue histoire du procès qui menaçait l'honneur du révérend Josiah Crawley, son parent. Sir Raffle, qui avait vaguement ouï parler de cette affaire, ne l'écoutait que d'une oreille. Au fond, il était préoccupé d'une seule chose, l'opinion que pourraient se former ses collègues et ses supérieurs d'après les énonciations de cet exposé de griefs que son secrétaire intime élevait ainsi contre lui. Déjà plusieurs fois les habitudes despotiques de sir Raffle lui avaient valu quelques observations, quelques allusions, dont il avait gardé souvenir. Un de ses chefs, — peut-être bien le lord-chancelier, dont il aimait tant à faire sonner le titre pompeux, — lui avait fait doucement remarquer que l'esprit du temps ne comportait plus les rigueurs en usage sous l'ancien régime. Tous ces souvenirs lui trottaient par la cervelle tandis qu'il écoutait plus ou moins attentivement un récit que John Eames tâchait de rendre pathétique, et l'énergie de ses résistances allait toujours faiblissant. — Écoutez, dit-il, ce papier doit me rester étranger, s'il ne m'est remis à titre officiel. Veuillez le reprendre, je vous prie...

— J'avais cru, répliqua John Eames, que je ne pouvais me dispenser de vous en donner communication préalable. Ce bon procédé me semblait obligatoire. — Là-dessus, il fit quelque pas du côté de la porte; mais ce n'était que ce qu'on appelle au théâtre « une fausse sortie. » — Sir Raffle, ajouta-t-il en revenant sur ses pas, il m'est vraiment impossible de vous quitter, pour toujours peut-être, sans vous faire mes adieux. Vous accomplissez sans doute un rigoureux devoir; mais, quoi qu'il arrive, sachez bien que je ne conserve à votre égard aucune arrière-pensée malveillante...

L'homme important, déjà troublé auparavant, commençait à se sentir confondu par cette clémence dont Johnny semblait user vis-à-vis de lui. — Mais aussi, s'écria-t-il tout à coup, pourquoi ne m'avoir pas raconté tout ceci?

— Devais-je me croire autorisé à vous ennuyer de mes affaires particulières?

— Mieux vaut toujours s'expliquer à fond, apprenez ceci de moi, jeune étourdi.

Ce doux reproche, cette leçon paternelle, donnèrent soudain une

tournure très amiable à cette conférence d'abord menaçante, et le lendemain John Eames apparut triomphant parmi ses collègues; il portait ce jour-là son costume ordinaire et n'affectait aucun dehors funèbre.

— Il a son congé, s'écria tout un chœur d'employés. — C'est le certificat, ajouta l'un des conseillers dont nous parlions. — Foin des médecins! repartit John d'un air dédaigneux. — Ce sont les huîtres, reprit un autre. — Je n'ai pas une écaille sur la conscience. — Comment faites-vous pour dompter les ours? recommença un troisième. — Quand ces ours sont des hommes, je prends la mesure de leur pied, et sur cette mesure je les chausse. Rien de plus facile, mes enfans. A la première occasion, essayez de ma méthode.

Je dois ajouter que lorsque sir Raffle revit Eames sous son aspect habituel, et tout aussi gai que devant, il eut quelque pressentiment d'avoir été mystifié par ce jeune drôle. — Bon pour cette fois, se disait-il *in petto*, mais à sa première incartade je ne le manquerai certainement pas.

Mistress Thorne, la tante de la fiancée de Bernard Dale, usait largement de la grande fortune que le ciel lui avait départie. Son hospitalité n'avait pas de limites, et Lilian Dale ne s'habitua pas immédiatement ni sans quelque embarras à mener aux dépens d'autrui l'existence des millionnaires. En dépit de sa discrète et timide résistance, il fallut, — c'était le train de la maison, — accepter une foule de *gratuités*, spectacles, billets de concert, voitures, etc. Lorsqu'il fut question de parties de cheval, elle crut avoir ville gagnée en s'excusant sur ce qu'elle n'avait pas apporté d'amazone; mais deux jours après elle en trouva une, et des plus élégantes, étalée sur le canapé de sa chambre. A côté se trouvait une cravache au manche richement ciselé. L'habit venait de mistress Thorne, la cravache de miss Dunstable, la fiancée de Bernard Dale. Comment refuser sans mauvaise grâce? Lily Dale accepta donc, et chaque jour, à partir de là, quand le temps n'y mettait pas des obstacles absolus, les deux futurs époux allaient se promener dans Hyde-Park sous l'escorte de Lily Dale et d'un cavalier que mistress Thorne lui avait trié parmi les hommes les plus oisifs et les moins compromettans de sa nombreuse société. M. Onesiphorus Dunn (Siph Dunn par abréviation), être parfaitement inoffensif, parfaitement complaisant et commode, n'avait à Londres que d'intimes amis, et vivait agréablement sur le commun, menant une existence à la fois très oisive et très occupée. Suffisamment perspicace pour résoudre tous les petits problèmes de la vie sociale, très curieux et très discret, n'aspirant aucunement à faire montre de son esprit, que l'on croyait insignifiant comme sa

figure, c'était par excellence l'écuyer cavalcadour d'une jeune personne dans la situation de Lily.

Un jour qu'ils cheminaient paisiblement dans cette grande allée de *Rotten-Row* (que ne représente pas mal le « tour des lacs » au bois de Boulogne) Siph Dunn, l'homme universel par excellence, avait entrepris d'expliquer à Lilian, avec force détails ignorés d'elle, par quelle suite de circonstances lord de Guest en était venu à faire de John Eames l'objet de ses libéralités posthumes. Elle l'écoutait avec intérêt, car depuis quelque temps tout ce qui avait trait à son cousin lui touchait au cœur de plus près, et méditait même quelques questions destinées à la renseigner exactement sur le plus ou moins de considération que John Eames pouvait avoir acquis dans le monde où il vivait, lorsqu'une espèce d'apparition vint tout à coup lui couper la parole. En ce moment, elle et son cavalier s'étaient arrêtés pour attendre leurs deux compagnons, qui, après une pointe au galop, allaient infailliblement les rallier. Les chevaux se trouvant placés en sens contraire, Lilian regardait dans la direction de l'allée transversale qui vient s'embrancher sur Rotten-Row, son *partner* au contraire du côté d'Aspley-House et de la statue élevée à lord Wellington. Par l'allée en question venaient très lentement deux hommes au bras l'un de l'autre. Dans l'un des deux, Lilian reconnut Adolphus Crosbie.

Elle le vit avant que lui-même ne l'eût aperçue. Ils ne s'étaient pas rencontrés depuis le jour où, la tenant pressée sur son cœur, lui prodiguant les noms les plus tendres, les caresses les plus vives, il la remerciait de l'avoir accepté pour époux. Ce jour-là, elle croyait pleinement en lui, elle s'abandonnait à lui sans réserve, troublée sans doute, mais plus heureuse encore, et sans imaginer qu'elle pût répondre avec trop de franchise aux témoignages de cette passion qui l'enivrait elle-même. A ce moment, elle s'était donnée, dévouée tout entière et sans retour, bien décidée à suivre cet homme en tout pays, en toute fortune, à partager avec lui jusqu'au bout les bonnes ou mauvaises chances, — et presque aussitôt il l'avait payée de la plus noire trahison. Peu de jours après l'avoir ainsi tenue dans ses bras, frémissante de joie à l'idée de lui appartenir, il l'avait frappée au cœur par un abandon sans excuse. Pourtant elle avait survécu, elle lui avait pardonné; mais ils ne s'étaient jamais revus, et maintenant, en public, ils se rencontraient comme deux passans inconnus l'un à l'autre.

Le personnage à qui Crosbie donnait le bras interpella Siph Dunn avec la familiarité d'une ancienne connaissance, et Crosbie allait se mêler de même à la conversation lorsque, sous le voile qui l'abritait à moitié, il reconnut le profil de Lilian. Le regard fixe et vague

qu'elle portait devant elle lui dit assez qu'elle se savait en sa présence, et que cette présence la faisait horriblement souffrir. Que faire pourtant ? Poursuivre sa route après s'être arrêté, s'enfuir en abandonnant son ami, n'était-ce point manifester une sorte de crainte ? D'ailleurs il se sentait malgré lui retenu par l'aspect inattendu de ce visage sur lequel ses yeux étaient comme rivés. Il retrouvait Lilian à peine changée, toujours aussi charmante, bien qu'un peu moins svelte. Que faire encore une fois ? Lui adresserait-il la parole ? Essaierait-il d'attirer vers lui son regard pour se ménager l'occasion de la saluer ? Se porterait-il hardiment à la tête du cheval qu'elle montait, et demanderait-il à Lilian d'oublier les injures passées ? De tous les partis qu'il pouvait prendre, celui-ci, pensait-il, devait offrir les meilleures chances, si tant est que des chances quelconques existassent encore pour lui; mais il se trouva incapable de cette résolution héroïque. Les paroles qu'il fallait dire ne lui venaient point. Comment en trouver d'assez humbles, d'assez passionnées, et comment les prononcer là, devant ces indifférens, au milieu de cette foule ? Cependant il fit un pas vers Lily; mais il nota aussitôt sur ce visage détourné de lui une expression plus marquée de contrainte et de rigueur. Ce fâcheux symptôme l'arrêta court. Il se dit qu'elle lui gardait une haine sans remède, un ressentiment immortel.

D'ailleurs il n'eut pas le loisir de très longues réflexions. Emily Dunstable revenait avec Bernard Dale, autrefois l'ami de Crosbie, et qui depuis longtemps avait cessé de le saluer. Le premier mouvement du capitaine en reconnaissant ce personnage qui lui était odieux fut de jeter un regard sur sa cousine, car il eut un moment la pensée que Crosbie se trouvait là de l'aveu, avec la permission de Lilian. Pour être détrompé à cet égard, il n'eut pas besoin d'un second coup d'œil. — Dunn, dit-il alors, je crois que nous pouvons avancer. — En même temps il prenait le trot, et l'honnête Siph, dont l'oreille exercée avait saisi dans l'accent de cette banale interpellation quelque chose d'extraordinaire, ne manqua pas de le suivre. — Lilian, comme on pense bien, ne s'attarda point à l'arrière-garde.

— Qu'y a-t-il donc? demanda bientôt Emily à son prétendu, dont la physionomie tout à coup bouleversée sollicitait sa curiosité.

— Rien de très particulier, lui répondit-il, si ce n'est que vous vous trouviez en contact avec l'un des plus méprisables drôles qui soient ici-bas, et que j'ai voulu vous éloigner de lui.

— Bernard! s'écria Lilian, dont les yeux ordinairement si doux lançaient en ce moment mille éclairs; puis, se souvenant qu'il lui

était interdit de le réprimander, en la compagnie où ils se trouvaient, pour la vivacité de ce langage injurieux, elle ralentit l'allure de son cheval et se mit à verser des larmes amères.

Siph Dunn, avec sa perspicacité narquoise aidée de quelques souvenirs, commençait à s'expliquer toute la scène. Il mit, lui aussi, son cheval au petit pas, et, demeurant tout exprès derrière la pauvre Lily, ce brave garçon sifflotait, comme s'il ne s'était aucunement douté qu'elle pleurât, un petit air d'opérette. Emily, comprenant moins, se méfiait pourtant de quelque aventure. — Écoutez, dit-elle à Lily, qui venait de la rejoindre, si Bernard s'avise de dire la moindre chose qui vous déplaise, veuillez m'en avertir, et je me charge de le gronder comme il faut.

Lily, une fois rentrée chez elle, et sans même prendre le temps de quitter son amazone, s'assit pour réfléchir sur ce qui venait de se passer et constater en toute sincérité les impressions que laissait en elle ce désagréable incident. Elle commença par se déclarer très nettement qu'elle ne serait jamais la femme de M. Crosbie. Pourquoi cette déclaration nouvelle, qui devait lui sembler superflue après les engagemens pris avec sa mère et avec John Eames? Au fond, elle se sentait désenchantée. Cet homme, qu'elle avait déifié un moment, venait de lui apparaître comme le plus vulgaire mortel, transformation que ses procédés, cependant fort peu divins, ne lui avaient pas encore fait subir dans les souvenirs enthousiastes de la jeune fille. Je ne me chargerais pas volontiers d'expliquer comment un simple coup d'œil avait amené cette subite désillusion. Ce n'était pas seulement parce qu'il paraissait plus âgé, parce que son visage portait les traces de la fatigue morale à laquelle il était en proie; ce n'était pas parce qu'il avait perdu ce ferme et fier regard que Lilian (en riant) assimilait naguère à celui d'Apollon. Je crois, pour tout dire, que le changement était moins en lui qu'en elle. Ses yeux dessillés voyaient plus juste, et il lui était maintenant impossible de prendre cet homme pour une des divinités de l'olympe. John Eames, qu'elle n'avait jamais comparé au dieu des vers, il s'en faut de tout, ne perdait rien désormais à être mis en regard de son ex-rival. Nonobstant ce résultat, que lui-même eût trouvé merveilleux, Lilian s'en tenait encore aux deux lettres O. M. inscrites en regard de son nom sur la garde de son *prayer-book*. Depuis sa rencontre avec M. Crosbie, la perspective d'un mariage quelconque sembla lui sourire moins que jamais.

E.-D. Forgues.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

ENCORE JUNIUS

Memoirs of sir Philip Francis, with correspondence and journals, commenced by the late J. Parkes, completed and edited by H. Merivale, 2 vol.; Londres, 1867. — *More about Junius*, by A. Hayward, br., Londres, 1868.

Il y aura cent ans tout à l'heure que parut dans un journal de Londres la première lettre signée Junius, qui émut l'attention du public. Elle fut suivie de plus de quarante autres, protégées par le même nom. La dernière fut publiée trois années jour pour jour après la première (21 janvier 1769 et 1772). Pendant tout ce temps, ces lettres, successivement adressées aux hommes qui occupaient la scène politique, l'une d'elles au roi lui-même (et ce n'est ni la moins habile ni la moins hardie), avaient captivé, étonné les lecteurs par la sévérité des jugemens, la violence des attaques, la force du style, l'éclat du talent, et l'auteur était resté inconnu. De vagues soupçons avaient désigné plusieurs noms; aucun soupçon n'avait été justifié, aucun même ne s'était soutenu. Des années s'écoulèrent, Junius ne reparut pas. Rien qui l'égalât ne vint le rappeler. On y pensa moins; on cessa de rechercher qui il était. Excepté de quelques curieux, la question fut délaissée, et Junius et son secret étaient en voie d'être oubliés, lorsque après plus de quarante ans une édition bien faite de ses lettres, encore fameuses après qu'on avait cessé de les lire, vint ranimer la curiosité, à peine excitée par les éditions précédentes, absorbée par les plus grands événemens du siècle. Aussitôt les critiques, les chercheurs, se mirent à l'œuvre, et l'un d'eux crut avoir pénétré l'impénétrable se-

cret. Il persuada d'excellens juges et une bonne partie du public; mais bientôt son système fit naître des systèmes opposés. Le débat fut repris, abandonné, repris encore, et l'on peut dire sans scepticisme qu'un siècle de recherche et de controverse n'a pas encore définitivement dissipé l'ombre mystérieuse dont Junius s'est enveloppé.

Nous ne raconterons pas l'histoire de cette longue enquête. Pour être claire, cette histoire aurait besoin de n'être pas abrégée, et elle se compose de détails infinis; puis il faut bien ajouter qu'elle a déjà été donnée en grande partie et donnée ici même. La *Revue* a inséré de toute la question un récit et un examen aussi complets que le permettait la somme de documens dont nous pouvions disposer à l'époque où nous écrivions (1). Presque au lendemain de l'impression de ces articles, l'exil nous conduisit en Angleterre, et mit à notre portée tous les moyens de corriger et de développer un travail dont nous avons depuis publié le résultat séparément (2). On nous excusera de renvoyer le lecteur à cet essai, qui peut avoir quelque mérite d'exactitude, et qui a été assez approuvé en Angleterre pour n'être pas tout à fait étranger au renouvellement de curiosité dissidente et d'investigation contradictoire qui vient de se produire autour du nom de Junius.

La question était restée à peu de chose près dans l'état où je l'avais laissée, il y a dix-sept ans. De quarante concurrens au titre d'auteur des lettres de Junius, il m'avait semblé que trois seulement pouvaient être sérieusement discutés. Le premier était lord George Sackville; cette hypothèse s'appuyait sur quelques vraisemblances morales. Elle expliquait les haines mortelles de Junius par les ressentimens de l'honneur et de l'orgueil offensés, elle donnait à l'écrivain un rôle dramatique qui m'avait d'abord frappé, et j'aurais souhaité qu'elle fût véritable; mais les preuves sont vagues et faibles, les objections fortes, une surtout, et lord George Sackville n'a plus guère de partisans. Un autre prétendant venait de se montrer, c'était lord Temple. La publication longtemps annoncée des papiers des Grenville, cette famille de ministres, difficiles eux-mêmes à bien connaître, très divers d'opinion, très semblables de caractère, avait donné à M. Smith, bibliothécaire de leur manoir de Stowe, l'occasion de plaider la cause du beau-frère de Chatham. Quelques vraisemblances étaient pour lui, contre lui point d'impossibilité absolue; mais il n'y avait de preuves dans aucun sens, et tout ce qu'on a pu dire en sa faveur laisse subsister en-

(1) Voyez les livraisons des 1er et 15 décembre 1851.
(2) Voyez l'ouvrage intitulé *L'Angleterre au dix-huitième siècle*, t. II.

tières les probabilités qui, grâce à l'initiative de John Taylor, avaient fait en 1813 surgir tout à coup dans le débat le nom nouveau de sir Philip Francis. A lui donc, malgré les prétentions de Temple et de Sackville, me semblait appartenir la candidature à la gloire ou à la honte d'être Junius. Il avait en effet, il a encore en sa faveur une masse de faits qui ne sont, si l'on veut, que des indices, mais qui forment ce que nos voisins nomment une *évidence cumulative*. Tout semble prouver que ce peut être lui, rien ne prouve que ce ne soit pas lui, et l'examen comparatif des nombreuses circonstances qui concourent à le désigner a décidé la conviction de Brougham et de Macaulay, de lord Campbell et de lord Stanhope. Francis a de son côté des jurisconsultes et des historiens.

Mais on attendait l'avis d'un autre jurisconsulte. On savait que depuis quelques années M. Joseph Parkes s'était voué à l'examen et à la solution de cette sorte de question d'état. Il avait curieusement cherché, soigneusement recueilli tous les documens, lettres, journaux, livres, brochures, papiers de famille, notes confidentielles, que pouvaient avoir laissés Francis et les siens; de ce travail, on savait qu'il devait sortir des mémoires ou tout au moins une biographie destinée à tout éclaircir et à tout révéler. Elle vient de paraître, et, quoiqu'elle soit loin d'être dans le débat une pièce indifférente, on discute encore.

I.

Puisque j'ai commencé à dire : moi,

De l'austère pudeur les bornes sont passées,

et je persiste. On saura donc qu'en 1857 ou 58 je rencontrai, dans la bibliothèque d'un ami bien regretté, de M. Édouard Ellice, celui qui a reçu de M. Mérimée, dans ce recueil, un si juste hommage, à une de ces réunions matinales où les membres les plus distingués du parlement venaient recueillir les jugemens, les conseils et quelquefois les remontrances d'un vétéran de la politique éminent par la justesse, la sagacité et la droiture de l'esprit, bienveillant dans sa franchise et sévère dans sa bonté, je rencontrai, dis-je, un homme qui arrivait à la vieillesse, d'une figure intelligente, d'une piquante bonhomie, très libéral dans ses opinions, spectateur très attentif et un peu moqueur du cours des affaires publiques. C'était M. Parkes, jadis honorablement connu au barreau, auteur d'une histoire estimée de la cour de chancellerie. Dès qu'il sut mon nom, il me parla de Junius ou plutôt de Francis, m'apprit qu'il avait trouvé ou saisi

l'occasion de rechercher et de réunir tous les renseignemens propres à identifier ces deux noms. Il était arrivé, me disait-il, à la certitude; il me promettait de me la faire partager, et il comptait sur moi pour la communiquer au public. Il voulait bien ajouter que mon travail aiderait le sien. Il s'établit entre nous quelque liaison. Je le vis chez lui. C'était un intérieur intéressant. M. Parkes avait épousé la fille de Priestley; à plus d'un titre, il s'honorait de cette union, et je soupçonne que sur plus d'un sujet il partageait les opinions du célèbre docteur. Chez lui, la conversation était instructive et agréable, mais il la ramenait constamment sur Francis; c'était son idée fixe. Il y avait consacré beaucoup de temps, de travail, de dépenses. En parlant sans cesse du résultat de ses peines, il me l'annonçait plus qu'il ne me le faisait connaître. Il devait me montrer des pièces décisives, mais il ne me les montrait pas. Il se contentait de m'en indiquer le sens d'une manière un peu confuse et de me renvoyer au travail qu'il allait finir, mais que, disait-on, il ne finirait jamais. Dans d'autres voyages en Angleterre, je le revis. Il m'avait écrit dans l'intervalle. Toujours aussi zélé pour son œuvre, aussi bienveillant pour moi, néanmoins toujours aussi vague dans ses promesses, et peut-être plus propre à étudier qu'à produire. Je pus conjecturer dès lors que cet esprit curieux, subtil, laborieux, préférerait la recherche à la composition, et qu'indéfiniment amusé du plaisir de poursuivre son enquête jusque dans ses moindres détours, il pourrait bien ne jamais la clore, et négliger le but pour le voyage.

Peut-être me permettra-t-on de faire connaître avec quelle minutieuse conscience il entendait et exécutait le travail qu'il avait entrepris, en citant quelques fragmens des lettres qu'il voulut bien m'écrire pour m'associer en quelque sorte à son œuvre.

« Londres, 17 Wimpole-street, 13 octobre 1858.

« Mon cher monsieur, si je n'ai pas eu le plaisir de vous rencontrer à la table de déjeuner de notre mutuel et vieil ami M. Ellice, j'aurais dû cependant profiter de la liberté de la république des lettres et réclamer votre secours pour une simple question relative au mystère de Junius, et sur laquelle vous pouvez être en mesure de jeter quelque lumière. Votre dissertation capitale sur ce sujet n'ajoute rien, je crois, à ce qui se pourrait découvrir sur le point de savoir si et quand l'auteur de Junius a personnellement été témoin de la combustion publique des livres des jésuites à Paris vers ou plutôt avant le mois d'avril 1768.

Vous connaissez nécessairement ce passage auquel je fais allusion; c'est, dans les lettres diverses (*miscellaneous*) attribuées à Junius, celle qui porte la signature de *Bifrons*. J'ai reconnu et trouvé que *Bifrons*

était Junius. Vous vous rappellerez que je vous ai dit que j'étais occupé de publier la vie, les papiers et la correspondance de sir Philip Francis, et que je croyais pouvoir démontrer par une masse de circonstances formant preuve directe et nouvelle qu'il était l'auteur exclusif de Junius. Je ne puis compter que vous me croyiez jusqu'à ce que je vous aie envoyé mon ouvrage; mais, s'il existe telle chose que la raison humaine, je pense accomplir la démonstration. Cependant je désire ne laisser aucune source de découverte inexplorée afin d'accumuler les preuves.

« Je ne suis pas, dit *Bifrons*, profondément versé dans la lecture des auteurs réputés les meilleurs casuistes de profession, mais je me souviens d'avoir vu Busembaum, Suarez, Molina et une vingtaine d'autres livres de jésuites brûlés à Paris pour leur meilleure casuistique par la main du bourreau. »

« Maintenant le fait ou l'allégation de Junius, de sa présence à cette exécution en 1767 ou 68, peut être ou n'être pas vraie. Ce peut être une fiction d'un écrivain plein d'art; mais j'incline à croire que le récit est exact. C'est du moins une probabilité, certainement une possibilité, pourvu que les livres désignés des jésuites aient été brûlés à Paris du temps que Junius avait âge d'homme. Or on rapporte que le fait a été plusieurs fois répété, particulièrement en 1761; mais cette année la guerre séparait la France et l'Angleterre. Ni sir Philip Francis, ni aucun sujet britannique ne peut alors avoir été à Paris à moins d'être prisonnier de guerre, et j'ignore s'il y a eu d'autres livres de jésuites mis au feu entre 61 et 68. Je ne crois pas que, jusqu'en 1758, le jeune Francis ait été en France; mais je vois par une lettre de lui du 1er juin 1764 qu'il projetait un voyage en France pour le mois suivant. Francis exécutait toujours ce qu'il voulait, et j'ai peu de doute que cette année ou la suivante il ait visité la France et Paris. Auriez-vous la bonté de rechercher si dans cette période de paix on a brûlé des œuvres de jésuites?

« En 1767, Francis alla voir en Flandre son père, qui était malade. Point de lettre, rien d'autre qui prouve qu'il ait alors poussé jusqu'à Paris. La seule date exacte d'un séjour dans cette ville résulte d'une lettre à lui adressée le 9 décembre 1772, à l'hôtel d'York. Il revenait alors de son tour en Italie. En s'y rendant quelques mois auparavant, il pouvait avoir traversé Paris; mais diverses circonstances me donnent la conviction qu'il avait visité Paris quelques années plus tôt.

« A la vente de sa bibliothèque, malheureuse dispersion de ses livres, a figuré un petit volume in-12 que j'ai en ma possession intitulé : *Sur la destruction des jésuites en France, par un auteur désintéressé*, avec une épigraphe tirée de Tacite. Point de nom d'imprimeur ni d'éditeur sur le titre, seulement la date de 1765. Cela me semble imprimé en Angleterre parce que le volume est relié avec un autre ouvrage français: *Fanni ou*

l'Heureux Repentir, histoire anglaise, à Londres 1765. Francis avait contracté de l'aversion contre les jésuites en Portugal en 1759 et 1760. Ses lettres à son père sont remplies de traits satiriques contre la secte de Loyola. Il est donc possible que le témoin de l'auto-da-fé de Paris ait tiré le fait de son imagination. Ce peut être une fiction associée à ses souvenirs de Portugal. Cependant je ne puis m'empêcher de croire que Francis peut avoir assisté à quelque chose de semblable à ce qu'affirme *Bifrons*, et c'est pour cela que je viens troubler votre repos.

« Auriez-vous objection à ce que je fisse traduire et publier votre essai sur Junius? C'est de beaucoup le meilleur résumé de la controverse. Ou bien pourrais-je en publier la traduction comme appendice à mon propre ouvrage? »

Je m'empressai, comme on le pense bien, d'autoriser M. Parkes à faire de ma prose l'usage qu'il voudrait, et je lui envoyai sur l'exécution des arrêts contre les jésuites les renseignemens que je pus recueillir. S'il m'en souvient bien, il en résultait qu'indépendamment d'autres *brûleries* ordonnées par les parlemens de Toulouse, de Rouen, de Provence, etc., l'arrêt de celui de Paris du 6 août 1762 avait été exécuté quelques jours après dans la cour du Palais sur cent soixante-quatre ouvrages publiés par la société. Dans l'impossibilité de découvrir ou de constater le fait d'une autre opération pareille postérieure à la paix, M. Parkes s'est décidé à croire que Francis avait fictivement fait assister *Bifrons* à ce qu'il n'avait qu'entendu raconter.

Une autre lettre qui suivit de près celle dont on vient de lire un fragment donnera un nouvel échantillon de la curieuse exactitude de M. Parkes, et fournira en faveur de la thèse qu'il avait adoptée une preuve ou plutôt un indice qui, je crois, n'a pas été relevé.

« Royal-Hotel, Deal, 27 octobre 1858.

« ..... J'ai en vue une autre question à vous transmettre; si vos moyens d'information vous permettent d'y répondre, vous me rendrez un service dans mes recherches. Une des lettres attribuées à Junius par Woodfall est signée : *Un lecteur innocent* (*an innocent reader*), 1771. Je ne doute pas, à l'ironie qui règne dans cette lettre, que Junius n'en soit l'auteur. Il y soutient que l'histoire n'est guère qu'une répétition, un drame dont les acteurs changent et non la fable, et il ajoute que cette observation lui a été suggérée par la lecture du passage suivant d'un moderne auteur français qui dit en parlant de l'empereur Valentinien III : « Le premier soin de cette princesse fut d'inspirer à son fils l'horreur de l'hérésie et le respect pour l'église, qualités très estimables dans un souverain, mais qui ne purent couvrir le vice d'une éducation

molle et efféminée. Sa mère travailla plus à former sa croyance que son esprit ou ses mœurs; aussi fut-il toujours très catholique sans être jamais chrétien. »

« Je désirerais savoir le nom du moderne auteur français; je n'ai pas jusqu'ici noté la citation comme un fil qui nous conduirait dans le labyrinthe de Junius. Elle ne me servirait qu'à constater que, comme dans tous les autres cas où Junius cite un livre anglais ou étranger, je trouve que Francis possédait tout livre ou toute brochure d'où la citation ou l'allusion était tirée. »

M. Parkes eut satisfaction. Je m'adressai au très savant et très obligeant bibliothécaire de l'Institut, M. Tardieu, et il trouva presque aussitôt que la citation indiquée était tirée de l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau. Or cet ouvrage était précisément du nombre des livres français qui figurèrent dans la vente de la bibliothèque de Francis. L'histoire de Lebeau n'a jamais été beaucoup lue en France. Ce n'est pas en tout cas un livre assez célèbre pour avoir été fort répandu en Angleterre. Si elle se rencontrait dans la bibliothèque de Francis, c'est un hasard qui ne devait guère se répéter, et celui qui était seul à la lire et à la citer pouvait bien être seul à la posséder. Cette coïncidence au moins ne me paraît pas absolument sans valeur.

Je retrouve encore une lettre de M. Parkes dont on lira peut-être un fragment avec intérêt.

« Paris, 1er octobre 1860.

« Cher monsieur Rémusat, vous pouvez vous être attendu à entendre parler de moi plus tôt, soit par la publication de mes volumes projetés, soit par quelque lettre particulière. Étant à Paris depuis deux jours, je suis allé vous chercher, mais j'ai trouvé, ce que je craignais, que vous étiez à la campagne. L'achèvement de mon ouvrage a été retardé d'une manière inattendue, mais par une bonne fortune. Il y a quelques mois, ne laissant aucune pierre sans la retourner pour retrouver la trace de toute lettre ou de tout papier particulier de Francis existant à sa mort, j'ai eu vent de presque tout ce que j'avais en vain cherché depuis trois ans. J'ai obtenu par trois sources différentes d'inappréciables matériaux, retirés pour une partie d'une caisse laissée depuis des années dans le grenier d'un parent de la famille. J'ai aussi trouvé une vieille sœur de lady Francis qui vit encore en Yorkshire. De ces divers côtés, j'ai recouvré le journal du voyage en Italie de sir Philip Francis. J'ai aussi obtenu un journal presque quotidien et presque complet de ses actes publics dans l'Inde depuis 1774 jusqu'en 1780, puis des fragmens d'une autobiographie depuis sa jeunesse jusqu'en 1773, avec tout le détail de ses différends avec

lord Barrington, les circonstances de sa nomination dans l'Inde. J'ai aussi recueilli d'importans extraits des livres qu'il a étudiés avant l'âge de vingt-trois ans, comme Bacon, Locke, Montesquieu, etc., etc., preuves de l'éducation qu'il avait de bonne heure achevé de se donner lui-même. Il avait aussi coupé dans les journanx les articles écrits par lui dès 1763 et les avait rassemblés en volume, en séparant souvent de la même manière des lettres particulières de Junius quelques-unes des autres lettres qui lui sont attribuées.

« Mais ma plus précieuse découverte a été sa secrète publication anonyme de divers pamphlets pleins de force et d'ironie entre 1764 et 1771. Le nom de l'auteur en est resté jusqu'à présent un aussi grand mystère que l'identité de Junius. J'ai fait récemment cette découverte presque par hasard, en trouvant deux manuscrits originaux d'une partie d'un de ces pamphlets et reconnaissant l'écriture pour être incontestablement celle de Francis, quoiqu'en partie déguisée. Tous ces documens font entièrement disparaître la difficulté qu'on élevait sur la capacité de Francis et son habitude d'écrire antérieurement aux débuts de Junius.

« Parmi mes dernières acquisitions se trouvent des dissertations manuscrites très bien faites et destinées à la publication, sur le caractère de tous les rois d'Angleterre, de Jacques Ier à George III inclusivement, en y comprenant Cromwell; une analyse très forte de l'esprit et de la conduite publique de C. J. Fox, du second Pitt, et d'autres de ses contemporains, ainsi que les portraits de plusieurs de vos rois de France.

« En conséquence, j'ai dû recomposer et récrire une grande partie de ma biographie, mais je ne le regrette pas. Ma *Vie* sera en effet maintenant beaucoup plus autobiographique, et par suite elle aura beaucoup plus de valeur et de droit à la confiance. La grande question de l'inconsistance dans la manière de traiter Chatham, je puis pleinement la résoudre. Tous ces matériaux joints à ceux dont je vous ai fait connaître l'existence chez moi feront de mes volumes réellement, et sans grand mérite de ma part, un complément très précieux aux annales du règne de George III.

« Je ne puis maintenant aborder la presse avant la nouvelle année, ni publier avant le milieu de 1861. Il serait déraisonnable de se hâter pour un ouvrage qui ne peut être devancé par aucun autre écrivain; je ne l'ai pas non plus encore annoncé. Longman le publiera probablement. Un ou deux de mes amis seulement ont connaissance de mes matériaux. »

La publication tarda plus que ne le prévoyait l'auteur, et le quart au plus était terminé lorsque la mort l'a interrompu. Son plan était, non de se borner à un ouvrage de controverse, mais de donner toute une vie de Francis, de lui refaire ses mémoires en mêlant les pièces originales au récit; puis, de cet exposé de faits, il aurait

conclu que Francis était Junius. Ainsi le problème eût été renversé, on aurait de Francis induit Junius et non de Junius Francis. Quoi qu'il faille penser de cette méthode, elle ne pouvait être jugée qu'à l'épreuve. Le succès dépendait du nombre et de la nature des faits sur lesquels devait s'appuyer le raisonnement, si toutefois le raisonnement était encore nécessaire, et si aucun témoignage direct ne venait dispenser de tout commentaire. Tel était l'esprit dans lequel M. Parkes avait commencé son ouvrage. Lorsque la mort l'a enlevé il y a quelques années, il n'avait pas atteint dans son récit l'époque où Francis a pu signer la première lettre de Junius, de sorte qu'il a laissé intacte la portion de son œuvre qui l'intéressait, qui le passionnait davantage. Au-delà il n'avait écrit que des notes détachées. Heureusement tout ce qu'il avait recueilli et préparé a passé dans les mains d'un écrivain plus apte peut-être ou du moins plus habitué à en tirer un livre. M. Herman Merivale, déjà bien connu dans les lettres, a continué d'une plume facile cette biographie plus péniblement entamée par M. Parkes. Moins curieux de détails, moins attaché que le minutieux jurisconsulte à l'examen des faits et des textes, il a composé un ouvrage qui se lit agréablement et qui remplit quelques lacunes dans l'histoire de la société politique anglaise pendant les trente dernières années de l'autre siècle et les seize premières de celui-ci. Grâce à lui, nous savons de la vie publique et de la vie privée de sir Philip Francis, qui était un personnage assez remarquable, tout ce qu'on peut trouver quelque intérêt à savoir. Il n'y a qu'un point de cette vie, le plus secret et le plus curieux, qui reste à peu de chose près dans la même obscurité. Francis est-il Junius, et s'il l'est, sous l'empire de quels sentimens, dans quelles vues, par quels motifs s'est-il décidé à l'être? Comment en a-t-il conçu la résolution et par quels moyens l'a-t-il exécutée? Par quelles causes et dans quelles circonstances l'a-t-il abandonnée? Sur toutes ces questions, M. Merivale ajoute assez peu de chose à ce qu'on savait déjà; il se passionne moins que M. Parkes pour un problème difficile et ingrat, le tenant pour déjà résolu par des autorités antérieures et par un commencement de consentement général, et il s'est contenté d'écrire la vie de Francis. En la montrant telle que rien n'empêchât que Francis fût Junius, il ne s'est pas imposé la tâche de prouver qu'il le fût en effet. Il lui suffit, ce semble, qu'il ait pu l'être, pour qu'il l'ait été, et le fait qui serait le plus grand événement de sa vie se trouve pour ainsi dire en lacune dans son histoire.

Rien dans le nouveau récit n'exclut la possibilité du fait, rien n'en atteste la réalité. Quant à la probabilité, fortifiée par quelques

circonstances mieux éclaircies, elle est un peu affaiblie par l'épreuve acquise au moins jusqu'à présent que les correspondances, les journaux, les papiers intimes de Francis ne contiennent pas une révélation, un aveu, une allusion qui la confirme. Cette absence de tout témoignage émané de lui est une circonstance qu'on n'a pas manqué de relever, et peut-être la dernière publication a-t-elle en définitive plus ajouté à la notoriété qu'à la certitude de la *théorie franciscaine*, comme on l'appelle en Angleterre. La discussion s'est donc rouverte. La *Revue d'Édimbourg* appuie Francis, la *Quarterly Review* le combat, et un adversaire d'une sagacité redoutable lui est survenu dans M. Hayward. On ne peut exposer l'état actuel de la controverse sans résumer le contenu du nouvel ouvrage destiné à nous faire connaître définitivement Francis; nous verrons ensuite ce qu'on en peut conclure.

II.

Philip Francis était né à Dublin, le 22 octobre 1740, d'une famille anglaise et protestante. Son père était pasteur en Irlande; mais, plus occupé de littérature que de théologie, tandis qu'il préparait ses traductions d'Horace et de Démosthène, il écrivait des brochures pour le gouvernement local. Protégé par le lord-lieutenant, lord Chesterfield, il revint probablement avec lui en Angleterre, où il s'établit. C'était un de ces ecclésiastiques assez communs alors qui vivaient pour le monde plus que pour l'église et s'occupaient plus de leurs plaisirs que de leur salut, qui fréquentaient le théâtre et composaient au besoin des tragédies. Le Dr Francis avait eu le malheur d'en faire deux. De là ses accointances avec la célèbre actrice Anne Bellamy, qui le présenta à Calcraft, dont elle tenait la maison. Calcraft était un de ces épicuriens politiques qui mènent de front les affaires d'argent et les affaires publiques. Alors attaché à la fortune du premier lord Holland, Henry Fox, un des trois secrétaires d'état du ministère du duc de Newcastle, ce fut lui probablement qui introduisit Francis à Holland-House. Fox fit du docteur son chapelain, sinécure oisive s'il en fut jamais, car l'ecclésiastique le disputait au politique pour la liberté de penser. Il borna son ministère à apprendre à lire à Charles Fox et à son frère, et donna des leçons de déclamation aux demoiselles de la famille. Comme il était fort lettré et descendait d'une famille héréditairement tory, il prêta le secours de sa plume au parti de la cour et se rendit utile à son patron, qui, en fin de compte, fit très peu pour lui.

Cependant le docteur avait un fils qui étudiait à l'école de Saint-Paul et tenait presque constamment la première place parmi ses condisciples. Ses dispositions et ses succès valurent au jeune Philip, à peine âgé de seize ans, son admission dans les bureaux de la secrétairerie d'état. Il dut quelquefois à la suite de son père pénétrer dans Holland-House. Il y entrevit le monde, il y entendit parler politique; il y apprit de bonne heure quelque chose de ce qu'apprend la conversation sur les hommes et les partis, et il put se croire destiné à être de ceux qui écrivent dans l'intérêt de ceux qui parlent.

Mais voilà qu'en 1757 le ministère fut renversé, et Pitt, le premier Pitt, devint le maître de la situation. Des débris du cabinet, il forma le sien, ou du moins celui dont il allait être l'âme sans en être le chef officiel. Lord Holland s'ensevelit dans une sinécure, et Calcraft, devenu patriote parce qu'il avait manqué la pairie, passa de Fox à Pitt et lui resta fidèle. C'était un de ces hommes du second ordre souvent nécessaires aux hommes du premier. Riche, actif, ami serviable et zélé, il disposait de plus d'un bourg et de plus d'un journal. C'était un meilleur protecteur qu'un plus grand personnage. Il prit en amitié le jeune Francis, dont il devina les talens.

On sait que le caractère de l'administration de Pitt fut une heureuse énergie portée dans la guerre que l'Angleterre soutenait alors contre nous; c'est la France qui a fait les frais de sa gloire. Une de ses premières entreprises fut une expédition sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne. Le jeune Francis suivit comme secrétaire le général Bligh, qui commandait les troupes de débarquement. Il assista donc à la prise momentanée de Cherbourg, qui souffrit de graves dommages, puis aux vaines tentatives d'autres descentes sur notre littoral, et gagna au moins de l'expérience là où son pays gagna peu de gloire. « Comme beaucoup d'autres de nos expéditions, disait-il, celle-ci fut mal conçue et encore plus mal exécutée, nos mouvemens n'étant souvent que la contre-marche d'une partie d'échecs mal jouée. L'ennemi commit d'égales bévues, et, pour nous avoir attribué de profonds desseins, ne sut pas tirer avantage de nos fautes. »

Au retour, il reprit sa place dans les bureaux et y continua pendant dix-huit mois son obscur travail, sans négliger d'autres études et en achevant de former son esprit et son style par la lecture des meilleurs écrivains. Il acquit ainsi une instruction variée et un art de la faire valoir qui furent dès lors remarqués, et surtout de son constant protecteur Calcraft et du secrétaire de la trésorerie Robert Wood. Il dut bientôt aux recommandations de ce dernier le poste

de secrétaire de lord Kinnoul, nommé ministre en Portugal. Pendant huit mois que dura cette mission, Francis fit apprécier le talent de rédaction qu'il avait de bonne heure acquis. On a conservé de son séjour quelques lettres à son père qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. Il y jugeait la civilisation portugaise avec le dédain d'un Anglais, et ne montrait de sympathie que pour l'entreprise formée par le gouvernement contre les jésuites. L'hostilité de Francis à l'égard du célèbre institut n'était pas médiocre. Elle s'aggravait encore de la liberté de ses opinions en matière religieuse. Dans les extraits qu'il a laissés de Bacon, de Locke, de lord Kaimes, il s'attaque au premier sur l'existence de l'âme et ne cache pas que les preuves du christianisme ne l'ont pas satisfait. C'étaient là des idées assez communes de son temps, quoique les Anglais d'aujourd'hui aient de la peine à le reconnaître, et, quand ils veulent bien en convenir, s'étonnent grandement qu'on osât ne les point cacher.

C'est le moment de sa vie où Francis fut présenté à Pitt, et pendant le peu de temps que dura encore son ministère employé de temps en temps par lui comme secrétaire. On cite des anecdotes qui prouvent que Pitt distingua bien vite la promptitude et la sûreté de son intelligence; mais ces relations passagères paraissent être les seules qu'il ait eues avec le grand *commoner*. Toutefois elles l'autorisèrent à le reconnaître vingt ou trente ans après dans la chambre des communes pour le protecteur et le guide de sa jeunesse. Elles l'attachèrent d'une manière générale à sa politique : non qu'il ait suivi toutes ses opinions, approuvé tous ses actes, il s'en faut de beaucoup; mais l'allure fière, le ton de hardiesse et les principes généralement populaires de Pitt dans ses bons momens exercèrent sur cette jeune imagination un empire qui ne s'est jamais entièrement effacé. Ses biographes ne veulent pas qu'il ait approché personnellement lord Chatham à aucune autre époque.

Il n'avait pas vingt-deux ans lorsqu'il épousa Elisabeth Mackrabie. Ce mariage, que l'inclination décida seule et qui pour cette raison le sépara quelque temps de son père, est le premier acte de sa vie qui le fasse connaître pour un homme passionné. Il y trouva du bonheur, mais sa position fut loin d'être améliorée. Aussi, malgré ses relations avec Pitt, dont il vit avec regret la politique abandonnée par ses successeurs, se laissa-t-il employer confidentiellement par lord Holland pendant la crise ministérielle d'où sortit le cabinet de lord Bute, et il demeura attaché quelque temps à la secrétairerie d'état. Cependant il n'y apprit pas à approuver les négociations qui préparèrent la paix de 1763, et quoiqu'il eût espéré accompagner en France Hans Stanley, qui en fut le premier négociateur, il jugea avec sévérité le duc de Bedford, qui fut en définitive

l'auteur du traité; mais sa situation l'obligeait à garder son opposition pour lui, et Bute était encore ministre lorsque, grâce à son protecteur Wood, il fut nommé premier commis de la guerre en même temps que Christophe D'Oyly, premier commis comme lui et choisi par Welbore Ellis, secrétaire de la guerre, pour son délégué (1). Une intime union se forma entre les deux collègues.

Francis disait à sa seconde femme, dans les derniers temps de sa vie, qu'il ne se rappelait pas une époque où il n'eût pas écrit, écrit pour le public. Cependant sa première publication connue est du 2 mars 1763. Il prit part dans le *Public Ledger* à quelque controverse dont le théâtre était l'objet, et devint bientôt un des correspondans anonymes ou pseudonymes du *Public Advertiser*, dont l'imprimeur Sampson Woodfall, son camarade d'école, était propriétaire. Il ne paraît pas certain qu'il ait renoué directement avec lui, ou du moins qu'il se soit fait reconnaître de lui comme journaliste. Il lui envoyait secrètement des lettres ou des articles signés de noms divers, mais visiblement de la même main.

M. Parkes a mis beaucoup de soin à restituer à Francis toute une série de publications sous des noms d'emprunt qui parurent séparément ou dans les journaux depuis le mois d'août 1766 jusqu'en mai 1768, c'est-à-dire depuis les premières condamnations obtenues par le gouvernement contre le fameux numéro 45 du *North Briton*, publié par Wilkes, jusqu'aux émeutes ensanglantées par la répression qui suivirent son élection triomphante dans le comté de Middlesex. J'ai raconté ailleurs ces luttes mémorables dans l'histoire de la liberté politique, et montré comment des questions de procédure constitutionnelle peuvent passionner un peuple entier, et les violences de l'esprit de parti, tant dans l'opposition que dans le pouvoir, servir après quelque temps à la manifestation et à la victoire du droit.

Les agitations provoquées par l'utile audace de Wilkes furent bientôt accompagnées de celles qu'excita dans les esprits la question de la taxation des colonies américaines. Peu d'époques ont donc été plus fécondes en débats où se déploient l'esprit public et la presse libre. Si, comme on n'en peut douter, Francis avait la vocation d'écrivain politique, il dut la sentir alors ou jamais s'éveiller en lui, et nous sommes prêt à reconnaître la vraisemblance et parfois l'évidence des nombreuses attributions que lui fait M. Parkes

(1) Je traduis ainsi le mot de *deputy*, titre du suppléant que le secrétaire de la guerre ainsi que les titulaires de quelques autres fonctions se choisissaient pour lui déléguer les détails secondaires des affaires. Welbore Ellis, plus tard lord Mendip, était secrétaire de la guerre ou *à* la guerre, *at war*, titre très inférieur à celui de secrétaire d'état et qui ne donnait pas de droit l'entrée dans le conseil des ministres.

dans la foule de lettres ou d'écrits polémiques qui précédèrent l'imposante apparition de Junius. Ses recherches sont habilement conduites, et il persuadera plus d'un lecteur. Nous ne voyons aucune forte raison de lui contester que Francis soit l'auteur d'un pamphlet fort remarqué dans son temps où sont établis les vrais principes sur le jury en matière de presse, tels qu'ils ont été défendus plus tard par Junius et consacrés par le bill de M. Fox (1). M. Parkes tient beaucoup à emporter ce point, comme à faire admettre que, sous le nom d'emprunt de *Candor*, Francis occupa sans cesse la presse et que sous d'autres pseudonymes, *Anti-Sejanus*, *Cato redivivus*, *One of the people*, *Poplicola*, *Corregio*, etc., il alimenta la rédaction du *Public Advertiser* pendant les six ans qui s'écoulèrent de son premier début à la première lettre de Junius (février 1763-janvier 1769).

On doit pourtant remarquer ici que rien dans les papiers laissés par Francis, rien dans sa correspondance n'établit formellement cette coopération si active aux controverses du temps. Il ne parle à aucun des siens dans ses lettres d'une seule ligne qu'il ait imprimée. Il se montre occupé comme tout le monde des principaux incidens du débat, rien de plus; mais il faut se rappeler qu'à d'autres momens de sa vie il a souvent gardé le secret sur des publications dont l'objet cependant lui tenait au cœur, et qu'à cette époque, simple commis dans un ministère, fils d'un écrivain ministériel, obligé de ménager ceux dont il dépendait, et dont quelques-uns étaient ses protecteurs, il devait dissimuler avec soin son concours aux attaques de l'opposition et même taire ou du moins atténuer les opinions qui le mettaient avec elle en sympathie. Si l'on demande de quel droit on lui attribue aujourd'hui ces opinions qu'il n'exprimait pas, il faut répondre que, dès qu'il a pu devenir un homme public, il les a professées avec la dernière vivacité, et que son tempérament comme son tour d'esprit le prédestinaient à la résistance et à l'agression. D'ailleurs il n'est pas tellement réservé que ses penchans politiques ne se laissent entrevoir. Ainsi l'on peut facilement distinguer, pendant la période qui nous occupe, ses dispositions à l'égard du gouvernement. Il regrette Pitt; il admire et sa politique et son éloquence. La puissance de lord Bute est celle d'un favori, elle le blesse et lui pèse. Il suffit que George Grenville l'ait remplacé et n'ait rien d'un ministre de cour pour qu'il s'attache à lui, et quand la question de l'Amérique s'élève, il la résout comme lui. Une grande partie de la correspondance officielle lui passe par les mains, et il

(1) C'est l'écrit intitulé : *An Enquiry into the doctrine lately propagated concerning libels*, Londres, Almon, 1764.

est de l'opinion qu'il rédige au nom du gouvernement; mais, sans d'abord prendre parti pour la personne de Wilkes, en le traitant même assez sévèrement, il s'intéresse à la liberté de la presse et ne peut souffrir l'abus qu'on fait pour l'opprimer d'une légalité douteuse. Il blâme donc bien des actes et bien des membres du ministère dont il respecte le chef. Lorsque ce cabinet fait place à celui du marquis de Rockingham, il lui reproche sa faiblesse, surtout à l'égard de l'Amérique. Cette question le sépare même de Pitt, et ne le dispose pas à lui pardonner le ministère équivoque que bientôt il forme à lui seul et dans lequel il s'annule sous le titre de lord Chatham. Six mois auparavant, il écrivait à un ami ces mots en français : « Tout le monde est d'accord que M. P. (Pitt) est ce qu'on appelle perdu sans retour. » Deux années d'inaction et d'impuissance dans un ministère qui le trahissait n'étaient pas faites pour le sauver. Sa retraite trop tardive le rendit à lui-même. Peu à peu il revint à l'opposition, et Francis revint à lui. Cette tendance constante et ces variations d'opinion attribuées à Francis ne sont pas en désaccord avec le cours d'idées qu'on peut suivre dans la succession des écrits interprétés par M. Parkes, et dont quelques-uns ont Junius pour auteur, au témoignage décisif de Woodfall, et j'ajoute dès à présent que rien de tout cela n'est incompatible avec l'esprit qui anime les lettres de Junius; mais ces concordances ne peuvent être établies que par une investigation laborieuse, elles ne sont pas évidentes par elles-mêmes.

Or nous sommes au moment où cesse le travail de M. Parkes. Il se tait juste à l'heure où l'on aurait tenu davantage à l'entendre. J'ai déjà dit que M. Merivale l'avait remplacé. D'une main exercée, il a tracé de Francis une biographie exacte et intéressante, mais où ne figure pas comme un fait la composition des lettres de Junius, car dans sa correspondance, comme dans un commencement d'autobiographie qu'il a laissé, Francis n'en dit mot. Renonçant à suppléer à son silence, à raconter comme un fait ce qui n'est qu'une hypothèse, M. Merivale s'est borné à déclarer qu'il partageait la conviction de M. Parkes, mais qu'il s'en remettait du soin de l'établir à quelque futur éditeur de Junius. Pour lui, il se contente de narrer la vie de Junius telle qu'elle ressort des documens dont il dispose. C'est au lecteur de comparer ce récit *pas à pas* avec les indications fournies par les trois séries de lettres imprimées, savoir : les lettres publiques de Junius, ses lettres privées à Woodfall, et celles que ses éditeurs lui ont attribuées en les annexant à ses lettres authentiques.

Au moment où M. Parkes abandonne son héros, le jour approchait où, reconnaissant trop tard son erreur, Chatham allait laisser

à elle-même l'administration qu'il n'aurait jamais dû former. C'est contre ce qui en restait, c'est contre le duc de Grafton, son chef, contre North, Granby, Mansfield, contre tous ceux qui en étaient les membres ou les soutiens, qu'éclata deux mois après pour la première fois la colère éloquente de Junius. Pour Francis, il était toujours dans les bureaux de la guerre, sous lord Barrington. Il n'a écrit nulle part, il ne paraît avoir dit à personne qu'il ait alors travaillé en secret pour la presse opposante; mais dans son fragment d'autobiographie il convient qu'il n'espérait d'avancement que par l'opposition. Il ne cache pas qu'il s'attachait par la pensée à la fortune de lord Chatham, dont son ami Calcraft était l'agent confidentiel. C'était le temps où l'élection de Wilkes dans Middlesex agitait les esprits et troublait la paix de la Cité. Les droits des électeurs et du parlement, la liberté individuelle et celle de la presse, furent débattus dans les chambres, dans les cours de justice, jusque sur la place publique. L'opposition était très animée, très bruyante. Elle se croyait tout près de la victoire, et le moindre de ses moyens de succès n'était pas une sorte d'alliance ou de concert que M. Merivale suppose, non sans fondement, formée entre Chatham, Calcraft et Francis. Le but était de ramener au pouvoir le premier seul ou à la tête de toutes les oppositions réunies. Dirigé ou informé par Calcraft, Francis aurait obscurément travaillé à l'œuvre commune, sans voir Chatham, mais en rédigeant ses discours pour les livrer à la presse, en envoyant clandestinement aux journaux des articles diversement signés, et dans lesquels il secondait tout au moins Junius pour la défense des mêmes intérêts. Deux fois on aurait cru toucher au but. Ce fut d'abord lorsque le cabinet fut désorganisé par la retraite de Camden et de Granby, et que le duc de Grafton dut se retirer devant les attaques combinées de Chatham et de Junius; mais, ce que ni l'un ni l'autre n'avaient prévu, le roi prit pour premier ministre lord North, qui gouverna douze ans. La seconde fois, les îles Falkland occasionnèrent entre l'Angleterre et l'Espagne un conflit d'où l'on put s'attendre à voir sortir la guerre. Junius, qui négligeait d'ordinaire la politique étrangère, s'appliqua aussitôt à relever la gravité de la question, à aigrir la querelle, et les lettres de Francis prouvent qu'il prévoyait, qu'il désirait une rupture. Il n'en fut rien. La paix fut conservée. On n'eut plus que la ressource de se jeter dans les démêlés de la Cité avec le gouvernement, de se rapprocher davantage de Wilkes, et de le soutenir pour entrer en partage de sa popularité. Précisément on put bientôt s'apercevoir qu'il commençait à lasser l'opinion; une réaction amenée par la violence même du parti populaire et peut-être par les emportemens de la presse convainquit les coalisés de leur im-

puissance. A la fin de 1771, Francis écrivait que l'opposition avait *joué un sot rôle*, qu'elle était généralement découragée, et le mois suivant Junius jetait sa plume.

On ne peut plus douter que Francis ait en effet mis secrètement son talent d'écrivain au service de ses convictions politiques et de son ambition personnelle; mais qu'après avoir fourni à Woodfall une partie de ses correspondances pseudonymes il ait été l'auteur de la plus importante, de la plus redoutée de toutes, rien n'en dément la supposition, mais rien ne la démontre. Nous ne pouvons noter ici tous les rapports que M. Merivale a signalés entre ce que la correspondance de Francis nous apprend de sa vie pendant ces trois ans et ce que les lettres de Junius au public et à Woodfall contiennent de détails sur les circonstances où il se trouve et les idées ou les desseins qui le préoccupent. Disons seulement que ces coïncidences sont singulièrement frappantes.

Maintenant, que dans sa correspondance Francis s'exprime avec une grande mesure, qu'il développe rarement une opinion, ne témoigne aucune passion et laisse seulement deviner ses penchans, cette réserve lui était prescrite par sa position, par la crainte de révéler d'un mot son travail secret. Il ne veut pas qu'une seule ligne de ses écrits se retrouve dans ses lettres. Il devait commander la même prudence à sa conversation. Il n'avait pas pour cela besoin d'être Junius, il suffisait qu'il eût écrit sans se nommer dans le sens de l'opposition.

« Pour mon compte, dit-il dans une lettre à son père, je hais tout ce qui est faction, parce que je suis en place. » Le père, ministériel zélé, demande de son côté : « Mais qui est ce diable de Junius? n'est-ce pas la plume de B—k (Burke) trempée dans le fiel du cœur de Sa—lle (Sackville?)? » Le beau-frère Mackrabie, de Philadelphie, où il séjourne, fait des questions sur la grande énigme du jour. « Junius est inconnu, répond Francis, et cette circonstance est peut-être aussi curieuse qu'aucun de ses écrits. J'ai toujours soupçonné Burke; mais, quel qu'il soit, il est impossible qu'il se découvre jamais lui-même. L'offense qu'il a faite à sa majesté et à — (au duc de Grafton ou au duc de Bedford) est plus que ne pourrait supporter un simple particulier. Il serait sur-le-champ écrasé. Le libraire Almon a été trouvé coupable pour avoir réimprimé la lettre au roi, et Woodfall, qui a été l'éditeur originaire, doit être jugé demain. S'il est trouvé coupable, j'imagine qu'il aura lieu de s'en souvenir. »

Il me paraît également impossible de rien inférer de cette lettre avec certitude pour ou contre l'identité de Francis et de Junius, quoiqu'elle montre le premier bien d'accord avec le second sur les

dangers que court celui-ci et l'impossibilité où il est de se faire jamais connaître; mais peut-être trouvera-t-on plus significatifs qu'ils ne le paraissent à M. Hayward les passages qu'on va lire. L'année suivante, Horne Tooke, qui s'est rendu diversement célèbre par son savoir, par son esprit et par les variations insidieuses de sa politique et de son caractère, après avoir été lié d'amitié et de conduite avec Wilkes, avait rompu l'alliance et divisé la société réformiste du *Bill des droits*, dont ils étaient tous deux les membres influens. Il en était venu à soutenir dans la Cité le ministère contre l'opposition. Ses attaques contre lord Chatham et Wilkes, que Junius défendait, lui attirèrent quelques traits d'une méprisante ironie. De là une polémique à laquelle Junius mit fin par une lettre souvent citée du 13 août 1771. En l'envoyant à l'imprimeur, il lui écrit : « Si M. Horne répond bien à cette lettre et pertinemment, il sera *mon grand Apollon.* » Or que dit Francis dans sa correspondance privée de cette polémique? Que dès les premiers mots Junius a donné à Horne la plus sévère leçon, et il vante *le coup d'état* ou plutôt le tour d'adresse par lequel Junius a rendu Horne complice et même auteur de la publication de la lettre où il l'accable et qui peut être poursuivie pour libelle. Quant à la lettre du 13 août, voici ce qu'il écrit à un intime ami sept jours après : « Junius et Wilkes paraissent faire cause commune. Le pauvre Horne est bâtonné jusqu'à crier merci. Il n'y a jamais eu lettre pareille à celle dont Junius l'a gratifié. Tout le monde tombe d'accord que c'est son chef-d'œuvre, et maintenant j'espère que nous n'entendrons plus jamais parler d'eux. » Et en effet Junius arrêta là cette querelle épisodique, et l'on voit qu'il pensait comme Francis qu'à sa dernière lettre il n'y avait rien à répondre. Voilà, je crois, tout ce que la correspondance particulière de Francis contient d'expressément relatif à Junius. Il faut convenir que cela ne prouve rien, si ce n'est une même appréciation des mêmes faits qui n'est pourtant pas indifférente. Le public, qui n'en soupçonnait rien, restait dans son ignorance et sa curiosité. Il n'en fut point délivré lorsque, le 21 janvier 1772, Junius écrivit sa dernière lettre.

Le même jour, la *Gazette officielle* annonça que lord Barrington, secrétaire de la guerre, avait nommé Anthony Chamier pour son délégué. On a vu que cette place, qui rapportait quatre cents livres sterling, était occupée depuis neuf ans par Christophe D'Oyly. Celui-ci avait, un mois auparavant, donné sa démission à la suite de quelque mécontentement inexpliqué. Son emploi fut aussitôt offert avec un empressement obligeant à Francis, qui refusa, ne voulant pas apparemment profiter de la disgrâce d'un ami. Il n'avait d'ailleurs, écrit-il à sa femme, aucune solide raison de prévoir ou

de désirer un changement dans sa situation. Cependant il fut amené quelques jours après à résigner son emploi, on ne sait par quel motif. Il écrit à un de ses amis que tout a été arrangé suivant ses désirs; lord Barrington avait pris soin de lui donner satisfaction sur tout ce qui avait pu le chagriner, et tous deux paraissent s'être très bien quittés. Ce que fit pour lui lord Barrington un an plus tard semble prouver qu'il lui portait une grande bienveillance et même de l'amitié. C'est ainsi que Francis sortit des bureaux de la guerre, changement de situation qui a donné lieu à beaucoup de commentaires, et d'où l'on a tiré des conséquences que les témoignages authentiques ne justifient pas.

Suivant lui, il projetait depuis quelque temps un voyage de six mois, et même il y avait près d'un an qu'il pensait à quitter son bureau, l'*Inde étant le seul quartier où l'on pût faire fortune*. Au premier moment, il parut ne songer qu'à jouir de sa liberté, et il partit pour l'Italie en passant par les Pays-Bas et l'Allemagne. Son retour en Angleterre date du commencement de 1773. Il arriva pour assister aux derniers momens de son père, et pour recueillir les dernières volontés de Calcraft, mort pendant son absence. Ce fidèle ami ne l'avait pas oublié. Il lui laissait mille livres sterling, une annuité de deux cents à sa femme, si elle lui survivait sans fortune, et il recommandait à ses exécuteurs testamentaires de mettre tous leurs soins à le faire élire par le bourg de Wareham, convaincu qu'il était de sa rare aptitude au rôle d'un représentant utile dans le parlement. Francis s'étonne quelque part que Calcraft n'ait pas fait pour lui davantage, et il n'en parle pas avec une estime qui dénote beaucoup de reconnaissance. Il paraît n'avoir jamais ressenti aussi vivement qu'à cette époque l'anxiété d'une situation incertaine et gênée où ni son mérite, ni ses goûts, ni ses intérêts, ni son orgueil, ne trouvaient leur compte. Dans un fragment autobiographique, il décrit amèrement la souffrance et l'irritation qu'il éprouve, et laisse percer toute la violence d'une âme vindicative contre le sort et contre les hommes. Il paraît prêt à traiter en ennemi tout ce qui le blesse. Irrité et découragé à la fois, probablement plus troublé qu'il ne l'avoue par des embarras de fortune que le goût du jeu n'allégeait pas, il rêvait toute sorte de moyens d'en sortir; lui, l'adversaire des principes de l'insurrection américaine, il songeait à se ménager une retraite en Pensylvanie, si jamais l'Angleterre cessait d'être le séjour de la liberté, lorsque par hasard il rencontra dans le parc de Saint-James une personne qui l'informa qu'un des quatre membres désignés pour composer le conseil de l'Inde avait refusé cette place. Ce conseil était une création nouvelle de lord North. Un bill venait de l'insti-

tuer à Calcutta, en élevant le gouverneur du Bengale au rang de gouverneur-général. Francis fit aussitôt agir ses amis. Ils le recommandèrent à lord North; mais, de son aveu, c'est aux bons offices de lord Barrington qu'il dut sa nomination. On a pu même supposer qu'en quittant les bureaux il l'avait mis dans la confidence de ses vues sur l'Inde et obtenu de lui l'assurance d'une protection éventuelle qui se réalisait une année après.

Le poste qu'on lui donnait était important et lucratif; on parle d'un traitement de 10,000 livres sterling. L'institution, œuvre mixte du parlement, du ministère et des directeurs de la compagnie des Indes, pouvait être mal conçue ou mal organisée. Francis du moins en jugeait ainsi même avant son départ, et qui les eût connus l'un et l'autre aurait prédit à coup sûr que le nouveau gouverneur-général Warren Hastings et son nouveau conseiller ne seraient pas longtemps d'accord. Warren Hastings et Philip Francis étaient tous deux des hommes remarquables, des intelligences peu communes; mais l'un était fait pour le commandement, l'autre pour l'opposition. Leur association était celle d'un caractère despotique et d'un caractère intraitable. L'un était aussi impérieux que l'autre était indocile.

III.

Francis s'embarqua à Portsmouth le 30 mars 1774; en octobre, il était rendu sur le terrain, où commença presque aussitôt une guerre civile dans l'administration. Les incidens et les détails du séjour de Francis dans l'Inde sont constatés par son propre journal et par d'autres documens, qui, extraits et rapprochés dans le récit de M. Merivale, fournissent une addition utile à l'*Histoire de l'Inde* de Mill et aux deux brillans *Essais* de Macaulay sur Clive et sur Hastings. Si nous ne craignions de sortir de notre sujet, l'occasion s'offrirait ici d'une digression intéressante. Bornons-nous à quelques traits qui achèveront de faire connaître Francis. Rigide et passionné, jaloux, soupçonneux, intolérant, austère en tout, excepté dans ses plaisirs, il s'érigea sur-le-champ en censeur inexorable des abus consacrés dans l'administration indienne; il les dénonça sans crainte et sans pitié dans le conseil, dans la conversation, dans sa correspondance. Partout il vit, exagéra ou supposa le mal, et parut ne chercher que des ennemis. Sa sévérité, toujours capable de l'injustice et voisine de la haine, devança toutes les accusations dont la généreuse indignation de Burke devait faire retentir plus tard les voûtes de Westminster.

Francis était depuis quatre ans dans l'Inde, lorsqu'il eut une aventure jusqu'ici mal connue, quoiqu'on en ait souvent parlé. Il avait laissé sa femme et ses enfans en Angleterre; il conservait le goût et même la prétention de la galanterie, et l'on pense bien que l'Inde, surtout pour les puissans, n'était pas plus l'empire des bonnes mœurs que de la probité. En 1778, un Suisse de Lausanne, George Grand, était venu dans l'Inde former en participation une société de commerce à Chandernagor et à Calcutta. Sa femme, âgée de seize ans seulement, était la fille d'un Français, d'origine flamande, nommé Worlée, chevalier de Saint-Louis et capitaine de port à Pondichéry. Elle était née dans le voisinage, à Tranquebar. Sa beauté était séduisante, comme on en peut juger par ses deux portraits, dont l'un décore la maison d'un habitant de Serampore, et dont l'autre se voit, dit-on, au musée de Versailles. Francis ne la nomme point dans son journal. Il y écrit seulement à la date du 24 novembre : *Omnia vincit amor*. Et l'article du 8 décembre finit par ces mots : « Le soir le *Diable à quatre* dans la maison de G. F. Grand, esq. »

Ce que c'était que ce *Diable à quatre*, Grand lui-même a voulu l'apprendre à toute l'Asie par un mémoire imprimé au Cap de Bonne-Espérance et analysé dans la *Revue de Calcutta*.

« Contemplez, y dit-il au lecteur, l'instabilité de la félicité humaine. Je suis sorti de chez moi, le 8 décembre 1778, le plus heureux ou me croyant le plus heureux des hommes, et entre onze heures et minuit j'y revins aussi misérable qu'il est possible de l'être. J'étais parti persuadé que le ciel m'avait donné la plus belle et la plus vertueuse des femmes, tous deux honorés et respectés, vivant dans la première société, avec la perspective d'un prochain avancement. A peine étais-je assis à souper chez mon bienfaiteur, M. Barwell, que je reçus le coup soudain de la plus vive douleur. Un serviteur qui était d'ordinaire attaché à Mme Grand vint me dire à l'oreille que M. Francis avait été surpris dans ma maison et retenu par mon *jemmadar* (premier domestique) ; je me levai de table et courus sur la terrasse où des flots de larmes soulagèrent un moment ma peine. Je fis prier un ami de sortir et de m'accompagner; mais le rang du personnage et son attachement pour lui le portèrent à s'excuser, tout en détestant son indigne action. Je me recueillis autant que les circonstances me le permettaient, et fis avertir le *jemmadar* de mon arrivée. En chemin, je jugeai à propos de faire appeler mon ami M. Palmer, et de lui demander de me prêter son épée et de m'accompagner, mon projet étant de rendre la liberté à M. Francis, et dès qu'il serait sorti de l'enceinte de ma maison, de l'obliger à se mesurer avec moi jusqu'à ce que l'un de nous deux tombât.

« Palmer approuva ma détermination, et nous nous rendîmes sur les lieux. Le portier, reconnaissant ma voix, ouvrit, et à notre grand étonnement nous trouvâmes dans l'appartement d'en bas sir George Shee attaché sur une chaise et s'efforçant d'obtenir de mes domestiques de le relâcher, et M. Shore, à présent lord Teignmouth, avec feu M. Archdekin, qui l'avaient accompagné et qui se joignaient à ses prières. Il se plaignait d'avoir été rudement traité par mes gens. Mon jemmadar me conta toute l'affaire. Il s'était assuré de la personne de M. Francis, le réservant à la vengeance de son maître, lorsque M. Shee, assisté des deux autres, avait, sur un coup de sifflet de M. Francis, escaladé les murs, s'était jeté violemment sur lui, et dans la lutte avait donné à M. Francis le moyen de s'échapper. Je demandai à M. Shee et à ceux qui l'accompagnaient s'ils avaient vu M. Francis et secondé sa retraite, mais je n'obtins que des réponses évasives. Ils avaient obéi, disaient-ils, au bruyant appel de M. Shee, qui, se précipitant dans une maison voisine, leur demandait secours pour empêcher le meurtre de leur ami, M. Francis, et encore entre la veille et le sommeil, ils étaient accourus sans savoir ce qu'ils faisaient. Je les fis mettre en liberté, et, laissant ma maison à mes fidèles serviteurs, je me retirai chez M. Palmer.

« Là, assis dans l'accablement de la peine la plus profonde, j'attendis le matin avec anxiété pour réclamer du destructeur de mon bonheur la satisfaction que les lois de l'honneur exigent, pauvre réparation de l'injure commise! J'écrivis à M. Francis que, tout dénué que je le croyais de la moindre étincelle de principes et d'honneur, je comptais cependant qu'il ne me refuserait pas la rencontre que je lui demandais immédiatement. Il me répondit laconiquement et d'un ton aisé qu'ayant la conscience de ne m'avoir fait aucune injure, et que j'étais sous le coup d'une erreur complète, il me demandait la permission de décliner l'invitation que je lui adressais, et qu'il avait l'honneur d'être, etc.

« Rentré chez moi, j'envoyai chercher à Chandernagor le beau-frère et la sœur de Mme Grand; je m'établis au rez-de-chaussée de ma maison, tandis qu'elle occupait l'étage supérieur, et, le dimanche suivant, tout fut arrangé pour qu'elle s'en retournât avec ses parens, vécût dans leur maison et sous leur protection, moi me chargeant de toute la dépense qu'elle pourrait leur causer et faire pour elle-même. Une entrevue fut demandée, je ne pus la refuser; elle dura trois heures, interrompue par les plus poignantes lamentations. J'entendis un récit sans fard de tous les artifices employés pour séduire une étrangère qui venait seulement d'atteindre sa seizième année. J'eus pitié d'elle de tout mon cœur, je lui pardonnai sincèrement, et avec une douleur qui tenait du désordre d'esprit, nous nous séparâmes. »

Le plaignant termine en disant qu'il ne lui restait plus que la

voie des réparations judiciaires, et que malgré la difficulté de trouver un défenseur parmi les avocats, tous retenus ou intimidés par Francis, il finit par en rencontrer un qui réussit à le faire condamner par la cour suprême pour violation de domicile (1) à 50,000 roupies sicca (2) de dommages et aux dépens.

Ce récit en laisse entendre plus qu'il n'en dit. Peut-être le rôle du mari ne fut-il pas aussi simple qu'il le prétend; Francis a protesté en tout temps qu'il avait calomnié sa femme, et c'était notamment l'avis du plus distingué des trois juges qui ont prononcé la sentence de condamnation. Francis, sans nier l'amour qu'elle lui inspirait et que décèlent des citations de poètes latins éparses dans son journal, Francis paraît s'être toujours conduit envers elle avec la délicatesse d'un homme d'honneur. Tant qu'elle resta dans l'Inde, elle y reçut les marques les plus sincères de son intérêt et de sa protection. On dit qu'elle continua de le voir; mais cette liaison, du moins par ses apparences, n'eut rien de compromettant pour elle. Elle quitta même l'Inde avant lui et revint en Europe, où l'attendait la singulière fortune qui doit être connue du lecteur.

Ce récit prouve que, contrairement à des suppositions souvent répétées, la beauté de M[me] Grand fut complétement étrangère aux démêlés de Hastings et de Francis, et que ce n'est pas elle qui leur mit les armes à la main. Dès longtemps, Francis avait pris une attitude hostile avec toutes les autorités. La sentence rendue contre lui n'était pas pour le réconcilier avec la cour suprême du Bengale, qu'il accusait de continuels empiétemens, et que présidait sir Elijah Impey, objet constant de son inimitié. Hastings ne voyait pas d'un œil beaucoup plus bienveillant cette magistrature; mais cette communauté d'aversion ne suffisait pas pour effacer entre eux de bien autres dissidences. En vain la mort avait presque renouvelé le conseil. Francis, qui s'y trouvait le plus souvent en minorité, car deux de ses collègues votaient d'ordinaire avec le gouverneur, soutenait contre lui une lutte intestine, envenimée par l'incompatibilité des caractères. Hastings croyait avoir pour lui les grandes vues et la supériorité de l'homme d'état, Francis la sagesse, la justice et la probité du véritable administrateur. La guerre, la diplomatie, les nominations, les finances, tout devenait l'occasion d'un conflit où l'âpreté des formes ajoutait encore à l'antagonisme des esprits et des ambitions. Vers la fin de 1779, la discorde en était venue à ce point que le cours des affaires était entravé dans un moment bien critique pour la puissance anglaise,

(1) *Trespass*, acte de franchir l'enceinte réelle ou supposée de la propriété d'autrui.
(2) Cette monnaie vaut un peu plus de 2 francs.

et les deux adversaires, las d'une lutte stérile, consentirent à un accommodement que Francis n'a jamais voulu appeler autrement qu'une trêve. Tous deux d'ailleurs voyaient approcher le terme de leur commission, et ne songeaient plus qu'à obtenir de la mère-patrie une décision souveraine qui donnât à l'un d'eux la victoire. Francis n'était pas sans espérance de voir le gouvernement de l'Inde passer dans ses mains et d'humilier son rival en lui succédant.

La trêve dura quatre ou cinq mois. Sur la foi des engagemens qu'on semblait avoir pris, Barwell, un des membres du conseil, fidèlement attaché au parti de Hastings, était retourné en Europe. La proportion des forces dans les délibérations intérieures était changée, et bientôt on tint un langage qui présageait un retour d'hostilité. Hastings soutenait contre les Mahrattes une guerre difficile à laquelle sa politique entreprenante attachait un grand prix. Francis, qui ne l'avait jamais approuvée, après avoir renoncé à s'y opposer et gardé sur ce point le silence convenu, le rompit tout à coup et fit insérer dans les registres du conseil la minute d'une protestation contre une extension nouvelle donnée aux opérations militaires. Il ne s'était, disait-il, engagé à tolérer que celles qui étaient commencées sur la côte de Malabar, et non une expédition sur la Jumna. Suivant Hastings au contraire, l'engagement avait été sans restriction, et il accusait son adversaire de manquer à sa parole. Il est difficile, après un siècle ou peu s'en faut, de décider de quel côté était la parfaite vérité. Probablement personne n'était sans reproche; mais il faut reconnaître que le langage de Hastings annonce une conviction plus franche, et que la logique, au moins dans l'action, a tout l'air d'être de son côté. Il y a toujours un air de chicane pointilleuse à vouloir limiter une guerre en cours d'opérations. Nous avons tous entendu débattre, à propos de l'Algérie, les deux systèmes de l'occupation étendue ou de l'occupation restreinte. Quoi qu'il en soit, la discussion, roulant sur la fidélité aux engagemens pris, avait toute chance de devenir offensante, et l'on dirait que Hastings ne demandait pas mieux que de donner à la contradiction la forme d'un démenti. Voici la suite de la querelle dans les termes du journal de Francis.

« 1780. 14 août. — M. H. (Hastings) ne revient pas avant ce soir. Point de conseil. Le soir, reçu sa minute qu'il dit avoir gardée jusqu'à mon retour, avec un billet particulier. »

(La minute imprimée souvent n'est pas insérée dans le texte, mais le ton en était très hostile.)

« 15 août. — Bureau de revenu (1). Quand tout a été expédié, je l'ai pris à part dans une chambre, et je lui ai lu les mots suivans :

« Monsieur Hastings, je prépare une réponse en forme au papier que vous m'avez envoyé hier au soir. Aussitôt qu'elle pourra être terminée, je la mettrai devant vous; mais vous devez comprendre qu'aucune réponse que je puisse faire au contenu de ce papier ne peut équivaloir à l'outrage qui m'est fait par les termes dont vous vous êtes servi. Vous ne m'avez pas laissé d'autre alternative que de vous demander satisfaction personnelle pour les outrages que vous m'avez faits. »

« Aussitôt que j'ai eu lu les lignes précédentes à M. Hastings, il a dit qu'il s'attendait à cette demande et qu'il était prêt à y répondre. Nous sommes alors convenus de nous rencontrer le matin de... Mentionné l'affaire à Watson, qui se trouve dîner avec moi aujourd'hui. Il consent à procurer des pistolets afin de prévenir toute suspicion.

« 16. — Employé à régler mes affaires, à brûler des papiers en cas de malheur : sotte besogne. Ce soir, M. H. ordonne que sa minute soit enregistrée.

« 17. — Arrivé sur le terrain auprès du Belvédère, près d'une heure avant M. H., qui arrive vers six heures avec le colonel Pearse. Watson mesure une distance d'environ quatorze pas ordinaires, la même, dit-il, que celle à laquelle M. Fox et M. Adam étaient placés (2). Mon pistolet faisant long feu, je le changeai. Nous avons alors tiré ensemble; j'ai été blessé et je suis tombé. Je croyais avoir l'os de l'épine du dos cassé, et que par conséquent je ne pourrais en revenir. Après que le premier trouble a été calmé et que j'ai beaucoup souffert d'avoir été porté à une mauvaise place, j'ai été transporté finalement chez le major Foley sur un lit. Le chirurgien est arrivé environ une heure et demie après ma blessure. Il a retiré la balle et m'a saigné deux fois dans la journée.

« M. Hastings envoie savoir s'il peut me voir.

« 18. — La douleur que j'ai soufferte ces deux jours a été très forte.

« 19. — Prié le colonel Watson de dire à M. Hastings le plus civilement possible que je suis forcé de décliner sa visite.

« 24. — Retourné à Calcutta.

« 11 septembre. — Je rends visite à sir E. C. (3). Il me dit qu'il aurait empêché cet incident malheureux, s'il avait été ici. Je lui ai dit qu'il l'aurait empêché peut-être, s'il eût été ici il y a six mois, mais qu'à l'époque où la chose est arrivée, c'était impossible. Assisté au conseil; grande civilité entre H. et moi. »

(1) Séance du conseil consacrée aux finances.

(2) M. Fox n'ayant voulu donner aucune explication sur des paroles prononcées à la chambre des communes et par lesquelles M. William Adam s'était cru offensé, ils se battirent dans Hyde-Park, le 29 novembre 1779. M. Fox fut légèrement blessé.

(3) Sir Eyre Coote, membre du conseil de l'Inde depuis le mois de mars 1779.

Toute la civilité du monde ne pouvait faire qu'ils pussent l'un et l'autre continuer de siéger côte à côte, d'autant que Francis ne croyait possible de rester qu'à la condition de combattre Hastings à pied et à cheval, de jeter le fourreau, et de ne donner ni recevoir quartier; ce sont ses expressions. Or ce plan désespéré exigeait l'appui d'un collègue également déterminé; il savait bien qu'il ne pouvait l'avoir. Il lui fallait aussi l'espérance de voir à la fin Hastings rappelé, et il apprenait qu'un bill du mois d'avril l'avait continué dans son gouvernement pour une année. Un plus long séjour dans l'Inde devenait impossible. Il se décida à partir dans le mois de novembre; la traversée fut longue et nous lisons dans son journal :

« 1781. 19 octobre. — A quatre heures du matin, débarqué à Douvres le même jour où j'ai débarqué à Calcutta en 1774... Arrivé à Harley-Street à dix heures du soir. »

Francis revint en Angleterre mécontent, irrité, impopulaire, car Hastings avait beaucoup d'amis dans les deux chambres, et son administration devait obtenir de ces succès qui séduisent le public. Francis se défendit ou se vengea avec l'arme de la presse. Il écrivit, sans se nommer, des articles de journaux et des pamphlets, entretint incessamment l'opinion des iniquités et des fautes du gouvernement de l'Inde, et peu à peu alluma dans l'âme ardente de Burke l'indignation qui devait éclater un jour. Dans son admiration expansive, Burke l'appelait le prince des pamphlétaires, quoiqu'on ne puisse citer un écrit qui ait sous son nom obtenu une véritable célébrité, et il le vit avec joie entrer bientôt à la chambre des communes. C'était en 1784, après la chute du cabinet de la coalition. Une dissolution prononcée à propos venait de donner au second Pitt une majorité trop longtemps fidèle. Francis se jeta dans l'opposition, dont Fox était le guide. Il épousa tous ses griefs, toutes ses passions, en y ajoutant les siennes, et, pendant vingt-trois ans qu'il resta presque sans interruption au parlement, il fit au pouvoir une guerre constante. Son intolérance offensive, sa colère froide, ses implacables ressentimens, étaient servis par un talent loué des meilleurs juges. Ce n'est pas qu'il fût un grand orateur, ni même un orateur utile. Il manquait de facilité et de naturel; on le trouvait trop didactique, trop calculé, trop étudié. On disait qu'il écrivait trop bien pour bien parler, et je ne sais quelle contrainte se mêlait à la violence de son langage, passionné sans entraînement. Cependant on l'estimait sans l'aimer, car sa dignité hautaine semblait soutenue par une sévérité de principes inexorable, mais incorruptible.

Dès son début, il se posa comme un élève de Chatham, tournant contre le fils l'admiration qu'il conservait au père. On sait quelle place tenait alors dans le débat la question de l'organisation du gouvernement de l'Inde. Dans cette question, son expérience lui donnait de l'autorité, et son autorité servait sa haine. Il poussa, il inspira Burke dans cette mémorable accusation qui soumit Hastings à un procès de sept années, et si Francis, considéré comme un ennemi personnel, ne put siéger parmi les accusateurs, il fut leur conseil et souvent leur guide. S'il ne put voir son ennemi condamné, il le tint humilié longtemps, et il eut la satisfaction plus noble de voir ses idées sur le gouvernement de l'Inde justifiées par l'administration réparatrice de lord Cornwallis. Malheureusement il ne put chasser de son âme l'ambition insensée d'être un de ses successeurs. Il espéra l'accomplissement de ce rêve tantôt de la faveur du prince de Galles, tantôt de la reconnaissance de Fox, qu'il suivit dans sa longue lutte en faveur des principes de la révolution française, et lorqu'à soixante-six ans il le vit enfin ministre prépondérant sans obtenir la faveur toujours tant désirée, jamais promise, il ne lui pardonna point, et s'en vengea sur sa mémoire par un portrait spirituellement malveillant du chef qu'il accusait d'ingratitude. Peu d'hommes ont avec plus d'âcreté et de naïveté que Francis érigé leurs griefs personnels en griefs publics, et mis leur talent et leur politique au service de leurs ressentimens.

La suite de sa vie parlementaire, qui se prolongea jusqu'en 1807, est racontée par M. Merivale avec des détails et des citations qui complètent d'une manière souvent piquante l'histoire anecdotique de la société anglaise à cette intéressante époque, et ceux qui l'ont étudiée trouveront encore là quelque chose à apprendre; mais le temps nous presse d'arriver à la question que nous avons en vue. Nous nous bornerons à dire que Francis, riche et considéré, recherché dans le monde, jouissait comme homme public d'une renommée d'habileté et de talent qu'aucun succès important n'avait justifiée; mais il semblait que ce fût la faute du sort. Il pouvait s'en prendre à la fortune, et se dire qu'il avait manqué sa vie en songeant que cinquante ans d'énergique activité ne lui avaient valu qu'un titre banal de chevalier du Bain. Il n'y gagnait que le droit de faire appeler sa femme lady. Il voulut en user. Veuf depuis 1806, il épousa, huit ans après, Emma Watkins, qui en avait quarante-trois de moins que lui, et sut lui inspirer une tendre admiration qui a profité à sa mémoire. Toujours attentif au cours des affaires publiques, il passa ses derniers jours dans un calme assez doux; marié en 1814, il vécut encore quatre années qui ne furent pas les moins heureuses de sa vie. Il mourut le 23 décembre 1818

dans la plénitude de ses facultés, ramené, dit-on, par l'âge, à des sentimens plus équitables, plus désintéressés, plus modestes. Il resterait, pour être juste, à tracer de lui un portrait plus complet, et je crains bien de n'avoir montré que les mauvais côtés de son caractère. Avoir été capable des lettres de Junius est en effet, si surtout on est Francis, une véritable perversité en même temps qu'une grande supériorité. Ainsi que Junius, au milieu de tous ses excès et de toutes ses faussetés, impose encore au lecteur par un fonds de courage, d'élévation et de patriotisme, car on sent que l'auteur vaut mieux que son action, de même Francis, en inspirant trop justement la défiance, l'aversion et même l'inimitié, se faisait encore honorer par l'indépendance de son caractère, la constance de ses principes, la dignité de sa vie, une attitude mâle et fière qui forçait au respect. Son esprit d'ailleurs, toujours prêt, énergique, vif et mordant, sa parole et ses écrits le plaçaient à un rang très élevé parmi ses contemporains, plus sensibles au talent qu'à tout le reste, et ceux de ses essais qu'on publie aujourd'hui en feraient désirer une collection complète. Ils contiennent sur les hommes politiques de son temps et sur l'histoire de son pays des jugemens qui méritent d'être lus; mais, s'il est Junius, on les dédaignera pour ses lettres, et, s'il ne l'est pas, on l'oubliera.

IV.

Voilà en abrégé la vie authentique de Francis. On remarquera que la question de Junius n'y tient aucune place. C'est qu'en effet elle n'a été liée notoirement à sa vie par aucun fait publiquement établi, excepté un seul, et ce fait, le voici. En 1812, il y avait quarante ans que Junius n'écrivait plus. Ceux de ses contemporains qui occupaient la scène politique avaient disparu. De plus grands événemens, de plus redoutables questions que les démêlés de Wilkes avec les ministres et même que la révolution américaine, préoccupaient les esprits. L'attention publique était ailleurs, et la curiosité, puissamment distraite, laissait dormir le secret du célèbre inconnu dans ce qui commençait à ressembler à l'oubli, lorsque Sampson Woodfall, l'imprimeur de Junius, publia la meilleure et jusqu'alors la plus complète édition de ses lettres. Sa correspondance privée et secrète avec son éditeur, les détails de sa participation sous d'autres noms à la rédaction du *Public Advertiser*, étaient pour la première fois mis sous les yeux du public, et dans un discours préliminaire les titres de tous ceux dont on avait fait des prétendans à l'œuvre de Junius étaient discutés et généralement détruits. L'attention

fut réveillée, et quatre ans plus tard, après un premier essai où il hasardait en tâtonnant ses conjectures, un écrivain qu'on a su depuis être John Taylor publia un *Junius identified*, où il crut prouver que le vrai nom de Junius était un nom qui n'avait jamais été, au moins publiquement, prononcé dans le débat. Quelle était cette révélation?

Au milieu de beaucoup d'indices concordans, deux circonstances paraissaient avoir déterminé la conviction ou tout tout au moins dirigé les recherches de Taylor. Après avoir écrit sa dernière lettre, Junius, on venait de l'apprendre, avait, en changeant de nom, dénoncé dans sept lettres insérées au même journal et empreintes de la dernière violence la décision du secrétaire de la guerre à la suite de laquelle D'Oyly et Francis avaient donné leur démission, abandonnant la place au nouveau délégué Anthony Chamier. D'où pouvait venir ce retour offensif d'un combattant qui semblait avoir abandonné l'arène, et cette importance excessive attribuée à un acte insignifiant, au changement de position de deux commis obscurs? Comment expliquer cette explosion inattendue de colère outrageante pour si peu de chose contre lord Barrington, contre un ministre habituellement épargné jusque-là? Junius lui-même écrit à Woodfall que Barrington n'est pas digne de sa colère, mais il l'accable de celle de *Veteran*, de *Scotus* et de *Nemesis*. Un intéressé peut seul, à ce qu'il semble, s'occuper autant, s'indigner autant d'une si petite affaire. Le ressentiment personnel peut seul exagérer à ce point ses griefs et sa vengeance.

D'une autre part, on a toujours supposé que le gouvernement avait connu son mystérieux ennemi. Il devait avoir tout fait pour le perdre ou le gagner. Or, un an après l'incident qu'on vient de rappeler, un de ces deux commis disgraciés, sans réputation établie, sans famille, sans patronage, avait été inopinément promu à une place importante de création nouvelle, d'un revenu de 250,000 francs. Peut-on supposer que le gouvernement fût allé le chercher dans sa retraite pour le faire rentrer dans les fonctions publiques, qu'il avait abandonnées sans nécessité, pour le gratifier d'un emploi très envié et qui était une fortune, si quelque motif politique, si quelque engagement antérieur n'eût fait une nécessité de récompenser ainsi quelque service occulte, ou de payer ainsi quelque complaisance inavouable? L'objet de cette faveur extraordinaire et suspecte est Francis. L'auteur des lettres sur les déplacemens des commis de la guerre est le même que Junius, et ne peut être que l'un des intéressés. Un des intéressés est Francis; donc Francis est Junius.

Cette supposition, corroborée par une foule de rapprochemens,

d'observations que je ne répéterai pas, fit aussitôt une grande fortune; mais au moment où elle se produisit, Francis était plein de vie. Elle devait donc être un événement pour lui. La presse la commenta; Brougham dans la *Revue d'Édimbourg* la discuta et s'y rendit. Elle devint le sujet des conversations. Quelle fut l'attitude de Francis? Il parut éviter de s'expliquer; il se retira du monde et rompit une partie de ses relations. Gêné et soucieux, il tenait plus que jamais les gens à distance, semblait redouter les questions et les décourager par sa hautaine froideur. Il détournait, il abrégeait les entretiens qui pouvaient l'amener à s'expliquer. On ne parvint point à lui arracher un aveu formel pas plus qu'une dénégation catégorique. Forcé une fois de répondre à la sommation d'un journaliste qui lui écrivit, il dit d'un ton d'humeur et de dédain que c'était *une sotte fausseté*; mais il est convenu lui-même avec lady Francis que ce n'était pas là un véritable démenti, et, sans pourtant lui permettre une interrogation directe, il lui a donné par nombre d'allusions et de sous-entendus dont elle a rendu compte, et il a laissé à sa famille la persuasion qu'il voulait que son secret fût deviné et ne jamais le dire.

Il est mort sans avoir parlé. Aucun des signes prévus que l'on attendait après lui n'a paru. Aucune déclaration posthume, testament, lettre, papier confidentiel, n'a confirmé l'hypothèse qui le concernait. Elle avait toujours été contestée, elle l'a été bientôt davantage. Le temps ne lui a pas été favorable. Les objections et les doutes ont balancé dans une partie du public la conviction de Brougham et de Mackintosh, de lord Macaulay et de lord Stanhope. La *Quarterly Review* a persisté à récuser les démonstrations de la *Revue d'Édimbourg*. Tout est resté dans un demi-jour suffisant, je crois, pour se conduire; mais enfin la pleine lumière ne s'est pas faite.

Obligé de me prononcer, je me prononcerais pour Francis. Cependant je crois bon de montrer combien, en l'absence de preuve directe et formelle, il est difficile de résoudre cette obscure question et à quelles singulières épreuves est soumise la méthode de raisonnement qu'il faut nécessairement employer pour arriver à conclure quelque chose. D'abord des deux circonstances alléguées comme fondamentales aucune n'est en fait clairement avérée. Commençons par la disgrâce de D'Oyly. On en ignore les circonstances et les motifs. Il était depuis dix ans secrétaire délégué. On voit par une de ses lettres qu'un refroidissement était survenu entre son chef et lui. La cause en est inconnue. Sa place est aussitôt offerte à Francis, qui la refuse et qui annonce à ses amis, sans aucune critique, la nomination de Chamier. Cependant il se retire bientôt lui-même en

se louant des procédés dont il a été l'objet. Un billet de lord Barrington prouve qu'il regrettait de le perdre, et croyait avoir tout fait pour lui être agréable. Il ne paraît pas que jamais Francis se soit plaint de lui; il est resté avec lui en bons termes, et c'est son assistance qu'il invoque l'année suivante pour lui ouvrir le chemin de la fortune.

Quel que soit Junius, c'est un personnage très odieux; il l'est surtout s'il est Francis. Non-seulement, protégé par le secret, il dirige contre ceux qu'il choisit pour adversaires de virulentes attaques qu'il n'oserait soutenir en se nommant, non-seulement il fonde des accusations infamantes sur des faits douteux, hasardés, inexacts, mais il s'élève contre l'administration qu'il sert; il dénonce, en prenant un masque, ceux qu'il ménage à visage découvert; il profite, il abuse des informations qu'il doit à sa position officielle et à ses relations privées pour flétrir ceux qui ont tout lieu de ne pas le croire leur ennemi. Cette conduite n'aurait jamais été plus révoltante que le jour où il s'en serait pris à lord Barrington. Sans grief avouable, pour quelque froissement personnel, il aurait lancé contre celui avec qui il n'avait garde de rompre les traits les plus sanglans d'une polémique injurieuse. Il y semble avoir perdu son talent pour ne conserver que sa violence. On y lit des phrases comme celle-ci : « Le nom seul de Barrington comprend tout ce qu'il y a de bas, de cruel, de faux et de méprisable... C'est le cœur le plus noir après celui du duc de Grafton. » Pour expliquer de telles attaques envers un homme qui pouvait le perdre et dont il s'est en tout temps dit l'obligé, il faut supposer chez Francis une irritabilité malveillante, une cruauté heureuse des souffrances qu'elle inflige, un amour-propre qui ne pardonne rien, je ne sais quel mélange d'emportement et de mensonge, de témérité qui s'expose et de lâcheté qui se cache, enfin toutes les passions du libelliste anonyme. Un tel caractère est sans doute rare; mais on doit avouer que ce que l'on sait de la vie de Francis n'interdit pas de supposer que ce caractère fût le sien.

Et voici qui serait plus odieux encore. Dans la théorie de Taylor, il faut admettre, ce qui d'ailleurs n'aurait nulle invraisemblance, que le gouvernement avait fini par déchirer le voile qui couvrait Junius. On l'a beaucoup dit après qu'il eut cessé d'écrire. Alors donc les ministres l'auraient fait taire en le menaçant de le livrer par son nom à la vengeance de ses ennemis; mais ils auraient fait davantage, et les trésors de l'Inde auraient servi à payer son silence. Ce fait, que rien n'établit, soulève plus d'une objection sérieuse. D'abord, si des ministres ont connu Junius, comment son secret a-t-il été gardé si longtemps? Comment aucun n'en a-t-il fait ou

laissé après lui la révélation? Francis explique d'une manière toute naturelle sa nomination au conseil de l'Inde. Il la doit surtout à l'intervention bienveillante de lord Barrington. Une vacance imprévue, une demande formée à temps et bien appuyée, décidèrent une promotion qui ne fut pas remarquée au moment même, qui parut une chose assez simple, et que Francis fut loin de regarder comme une fortune inespérée. On sait maintenant qu'il avait songé de bonne heure à quelque chose de semblable. Il en parle dans ses lettres. Il écrit le 25 juin 1771 à son cousin le major Baggs : « Vous aurez de la peine à croire que l'allusion que je vous ai faite à l'Inde orientale me regardait. L'idée a été poussée assez avant; mais, les circonstances ayant changé en ce qui touche le gouvernement de l'Inde, l'affaire est finie, et il n'en faut plus parler. » Il n'est donc pas surprenant que, lorsque le projet d'une réorganisation du gouvernement de l'Inde est revenu sur l'eau, Francis ait repris pour son propre compte une idée qui déjà une fois avait été menée assez loin et dont ses protecteurs avaient probablement été déjà entretenus, et il n'est pas besoin de supposer qu'à la violence d'une opposition haineuse il ait ajouté le tort plus honteux de désarmer à prix d'argent, de se vendre en un mot. Je n'ai pas ménagé le caractère de Francis, mais j'hésite à le soupçonner d'une bassesse sur laquelle l'orgueil lui-même ne pouvait se faire illusion. Je crois que l'odieux du rôle qu'il s'était donné était couvert à ses yeux par les périls qui l'accompagnaient, par la puissance redoutable de ses adversaires, par la légitimité et la grandeur des principes qu'il défendait, par le courage et le talent qu'il mettait à les défendre. Il n'a jamais dû se mépriser lui-même.

Voilà donc les deux points de départ de l'hypothèse de Taylor obscurcis tout au moins et transformés en difficultés qui pourraient la rendre douteuse. MM. Parkes et Merivale en l'adoptant n'adoptent pas toutes les raisons qui l'ont suggérée. Par exemple, ils n'admettent pas, si je ne me trompe, que Francis se soit vendu, et c'est surtout par de menus détails ingénieusement rapprochés que le premier me semble avoir formé sa conviction; mais on conçoit tout le parti que peut tirer de cette nécessité de renoncer aux preuves de fait pour expliquer les faits par des hypothèses la critique forte et ingénieuse de M. Hayward. Pour moi, je crois que Francis a pu écrire les lettres contre lord Barrington; je ne crois pas qu'il ait eu besoin de faire un honteux marché pour obtenir un emploi dont Burke, alors sans liaison avec lui, le déclarait parfaitement digne tout en attaquant dans le parlement le bill en vertu duquel il y était appelé.

Dans l'entreprise de résoudre la question d'identité de l'auteur

des lettres de Junius, il est une première difficulté générale que n'ont pas assez remarquée tous ceux qui ont abordé cet examen, et dont je ne sais si M. Parkes s'est lui-même bien rendu compte : c'est que l'auteur inconnu, s'il voulait l'être et, comme il semble, le demeurer toujours, n'a pas dû se faire scrupule de mettre en contradiction son rôle et sa personne, ses ouvrages et sa vie, ses opinions orales et ses opinions imprimées. Tout au contraire il a pu apporter quelque soin et même un véritable artifice à supprimer les analogies qui auraient pu faire reconnaître l'homme dans l'écrivain, à effacer par des pas en sens contraire les traces qui auraient aidé les curieux à remonter jusqu'à lui. Par le secret même dont il s'est entouré et qu'il est parvenu à rendre presque impénétrable, Junius a montré avec quelle inquiétude et quelle habileté il savait se dérober à tous les regards. C'est un prodige qu'un homme ait pu pendant des années discuter tous les événemens et toutes les questions du jour, attaquer tout le monde, écrire sur tout ce dont on parlait, divulguer même ce qu'ignorait le public, livrer enfin aux nombreuses mains qui préparent, composent et distribuent un journal deux cents lettres de la sienne, sans se dévoiler, sans se trahir. Que d'efforts n'a-t-il pas dû faire pour éviter que ses écrits rappelassent ses entretiens, ou ses entretiens ses écrits! Il a tout fait pour ne pas se ressembler à lui-même.

Il faut ajouter que le succès de cette dissimulation forcée était facilité par la liberté ou plutôt la licence qu'il prenait en écrivant. Convaincu, je le veux, de la bonté de sa cause, de la légitimité de son opposition aux abus et aux fautes du gouvernement, enfin de la perversité de la plupart des hommes d'état de son temps, il n'avait pas grand souci de la vérité, de la mesure, de la bonne foi dans ses attaques contre une politique détestée. Pour faire justice, il violait au besoin la justice. Il se permettait tout, il hasardait tout; il ne craignait pas d'outrer sa pensée, de désavouer ses propres sentimens, ses affections personnelles, de manquer à la reconnaissance et à la fidélité, de tout sacrifier enfin au besoin de produire un effet favorable à sa cause, ou seulement de satisfaire aux emportemens de la haine et de la vengeance.

De là résulte l'impossibilité ou du moins la difficulté de juger sûrement de l'origine de ses lettres par le contenu et d'invoquer pour ou contre celui qu'on soupçonne la vraisemblance ou l'invraisemblance. Si dans certaines pages on lit quelque chose de contraire aux sentimens connus, aux affections probables, aux devoirs évidens de celui à qui on les attribue, il semble assurément très logique de conclure qu'elles ne doivent pas être de lui; mais il faut aussitôt se rappeler que c'est ici une œuvre de feinte et d'imposture et comme le

guet-apens d'un ennemi qui se dérobe, le manifeste d'un combattant qui ne veut être ni saisi ni reconnu, le dire d'un témoin qui se dément à dessein. Telle est donc la singularité du travail que s'imposent les chercheurs de Junius qu'ils doivent se défier des procédés ordinaires d'investigation en pareil cas, écarter quelquefois les coïncidences et les analogies qui semblent des preuves, accepter quelquefois les contradictions et les disparates qui semblent des objections. Les concordances que l'on croit apercevoir entre des opinions connues et des écrits pseudonymes, entre la vie privée et le rôle joué publiquement, ne sont pas des indices sûrs; les contrastes ne sont pas des invraisemblances. Tout peut se plier en deux sens, et le pour et le contre se déduire également des mêmes rapprochemens. Le même individu peut être Junius, aussi bien parce qu'il en diffère que parce qu'il lui ressemble, et il faut beaucoup d'attention et de sagacité pour choisir. C'est là une grande source de perplexité et d'incertitude. Cette observation d'ailleurs n'est pas absolument défavorable à Francis. Au contraire, on a pu remarquer dans sa vie et dans son caractère des traits qui s'accordent avec la duplicité du personnage qu'on cherche à reconnaître. Il était ardent et secret, emporté et calculé; il aimait la vengeance et le mystère; son jugement était sévère, et sa conscience facile; il avait plus de rigidité que de justice, plus de principes que de scrupules, plus de hauteur que de dignité. Il lui manquait très peu des qualités et des vices nécessaires pour être Junius. Il en avait le cœur; en avait-il l'esprit? C'est plus douteux.

Ce ne sont pas encore là des preuves. N'en trouverait-on pas dans le témoignage de ceux qui ont vécu avec lui? Celui de sa femme existe, comme on sait; je n'y reviendrai pas. Elle se disait convaincue qu'elle était *Junia*, pour parler comme Wilkes. Elle l'a écrit, elle a même laissé des souvenirs que MM. Parkes et Merivale ont lus; mais ils disent eux-mêmes que lady Francis, sans manquer assurément d'esprit, écrit avec tant de légèreté et d'inexactitude, porte dans ses *réminiscences* tant de confusion et d'erreur, qu'ils renoncent à s'appuyer de son autorité. Cependant il faut bien conclure de son témoignage que sir Philip s'était plu à lui laisser croire qu'il était Junius. Sans le nier jamais, il ne l'avait jamais avoué; mais il l'avait maintes fois donné à entendre, et c'était l'opinion commune de sa famille. Qu'il se soit amusé à duper ainsi les siens, cela paraît peu probable. Son caractère cadrait mal avec un pareil jeu. Son esprit sérieux et raide, son orgueil dédaigneux, ne lui permettaient guère de s'attribuer même en plaisantant un mérite qu'il n'avait pas, et, si sa femme et les siens n'ont pas façonné leurs souvenirs au gré de leur conviction, ce té-

moignage, déterminé par une suite d'impressions concordantes, est l'un des plus plausibles motifs d'adopter l'opinion dont il dépose. On peut demander comment il se fait que pendant quatre ans d'une union intime lady Francis n'ait jamais adressé à son mari une question catégorique. Elle aurait répondu qu'il n'y avait jamais de libre et parfaite intimité avec lui, qu'il n'aimait pas à être interrogé, et qu'il lui avait signifié qu'il ne voulait jamais l'être. Cela même trahit l'inquiétude d'un homme qui veut rester maître de ses secrets. Comme il répugnait au mensonge, il détestait l'indiscrétion, et toute curiosité qui s'adressait directement à lui le mettait mal à l'aise et n'obtenait qu'une réponse sèche et décourageante, quand il voulait bien ne pas rester distrait et silencieux. En général, Francis n'avait jamais d'abandon. Junius devait être ainsi.

Mais enfin on a des manuscrits de Junius. Depuis que Woodfall a fait connaître son écriture, on aurait dû trouver là un signe matériel de la vérité. Grande illusion! la vérification d'écriture, qui n'a pas très bonne réputation comme moyen d'information judiciaire, ne sera pas réhabilitée par l'application qu'on en peut faire aux manuscrits de Junius et de Francis. Le premier contrefaisait sa main, à ce qu'il semble, en traçant les copies et les billets qu'il adressait à Woodfall, mais il s'oubliait quelquefois et reprenait sa manière naturelle. Il conservait certaines habitudes, certaines particularités de ponctuation, certaines formes de caractères dont les analogues se retrouvent dans l'écriture de Francis. Celle-ci se prête aisément aux altérations calculées que Junius fait subir à la sienne; mais elle ressemble à beaucoup d'autres écritures du temps, et il y en a plusieurs, celle de lady Temple notamment, qu'il est difficile d'en distinguer. Il ne resterait donc à examiner que le contenu des écrits de Junius et de Francis, le style et le talent de l'un et de l'autre, ce que l'on sait de la personne, des manières et de la conduite de tous deux; mais, supposé que tous ces points soigneusement étudiés se réunissent pour prouver que Francis peut être Junius, ils ne prouveraient pas encore qu'il le soit. C'est du moins ce que soutient par un raisonnement fort délié un critique de beaucoup d'esprit. La réfutation remarquable que M. Hayward a opposée à l'ouvrage de MM. Parkes et Merivale devra être réfutée à son tour, si l'on veut mettre hors de question l'opinion qu'il combat.

Comparez donc les lettres de Junius, sa correspondance privée avec Woodfall, les articles que sous divers noms il a insérés dans plusieurs journaux, surtout dans le *Public Advertiser*, enfin les pamphlets, mémoires et discours que Francis a livrés à l'impression. Les lettres de Junius, sans être de tout point conformes aux opinions que professait Francis, en reproduisent bien la tendance et

le ton général. L'un et l'autre ont constamment appartenu à l'opposition libérale; l'un et l'autre ont jugé le pouvoir avec une malveillance systématique, l'ont suspecté, dénoncé, accusé sans égard, sans pitié, quelquefois sans preuve; l'un et l'autre ont combiné la prétention à une moralité inflexible avec toutes les passions d'une personnalité irritable et jalouse. Si Junius a professé des opinions moins avancées, moins radicales que Francis au parlement, il faut tenir compte de l'impulsion que les débats provoqués par notre révolution sont venus donner aux esprits qu'ils n'ont pas intimidés, et Francis n'a pas caché que ses idées s'étaient avec le temps modifiées dans un sens plus libéral sur plusieurs questions, par exemple sur le principe de la révolution d'Amérique.

Les billets de Junius à Woodfall, par les incidens qui les motivent, par les intervalles qui les séparent, par les sentimens, les craintes ou les impatiences qu'ils expriment, cadrent passablement avec ce que nous savons de la situation, de l'humeur et de la vie de Francis, et, s'ils sont parfois peu d'accord avec des faits connus, c'est le cas de redire qu'inquiet d'être découvert Junius devait souvent dissimuler sa trace et détourner le soupçon par des contre-vérités. « Si j'étais découvert, écrit Junius, je suis certain que je n'y survivrais pas trois jours. » Les articles qu'on lui attribue sans qu'il les ait signés n'égalent point généralement les lettres qui portent son nom. Ils en diffèrent quelquefois pour le ton, et même pour les sentimens; mais les uns ont été écrits avant qu'il n'eût arrêté sa manière, les autres ont eu pour objet d'exprimer ce que Junius ne pouvait ou ne daignait pas dire. L'irritation du moment, une contrariété, un caprice, pouvaient suggérer à la mobilité intolérante de l'écrivain des attaques isolées et des animosités passagères. Il se négligeait, il se laissait aller. Il ne voulait répondre que des œuvres de Junius.

Quant aux écrits avoués de Francis, ils sont pour la verve et le travail, pour l'art et l'éclat du style, inférieurs aux lettres de Junius, et c'est une des difficultés qui ont engendré le plus d'hésitations; mais elle est pareille dans tous les systèmes. Quel que soit Junius, il n'a eu tout son talent qu'une fois. C'est un homme qui, bien inspiré par des circonstances spéciales, soutenu par un rôle heureusement choisi, par un succès exceptionnel, s'est élevé à une hauteur qu'à d'autres époques il n'eût jamais atteinte. Si notre assemblée constituante n'avait pas existé, qui parlerait des ouvrages de Mirabeau? Quelques pensées fortes et justes, noyées dans les banalités déclamatoires de ses brochures improvisées, ne lui auraient point valu peut-être deux lignes dans l'histoire littéraire de la France. Ainsi Francis pourrait être oublié, s'il n'était Junius;

mais si c'était lord George Sackville ou lord Temple, l'un ou l'autre n'aurait de même été écrivain que trois ans dans toute sa vie. Junius ne serait pas le premier qui ne se fût jamais égalé lui-même et qui n'eût produit qu'un chef-d'œuvre. Il est possible d'ailleurs que l'admiration ait exagéré son mérite. De bons critiques lui ont reproché de la sécheresse, de l'affectation, une recherche d'effet qui sent trop le travail, rien enfin d'involontaire et d'inspiré. Ces défauts trahissent un effort calculé peut-être pour transformer et accroître un talent qui voulait se faire admirer sans se laisser reconnaître; on peut, de parti-pris, atteindre quelquefois des beautés qu'on n'aurait pas eues naturellement. Je n'en conclus pourtant pas, comme on l'a fait, que Junius aurait bien pu être Burke. Ce sont deux talens peu comparables. Chez l'un, la richesse d'imagination, le mouvement libre et naturel, l'abondance des idées et des figures, un style enfin qui coule à grands flots, contrastent avec la manière nerveuse et brillante, mais quelquefois tendue et pénible, avec la diction froide, acérée, tranchante de l'autre, qui jette en passant quelques images heureuses et ne s'y arrête pas. Burke d'ailleurs est un grand esprit; Junius, non. Mais, de ce que tout écrivain supérieur a un caractère général qu'on n'emprunte guère, il ne s'ensuit pas qu'un auteur soit toujours le même et se reconnaisse au premier mot. Rien n'est plus hasardeux que la prétention de ne pas s'y tromper. Je suppose que Louis de Montalte eût gardé son secret et que l'origine des *Petites Lettres* fût restée dans l'ombre, qui donc aurait songé à conclure des travaux mathématiques de Pascal ou de ses *Pensées sur la religion* qu'il fût l'auteur des *Provinciales?* Il y a cinquante ans qu'un manuscrit clandestinement imprimé passa pour venu de l'île de Sainte-Hélène d'une manière inconnue. Les contemporains de l'empereur Napoléon étaient tous vivans, ils avaient encore l'oreille remplie de ses entretiens. En lisant cette brochure, beaucoup crurent l'entendre encore, et ce ne sont pas les moins habiles qui s'y trompèrent. Je citerai M. Molé, M. Mounier, M. de Barante. Quelques années se passèrent; l'empereur prit la peine de réfuter lui-même d'un ton assez maussade l'écrit en question, et le bruit s'est alors répandu qu'un ancien employé de son cabinet, M. Bertrand de Novion, connu par quelques publications politiques, s'était ainsi amusé à tromper le monde. Il dut savoir qu'on le disait et ne fit rien pour empêcher de le croire : du moins n'opposa-t-il aucun démenti à la commune renommée. C'est plus tard que la notoriété publique a désigné M. de Chateauvieux. Si le mystère avait duré, si quelque curieux avait voulu le percer, qui donc serait allé chercher dans ses études spéciales l'auteur du *Voyage agronomique en Italie?* qui donc

aurait exhumé ses *Lettres de Saint-James*, pamphlet politique remarquablement spirituel, piquant à son heure, oublié maintenant, pour y reconnaître le style et l'esprit de l'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène? On peut juger par là des difficultés, des variations et des incertitudes qui accompagnent la recherche du véritable auteur des lettres de Junius.

Une troisième chose, avons-nous dit, à considérer, c'est le rapport qui peut exister entre la personne fictive de Junius et la personne réelle qui a pris ce nom. Ici encore, l'erreur est facile. D'une foule d'indices et de passages bien étudiés, on a conclu jadis que Junius devait être un Anglais connaissant l'Irlande et l'idiome irlandais, familiarisé avec la langue et la littérature françaises, versé dans l'étude de la loi, placé dans les rangs élevés de la société, l'égal des hommes d'état de son temps, parvenu à l'âge de l'expérience, indépendant par sa fortune, par sa position, capable de protéger contre tout risque ceux qui se seraient exposés pour lui, sûr de son secret et de lui-même, sûr d'un grand avenir. Nous avons tous avec des données qui semblaient certaines ainsi recomposé la figure idéale de Junius, et nous l'avons tous comparée tant bien que mal à celle des divers personnages historiques qui se disputaient notre suffrage. Francis n'était pas celui de tous qui se reconnaissait le mieux à ce portrait; mais c'est ici qu'il faut citer un excellent travail de M. Parkes, sans contredit ce qu'il a laissé de mieux et de plus solide parmi les fragmens de son enquête. Il y établit d'une manière suivant moi convaincante que Junius devait être jeune, obscur, sans naissance, sans crédit, sans fortune, qu'il n'était ni dans le parlement, ni dans le gouvernement, et ne connaissait avec détail que quelques parties de l'administration de la guerre. C'est ce que j'ai lu de mieux à l'appui de la *théorie franciscaine*.

Je ne puis donc accorder à M. Hayward que la publication de M. Parkes et de M. Merivale n'ait point avancé les affaires de Francis. Sans aucun doute, la compatibilité de son caractère, de son tour d'esprit, de sa situation sociale, des événemens de sa vie avec l'œuvre de celui qui a été Junius, a été mise dans un meilleur jour, et, si tout à coup une preuve irrécusable venait nous apprendre que c'est lui, personne ne devrait être étonné; mais M. Hayward a raison, ce n'est pas prouvé, et je défère à son autorité comme légiste aussi bien qu'à sa sagacité comme critique, s'il me dit que devant aucun tribunal une question d'état ne serait sur de pareils indices affirmativement résolue. Ceux qui veulent en savoir les raisons n'ont qu'à lire son remarquable écrit. Il est impossible de discuter avec une habileté plus piquante.

Il n'en reste pas moins que, si Francis n'est pas Junius, personne jusqu'ici n'est plus près de l'être que lui, et il doit demeurer en possession provisoire de l'honneur d'avoir élevé et enhardi le langage de la presse et contribué à établir ses droits en justice. Tel est le sage amour des Anglais pour cette première des garanties des droits d'un pays et de ses citoyens qu'ils oublient aisément les torts et les excès dont Junius s'est rendu coupable et l'odieux du rôle qu'il s'est imposé pour ne voir que ses services, pour ne se rappeler que son courage et ses talens. Sachons-le bien, il n'y a que faiblesse d'esprit ou mauvais dessein contre le bien public dans l'acharnement à ne relever que les témérités et les violences inséparables de la liberté d'écrire. On ne conseillerait à personne d'en user avec aussi peu de scrupule, de sincérité, d'équité, que l'a fait Junius. Les gouvernemens d'ailleurs ont rarement besoin qu'on prenne de telles licences pour se donner le droit de dénoncer leurs fautes à la sévérité du pays : il n'est pas besoin d'excéder la vérité pour se porter leur accusateur; mais lors même que l'indignation passerait la mesure, que la passion se mêlerait à la justice pour envenimer le langage de l'opposition, l'expérience des choses humaines prouve tous les jours que le courage qui brave le pouvoir est beaucoup plus utile que la passion qui l'outrage n'est nuisible. Celui qui se tient debout devant lui, qui ne lui passe aucune de ses fautes, aucun de ses méfaits, qui diffame à tout risque une politique odieuse et funeste, ne peut après tout rester dans les limites d'une controverse d'école; il faut des passions civiques pour entreprendre et soutenir cette tâche périlleuse; il faut les ressentir pour les exciter, et un peuple sans passion ne sera jamais un peuple libre. Il n'y a que les faibles et les fourbes qui cherchent à nous persuader que l'abattement des cœurs et des esprits soit la condition vitale de la dignité des nations, et que le silence du découragement soit la marque la plus certaine de leur sagesse et de leur expérience. Tout ce qui est grand fait du bruit dans le monde, et la liberté est une grande chose. On doit donc honneur et reconnaissance à quiconque élève la voix pour elle, et la voix la plus hardie n'est pas toujours la moins digne d'être écoutée.

CHARLES DE RÉMUSAT.

ÉTUDES

DE

DIPLOMATIE CONTEMPORAINE

LES PRÉLIMINAIRES DE SADOWA.

I.

Lorsque, en remontant dans un passé bien rapproché de nous, on cherche le point de départ de ces étranges combinaisons politiques qui devaient se dénouer en 1866 par la fatale journée de Sadowa, on arrive d'un pas très logique à la fameuse convention du 15 septembre, dont l'annonce avait si brusquement surpris l'Europe dans l'automne 1864. Le moment choisi pour la conclusion de cet accord, le mystère profond dont avaient été entourées les négociations, enfin le nom du ministre français qui figurait au bas du traité, tout dans cet acte était de nature à dérouter les esprits, à étonner les hommes tant soit peu au courant des affaires. Depuis deux ans, depuis Aspromonte, la question romaine semblait complétement assoupie, le cabinet de Turin lui-même n'y faisait plus que de rares allusions, et pendant ce temps d'autres et graves complications étaient venues occuper la scène du monde : les décevantes négociations au sujet de la Pologne, la guerre du Danemark et cette aventureuse expédition du Mexique, dont déjà l'on commençait à redouter l'issue. Dans un tel état de choses, on ne

comprenait guère l'opportunité qu'il y avait pour le cabinet des Tuileries de revenir de propos délibéré à cet épineux problème des rapports entre l'Italie et Rome, de toucher de nouveau à cette « pierre sur laquelle a été bâtie l'église, » et qui depuis nombre d'années était devenue pour la diplomatie française un véritable rocher de Sisyphe. Il y avait aussi quelque chose d'insolite, de singulièrement contraire à toutes les traditions du passé dans la manière dont cet arrangement mémorable fut révélé à un public qui n'y était nullement préparé. Auparavant, chacune des phases de la question italienne avait toujours été signalée d'avance par une de ces mises en scène savamment calculées pour gagner et entraîner l'opinion du pays, par un de ces écrits anonymes au retentissement européen, où le gouvernement français mettait en quelque sorte le sujet à l'étude, et donnait une direction aux esprits. La direction manqua cette fois : le pacte du 15 septembre avait été conclu en famille, n'avait été précédé d'aucun des signes précurseurs et connus, — cette fois nous n'avons pas même eu de brochure! dit à cette occasion l'éminent écrivain qui, dans la *Revue*, éclairait les événemens du jour d'un esprit aussi judicieux que pénétrant (1). Mais ce qui devait surtout surprendre dans ce traité plein d'énigmes, dont on fut loin alors d'apprécier le caractère véritable, c'était d'y voir apposé le nom de M. Drouyn de Lhuys, car personne n'ignorait dans quelles circonstances et avec quel programme cet homme d'état était venu reprendre, deux ans auparavant, le portefeuille des affaires étrangères. Il importe de rappeler ces circonstances et ce programme, il importe également de résumer en quelques mots les vicissitudes du temps qui suivit : on comprendra ainsi comment le ministre français a pu changer d'opinion au bout de deux ans et accorder en 1864 au marquis Pepoli ce qu'il avait si péremptoirement refusé en 1862 au général Durando.

La combinaison en effet que venait consacrer en 1864 le traité de septembre n'était point d'une date toute récente; on avait déjà essayé de la faire agréer à l'empereur des Français dans le courant de l'année 1862. On était au lendemain d'Aspromonte, et M. Thouvenel dirigeait encore à cette époque les relations extérieures de la France. Le gouvernement italien, fort de la victoire qu'il venait de remporter sur Garibaldi et quelque peu sur lui-même, crut le moment favorable pour poser de nouveau la question du pouvoir temporel; il n'hésita même point à convier l'Angleterre, pour qu'elle exerçât de son côté une certaine pression sur le cabinet des Tuileries. Il s'agissait cette fois de pratiquer le principe de non-inter-

(1) Voyez la *Chronique* du 30 septembre 1864.

vention dans toute sa rigueur : la France cesserait d'occuper Rome, et l'Italie s'engagerait à son tour à ne pas intervenir elle-même ni à permettre aux bandes révolutionnaires d'intervenir dans les états pontificaux; le pape et ses sujets seraient laissés seuls en présence. Dans une circulaire datée du 10 septembre 1862, le général Durando, alors ministre des affaires étrangères à Turin, insistait en des termes très énergiques sur l'urgence d'une solution, et allait même jusqu'à exprimer l'espoir « que les nations catholiques, la France surtout, reconnaîtraient le danger de maintenir plus longtemps entre l'Italie et la papauté un antagonisme dont la seule cause réside dans le pouvoir temporel. » M. Thouvenel plaida chaleureusement en faveur du projet italien « de non-intervention; » M. Benedetti, de Turin, et M. de Lavalette, de Rome, en recommandèrent avec force l'adoption. L'empereur Napoléon III hésita : une véritable crise ministérielle s'ensuivit; elle se dénoua par la démission de M. Thouvenel et l'arrivée aux affaires de M. Drouyn de Lhuys (15 octobre 1862). Ce fut le nouveau ministre qui se chargea de répondre à la circulaire italienne, et il tint dans cette circonstance un langage très catégorique. « M. le général Durando, écrivit-il le 26 octobre au comte de Massignac à Turin, après avoir rappelé la répression de la tentative de Garibaldi, s'approprie son programme et réclame la dépossession du saint-père. En présence de cette revendication péremptoire, toute discussion me paraît inutile, et toute tentative de transaction illusoire. »

Du reste ce ne fut pas seulement à l'égard de l'Italie que le gouvernement français prit, vers la fin de cette année 1862, des allures réservées taxées de réactionnaires par les uns, de régulières par les autres : il résolut d'imprimer le même caractère à tout l'ensemble de ses relations extérieures. Le second ministère de M. Drouyn de Lhuys s'annonçait partout comme un ministère de conciliation, d'apaisement et de *conservation;* en même temps que M. Thouvenel se retiraient de la scène politique les deux hommes qui, dans le personnel des affaires étrangères, représentaient le parti de l'action, s'il est permis de s'exprimer ainsi, M. Benedetti et M. de Lavalette. L'administration précédente, à l'hôtel du quai d'Orsay, avait trahi un penchant fort marqué pour la Russie. Suspect à Vienne à cause de ses sympathies italiennes, peu goûté à Londres, où l'on ne lui pardonnait pas l'annexion de la Savoie, M. Thouvenel n'avait guère été pleinement agréé qu'à Saint-Pétersbourg, et avait tenu d'autant plus à y paraître agréable. On s'exagérait à coup sûr la portée de cette attitude, et il est difficile d'admettre que l'auteur des remarquables dépêches françaises pendant la crise orientale eût sérieusement songé à sacrifier au prince

Gortchakof les plus graves intérêts du monde. Il n'en est pas moins vrai que depuis le congrès de Paris, et surtout depuis l'annexion de la Savoie, la France avait constamment fait à la Russie des concessions étonnantes sur le terrain d'Orient, que l'intimité toujours croissante entre ces deux puissances commençait à inquiéter l'Europe, et à prendre aux yeux d'une diplomatie correcte toutes les allures d'une alliance révolutionnaire. Dans ces années 1861-62, il n'y eut pas un événement petit ou gros sur un point quelconque du globe où l'on ne vît quelque indice de cette alliance supposée; des hommes qui passaient pour graves assuraient pertinemment à Vienne et à Londres que telle attaque des Serbes sur Belgrade, telle révolution de Grèce qui chassait le roi Othon, et jusqu'à cette folle entreprise de Garibaldi qui finit si misérablement à Aspromonte, n'étaient que des fusées parties tardivement d'une explosion générale qu'avaient préparée de longue main et ensuite contremandée (après l'issue pacifique du différend du *Trent* entre l'Angleterre et l'Amérique) les cours de France, de Russie et d'Italie unies entre elles dans un dessein ténébreux (1)... Le successeur de M. Thouvenel devait effacer ces impressions fâcheuses, rassurer les cabinets alarmés. Sans doute, on ne voulait pas le moins du monde renoncer aux rapports très amicaux avec la Russie : encore au mois de décembre 1862, dans une réception solennelle faite au baron Budberg, l'empereur Napoléon III tint à accentuer fortement « l'intimité » qui l'unissait au tsar Alexandre II; mais on voulait ôter à cette intimité son caractère jusque-là exclusif, lui donner un contre-poids dans une entente également cordiale avec une autre des grandes puissances, et il ne pouvait être douteux dès lors sur laquelle des puissances se fixerait le choix. La réponse faite au général Durando était déjà de nature à contenter fortement l'esprit de l'empereur François-Joseph; ce qui plus est, M. Drouyn de Lhuys passait depuis longtemps pour un partisan très décidé d'une alliance avec l'Autriche. C'est pour n'avoir pu faire prévaloir cette pensée pendant la crise orientale que cet homme d'état avait abandonné son portefeuille en 1855. La rentrée de ce ministre aux affaires était donc considérée, et à bon droit, comme un événement très heureux par la chancellerie aulique, et les relations entre les deux cours de Vienne et de Paris s'en ressentirent à l'instant même; elles s'améliorèrent visiblement vers la fin de 1862, devinrent de plus en plus confiantes, presque affectueuses.

(1) Voyez pour les détails, ainsi que pour tout ce qui suit jusqu'à la convention du 15 septembre 1864, l'étude *Deux Négociations diplomatiques*, — *Revue* des 15 septembre, 1er octobre 1864, et des 1er janvier, 1er avril, 15 juillet et 15 août 1865.

Les tendances autrichiennes de M. Drouyn de Lhuys ne tardèrent pas cependant à subir une épreuve redoutable. La politique de conciliation et d'apaisement venait à peine d'être inaugurée qu'éclatait subitement l'insurrection polonaise (janvier 1863), insurrection fatale et qui à coup sûr fut loin d'entrer dans les calculs ou les désirs du gouvernement français. Le gouvernement français n'apprit d'abord qu'avec un vif déplaisir le soulèvement de Varsovie; il espéra aussi en apprendre bientôt la prompte répression. En attendant, il résolut de complétement l'ignorer, et certes on ne saurait lui en faire un reproche. Dans cette douloureuse question polonaise, où en irritant l'oppresseur on ne fait qu'aggraver les ineffables tortures de la victime, il est du devoir de toute politique sensée et honnête de s'abstenir rigoureusement alors que l'on ne veut ou ne peut vigoureusement intervenir. Ce mot de *tout ou rien*, qui est généralement le mot d'ordre du désordre même et de la folie, devrait être pour l'Europe le premier commandement de la sagesse et de la loyauté dès qu'elle arrête sa pensée sur les bords désolés de la Vistule : il n'y a point de milieu ici entre une réserve absolue et une action énergique... Il ne fut pas malheureusement donné alors au cabinet des Tuileries de maintenir jusqu'au bout la réserve qu'il s'était imposée dans les premiers momens. L'émotion populaire en France, les démonstrations tapageuses et quelque peu insidieuses de l'Angleterre, lui créaient une position pénible, « perplexe; » mais ce fut surtout la conduite singulière de l'Autriche qui le dérouta d'abord et qui finit par l'entraîner dans la suite. A l'étonnement du monde en effet, le gouvernement de Vienne ne se méfiait nullement de l'insurrection polonaise, la laissait passer, la favorisait d'une manière très ostensible, et pratiquait à son égard tout un système de « connivences. » La situation prenait ainsi un aspect tout nouveau, et M. Drouyn de Lhuys y vit un trait de lumière. Il entrevit tout à coup la possibilité d'entreprendre en commun avec le gouvernement de Vienne une œuvre de justice, de restauration et de bonne politique; il crut l'Autriche, l'Autriche de M. de Rechberg, capable d'une conception grandiose, d'une action héroïque, et il engagea la campagne en faveur de la Pologne.

Certes dans cette campagne malheureuse le cabinet français a commis plus d'une faute, s'est rendu coupable de plus d'une équivoque, certes la conduite à la fois placide et perfide du cabinet de Saint-James dans ce tournoi diplomatique mérite un jugement bien plus sévère encore; mais, il serait malaisé de le nier, c'est surtout le cabinet de Vienne qui portera dans l'histoire la responsabilité de la dernière et sanglante tragédie de Varsovie et de Wilna. L'Autriche en 1863 pouvait entrer résolûment dans la voie où M. Drouyn

de Lhuys la sollicitait de s'engager et contribuer à la délivrance de la Pologne; la face du monde eût été changée dès lors, et Sadowa rendu à jamais impossible. Elle pouvait d'un autre côté se refuser péremptoirement aux propositions françaises, et par une simple mesure administrative, par la proclamation de l'état de siége en Galicie, arrêter l'insurrection dès le début : elle aurait ainsi épargné des flots de sang à la Pologne, et à la France une humiliation profonde. L'homme bilieux et fantasque qui dirigeait alors à Vienne le département des affaires étrangères ne put se décider ni pour l'une ni pour l'autre de ces attitudes franches et loyales; il ne vit dans le problème polonais qu'une question d'habileté, que le moyen de narguer la Russie et de compromettre la France : il ne s'aperçut point qu'il compromettait l'existence même de l'Autriche et creusait sous ses pieds un abîme. La postérité a déjà commencé pour le comte Rechberg, et son nom est cité dès aujourd'hui au premier rang des destructeurs, hélas! bien nombreux de l'empire des Habsbourg. Pour juger ce successeur pitoyable des Kaunitz, des Metternich et des Schwarzenberg, il suffira de rappeler que pendant cette seule année de 1863 M. de Rechberg avait entamé à la fois trois des plus grosses affaires du monde, la question polonaise, la réforme fédérale de l'Allemagne et la cause des duchés de l'Elbe. Il les manqua toutes les trois, et ne laissa après lui que confusion, désastres et ruine.

Déjà au commencement du mois d'août 1863, une communication adressée à M. le duc de Gramont attirait l'attention de M. de Rechberg sur les *inconvéniens* et les *dangers* que se créait le cabinet de Vienne par son attitude équivoque dans la question polonaise : la France, abandonnée dans cette entreprise, se verrait forcée de *chercher ses alliés parmi les états hostiles à l'Autriche.* La menace, renouvelée depuis à plusieurs reprises, finit par prendre corps dans le célèbre discours du trône du 5 novembre 1863 : l'empereur Napoléon III y déclarait que « les traités de 1815 avaient cessé d'exister, » et réclamait la réunion d'un congrès pour la solution de « toutes les questions pendantes. » Dépouillé de ses formes oratoires, ce discours signifiait simplement l'abandon de l'entente avec l'Autriche, la volonté de revenir à la politique de 1861-62. Au fond, ce n'était plus la cause de la Pologne, c'était celle de l'Italie qui se trouvait être posée dans le manifeste impérial. Cela est si vrai que, de toutes les puissances de l'Europe, ce fut précisément l'Autriche qui ressentit le plus d'effroi à la suite du 5 novembre; cela est si vrai que l'idée même du congrès eut un Russe pour père et un Italien pour parrain, car c'était le prince Gortchakof qui avait insinué le projet, et c'était le marquis Pepoli qui l'avait apporté de

Saint-Pétersbourg et fait agréer à Paris (1). L'intérêt des Italiens en 1863 était tout tracé : Varsovie portait ombrage à Venise et menaçait de resserrer les liens entre la France et l'Autriche; aussi travaillèrent-ils sur tous les points et d'un commun accord à faire échouer la politique de M. Drouyn de Lhuys. On sait les conséquences du manifeste du 5 novembre : il rejeta définitivement l'Autriche dans les bras des puissances du nord, il inspira à lord John Russell une dépêche acerbe et inconvenante qui envenima pour longtemps les rapports de la France et de l'Angleterre, il fut surtout fatal au Danemark. M. de Bismarck, qui avait jusque-là été très circonspect dans la question des duchés de l'Elbe, qui avait même conspiré sous main avec M. Quaade, l'envoyé danois, contre « la grande patrie allemande, » devint dès le 5 novembre entreprenant et hardi. L'Europe était en désarroi, tout accord entre les grandes puissances brisé : le ministre prussien découvrit le *joint* avec une rare sagacité, et, traînant l'Autriche à sa remorque, il occupa le Holstein (décembre 1863).

Pendant la guerre à jamais néfaste que firent les Allemands au Danemark (janvier-juillet 1864), la France se tint à l'écart, et déclina toutes les propositions anglaises d'une campagne diplomatique en faveur du traité de Londres. Quoi qu'on ait dit, ce ne fut pas uniquement la rancune contre la fameuse dépêche de lord Russell au sujet du congrès qui inspira une pareille attitude; d'autres motifs encore vinrent s'ajouter pour recommander au gouvernement français une extrême réserve, — le respect, trop superstitieux à coup sûr, pour ce principe de nationalité qu'on prétendait engagé dans la question des duchés, la crainte beaucoup plus légitime de soulever contre soi les passions de la grande patrie allemande, l'effervescence de toute la race tudesque, enfin l'appréhension non moins justifiée d'être abandonné au milieu du chemin et au moment critique par ce cabinet de Saint-James qui, tout en sollicitant une action commune, ne voulut jamais prendre le moindre engagement, donner les moindres promesses pour l'éventualité cependant bien probable d'une guerre continentale, si les remontrances diplomatiques en faveur du Danemark devaient échouer (2). Ce n'est pas toutefois que le cabinet des Tuileries ait pensé s'interdire l'action dans tous les cas; bien au contraire, il attendait avec anxiété l'occasion opportune; il avait ses espérances et faisait ses calculs. Il espérait d'abord que les effervescences tudesques au-delà du Rhin, les débats et ébats des états secondaires, donneraient naissance à quelque formation

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier 1865 (*Deux Négociations diplomatiques*).

(2) Voyez entre autres la très remarquable dépêche de M. Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 10 juin 1864.

nouvelle, que du « grand tintamarre des cervelles » à Francfort, pour parler le langage de Montaigne, il sortirait une *troisième Allemagne* avec laquelle on pourrait causer. Il comptait aussi que, poussée à bout par les insolences de M. de Bismarck, l'Angleterre s'ébranlerait, et, après avoir tant de fois fait virer de bord sa grande flotte du canal, finirait par prendre le large. « Jetée à l'eau, elle nagera, » se disait-on alors dans certaines sphères de Paris, et pour ce moment prévu on voulait avoir « la main libre. » Dans les mêmes prévisions, l'Italie faisait de son côté des préparatifs et s'alignait derrière la France. En recevant une députation de la chambre, le 1er janvier, le roi Victor-Emmanuel exprimait l'espoir que l'année 1864 serait moins stérile que la précédente pour l'Italie, et déclarait entrevoir à l'horizon des complications « peu définies encore, mais propices. » Au commencement du printemps fut tentée l'*enthusiastic exhibition* de Garibaldi à Londres; sa présence et les hommages que lui rendrait le peuple anglais étaient destinés à exercer une certaine pression sur la classe gouvernante de la Grande-Bretagne. Aucun de ces calculs ne devait toutefois se réaliser. M. de Bismarck écrasa dans son œuf la *troisième Allemagne*, que couvait de ses ailes M. de Beust, et M. Drouyn de Lhuys de ses regards. L'aristocratie anglaise prit le devant sur le peuple dans les ovations à Garibaldi : princes royaux, ministres, lords et duchesses firent pieusement le pèlerinage de *Stafford-House*, étouffèrent le héros sous les fleurs de l'éloquence, puis soudain, renouvelant la scène du *Barbier*, ils persuadèrent au *lion* qu'il était malade, et le renvoyèrent au plus vite à Caprera. Mise en garde contre certaines trames, la noble Angleterre aima mieux laisser protester sa signature, se déshonorer aux yeux du monde, abandonner la monarchie scandinave, qu'elle avait tant protégée, garantie, morigénée et contenue; elle refusa de *nager!* Le Danemark fut démembré (juillet 1864), et de l'ensemble de ces étranges vicissitudes de la politique européenne se dégageait une situation assurément peu satisfaisante et même de nature à bien inquiéter la France.

Lorsque en effet commencèrent à tomber les flots soulevés de l'Elbe, ce qu'on put voir de plus clair dans la confusion générale des intérêts et des principes, ce fut le complet isolement du cabinet des Tuileries. « Les quatre gouvernemens de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie sont maintenant très heureusement d'accord sur une question bien autrement importante que celle du Slesvig-Holstein, » avait déclaré le prince Gortchakof dès le commencent de l'année 1864 (1); on ne put guère douter

(1) Dépêche de lord Napier au comte Russell, du 6 janvier 1864.

dans tous les cas de l'entente qui s'était rétablie entre Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin. M. de Bismarck ne s'était jamais séparé de la Russie, et avait toujours prêché la nécessité pour les trois cours du nord de se réunir entre elles contre « l'ennemi commun, *la révolution* (1). » Il avait profité de l'effroi causé à la *Burg* par la proposition du congrès pour enchaîner à sa politique le cabinet de Vienne : un traité secret conclu au mois de février 1864 entre le général Manteuffel et M. de Rechberg assurait à l'empereur François-Joseph l'assistance de sa majesté le roi de Prusse dans l'éventualité d'une attaque en Vénétie (2), en même temps que la proclamation de l'état de siége en Galicie (27 février), qui coupa court à l'insurrection polonaise, réconciliait définitivement l'Autriche avec la Russie. Pour prix de tant de services rendus, le prince Gortchakof demeura impassible devant le démembrement du Danemark. Tout cela parut avec la dernière évidence dès les débuts des conférences de Londres, au mois de mai; pendant le mois de juin (du 9 jusqu'au 23) eurent lieu des entrevues très significatives entre le tsar Alexandre II, l'empereur François-Joseph et le roi Guillaume Ier, successivement à Berlin, à Kissingen, à Carlsbad, et M. de Gerlach, l'oracle *du parti de la Croix*, parlait avec un ravissement religieux « de la grande trinité politique fondée en 1815, sous l'invocation de la trinité chrétienne et sur les ruines de ce paganisme moderne qu'on nomme la révolution. » Il y avait là une velléité manifeste de coalition, un essai timide de reconstruire la sainte-alliance, et le gouvernement français était sur le point de perdre tout le fruit d'un travail long et laborieux, de ce travail qui, à travers la guerre de Crimée, la campagne de 1859 et tant de combinaisons tour à tour abandonnées et reprises, avait toujours cherché à dissoudre les liens entre les trois puissances du nord.

Telle était la situation dans l'été de 1864, et l'on comprend dès lors comment M. Drouyn de Lhuys a pu reprendre à cette époque avec le marquis Pepoli la conversation qu'il avait si brusquement interrompue avec le général Durando dans l'automne de 1862. La politique de conciliation, d'apaisement et de conservation avait sombré depuis longtemps; elle s'en était allée avec les neiges d'antan et les neiges ensanglantées de la Pologne. Il fallait désormais

(1) Il la prêchait encore en 1865. Une note célèbre de M. de Bismarck au baron Werther, du 26 janvier 1866, fait un retour mélancolique sur les journées de Gastein et de Salzbourg (en 1865) « alors que sa majesté l'empereur d'Autriche et ses ministres voyaient aussi clair que nous sur l'ennemi commun, la *révolution*, et que nous pensions être d'accord sur la nécessité de la combattre et sur le plan de la lutte contre elle. »

(2) Dépêche de sir A. Buchanan au comte Russell, du 12 mars 1864.

penser à se défendre et à préparer ses moyens d'attaque. En face de l'accord subitement révélé des puissances du nord, la France se repliait sur l'Italie, faisait savoir sa volonté d'y maintenir et consolider son œuvre. Ce n'est pas tant un appui qu'une arme que le cabinet des Tuileries allait chercher dans la péninsule : en évacuant Rome, il n'entendait nullement (et les négociateurs italiens le savaient très bien) abandonner la papauté, il entendait protéger le royaume de Victor-Emmanuel; il notifiait à la coalition naissante que l'on ne reculerait pas sur le Mincio, et qu'au besoin on irait jusqu'à l'Adriatique. Une seule clause, tenue d'abord secrète, était ajoutée à l'ancien projet de 1862, et cette clause en changeait complétement la nature. La translation de la capitale de Turin à Florence fut le but principal du traité de septembre, le grand but à la fois politique et stratégique, — et pour s'en convaincre il suffit de se rappeler la marche que suivirent alors les négociations.

En venant, vers la fin de l'été, exposer à qui de droit les nécessités pressantes de l'Italie, MM. Pepoli et Nigra commencèrent d'abord par la précaution oratoire nettement articulée que l'on n'entendait pas parler de Rome, que l'on savait à ce sujet les embarras et les impossibilités de la France. « Mais si nous renonçons à Rome, poursuivirent les habiles diplomates, il faut que nous donnions satisfaction au sentiment national sur un autre point, que nous nous tournions du côté des lagunes. En prévision d'une lutte prochaine avec l'Autriche, nous ne pourrions pas maintenir la capitale à Turin, qui serait à la merci d'un mouvement rapide de l'armée autrichienne, et déjà nous avons songé à placer la direction politique du royaume dans une meilleure capitale de guerre, à Florence, où nous serions protégés par deux lignes de défense, le Pô et l'Apennin. Si nous proposions partie à l'Autriche, la France serait-elle avec nous? N'est-il même pas dans l'intérêt de la France, de son prestige un peu effacé à la suite des affaires de Pologne et du Danemark, de se relever par quelque action d'éclat?... » La question de guerre immédiate ainsi posée fut aussitôt écartée par l'interlocuteur d'une manière péremptoire : ni l'état de la France ni celui de l'Europe ne permettait d'y songer; mais l'idée de transporter le siége du gouvernement italien derrière une double ligne de défense, l'idée de créer dans la péninsule « une capitale de guerre » fut hautement approuvée à tous les points de vue et pour toutes les occurrences. Comment cependant faire accepter à la nation italienne un changement aussi notable et dont les mobiles demeuraient cachés? C'est à la suite de ce raisonnement qu'on revint à la question de Rome. La capitale une fois transplantée à Florence, l'ancien projet de 1862, la combinaison du général Durando, ne pré-

senterait plus d'inconvéniens aussi graves, et l'évacuation des états pontificaux sous la garantie rigoureuse du principe de non-intervention serait une satisfaction donnée au sentiment national de l'Italie, à l'opinion publique de l'Angleterre; elle faciliterait le déménagement de Turin, et deviendrait de plus aux yeux de l'Europe le témoignage éclatant des dispositions de la France. De la sorte, la marche des négociations alla précisément à l'inverse de ce que devait en apprendre plus tard le public : on commença par Venise, on tomba d'accord sur Florence, et l'on s'arrêta à l'expédient de Rome.

En même temps qu'il se préparait ainsi une arme en Italie pour toutes les éventualités, le cabinet des Tuileries ne se fit pas faute de demander si l'on ne pourrait relâcher les liens entre les cours du nord, attirer à soi l'une des trois grandes puissances momentanément unies entre elles. Il n'y avait guère moyen de songer à l'Autriche; on était complétement édifié sur le degré de concours qu'elle pouvait donner, et M. Drouyn de Lhuys lui-même ne conservait plus les moindres illusions à ce sujet. D'ailleurs la convention de septembre, dans ses effets immédiats comme dans ses conséquences lointaines, était principalement dirigée contre la politique de Vienne. Il était également impossible de renouer avec la Russie après l'affront encore récent qu'on avait reçu du prince Gortschakof et dans l'état d'excitation où se trouvaient alors les esprits moscovites. Restait la Prusse, une puissance, il est vrai, qui ne comptait que 18 millions et qu'on n'appelait *grande* que par courtoisie; mais elle avait donné sa mesure dans les dernières complications, elle s'était montrée entreprenante, résolue, hardie jusqu'à la témérité, et à sa tête se trouvait un homme qui ne laissait rien à désirer sous le rapport de l'énergie, de l'audace et du manque convenable de tout sentiment de scrupules, *the right man in the right place*.

Sans doute, on n'ignorait point à Paris que M. de Bismarck était l'auteur principal de la nouvelle ligue du nord, qu'il n'avait cessé de travailler au concert parfait entre les trois cours, et avait tout récemment encore conclu un traité secret avec l'Autriche pour la défense de la Vénétie; mais on lui faisait l'honneur de lui supposer une conscience pour le moins aussi large que l'esprit. Sans doute le ministre prussien affectait une grande vénération pour la vieille rhétorique de Haller, d'Ancillon et de Gerlach, et parlait du droit divin, des principes sacrés de l'ordre européen, avec une onction qui édifiait le *parti de la Croix*; mais il était à parier que le même homme (un ancien disciple de Hegel!) prouverait à l'occasion qu'il était aussi fort en philosophie qu'en rhétorique, dans la philosophie de l'histoire s'entend, dans cette *scienza nuova* qui prêche le droit

moderne, la volonté populaire, le suffrage universel, le principe de nationalité et la mission providentielle de certains états. La *mission piémontaise* de l'état prussien en Allemagne, n'était-ce point là le grand dogme du *National Verein?* et comment oublier aussi les tentatives du parlement de Francfort, du parlement d'Erfurth, les propositions toutes récentes de réforme fédérale? Il ne fallait pas être non plus grand devin pour prévoir que cette nouvelle conquête faite en commun par l'Autriche et la Prusse sur le Danemark deviendrait dans un avenir très prochain une pomme de discorde entre les deux ravisseurs. D'ailleurs, à travers les vicissitudes si nombreuses des deux dernières années et malgré plus d'une divergence profonde, la Prusse a toujours tenu à ne blesser en rien la France, à lui être même agréable en mainte occasion, par exemple à l'occasion du congrès. De toutes les grandes puissances en effet, la Prusse avait été la seule à répondre d'une manière presque sympathique à l'appel du 5 novembre 1863. Le roi Guillaume Ier avait alors offert dans sa lettre « son concours impartial et désintéressé; » il n'avait pas non plus décliné l'invitation de venir à Paris, « sûr qu'il était d'y retrouver l'accueil cordial qui lui rendait si cher le souvenir de son séjour à Compiègne. » Dans ce mois de septembre 1864, et au moment même où les fréquentes entrevues des souverains du nord tenaient en émoi l'opinion publique, le roi Guillaume Ier, qui revenait de Vienne, avait eu soin de faire un détour sur Schwalbach pour y présenter ses respects à l'impératrice Eugénie, et on fut très sensible à cette délicate attention. Le mois suivant, M. de Bismarck lui-même recherchait l'hospitalité de la France. L'homme éminent, après sa rude campagne des duchés, venait se retremper dans les eaux rafraîchissantes de Biarritz (1) et semer sur sa route des réflexions, des aperçus et des hypothèses qui n'étaient point certes à dédaigner.

La France, — disait M. de Bismarck alors et depuis, toutes les fois qu'il lui fut donné d'entretenir tel des hommes politiques des bords de la Seine, — la France aurait tort de prendre ombrage de l'accroissement de l'influence de la Prusse et, le cas échéant, de son agrandissement territorial aux dépens des petits états. De quelle utilité, de quel secours, sont donc ces petits états sans volonté, sans force, sans armée? Si loin du reste que puissent aller les desseins et les besoins de la Prusse, ils s'arrêteront nécessairement au Mein, la ligne du Mein est sa frontière naturelle; au-delà de ce fleuve, l'Autriche gardera, accroîtra même sa prépondérance,

(1) Il ne faut pas confondre ce premier séjour du président du conseil de Prusse à Biarritz avec celui qui eut lieu l'année suivante.

et il y aura ainsi toujours en Allemagne deux puissances se faisant un contre-poids utile. Le bon ordre y gagnera, et la France n'y perdra certes rien, elle en retirera même des avantages immenses pour sa politique, pour son action dans le monde. La Prusse en effet a une configuration malheureuse, impossible; *elle manque de ventre* du côté de Cassel et de Nassau, *elle a l'épaule démise* du côté du Hanovre, elle est en l'air, et cette situation pénible la condamnait nécessairement à suivre en tout la politique de Vienne et de Saint-Pétersbourg, à tourner sans relâche dans l'orbite de la sainte-alliance..Mieux configurée, plus solidement assise, ayant ses membres au complet, elle serait rendue à elle-même, aurait la liberté de ses mouvemens, la *liberté des alliances*, — et quelle alliance plus désirable alors pour elle que celle de l'empire français? Plus d'une question aujourd'hui pendante et presque insoluble pourrait alors être abordée avec une sécurité complète : celle de Venise, celle d'Orient, — qui sait? peut-être même celle de Pologne! Enfin, si les agrandissemens possibles de la Prusse semblaient être excessifs et rompre la balance des forces, qu'est-ce qui empêcherait la France de s'agrandir, de s'arrondir à son tour? Pourquoi n'irait-elle pas prendre la Belgique et y *écraser un nid de démagogie?* Ce n'est pas le cabinet de Berlin qui s'y opposerait; *suum cuique*, c'est bien là l'antique et vénérable devise de la monarchie prussienne...

Tout cela était dit avec enjouement, avec entrain, avec esprit, accompagné de mainte remarque ingénieuse, malicieuse, de mots heureux sur les hommes et les choses, sur cette chambre des seigneurs à Berlin par exemple, composée de respectables *perruques*, et la chambre des députés, également composée de perruques, mais point du tout respectables, et sur un personnage auguste, le plus respectable, mais le plus perruque de tous. Interrogé un jour par une dame sur ce qu'il comptait faire avec les duchés : « Je sais bien ce que je ferais, moi, répondit le ministre prussien, *malheureusement* mon roi est trop honnête. » On recueillait ainsi à l'hôtel du quai d'Orsay plus d'un aphorisme du baigneur intrépide de Biarritz, celui-ci entre autres, « que le libéralisme n'était qu'un vain mot, mais que la révolution était une force dont il fallait savoir se servir... » Certes de pareilles maximes et pensées n'étaient point de nature à trop effaroucher certains esprits sur les bords de la Seine; décidément M. de Bismarck avait du bon. Ce n'est pas qu'on ait pensé à une alliance véritable avec la Prusse, ce n'est pas même qu'on eût pris le ministre de Guillaume Ier pour un *homme sérieux;* mais on lui reconnaissait la qualité d'un homme utile, d'un brûlot qu'on pourrait lancer à un moment donné, d'un homme de l'avenir que

l'Italie devrait cultiver avec soin, que la France, elle aussi, ferait bien de surveiller, de stimuler, de manier, en plaçant auprès de lui un agent capable, un diplomate de la nouvelle école, au fait des besoins du siècle et des aspirations nationales. La légation de Berlin fut érigée en ambassade.

Les dates et les noms présentent ici un intérêt saisissant. Ce fut le 15 septembre que MM. Pepoli et Nigra signèrent la convention au sujet de Rome. Le mois suivant, M. de Bismarck visitait la France, et dans l'intervalle le roi Victor-Emmanuel avait déjà placé (23 septembre) à la tête de son gouvernement le général Alphonse de La Marmora, dont la « prussomanie » était de l'autre côté des Alpes aussi proverbiale que le fut « l'anglomanie » de M. de Cavour. Le 7 octobre, un décret impérial rappelait de sa retraite et nommait ambassadeur à Berlin M. Benedetti. A une distance de temps plus longue quittait également sa retraite et venait prendre place dans le cabinet français un autre disgracié de l'incident Durando, celui-là même qui plus tard, et la pièce une fois jouée, devait prononcer le *plaudite* classique et écrire la fameuse circulaire sur le bonheur des grandes agglomérations et la disparition providentielle des petits états. Chose curieuse! à cette époque, rien assurément n'était encore arrêté; les projets étaient vagues et fuyans, « écrits sur l'onde et la nue, » pour parler avec le poète anglais, le grand drame de l'avenir n'était pas même ébauché, et déjà cependant tous les futurs acteurs se trouvaient à leurs postes! Il en coûta sans doute à M. Drouyn de Lhuys d'accepter pour collègue M. de Lavalette, qui ne faisait mystère de son envie de lui prendre son département; il lui en coûta encore plus probablement de se laisser imposer comme agent principal un adversaire aussi déclaré que M. Benedetti. Deux ans plus tard, après Sadowa, et le jour même où il abandonnait son portefeuille, le même ministre devait encore contre-signer un autre décret qui élevait M. Benedetti à la dignité de grand'croix. Qui sait cependant si, dans la pensée de M. Drouyn de Lhuys, cette seconde signature n'était pas destinée à le venger quelque peu de la première? En effet, ce fut peut-être un trait d'esprit, un trait de Parthe, de distinguer si hautement un agent pour n'avoir que trop bien servi une politique dont, pour soi-même, on répudiait non moins hautement la responsabilité.

II.

Au mois d'octobre 1860, après Castelfidardo et la conquête du royaume de Naples, le comte Brassier de Saint-Simon, envoyé de sa majesté le roi de Prusse près la cour de Turin, vint lire à M. de

Cavour une note énergique contre la conduite de la maison de Savoie dans la péninsule. La note établissait que « c'est uniquement dans la voie légale des réformes et en respectant les droits existans qu'il est permis à un gouvernement régulier de réaliser les vœux légitimes des nations, » et se terminait par le passage qui suit : « Appelés à nous prononcer sur les actes et les principes du gouvernement sarde, nous ne pouvons que les déplorer profondément et sincèrement, et nous croyons remplir un devoir rigoureux en exprimant de la manière la plus explicite et la plus formelle notre désapprobation et de ces principes et de l'application que l'on a cru pouvoir en faire. » Ainsi parlait alors le gouvernement de ce même Hohenzollern qui quelques années plus tard ne devait reculer devant aucun de ces principes et les appliquer dans les duchés, dans le Hanovre, à Francfort et sur maint autre point d'une manière tout autrement irrégulière. Le comte Cavour écouta en silence la lecture que lui fit l'envoyé de Berlin; il exprima ensuite son vif regret d'avoir déplu à ce point au gouvernement de sa majesté prussienne, mais il se consola finement par la pensée que « la Prusse saura encore un jour gré au Piémont de l'exemple qu'il venait de lui donner... » Avec sa rare sagacité, l'illustre homme d'état avait à ce moment entrevu la politique de l'avenir et en avait posé les premiers jalons. L'alliance des deux gouvernemens italien et prussien dans un temps plus ou moins rapproché était en effet immanquable, fatale, inscrite dans les astres aussi bien que dans la situation géographique des deux pays. Ils avaient la même « mission, » le même adversaire, et, avantage plus précieux encore, moralement unis, ils étaient territorialement séparés; avec la faculté de devenir des alliés à tout moment, ils avaient la certitude de ne jamais se trouver voisins.

Si rationnelle et même inévitable que pouvait paraître une pareille alliance à tout esprit tant soit peu prévoyant, elle n'en devait pas moins rencontrer encore vers la fin de 1864, dans les hommes, dans les circonstances, dans les idées traditionnelles et invétérées, des obstacles presque invincibles. Les obstacles ne venaient pas à coup sûr des deux hommes placés alors à la tête des deux gouvernemens de Florence et de Berlin, et qui étaient au contraire bien faits pour s'entendre. Le général La Marmora, ainsi que nous l'avons indiqué, était renommé depuis longtemps dans la péninsule pour sa « prussomanie. » Envoyé pour la première fois du temps du roi Charles-Albert avec une mission spéciale à Berlin, il en était revenu fortement épris de l'organisation militaire de la Prusse, dont il essaya depuis, comme ministre de la guerre, d'adapter le système à l'armée piémontaise. En 1861, il était allé une se-

conde fois en Prusse; il devait y complimenter le prince-régent devenu le roi Guillaume I[er], et sonder de la part de M. de Cavour les dispositions du cabinet de Berlin en vue d'une entente possible contre l'Autriche. Rebuté dans cette tentative, le général-diplomate n'en recueillit pas moins religieusement la « dernière pensée » du grand politique piémontais, que ne purent ébranler en lui ni les étranges procédés parlementaires du nouveau ministre prussien, ni son attitude dans la question polonaise et ses violences contre le Danemark. Du reste la situation de l'Italie était telle que, pour se délivrer du quadrilatère, elle aurait fait son pacte avec tout ange ou démon et (c'est bien le cas de dire) marié Venise au Grand-Turc. Et de même M. de Bismarck n'était point du tout un homme à donner aveuglément dans les préjugés du *parti de la Croix* contre le royaume de Victor-Emmanuel : chez lui, la foi dans « la grande trinité politique fondée en 1815 sous l'invocation de la trinité chrétienne » n'était pas aussi absolue que chez M. de Gerlach. Il avait partagé cette foi, il est vrai, très longtemps et même très sincèrement, quoi qu'on ait dit. Au début de sa carrière politique, en 1849, — alors qu'il qualifiait la guerre faite au Danemark au sujet des duchés « d'entreprise éminemment inique, frivole, désastreuse et révolutionnaire (1), » — M. de Bismarck avait aussi regretté que la Prusse eût laissé à la Russie « le beau rôle et l'honneur » de secourir l'Autriche contre la Hongrie révoltée. Plus tard, pendant la crise orientale, il fut l'âme de la résistance allemande contre la France et l'Angleterre : il représentait alors la Prusse à la diète de Francfort, en réalité il y était l'ambassadeur officieux du tsar Nicolas. En 1860, au moment où l'on parlait dans l'entrevue de Tœplitz de garantir à l'Autriche ses possessions italiennes au nom de l'Allemagne et de la Prusse, il applaudissait de tout son cœur à ce projet, « pourvu que le cabinet de Vienne nous prouve d'une manière pratique sa bienveillance sur le terrain allemand. » — « Je serais très satisfait de cette négociation, ajoutait-il dans son style pittoresque : une main lave l'autre, et aussitôt que nous verrons mousser le savon viennois, nous nous mettrons à laver de notre côté (2)... » Depuis ce temps toutefois, M. de Bismarck était devenu ministre, avait manié les grandes affaires du monde, et son esprit s'était élargi en proportion; il n'avait plus la folie de la *croix* et de son

(1) «*Ein höchst ungerechtes, frivoles und verderbliches Unternehmen zur Unterstützung einer ganz unmotivirten Revolution.* » Discours de M. de Bismarck à la chambre de Berlin, séance du 21 avril 1849. Voyez aussi la séance de la même chambre du 17 avril 1863 (interpellations de M. Temme).

(2) Lettres intimes de M. de Bismarck, publiées dans les journaux allemands en 1866. Le passage cité se trouve dans la lettre du 22 août 1860.

parti, il n'était plus qu'un éclectique. S'il continuait encore de prêcher l'union salutaire des trois cours du nord contre la « révolution, » s'il signait même un traité secret avec M. de Rechberg pour conserver à l'Autriche son quadrilatère, l'on savait bien que ce n'était plus de sa part qu'une attitude, un système aussi bon à prendre qu'à laisser; ses récens épanchemens à Paris n'avaient point laissé le moindre doute à cet égard, et il devait en donner une preuve éclatante aussitôt qu'il fut revenu à Berlin. Le cabinet autrichien en effet, justement ému de la convention de septembre, ne manqua pas à ce moment de rappeler, comme de raison, à la Prusse, les stipulations apportées au mois de février à Vienne par le général Manteuffel et qui assuraient à l'empereur François-Joseph le secours du roi Guillaume dans l'éventualité d'une attaque en Vénétie. M. de Bismarck répliqua que ces arrangemens n'avaient eu évidemment qu'une signification passagère, pour le cas d'une guerre qui aurait éclaté en Italie pendant l'exécution fédérale contre le Danemark, et que, cette appréhension ne s'étant pas heureusement réalisée, les stipulations de février avaient naturellement perdu toute force obligatoire. Les récriminations devinrent alors violentes à Vienne contre M. de Rechberg pour sa conduite « imprévoyante » dans les négociations avec M. Manteuffel; le fatal ministre dut enfin quitter le cabinet aulique, où il fut remplacé par le comte Mensdorf-Pouilly (27 octobre 1864).

Toutefois il est permis de supposer que, même après ce retour de Paris, et l'abandon du traité secret avec l'Autriche, « la dernière pensée » du comte Cavour ne se présentait guère à l'esprit de M. de Bismarck que comme une hypothèse lointaine, difficile, extrême. Quant aux *perruques* plus ou moins respectables et augustes qu'il retrouvait à Berlin, assurément il les aurait fait reculer d'horreur, si dans cet hiver 1864-65 il leur avait dit les vagues espérances que pouvait nourrir M. de Barral, l'envoyé italien, ou l'ambassadeur français, M. Benedetti. On était fier, et à juste titre, dans l'entourage du roi Guillaume Ier de la position politique et de l'action militaire qu'avait su reprendre tout dernièrement cette monarchie prussienne qui depuis cinquante ans était restée si effacée dans les conseils de l'Europe. On était heureux aussi d'avoir éprouvé la valeur des armes nouvelles; le fusil à aiguille avait fait merveille dans la dernière campagne, et on ne demandait pas mieux que de le produire sur un champ de bataille plus vaste et plus important. Enfin on croyait maintenant plus que jamais que la Prusse avait une « mission » providentielle en Allemagne; mais cette mission, on tenait toujours à l'accomplir au moyen de l'ancien programme. Il s'agissait d'amener le gouvernement de Vienne

par la persuasion, par la réflexion, par la vue des périls qui le menaçaient, à ne pas contrarier l'ascendant naturel et légitime des Hohenzollern de ce côté du Mein; à ce prix, on assisterait l'empereur François-Joseph dans une lutte plus ou moins prochaine, mais inévitable avec « l'ennemi commun, » avec « la révolution. » On l'assisterait loyalement, énergiquement, pour le salut des principes conservateurs, pour la sauvegarde de la grande patrie commune. Le général de Radowitz n'a-t-il pas déjà démontré depuis longtemps « que l'Allemagne devait être défendue au Mincio, » et que le quadrilatère était indispensable à la sécurité du peuple germain? Les démagogues eux-mêmes du parlement de Francfort n'ont pas osé contester cette grande vérité patriotique. Le prince Frédéric-Charles n'a-t-il pas publié un écrit sur l'*art de combattre les Français?* Le tout était donc d'éclairer l'Autriche sur ses propres intérêts et les intérêts généraux, et de maintenir intacte la grande trinité politique de 1815. A de rares exceptions près, ces convictions étaient partagées, on peut l'affirmer, par toute la cour de Berlin, par le souverain lui-même avant tous les autres, et il y avait un abîme, on le voit, entre ce courant d'idées et une politique qui voulait induire le roi Guillaume I[er], non-seulement à faire la guerre à l'empereur François-Joseph, mais à la lui faire avec le secours de l'étranger, de compte à demi avec la révolution, et avec la révolution sous sa forme la plus abhorrée, une politique en un mot qui prétendait tourner un vieux Hohenzollern en un allié de Garibaldi! Certes, sur les bords de la Sprée, on était loin de trouver M. de Bismarck *moquable*, ainsi qu'on le faisait à l'hôtel du quai d'Orsay : à la cour de Berlin, on s'accordait à le nommer *genial*; mais il y aurait été aussitôt appelé *satanique*, renié comme *jacobin*, s'il se fût avisé dès lors de vouloir faire accepter un programme comme celui de 1866. Un incident caractéristique, qui eut lieu dans cet hiver de 1864-65 et qui donna même occasion à un échange de notes, fait voir combien peu intimes étaient encore à cette époque les rapports entre les deux cours de Florence et de Berlin. Lors du passage du prince royal de Prusse et de son épouse à travers la Haute-Italie, le prince Humbert essaya en vain de toutes les courtoisies imaginables afin de retenir le couple auguste à Milan; les princes prussiens quittèrent immédiatement la capitale de la Lombardie et s'en allèrent tout droit à Vérone pour y assister à de grandes manœuvres militaires que le général Benedeck faisait exécuter en leur honneur, pour échanger les témoignages de la plus grande cordialité avec celui qui l'année suivante devait être le vaincu de Sadowa.

Aussi les neuf premiers mois qui s'écoulèrent après la convention

de septembre ne furent-ils signalés par aucun indice inquiétant, et l'Europe semblait entrer décidément dans une phase d'apaisement général. La France publiait une histoire de Jules César, et, doutant déjà quelque peu de son essai d'empire latin au Mexique, étudiait en Algérie les moyens d'y relever un royaume arabe; l'Italie était tout absorbée dans un travail d'emprunt laborieux, et M. de Bismarck lui-même ne faisait parler de lui qu'au sujet de l'étrange réparation par les armes qu'il voulait imposer de toute force au bon docteur Virchow, le très savant et très pacifique inventeur de la *trichine*. La sécurité ne fut cependant qu'apparente et trompeuse, car il y avait toujours par le monde une question de Slesvig-Holstein. On l'apprit tout à coup au mois de juillet 1865.

C'était au nom de la confédération germanique que l'Autriche et la Prusse avaient « pris en leurs mains l'exécution fédérale contre le Danemark » vers la fin de 1863; c'était au nom du *Bund* et pour la défense de ses droits qu'elles avaient fait la guerre au roi Christian IX et « délivré » le Slesvig-Holstein : c'était donc au *Bund* qu'elles devaient laisser le règlement définitif du sort des duchés. Aussi l'Autriche s'inclinait-elle devant la compétence de la confédération germanique et ne demandait-elle pas mieux que de reconnaître le protégé de cette confédération, le prince Frédéric Augustenbourg, comme le souverain légitime des pays de l'Elbe. Ce personnage médiocrement intéressant, ce *Disgustenbourg*, comme on disait en 1864 dans les salons de Londres, et dont le nom rappellera toujours une grande félonie et une grosse somme de *rixdalers* indûment encaissée, n'en était pas moins « l'agnat » préconisé de longue date par les zélateurs du *slesvig-holsteinisme*, le « prince héréditaire, » le prétendant en effet le plus sérieux ou du moins le plus inoffensif à la succession des duchés, une fois que les droits sacrés et séculaires du Danemark étaient mis à néant. Ainsi l'avaient proclamé de tout temps les états secondaires, les législateurs du *Bund*, les peuples de l'Allemagne, les peuples des duchés; ainsi l'avait même proclamé un jour, et dans la circonstance la plus solennelle, un homme compétent entre tous, M. de Bismarck-Schœnhausen lui-même. Sommé un jour par la conférence de Londres de formuler ses exigences, M. de Bismarck avait présenté à la sixième réunion de cette conférence, et conjointement avec l'Autriche, une déclaration péremptoire qui demandait « la réunion des duchés de Slesvig et de Holstein en un seul état sous la souveraineté du prince héréditaire de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg. » Et M. de Bismarck avait eu soin d'ajouter dans la même déclaration que ce prince « pouvait non-seulement faire valoir aux yeux de l'Allemagne *le plus de droits* à la succes-

sion et que *sa reconnaissance par le Bund* était par conséquent assurée, mais qu'il réunissait aussi *les suffrages indubitables de la grande majorité des populations de ce pays...* » C'est le 28 mai 1864, et devant l'aréopage de l'Europe, que le président du conseil de Prusse fit une déclaration si mémorable, et cette date restera.

Il est vrai que peu de jours après cette déclaration du 28 mai 1864 on sut que M. de Bismarck avait entendu imposer au futur souverain des duchés certaines conditions qui l'auraient réduit à l'état de vassal, et que, sur le refus du pauvre prétendant d'accepter ces *servitudes* prussiennes, le cabinet de Berlin lui avait suscité à l'instant même, encore au sein de la conférence de Londres, des concurrens divers : un grand-duc d'Oldenbourg, un prince de Hesse, prétendirent maintenant à leur tour avoir des droits à la « succession; » la maison de Brandebourg elle-même, c'est-à-dire la Prusse, finit par découvrir qu'elle pourrait faire valoir quelques titres anciens. Tout cela devait amener M. de Bismarck à confesser dans une dépêche circulaire aux cours allemandes, en date du 24 décembre 1864, qu'au milieu de revendications si multipliées et si confuses il se trouvait perplexe, que sa conscience n'était pas suffisamment édifiée sur le point de droit, qu'il éprouvait le besoin de se recueillir et de « consulter les légistes. » Il consulta les juges de Berlin, les syndics de la couronne, qui ne rendirent leur arrêt que bien tard, en juillet 1865; mais cet arrêt fut souverain et sublime! Il déboutait toutes les parties, les déclarait toutes mal fondées dans leurs prétentions : Hesse, Oldenbourg, Brandebourg, Sonderbourg-Augustenbourg, aucun d'eux n'avait de droits à la succession du Slesvig-Holstein; seul le roi du Danemark y avait des titres légitimes! Ainsi, après tant de disputes judiciaires et de combats meurtriers, après tant d'encre versée et de sang répandu, il demeurait constant et patent que seule la monarchie de Danemark avait des droits sur les duchés, et que la guerre qui a eu lieu pour dépouiller cette monarchie de ses possessions sur l'Eider a été abusive, injuste et injustifiable! Et c'étaient les syndics de la couronne de Prusse qui venaient prononcer ce jugement définitif, que recueillera certes l'histoire!... M. de Bismarck le recueillit aussi, mais pour en tirer des conclusions qui n'étaient qu'à lui. Aucun des princes germaniques, argumentait-il, n'ayant de titres légitimes sur le Slesvig-Holstein, la question n'était donc pas de la compétence de la confédération germanique : il s'agissait ici non plus d'un droit de succession quelconque, mais du droit de conquête pur et simple. L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse étaient maintenant les seuls et légitimes possesseurs du pays de l'Elbe, puisqu'ils

l'ont conquis par leurs armes sur le roi de Danemark; ils avaient par conséquent la liberté d'en disposer selon leurs convenances. Or, comme l'empereur François-Joseph ne pouvait guère songer à s'embarrasser de possessions lointaines sur les confins du nord, il devrait céder sa part de conquête à son bon frère et bon ami le roi Guillaume Ier, la céder à l'amiable et contre de beaux deniers comptans.

C'était demander à l'empereur François-Joseph plus qu'il ne pouvait humainement accorder. Sans parler de l'impudence, du cynisme de la jurisprudence et de l'argumentation prussiennes, bien propres déjà à profondément révolter tout esprit droit et honnête, il y avait là pour l'Autriche un intérêt de dignité, un intérêt politique de premier ordre dont il ne lui était guère loisible de faire le sacrifice. Ce n'était rien encore que de consentir à voir la Prusse asseoir sa prépondérance maritime sur les deux mers, diriger l'Allemagne commerciale et dominer les villes hanséatiques; c'était de plus créer un précédent très dangereux pour des annexions futures, prononcer contre les états secondaires un arrêt de mort plus ou moins rapproché, mais fatal. Ces états secondaires constituaient la seule force, le seul appui de l'empereur François-Joseph dans la confédération germanique contre l'ascendant croissant de la Prusse; le gouvernement de Vienne ne les avait déjà que trop blessés et humiliés. Fasciné par M. de Bismarck, le comte Rechberg avait écarté le *Bund* de la « grande œuvre nationale du Slesvig-Holstein » dans la guerre comme dans la paix, pendant les glorieuses journées de Düppel aussi bien que pendant les négociations avec le Danemark sur le traité de cession. Évincer définitivement les états secondaires en disposant de la dépouille de gré à gré avec Berlin, c'était se les aliéner à jamais, perdre toute influence dans la confédération, c'était pour l'Autriche souscrire à son expulsion du *Bund*, — avant tout Sadowa!... L'Autriche refusait donc de commettre le suicide qu'on lui demandait; mais la Prusse de son côté se croyait déshonorée pour toujours, indignement *spoliée*, si elle consentait jamais à se dessaisir des duchés. Devant cette convoitise du port de Kiel disparaissaient à Berlin toutes les considérations du droit divin, du principe conservateur, de « la trinité politique et chrétienne, » et M. de Gerlach lui-même gémissait, mais se taisait, — *doluit et tacuit*. Plutôt que de laisser ainsi insulter le bon droit et démentir à ce point l'antique et vénérable devise de la monarchie prussienne, le séculaire *suum cuique*, on était décidé, dans l'entourage chevaleresque du vieux et « trop honnête » roi Guillaume Ier, à invoquer le Dieu des armées, à prononcer le mot terrible de guerre. On le prononça en effet, ce mot, à

Carlsbad, sur la terre hospitalière même de l'Autriche et à l'époque d'ordinaire la plus paisible de l'année, pendant cette saison d'été où la politique, selon les saines traditions, se met au repos et au vert, et où les ministres corrects, les diplomates confits ou déconfits des grandes et petites cours, ne songent plus qu'à promener leur goutte et à soigner des gastrites.

Carlsbad était devenu depuis plusieurs années le séjour favori de la cour de Prusse pendant la saison des eaux. Là se rendait chaque été, en hôte aimable de son bon frère et bon ami l'empereur d'Autriche, le vieux roi Guillaume Ier, accompagné de ses ministres, de sa maison militaire, du général Moltke entre autres, et de l'élite de l'état-major prussien, officiers intelligens et savans, très épris aussi des beautés de la nature, et qui ne se refusaient guère à ces occasions l'innocent plaisir de parcourir dans tous les sens le magnifique pays de Bohême et d'en admirer les sites pittoresques : aux jours de Nahod, de Skalitz et de Kœnigsgrætz, il se trouva que ces touristes poétiques, ces *lakistes* en shakos, avaient les plans les plus détaillés, les connaissances les plus minutieuses de tous les défilés et de toutes les places fortes de la Bohême... C'est aussi de Carlsbad que M. de Bismarck expédia cette fois (11 juillet 1865) une dépêche hautaine et impérative, pleine de menace à l'adresse du cabinet de Vienne et au sujet du Slesvig-Holstein, sans prendre garde à ce qu'il y avait peut-être d'inconvenant à dater une missive pareille de l'endroit même où l'on jouissait de la gracieuse hospitalité de l'empereur François-Joseph. D'ailleurs le grand ministre prussien ne faisait nullement mystère de ses vues, et il disait entre autres à M. le duc de Gramont, qui se trouvait à ce moment à Carlsbad, « que, loin de redouter une guerre avec l'Autriche, il l'appelait de tous ses vœux, que la Prusse prétendait avoir la suprématie en Allemagne, et qu'elle l'aurait de gré ou de force. » Quelques jours après, les feuilles allemandes rapportaient une curieuse conversation qui eut lieu entre M. de Bismarck et le baron de Pfordten, le président du conseil de Bavière. Le futur chancelier de la confédération du nord y exprima sa conviction qu'une guerre entre la Prusse et l'Autriche était probable, imminente même, et qu'il ne pouvait qu'engager les états secondaires, dans leur propre intérêt, à observer dans cette guerre la plus stricte neutralité; la maison de Wittelsbach notamment aurait un intérêt immense à garder cette attitude réservée : elle recueillerait par là tôt ou tard les provinces allemandes de l'Autriche, et remplacerait la maison de Habsbourg dans son rôle au sud du Mein. — C'était là du reste et de tout temps un des artifices traditionnels et presque élémentaires de la politique prussienne que de leurrer la Ba-

vière avec la perspective des dépouilles autrichiennes et d'opposer les Wittelsbach aux Habsbourg; Frédéric II a exploité le moyen en grand pendant la guerre de Silésie. — Bien plus surprenante à coup sûr fut une autre thèse que développa dans la même occasion le ministre de Guillaume Ier devant son collègue de Munich, la thèse « que l'Autriche n'était ni armée ni en état de s'armer, et qu'il suffirait à la Prusse de porter un seul coup, de livrer une seule et grande bataille *du côté de la Silésie* pour dicter la paix au gouvernement de Vienne (1) !... » C'est dans des dispositious pareilles que la cour de Prusse quitta Carlsbad pour s'acheminer vers Gastein, autre ville d'eaux thermales en Autriche, à proximité de la *Burg* impériale. Sur la route, on fit halte à Ratisbonne pour y tenir avec un certain éclat un grand conseil politique, auquel on avait mandé de Paris le comte de Goltz et de Vienne le baron Werther. De leur côté, les ministres des états secondaires de l'Allemagne, M. de Beust, M. de Dalwigk, accouraient affairés, effarés, auprès de l'empereur François-Joseph et de M. de Mensdorf. L'Europe devint inquiète et M. Drouyn de Lhuys très attentif.

Ce fut aussi à ce moment que M. de Bismarck jugea opportun de sonder le cabinet de Florence (2), avec lequel il n'avait été jusque-là en négociation que sur un traité commercial au nom du Zollverein, négociation d'ailleurs tour à tour abandonnée et reprise selon l'état variable des relations de la cour de Berlin avec celle de Vienne. Dans les premiers jours du mois d'août 1865 (le roi Guillaume Ier était déjà à Gastein), le comte Usedom vint entretenir le général La Marmora sur l'éventualité d'une alliance contre l'Autriche, et l'on se doute bien de l'accueil que fit le ministre du roi Victor-Emmanuel à une ouverture de ce genre. Ce n'était pas seulement comme patriote italien, c'était aussi comme homme de gouvernement que le général La Marmora dut saluer avec joie les événemens qui s'annonçaient, car la situation de la péninsule n'était rien moins que rassurante. Au point de vue gouvernemental en effet, la convention de septembre avait eu des conséquences très fâcheuses pour l'Italie : elle avait profondément blessé et aliéné la ville de Turin, le Piémont tout entier, et cet inconvénient n'était nullement compensé par la satisfaction maligne que pouvaient éprouver les autres provinces de la chute du *piémontisme*, comme on disait de l'autre côté

(1) Voyez les journaux allemands du mois d'août 1865.

(2) Sur ces premières négociations avec le cabinet de Florence, voyez *Jacini, Due anni di politica italiana* (Milan 1868). Nous avons pu consulter aussi avec fruit un écrit encore inédit, d'origine italienne, aux attaches semi-officielles et qui éclaire plus d'un point obscur des transactions de 1865-66. Cet écrit doit paraître prochainement sous le titre : *Le Général La Marmora et l'alliance prussienne.*

des Alpes. Dans ce royaume à peine cimenté par le génie de Cavour, l'antique patrimoine de Victor-Emmanuel avait constitué jusque-là le principe de force et d'ordre; là avaient régné de tout temps un sentiment profondément dynastique et une répulsion non moins profonde pour les menées radicales : tout cela changea complétement depuis la translation de la capitale à Florence. « Matériellement encore réuni au royaume, le Piémont avait cessé dès lors de l'être moralement, et devenait insensiblement un élément de dissolution pour la monarchie. Turin était maintenant le foyer principal du garibaldisme; un conservateur comme le comte San Martino y donnait la main à M. Crispi, et les élections de 1865 devaient bientôt mettre à nu les ravages profonds que cette coalition des partis avait produits dans l'esprit des populations... (1) » A ces difficultés gouvernementales, dont on appréciait toute la gravité, venait s'ajouter la grande question financière : on se trouvait devant un déficit de 630 millions! Il n'y avait qu'un moyen pour améliorer la situation du trésor, c'était de réduire l'armée; mais une semblable mesure aurait aggravé les embarras du gouvernement en face des partis. Procéder à un désarmement, c'était avouer qu'on renonçait à Venise et cimenter par cela même la ligue formidable entre le piémontisme et les garibaldiens; on tournait ainsi dans un cercle vicieux. *Inertia sapientia*, avait dit l'année précédente un personnage auguste à Paris; mais en Italie la sagesse même de M. de La Marmora désespérait de pouvoir encore longtemps se maintenir dans une inertie qui semblait mener à la dissolution ou à la révolution, ou à toutes les deux à la fois.

Aussi le président du conseil de Florence s'empressa-t-il de répondre à l'envoyé prussien que le gouvernement italien était animé envers l'Autriche de sentimens bien connus, qu'il poursuivait un programme également bien connu, et qu'on ne pouvait dès lors douter qu'il profiterait de toute occasion pour compléter l'œuvre de l'unité. Il engagea ensuite M. d'Usedom à obtenir de son gouvernement un exposé catégorique de ses vues sur ce grave sujet en promettant de son côté d'être non moins catégorique dans ses explications. Très ranimé dans ses espérances par la communication verbale qui venait de lui être faite, le premier ministre mit dans le secret son collègue de la guerre, le général Petitti. On envoya aussitôt plusieurs officiers d'état-major avec des missions confidentielles pour s'enquérir des forces et des moyens de l'Autriche en Italie, et déjà même on mettait à l'étude un plan de campagne sur le Pô et le Mincio, — le fameux plan de campagne de 1866, — quand sou-

(1) *Le Général La Marmora et l'alliance prussienne.*

dain arrivait une nouvelle désastreuse. L'Autriche et la Prusse venaient de faire leur paix à Gastein (14 août 1865).

La guerre fut en effet conjurée cette année par une de ces transactions équivoques qui ne sont que les ajournemens d'un destin inéluctable. La cour de Berlin avait bien choisi le moment pour donner l'assaut à la conscience et à l'honneur du petit-fils de Marie-Thérèse, le moment d'une crise intérieure des plus graves pour la monarchie de Habsbourg, alors qu'après avoir congédié M. de Schmerling et son malheureux système de centralisation parlementaire François-Joseph venait de faire le premier pas vers une réconciliation avec la Hongrie et les autres nationalités de l'empire. Du reste si, pendant toute cette étrange expédition de Carlsbad et de Gastein, M. de Bismarck avait hautement invoqué « le fer et le sang, » et par une indiscrétion calculée donné beaucoup de retentissement à ses ouvertures envers la Bavière et l'Italie, le roi, son auguste et vieux maître, avait tenu un langage différent et plus approprié à la position d'un Hohenzollern. A Gastein, comme plus tard à Salzbourg, Guillaume Ier ne parla que « de la *révolution*, de la nécessité pour les deux puissances de lutter contre cet *ennemi commun* et de se mettre d'accord sur le plan de combat (1)... » Ainsi surpris pendant une épreuve formidable pour ses états, alarmé d'un côté par les menées révolutionnaires du ministre prussien et leurré de l'autre par la profession de foi très conservatrice du roi Guillaume, l'empereur d'Autriche finit par se soumettre, et souscrit à cet arrangement du 14 août qui cédait à la Prusse le petit duché de Lauenbourg contre la somme de 2,500,000 thalers danois. De plus, et afin d'éviter autant que possible les froissemens d'une administration collective dans les pays de l'Elbe, il fut décidé que la Prusse administrerait désormais seule dans le Slesvig, l'Autriche seule aussi dans le Holstein, le tout sans préjudice pour le droit de possession de chacune des puissances sur l'ensemble des deux provinces. Pour n'accorder ainsi qu'un léger à-compte à la Prusse, cette convention de Gastein n'en était pas moins d'une très grande portée. Les deux puissances prenaient encore une fois des arrangemens au sujet des duchés sans consulter le *Bund*, sans même faire mention de ses droits, et cette omission semblait consacrer tacitement la théorie de M. de Bismarck sur la conquête, la fameuse décision des syndics de la couronne; enfin la vente formelle du Lauenbourg laissait entrevoir le sort réservé dans un avenir bien prochain au Holstein et au Slesvig. Ce bel arrangement fut couronné aussitôt par une entrevue personnelle entre les deux souverains à Salzbourg, où l'on épuisa les

(1) Dépêche de M. de Bismarck au baron Werther, 26 janvier 1866.

formules ordinaires et extraordinaires de la courtoisie : l'empereur et le roi son hôte s'y embrassèrent publiquement et par deux fois! M. de Bismarck ne paraissait cependant que résigné : ce n'était là en effet que la petite pièce précédant la grande, que le prologue symbolique d'un drame tout autrement palpitant qu'il mûrissait dans son esprit. Le prologue n'en avait pas moins réussi et pouvait satisfaire les plus difficiles, sinon les plus délicats en matière d'art; tous les personnages du *proverbe* s'étaient acquittés de leurs rôles avec une perfection rare : la candeur et la ruse, l'intimidation et la conciliation, la révolution et la conservation avaient été mises en œuvre tour à tour, et la simplicité du roi n'avait été égalée que par la duplicité de son ministre. Le succès était complet, et pour la première fois M. Drouyn de Lhuys eut alors le vague sentiment que le baigneur de Biarritz pourrait bien ne pas être un politique aussi *moquable*.

Ainsi finit la première campagne de Bohême, celle de 1865, campagne toute diplomatique et où l'alliance avec l'Italie ne fut tentée un moment que pour être abandonnée aussitôt. Le désappointement en fut grand à Florence, et on y alla même jusqu'à taxer M. de Bismarck de couardise. Le président du conseil de Prusse eut beau exprimer confidentiellement ses vifs regrets et déclarer qu'il n'avait fait que céder momentanément à une volonté plus forte que la sienne; il eut beau réserver expressément l'avenir : sur les bords de l'Arno on ne voulut point être consolé. Toutefois il n'est pas jusqu'à cette déception passagère qui ne dût rapporter à l'Italie un bénéfice immédiat et nullement à dédaigner. Exaspérées contre l'Autriche, qui venait de les sacrifier de nouveau à Gastein, les états secondaires de l'Allemagne usèrent de représailles et reconnurent en masse le royaume de Victor-Emmanuel, — reconnaissance qu'ils avaient jusque-là retardée par égard pour l'empereur François-Joseph. En vérité, les grands génies italiens des siècles passés ont eu raison de célébrer dans des strophes impérissables la déesse Fortune, celle que Dante appelait : *Ministra e duce, volve sua spera e beata si gode!* La déesse Fortune se montre aujourd'hui reconnaissante envers la patrie régénérée de ces poètes immortels, envers ce royaume nouveau-né qu'elle ne cesse de combler malgré toutes les envies et qu'elle trouve toujours moyen de contenter, alors même qu'il est battu.

JULIAN KLACZKO.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

DE

L'INFLUENCE DU CHANGE

SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

I. *Théorie des changes étrangers*, par M. G. J. Goschen membre du parlement d'Angleterre, traduction de M. Léon Say. — II. *Du Change et de la Liberté d'émission*, par M. Juglar. — III. *Le Marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans*, par M. Émile de Laveleye. — IV. *The Science of Wealth*, by Amasa Walker. — V. *The Theory of Business*, by John Laing. — VI. *The Controversy on free Banking*, by Bonamy Price. — VII. *Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire*. Déposition de M. de Waru.

L'opération du change a été connue de tout temps; du moment que le commerce a relié les peuples civilisés, dont les transactions se trouvaient facilitées et précisées par l'adoption de la monnaie métallique, instrument commun des échanges, gage assuré et interprète fidèle des engagemens contractés, on a pratiqué le change. « Ce qu'on appelle le cours du change n'est autre chose, dit avec justesse Jean-Baptiste Say, que la quantité de métal précieux que l'on consent à donner pour acquérir le droit de toucher une certaine quantité du même métal dans un autre lieu. » La qualité que possède le métal d'exister dans tel endroit lui donne ou lui ôte de la valeur comparativement au même métal qui existe dans un autre endroit. Le *change*, pour rappeler la définition brève et expressive de Savary, est une *vendition d'argent*. Au milieu des intérêts qu'il a successivement mis en éveil, en dépit des complications et des obscurités préméditées du langage, ce contrat a conservé un caractère simple, un sens facile à discerner. L'action qui lui appartient a varié sui-

vant les époques; on s'en est servi d'abord pour satisfaire les nécessités particulières du commerce et pour établir l'équivalence réelle des monnaies, dont la valeur peut être ainsi appréciée suivant la quotité du métal fin qu'elles renferment. Le change, dans cette acception primitive que retient encore l'office secondaire de nos changeurs, a pour résultat la rectification du cours des monnaies. Dans le monde ancien, dans le moyen âge et jusqu'au XIXe siècle, les altérations et les falsifications constantes du numéraire imprimaient à cette action du change un caractère de grande utilité; il la conserve encore en ce qui touche la circulation fiduciaire et la monnaie de papier. Le change, déjouant les précautions jalouses des lois oppressives qui prétendaient le restreindre, a toujours assuré le libre mouvement des capitaux; il a triomphé des limitations et des interdictions du prêt à intérêt. Si sous ces deux aspects le progrès de la législation et les usages des nations modernes ont rendu l'intervention du change moins nécessaire, si le rôle qu'il remplissait dans l'ancien système de la balance du commerce s'est singulièrement transformé, il a conquis une grande importance comme régulateur du marché universel et comme mesure de la condition monétaire des états.

Il n'est peut-être pas de problème plus grave que celui du change ainsi considéré. Chose singulière, il n'en est point en même temps dont l'étude ait été plus rarement abordée de nos jours d'une manière sérieuse. Cependant les relations du commerce international, dans lesquelles le change occupe une place considérable, se sont multipliées dans des proportions colossales. Le mouvement prodigieux des capitaux, les entreprises qui font appel au concours de cet énergique levier, les emprunts publics et les ressources du crédit privé, la mobilisation des titres qui représentent les parts d'une propriété ou d'une créance commune et qui permettent sous une forme simple et commode d'en opérer le transfert et le transport, l'impulsion donnée aux entreprises par actions, qui existaient dans le passé, mais auxquelles le rapide accroissement des capitaux a donné des dimensions gigantesques, tous ces élémens réunis créent une situation nouvelle. Fidèle aux principes de liberté et d'équité dont il a toujours été l'infatigable ministre, le change maintient la bonne foi dans les rapports et la justice dans les transactions; il prévient les désastres, il modère les entraînemens de la spéculation. N'oublions jamais ces paroles de Montesquieu, plus vraies et plus décisives aujourd'hui que jamais : « Le change a ôté les grands coups d'autorité ou du moins le succès des grands coups d'autorité. »

Un homme de mérite, M. Juglar, qui a obtenu plus d'une foi

les récompenses de l'Académie des sciences morales et politiques, vient de consacrer à la question du change un livre dont les conclusions et les tendances ne nous paraissent pas toujours irréprochables, mais qui contient sur le mécanisme du change et l'histoire des variations qui en ont affecté les cours dans les divers pays des données précieuses, patiemment et consciencieusement recueillies. M. Juglar se plaint aussi de ce qu'on néglige l'étude des changes étrangers, au risque de laisser ainsi de côté l'influence capitale qui signale et qui gouverne le mouvement des affaires. D'où vient cet oubli? D'abord on a voulu ne voir dans l'importance attachée aux mouvemens du change qu'un reflet du système mercantile et des erreurs de la balance du commerce. Ceux qui ont commis une aussi étrange méprise ont seulement prouvé qu'ils s'attachaient eux-mêmes à des formes vieillies, et ne savaient pas tenir compte de la modification profonde survenue dans les rapports internationaux. Il s'agit non plus de rechercher dans le cours du change les simples indices de la balance du commerce entre les divers pays, mais de s'en servir comme d'un baromètre certain pour connaître l'état du marché financier, la solidité du crédit, l'influence du taux de l'intérêt, la situation de la circulation, la sécurité et le sens vrai des paiemens effectués. Le jargon baroque dont on se servait jadis pour dérouter l'avidité spoliatrice du fisc ou la rigueur aveugle de mauvaises lois a pu aussi faire dédaigner à beaucoup de gens la connaissance de faits dont la gravité n'apparaissait pas clairement sous les explications peu attrayantes qu'on en donnait. Si, au lieu de se laisser rebuter par l'apparence, on applique à cette étude une analyse attentive et pénétrante, on arrive à constater l'existence de lois régulières bien définies, entraînant des conséquences aussi importantes qu'inévitables. Tel a été le mérite de M. Goschen, et voilà ce qui donne à son livre un caractère saillant d'originalité et d'utilité. Profondément versé dans la pratique des affaires aussi bien que dans la connaissance des doctrines économiques, il a su éviter les termes mystérieux; il a traduit en style parfaitement clair des principes qui par eux-mêmes ne présentent rien d'obscur. Maître de sa pensée, il a expliqué dans un langage net et précis des transactions qui semblaient entourées d'un voile impénétrable.

La difficulté n'est point de comprendre les principes du change : dès qu'on les dégage des formules cabalistiques et qu'on les traduit en idiome vulgaire, ils ressemblent à des axiomes; mais il fallait faire la lumière en écartant les embarras d'un attirail vieilli et rébarbatif, il fallait ouvrir un large horizon à la pensée en dissipant les nuages qui l'obstruaient. M. Goschen y a merveilleusement réussi : il a fait plus, il a su changer une matière réputée aride

en un sujet d'étude attachant. Sous sa plume, les principes généraux relatifs à l'origine des opérations du change, au fondement des engagemens internationaux, aux causes qui influent sur la variation des prix, aux conclusions à tirer de ces variations, deviennent d'une simplicité élémentaire. Il suffit de comprendre les faits avec clarté pour écarter la controverse sur des problèmes agités avec ardeur dans ces derniers temps, tels que la variation du taux de l'escompte, l'émission de billets de banque, l'action désastreuse du papier-monnaie, l'emploi de la monnaie métallique, la fonction que celle-ci remplit comme mesure des valeurs et des engagemens, fonction supérieure même à celle qui lui est dévolue comme instrument et gage des échanges. L'harmonie des intérêts et la marche des phénomènes économiques se présentent comme une conséquence naturelle de la vérité, qui remplace partout la fiction, et de la justice, égale pour tous. Essayées dans ce creuset, les doctrines téméraires ou fantastiques s'évanouissent promptement. Il n'en reste qu'une conviction fortifiante, c'est que les avantages permanens de la société et les rapports équitables entre les membres qui la composent répugnent, aussi bien sur le terrain économique que partout ailleurs, à ce qui n'est qu'un expédient, et se déduisent comme une conséquence naturelle de la stricte application des principes. L'influence assignée à la spéculation sur les affaires de change se trouve ramenée à une action salutaire, qui consiste à prévenir les secousses violentes; cette influence est d'ailleurs moindre qu'on ne serait porté à le croire lorsqu'on ne s'attache pas à discerner les causes véritables des mouvemens du marché international. Au lieu de créer le courant, la spéculation s'applique à le suivre en le modérant, après en avoir reconnu la direction naturelle.

I.

Le change, suivant la véritable acception du terme, ne se renferme point dans la mutation des diverses pièces de monnaie les unes contre les autres, telle qu'elle se pratique dans chaque localité; il implique l'idée d'une relation de place en place et surtout d'un rapport international. La *Théorie des changes étrangers* ne s'occupe naturellement que de cette catégorie de contrats; ils portent sur les engamens acceptés dans certains pays. Les détenteurs des titres qui constatent ces engagemens et qui en assurent l'exécution les cèdent aux acheteurs désireux de toucher le montant de ces effets au lieu marqué pour le paiement. Ce procédé se substitue au transport effectif de pays à pays des espèces qui correspondent aux engage-

mens contractés : il opère la compensation internationale des dettes réciproques. Telle est l'essence du contrat de change étranger; mais cette expression, employée d'une manière courante, s'applique au taux même auquel la transaction se conclut. La matière du change, ce sont les effets étrangers, qui constituent la représentation matérielle de dettes reconnues; le cours du change, c'est le prix variable assigné par la loi de l'offre et de la demande à cette catégorie particulière de marchandises. Supposons qu'un négociant anglais envoie des produits ou des titres en France, tandis qu'un négociant français en expédie de l'autre côté du détroit, il est inutile que chacun des acheteurs ou des consignataires se libère par un envoi d'espèces. Si les dettes sont équivalentes, on peut appliquer l'une au paiement de l'autre, en évitant la double dépense et le double risque d'un transport d'argent. Chacun des ayant-droits tire une traite sur chacun des engagés. Ces traites, après avoir été achetées sur les marchés de Londres ou de Paris par ceux qui ont des remises à faire sur l'autre place, se substituent à ces remises, elles servent à éteindre les dettes respectives sans qu'il s'effectue aucun déplacement de numéraire. Cet exemple reproduit l'ensemble des deux opérations, et permet d'en suivre toutes les phases. Dans la forme la plus générale, il s'agit d'arriver à un échange des créances et des dettes entre les habitans de deux états. Les débiteurs de chaque pays recherchent ceux qui doivent recevoir dans l'autre des sommes équivalentes; en achetant des titres de créances, ils les appliquent à l'extinction de leurs propres engagemens.

Si une égalité complète existait quant aux sommes à recevoir, quant aux termes des paiemens et quant à la monnaie qui sert à les effectuer, l'échange des titres s'accomplirait sur le pied d'une identité absolue : on obtiendrait d'une manière stable ce que l'on appelle le pair du change; mais la réalité des choses s'écarte de cette hypothèse. Les oscillations du cours du change au-dessus ou au-dessous de ce point fixe traduisent les inégalités qui existent entre les deux pays soit pour le montant des engagemens, soit pour l'époque des paiemens ou le rapport des monnaies au moyen desquelles la libération s'accomplit. Au premier aspect, les dettes de chaque pays étant exprimées dans le langage monétaire admis sur chaque territoire, tout le problème consiste à les ramener à une compensation équitable, c'est-à-dire à échanger les unes contre les autres des espèces différentes ou analogues de numéraire. Si tout se bornait là, du moment où les nations commerçantes adopteraient une monnaie internationale commune, le change serait supprimé. Telle est l'illusion entretenue par le projet d'unité des monnaies,

si on entend la placer sur la même ligne que l'unité des poids et mesures. Rien de moins exact qu'une pareille assimilation. M. Goschen dit avec pleine raison qu'en « supposant même un système identique de monnaie chez toutes les nations, les créances sur les pays étrangers seraient, suivant les circonstances, négociées à des prix différens; on les céderait tantôt à prime et tantôt à perte, selon les demandes et selon les offres. » Il ne s'agit pas ici d'une simple mutation de monnaie, il s'agit d'une *vendition* de droits dont le prix varierait quand même les monnaies seraient identiques. Ce qui décide des conditions de l'achat, c'est la somme des engagemens respectifs des deux pays. Du moment que cette somme l'emporte d'un côté ou de l'autre, les effets les moins nombreux sont plus recherchés; ceux qui désirent les acquérir se trouvent placés dans l'alternative de les payer plus cher ou de subir les charges et les risques de l'envoi du numéraire destiné à solder la créance. Il en résulte que, moins il y aura d'offre, plus il y aura de demande d'effets étrangers sur une place déterminée, plus aussi le prix relatif de ces effets haussera au-dessus du pair. La prime payée rencontre néanmoins une limite dans les frais et les charges de l'expédition du numéraire; si elle dépassait cette quotité, le débiteur préférerait choisir l'autre voie pour s'acquitter. Dès que l'opération du change ne conduit à aucune économie et ne rend par conséquent aucun service réel, on s'en passe; elle ne s'accomplit qu'en raison des facilités et des avantages qu'elle procure.

L'élément fondamental du prix du change se rencontre dans la somme relative des engagemens réciproques. Sans doute d'autres influences s'exercent pour modifier cette expression élémentaire du contrat; il faut en tenir compte, mais sans perdre de vue le point de départ. Le terme du paiement, le taux de l'escompte perçu dans le lieu où le paiement doit se faire, la monnaie avec laquelle il est effectué, la confiance qu'on a dans la solvabilité de l'acceptant, modifient le résultat et affectent le prix du change; mais tout demeure subordonné à l'équilibre des engagemens. Comment se forment ces engagemens internationaux représentés par les lettres de change qui leur donnent un corps? Les effets délivrés sont-ils à vue ou à terme? Quel est le crédit dont jouit le pays sur lequel ils sont tirés, et quelle est la solidité des débiteurs? En quelle monnaie seront-ils payés? Comment le taux de l'escompte pourra-t-il agir pour accélérer ou pour faire différer l'époque du remboursement, et par conséquent pour déterminer ou pour arrêter l'exportation du métal précieux? Voilà des questions qu'il faudra successivement aborder; disons d'abord en quoi peuvent consister les engagemens internationaux et comment la question du change se distingue de la ques-

tion de la balance du commerce telle que la posait le système mercantile.

Il n'y a pas longtemps encore, dans la plupart des états, les engagemens à solder provenaient presque uniquement des importations des denrées ou des produits manufacturés. Les recouvremens à faire se calculaient sur la somme des exportations analogues. Comme on imaginait que la masse des métaux précieux constituait seule la richesse véritable, chaque pays s'appliquait à les attirer et à les retenir; l'étude des intérêts économiques se concentrait dans le soin attentif avec lequel on alignait la valeur des exportations et celle des importations, pour savoir si la balance du commerce penchait en faveur du pays ou si elle lui était contraire. Le cours du change servait de contrôle à ce calcul : quand les exportations étaient abondantes, le solde devait se résoudre en importation de métaux précieux. Beaucoup d'engagemens étant pris par les acheteurs du dehors, le cours du change témoignait de la direction future du courant métallique en permettant d'acheter à meilleur compte les effets sur l'étranger. C'est là ce qu'on appelait un change favorable. Au contraire, si le cours des effets sur l'étranger s'élevait, cela révélait un excédant d'importation, et le change était dit défavorable, car il pouvait provoquer l'exportation du numéraire. Cette locution doit être bien comprise, elle a pour objet non pas de définir l'avantage recueilli ou le dommage subi par le pays, mais simplement d'indiquer la situation par rapport à une marchandise spéciale, l'or, dont un excédant des importations peut déterminer la sortie, tandis que l'excédant des exportations en procure l'entrée. La balance du commerce prétendait donner la clé de la solution. Nous reviendrons sur ce point capital. Afin de pouvoir l'aborder en connaissance de cause, commençons par nous demander si les colonnes de chiffres qui remplissent les tableaux des douanes fournissent à cet égard des renseignemens satisfaisans, s'il suffit de connaître le mouvement des produits pour savoir la vraie situation des choses, enfin s'il n'existe point de marchandise particulière dont l'importance, à peine aperçue jadis, grandit chaque jour, et qui ne fait ni ne peut faire l'objet d'aucune mention dans les volumineux recueils destinés à relever les mouvemens du commerce extérieur.

On arrive aisément à reconnaître que la somme des engagemens internationaux admet nombre d'autres élémens que l'échange des produits. Elle comprend toutes les obligations contractées par une nation vis-à-vis d'une autre ou des autres, quelle qu'en soit l'origine, qu'il s'agisse de marchandises achetées, d'inscriptions de rente, titres d'actions, d'obligations, de règlement des profits, de frais de commission, en un mot de services de toute nature, ou de dé-

penses faites au dehors par les nationaux qui y résident temporairement. La masse de l'actif à réclamer admet des élémens tout aussi nombreux, et rend l'étude des faits également complexe. Le mouvement commercial, tel que le relèvent les états de douanes, constitue encore aujourd'hui presque partout la part la plus considérable des engagemens internationaux; mais le commerce des titres prend une activité de plus en plus notable, les emprunts consentis ou contractés au dehors et la participation aux diverses entreprises étrangères entraînent l'importation ou l'exportation d'un article particulier, lequel consiste en titres de rente, en actions, en obligations, et qui n'est pas plus coté dans les tableaux officiels que ne peuvent l'être les arrérages à servir ou les coupons à toucher. Aussi les engagemens réciproques peuvent-ils être balancés, bien que l'un des deux pays ait acheté beaucoup plus de produits qu'il n'en a donné en échange. Tel est, par exemple, l'état normal de l'Angleterre depuis nombre d'années. A étudier les relevés de ces échanges à travers le prisme trompeur des principes sur lesquels repose la balance du commerce, on dirait que l'Angleterre se ruine. C'est par centaines de millions qu'elle compte à chaque exercice l'excédant des importations sur les exportations. Cependant, loin de décliner, elle grandit, et sa richesse, au lieu de diminuer, augmente. Le mot de cette contradiction apparente est facile à saisir: pendant longtemps, l'Angleterre a exporté des capitaux qui se trouvent placés dans les deux mondes, et dont elle perçoit le revenu; elle touche régulièrement des sommes considérables comme prix du fret payé pour les marchandises qu'elle transporte dans le monde entier et comme droits de commission qu'elle perçoit en qualité de négociant actif et de banquier universel. Au point de vue de l'ancien système mercantile, un pays qui place au dehors un capital considérable et qui prouve ainsi sa puissance d'action arrive à une « balance défavorable, » car il exporte le numéraire, tandis que l'or, attiré par l'emprunt que contracte un pays qui se grève, conduit celui-ci à une « balance favorable. » Cette simple indication suffit pour montrer combien une pareille doctrine est peu acceptable. Le pays emprunteur *exporte* des titres, et les capitalistes prêteurs les *importent* dans leur pays; le mouvement s'accomplit sans laisser de trace sur les registres de la douane. Il en est de même des opérations courantes de vente et d'achat de toutes les valeurs financières. On a vu des états privés de ressources pour balancer leur position, n'ayant ni numéraire à transmettre, ni produit à vendre en quantité suffisante, contracter un emprunt à l'étranger et exporter des titres publics créés pour satisfaire leurs créanciers. La Russie a plus d'une fois usé de ce procédé.

Lorsqu'au contraire les épargnes d'un pays sont considérables et que les bénéfices vont croissant, les habitans achètent des titres étrangers de toute nature; ces titres permettent ensuite, par le revenu qu'ils procurent, d'accroître les importations des produits. L'entraînement de la spéculation dirigée de ce côté n'est pas exempt de périls pour le capital national, la France ne l'a que trop éprouvé dans ces dernières années. La situation monétaire peut se trouver menacée aussi bien par des placemens exagérés que par des achats trop considérables, mais il est nécessaire d'ajouter que les fonds publics et les autres valeurs cotées sur le marché sont d'un maniement plus facile que les autres marchandises; ils n'exigent presque aucuns frais de transport ou de retour, et n'ont pas besoin, comme les matières premières, d'être transformées par le travail des usines pour circuler de contrée en contrée. On envoie aujourd'hui dans une lettre les fabriques, les chemins de fer, divisés en parts d'intérêts; ces instrumens divers servent à transporter les capitaux d'un pays à un autre sans que l'on puisse apprécier autrement que par les révélations du change l'influence que ce mouvement rapide exerce sur le marché. Faisons remarquer un placement signalé par M. Léon Say : les titres d'emprunts et les valeurs de toute nature ont une tendance marquée à revenir au pays d'origine. Le motif en paraît simple : la situation des choses y est mieux connue et plus sainement appréciée, on y mesure d'une manière plus exacte l'étendue du risque affronté. La valeur vénale s'accroît quand l'inquiétude, naturelle à ceux qui font des placemens au dehors, se trouve éliminée par l'examen local, et le titre revient vers le marché d'émission, parce qu'il y atteint le plus haut prix.

Le prêt effectué au dehors fournit dans le titre émis un article d'importation; le remboursement du capital, renvoyé à une époque lointaine, n'influe guère sur la balance actuelle des engagemens nationaux. Il en est autrement du paiement des arrérages, comme aussi des dividendes d'actions et des intérêts des obligations. Les coupons encaissés d'une manière constante et régulière augmentent la somme exigible à la charge du pays qui a exporté les titres; c'est une dépense qu'il lui faut couvrir chaque année. Un pays riche, qui a réalisé de nombreux placemens à l'étranger, peut, jusqu'à concurrence des revenus ainsi acquis, couvrir un excédant équivalent des importations sur les exportations. Telle est, nous l'avons mentionné, la condition de l'Angleterre. Depuis un quart de siècle, il n'est pas d'années où la différence entre les importations et les exportations ne se balance dans ce grand état par un chiffre qui varie de 600 millions de francs à 1 milliard et demi au profit des importations. Cette différence est de plus en plus sen-

sible dans les périodes récentes. Ainsi elle était en 1858 et 1859 d'environ 600 millions, et elle a plus que doublé depuis 1861 (1). Aux revenus annuels perçus dans les diverses régions du monde, l'Angleterre ajoute la somme des profits qu'elle réalise dans son immense commerce et celle des commissions qu'elle perçoit. Quand on évalue la quotité des frets touchés pour les transports maritimes et l'ensemble des commissions obtenues pour les opérations de commerce et de banque, on s'explique aisément l'énorme excédant des importations sur les exportations de ce puissant royaume : l'énigme se trouve résolue. Tout peuple qui fait les transports pour le compte des autres acquiert une rémunération qui lui permet de payer les importations des produits : il a commencé par exporter des services rendus. Une nation exclusivement maritime peut rapidement s'enrichir ainsi; tel a été le levier de la fortune des Hollandais lorsqu'ils étaient comme les rouliers de la mer.

L'Angleterre se trouve dans une situation singulièrement favorable pour acquérir le revenu que procurent les intérêts des placemens faits, le prix du fret ou le paiement des marchandises exportées. Servant d'intermédiaire au commerce de beaucoup d'autres peuples, conduisant lui-même un commerce colossal dans toutes les parties du monde, ce pays est devenu le grand centre des affaires et des opérations de banque. Sans doute depuis un certain temps l'importance absorbante de ces relations, tout en restant considérable, tend à diminuer; le nouveau régime commercial adopté par de grands états du continent, en multipliant les rapports extérieurs, a créé des relations directes qui ont permis de laisser de côté l'intervention de la Grande-Bretagne, de réaliser l'économie des commissions et des profits qu'on lui payait. « La tendance de notre époque, dit M. Goschen, est de mettre en rapport plus intime et plus direct le producteur et le consommateur par l'élimination des intermédiaires. » Toutefois, si Londres n'est plus l'entrepôt universel des marchandises pour les marchés étrangers, si les négocians anglais ne fournissent plus presque tout le continent de coton, de café, de sucre, de thé, et se trouvent privés ainsi d'une partie des produits qui dérivaient des frais de commission et de transit, il n'en est pas moins vrai que les relations acquises, les habitudes contractées, la puissance du crédit, retiennent encore à l'avantage

(1) En faisant la somme des exportations et des importations de l'Angleterre pendant la période décennale comprise entre 1858 et 1867, on voit qu'elle a exporté pour une valeur de 47 milliards de francs et importé pour une valeur de près de 60 milliards de francs. Au dire des partisans de la balance du commerce, l'Angleterre aurait donc perdu plus de 12 milliards en dix ans, elle serait ruinée. Une appréciation plus exacte ne voit dans cet excédant des importations que l'équivalent des bénéfices réalisés.

de l'Angleterre une somme considérable de profits, rattachés non plus au marché de Londres au point de vue des marchandises et des bénéfices de l'armateur et du négociant, mais aux facilités que procurent les banques publiques et privées et les relations financières. Il est peu de pays qui n'acquittent encore de nombreux intérêts et de larges commissions à l'Angleterre, à laquelle un transit séculaire conserve cette prééminence.

Le mode de règlement des droits divers et des dettes contractées, au nombre desquelles il faut ranger, surtout pour des états tels que l'Angleterre et la Russie, les dépenses de voyage faites par un grand nombre d'habitans, se résume, pour la plupart des transactions internationales, en lettres de change sur l'étranger. Celles-ci forment des catégories nombreuses, qui toutes concourent à la liquidation des comptes respectifs en épargnant les risques et les dépenses du transport du numéraire. Un échange s'accomplit entre le vendeur de l'effet et l'acheteur. Le premier cède contre un paiement sur place le droit qu'il possède vis-à-vis du débiteur étranger, et l'acheteur remet l'effet dont il est devenu maître au créancier étranger qu'il doit lui-même solder. C'est ici qu'intervient l'action du commerce spécial de ces lettres; elle accommode suivant les circonstances, d'une manière directe ou en accomplissant un circuit nécessaire, les exigences de la demande avec les besoins de l'offre. Les *cambistes*, puisqu'il faut les appeler par leur nom, rendent un service généralement peu compris. M. Goschen a développé un talent remarquable en décrivant avec une lucidité parfaite des transactions que l'on croit hérissées d'aspérités et voilées aux regards du vulgaire par une terminologie technique presque indéchiffrable. Rien n'est omis dans ce tableau, qui emprunte de l'animation et même une sorte d'éclat à la parfaite entente du sujet.

Pour un œil exercé à déchiffrer l'histoire d'une lettre de change, il devient facile à simple vue de lire sur l'effet même la trace de l'origine et d'en déterminer la nature. L'étude d'un gros bordereau apprend beaucoup sur les affaires internationales. On y rencontre d'ordinaire le reflet de toutes les transactions qui se résolvent en engagemens d'un pays envers un autre. La majeure partie se compose du prix des produits ou des marchandises, surtout quand il s'agit de contrées éloignées, et dont les relations sont relativement simples. Pour ceux entre lesquels se multiplient les rapports de voisinage, les affaires qui prennent corps dans les lettres de change se diversifient et se compliquent. Les dépenses des résidens étrangers, les encaissemens des revenus ou les rentrées provenant de sources nombreuses, — l'achat et la vente des fonds publics, le transport des capitaux, la souscription d'un emprunt, des actions,

des obligations, — créent, par exemple, un courant habituel d'effets entre l'Angleterre et la France. Dans toute liasse de billets de commerce, on en rencontre quelques-uns tirés pour le remboursement des frets. Il est des pays dont l'industrie maritime est développée, et qui possèdent peu de produits exportables. En Suède et en Norvége, dans les remises à faire à l'étranger, on ne trouve guère que des effets émis pour la vente du bois ou pour le paiement du fret à solder aux navires de ces deux états. Leurs importations sont entravées par la difficulté d'envoyer « des signatures de premier ordre. » L'Inde et la Chine expédient des articles d'une grande valeur, dont l'envoi sur les marchés de consommation du monde exige un capital considérable. Aussi les affaires se concentrent-elles entre les mains de quelques maisons très puissantes et très riches, et les effets, généralement très bons, sont tirés par grosses sommes, par centaines de mille francs, sur des maisons d'Europe de première classe. L'importance de chaque négociation et la longueur de crédit que la distance rend nécessaire exigent de grandes précautions, et ne permettent de tirer que sur des personnes d'une solvabilité parfaitement reconnue. Il en est autrement des remises du continent vis-à-vis de l'Angleterre. La fréquence des transactions et la facilité des communications multiplient les titres de forme variée, qui descendent jusqu'à de faibles sommes; ces effets représentent des transactions de détail aussi bien que les grandes opérations des marchands et des banquiers. Chaque bordereau du continent reçu par un négociant de Londres pour une valeur de 10 ou 20,000 livres sterling renferme des traites de voyageurs, des effets tirés pour vente de bétail, d'œufs et de beurre, de jouets allemands, d'objets de fantaisie de France, de vins, de fruits, de légumes. A côté de noms connus et considérables, on y rencontre une véritable mêlée de personnes d'une position modeste engagées dans toute sorte d'affaires secondaires, de petits boutiquiers, de marchandes de modes, d'agens difficiles à classer. Les traites américaines ressemblent à celles de l'Inde : tirées généralement pour vente de coton, elles représentent de grosses valeurs; mais les opérations entre New-York et Liverpool sont plus faciles à engager et beaucoup plus rapides à conduire que celles entre Londres et la Chine : aussi voit-on figurer parmi les obligés beaucoup de commerçans peu connus à côté des noms les plus considérables.

En dehors de ces opérations directes, résultat d'un engagement ordinaire entre le tireur et l'accepteur, se trouvent des effets qui représentent une dette au profit du tireur, dette contractée par un tiers qui habite un pays différent. L'accepteur ne représente alors qu'un simple intermédiaire qui facilite le paiement. Ainsi les thés

envoyés de Chine à New-York sont généralement payés par une traite tirée par l'exportateur sur un négociant de Londres, pour compte de l'importateur américain ; le marchand chinois négocie cette traite pour obtenir le prix de la marchandise livrée, et l'acheteur de New-York s'acquitte vis-à-vis du négociant de Londres par un envoi de fonds ou par une traite correspondante fournie pour du coton ou pour tout autre produit des États-Unis. Les traites acceptées pour compte de tiers compliquent la situation, elles exigent qu'on mesure non-seulement les relations entre l'Angleterre et l'Amérique, mais aussi celles de l'Amérique avec l'Orient. Cet examen plus général a surtout de l'importance en ce qui concerne les effets sur l'Angleterre, dont une très grande partie représente de simples acceptations pour compte d'autres pays.

Quelle est la cause de ce circuit, et pourquoi la Chine préfère-t-elle tirer des traites sur Londres plutôt que sur New-York? Pourquoi celui qui expédie du coton de la Nouvelle-Orléans en Russie se couvre-t-il de ce qui lui est dû en créant des lettres de change sur Londres et non sur Saint-Pétersbourg? Ce n'est pas seulement parce que les banquiers de Londres ouvrent de plus larges crédits, ou parce que la notoriété universelle de certaines maisons anglaises accroît la valeur des titres qu'elles doivent solder, c'est surtout parce que la masse des exportations anglaises fait que presque tous les pays du monde doivent, pour s'acquitter, faire des remises sur Londres. Les exportations des divers états ont beau recevoir une destination différente, les effets qui les traduisent finiront par arriver en Angleterre. Il y aura toujours une demande établie sur les banquiers de Londres, et les effets anglais seront plus facilement négociés, en vertu de la force des choses qui résulte de l'ancienneté des relations et crée un courant naturel d'opérations fructueuses. Il ne saurait y avoir de change qu'avec une place sur laquelle on dirige constamment des remises. Dans tout état, ces transactions se centralisent en certaines localités qui donnent un change régulier.

Les quelques exemples habilement mis en relief par M. Goschen ne laissent subsister aucun doute à cet égard. L'Angleterre exporte des quantités fabuleuses de marchandises de Manchester en Orient; elle reçoit en échange de la soie et du thé. Si la valeur de ces produits reste supérieure à celle des marchandises reçues de la Grande-Bretagne, il faudra recourir à l'Amérique pour arriver à l'équilibre. Les États-Unis exportent peu en Chine, et achètent beaucoup de thé et de soie; ils sont créanciers des Anglais et débiteurs des Chinois. Au moyen de traites fournies de Chine sur Londres pour compte américain, tout se balance. Puisque l'Angleterre achète et vend à tous les pays de l'univers, et que les relations créées par le

remboursement du fret, la perception des revenus et les profits réalisés entretiennent vis-à-vis d'elle des ouvertures continuelles de *doit* et d'*avoir*, tout le monde se trouvant en rapport avec ce grand pays, ce dernier sert de point de rencontre naturel à l'acquittement par compensation de la plupart des engagemens contractés.

Cette règle commence à recevoir certaines exceptions qui ne font que confirmer le principe. Du moment où un échange constant de produits, de capitaux ou de services s'établit entre deux pays, ils ne tardent pas à établir entre eux un change direct. C'est ce qui a eu lieu pour Java et la Hollande, pour Brême et New-York, pour Hambourg et Rio-de-Janeiro. Il y a peu d'années encore, les négocians de New-York tiraient sur l'Angleterre les effets destinés à solder le tabac expédié à Brême, tandis que les marchands de cette ville achetaient les traites du Holstein et des Pays-Bas, émises pour le paiement du bétail et du beurre envoyés en Angleterre. Aujourd'hui l'Allemagne vend aux États-Unis beaucoup de produits manufacturés, et l'on trouve sur le marché américain des acheteurs d'effets sur Brême; on n'a plus besoin d'intermédiaire, car le coton et le tabac embarqués en Amérique servent directement à payer les produits allemands.

Il n'existe point encore de relations mutuelles et constantes entre l'Allemagne et Bombay, qui fait presque tous ses achats en Angleterre. Aussi les négocians de Bombay, ne rencontrant pas de marché suivi pour céder leurs traites sur Brême ou sur Hambourg, tirent sur Londres au compte allemand, et se remboursent ainsi de ce qu'ils ont vendu à la confédération germanique. Ils invitent de cette manière leurs créanciers anglais à se faire solder par leurs débiteurs allemands, qui rencontrent dans l'achat des effets sur Londres le meilleur moyen de se libérer. Ce que nous venons de dire de Bombay et de Brême se présente chaque jour pour des places nombreuses; il naît ainsi une masse énorme d'effets qui circulent afin d'effectuer ces règlemens indirects. Londres les attire; cette marchandise spéciale y afflue, comme toutes les traites se centralisent dans les lieux de grande consommation; la métropole de l'Angleterre devient le *clearing-house* de l'univers, et liquide la plupart des opérations internationales. Tout le mouvement des échanges aboutit à Londres, comme au centre financier du monde.

Nous pouvons connaître l'origine des engagemens divers représentés par les lettres de change, la manière dont elles apparaissent. Nous savons comment ces titres fonctionnent jusqu'au moment où ils s'éteignent par voie de paiement ou de compensation. Il reste encore à mentionner une catégorie d'effets étrangers qui ne représentent point une dette, mais qui servent plutôt à contracter un

emprunt; ils ressemblent à ce qu'on nomme des billets de complaisance. M. Goschen n'est pas disposé à les condamner d'une façon absolue, il les tient seulement en défiance, et il invite à porter un examen attentif pour distinguer ceux qui sont créés par anticipation d'une affaire réelle de ceux qui reposent sur la fiction. Les importations et les exportations d'un pays peuvent ne pas s'effectuer aux mêmes époques; la récolte de la Russie succède à des achats faits au dehors pendant la majeure partie de l'année, et dont le paiement se trouve retardé. Avant que les effets ne puissent être tirés, en donnant aux cargaisons de blé une forme facilement négociable, l'échéance des dettes contractées arrive; il faudrait donc expédier de l'or pour les payer, sauf à recevoir ce même or en retour des grains livrés plus tard. Pour éviter la gêne et les frais d'un double transport de numéraire, les banquiers russes tirent sur l'étranger à un moment où ils ne pourraient trouver aucune lettre de change qui fût le résultat d'une vente réelle, et ils compensent ces effets créés à découvert en achetant les titres réguliers qui servent au paiement des denrées embarquées dans l'intervalle. C'est comme un pont jeté entre deux opérations régulières. Il faut, comme pour toute construction aérienne, surveiller cet édifice d'un œil attentif et soupçonneux; il est sans cesse exposé à être emporté par une bourrasque financière, surtout lorsqu'à côté du service qu'il est appelé à rendre vient se glisser une spéculation peu scrupuleuse sur le choix des moyens destinés à procurer l'usage temporaire du capital. On arrive par la pratique commerciale à acquérir un tact qui permet de ne pas confondre l'instrument délicat, mais utile dans certaines circonstances, avec l'instrument périlleux et fictif d'une opération qui ne repose sur aucune base sérieuse et qui se résout en un emprunt déguisé et dépourvu de toute garantie. C'est dans cet examen que se révèle l'habileté du banquier, qui doit distinguer l'opération légitime de la supposition frauduleuse.

II.

Qu'est-ce qui détermine le *cours du change*, et comment ce cours peut-il aider à la solution des questions les plus délicates qui s'élèvent sur le marché financier et monétaire? Voilà ce qui nous reste à étudier. Nous avons déjà indiqué comment la masse relative des engagemens influe sur le prix des effets de commerce, la limite de la prime à payer ou de la perte à subir étant posée par le montant des frais de toute nature qui accompagnent le transport d'une pareille somme de monnaie. Celle-ci constitue le régulateur du marché universel. Non-seulement elle forme l'équivalent de tous les

produits et de tous les services, fractions infinies de la valeur qui se trouvent ramenées à un commun dénominateur dès qu'elles sont traduites en langue métallique, mais encore elle constitue un moyen de libération obligatoire. Grâce à la monnaie, toutes les transactions reçoivent un sens précis; la bonne foi et la justice y président. La question de savoir ce que vaut tel produit ou tel service dans telle ou telle contrée se résout toujours dans la quotité de monnaie qu'on peut recevoir en échange, et il n'en saurait être autrement, puisque le prix est simplement la valeur des choses exprimée en monnaie. Il suffit de ne point perdre de vue cette définition élémentaire pour se préserver de beaucoup d'erreurs journellement commises en cette grave matière. Rien n'est donc plus essentiel pour la sécurité et pour la sincérité des relations que de maintenir une monnaie fidèle, droite de poids et de titre. Le change assure ce grand résultat en même temps qu'il accomplit au meilleur compte la liquidation de tous les engagemens internationaux, les ajustant en quelque sorte réciproquement, pour éviter les frais, les risques et les pertes d'envoi du numéraire.

Ce simple échange de dettes et ce transfert de créances est sujet à des fluctuations continues, moins régulières, mais tout aussi vivantes que le mouvement de la mer. Tous les créanciers à titre quelconque constituent comme un groupe qui se met en contact avec un autre groupe formé de débiteurs qui ont des dettes à liquider. On pourrait admettre par la pensée que tout se trouvera éteint par une compensation mutuelle, sans qu'on mette en mouvement une pièce de numéraire, et cependant la monnaie, quoique absente matériellement, sera toujours virtuellement présente comme mesure des valeurs, comme régulateur suprême du marché, comme sens intime des contrats. Les variations du change n'ont qu'un résultat, celui de maintenir partout cette identité monétaire qu'on essaiera vainement de réaliser d'une manière absolue par des voies matérielles. Elles servent de frein aux émissions des billets de banque, faisant office de monnaie, et aux fraudes arbitraires de la monnaie de papier. Comme l'a si profondément compris Montesquieu, le change, en soumettant sans cesse les conventions à une pierre de touche infaillible et en disciplinant les intérêts, exerce une influence heureuse au double point de vue de la politique et de la morale.

Quand le change porte sur des effets à vue, formulés en monnaie identique, le cours de ceux-ci flotte entre les deux points extrêmes, que marquent en hausse comme en baisse les charges du transport des espèces. Il touche rarement ces limites, car on prend des mesures et on lie des opérations pour prévenir de pareils écarts de

prix aussitôt qu'on commence à les redouter. A mesure que la civilisation avance, que les applications merveilleuses de la science se multiplient, que la sécurité des expéditions commerciales augmente, que les moyens rapides de transport diminuent en quelque sorte la distance en abrégeant le temps nécessaire pour accomplir les transactions et en accélérant la transmission de la pensée, les différences énormes qu'entraînait jadis l'envoi des espèces s'effacent, les variations du cours du change se restreignent. La vapeur et le télégraphe sont les deux leviers les plus énergiques de cette tendance de plus en plus prononcée qui, en donnant plus de liberté et de sécurité aux opérations commerciales, leur imprime en même temps plus de rectitude.

Il est cependant des circonstances où le change baisse ou hausse au-delà du prix des espèces. Ce sont les époques d'agitation et de trouble, pendant lesquelles les craintes mises en éveil font attacher beaucoup de prix à la question de la réalisation des titres. Les porteurs des effets consentent alors aux plus larges sacrifices pour s'assurer des rentrées immédiates. Telle a été en 1861 la situation des États-Unis. Ceux qui dans ce pays avaient à recevoir le paiement de traites payables en Europe pouvaient s'en faire expédier le montant en or; ils n'auraient payé que le prix du transport. Ils préféraient subir une perte beaucoup plus forte, parce que l'influence de la panique leur faisait souhaiter par-dessus tout de toucher sans retard de la monnaie métallique. Ils se laissaient dominer par l'appréhension du danger, *calamitatis metu*, pour employer l'expression célèbre de lord Overstone. Quand un pareil désarroi atteint le commerce, on ne consent pas volontiers à se séparer pendant des semaines de la seule valeur qui semble être à l'abri de toute commotion profonde, du numéraire. On se décide plus difficilement à l'aliéner pour l'achat de lettres de change, même quand elles promettent un remboursement prochain. Dans l'intervalle, le taux de l'intérêt peut monter assez haut pour absorber et pour dépasser le profit obtenu. Supposons, par exemple, que le change donne un bénéfice de 1 1/2 pour 100 et qu'il faille attendre un mois pour opérer l'encaissement de l'effet et recevoir les espèces. en défalquant 1/2 pour 100, que l'on peut supposer à un pareil moment nécessaire pour couvrir les frais de transport et l'assurance des risques, il restera 1 pour 100 pour le loyer mensuel du capital, ce qui équivaut à un intérêt de 12 pour 100 par an. La perspective est favorable quand le taux de l'escompte est à 6 pour 100; mais si ce taux s'accroît, s'il atteint 12 pour 100, tout le bénéfice est effacé. S'il s'élève subitement à 24 pour 100, comme on l'a vu à New-York, le gain espéré se transforme en une perte correspondante.

L'état du marché où l'argent se resserre exerce ainsi une action décisive sur le change; l'offre des effets augmente, et la demande diminue.

Nous avons parlé des effets à vue, afin d'étudier d'abord l'influence dominante de la somme des engagemens respectifs, en éliminant les causes accessoires, souvent fort actives, qui modifient le cours du change, tel qu'il résulte du simple rapprochement de l'actif et du passif, ainsi que du calcul des frais d'envoi du numéraire. Quand, au lieu des effets à vue, on négocie des effets à échéance plus ou moins rapprochée, celui qui les achète doit subir la perte de l'intérêt des avances jusqu'au moment du remboursement. S'il veut devancer ce moment, il faut qu'il fasse escompter le billet au taux de la place où le paiement doit avoir lieu. C'est ainsi que le taux de l'escompte dans le pays débiteur modifiera le prix des effets sur la place étrangère d'où on les tire ou à laquelle on les a transmis, et il exercera une influence d'autant plus grande que le terme du paiement sera plus éloigné. Les effets *longs*, c'est-à-dire les effets qui ne doivent être payés qu'à un délai plus ou moins rapproché, éprouvent le contre-coup des événemens qui affectent les effets *courts*, c'est-à-dire les effets à vue. Ils sont en outre soumis à d'autres et nombreuses influences qui modifient l'expression du cours normal du change d'une place sur une autre. C'est à la cote des effets courts qu'il faut recourir pour connaître la situation monétaire, en la dégageant de l'empire qu'exercent le taux de l'escompte, la date de l'échéance, le mode de paiement, la situation politique.

L'immense majorité des effets se place dans la catégorie de ceux qui sont payables à diverses époques, soit à partir du moment où on les émet, soit à partir du moment où on les présente à l'acceptation. Deux nouveaux élémens entrent dès lors dans la valeur des effets. Celui qui fait l'avance, donnant le prix d'un effet qu'il ne doit toucher qu'à terme, réclame le loyer correspondant du capital, et le touche sous forme de déduction sur le prix de l'effet. En outre la confiance qu'inspire la solvabilité tant du tireur que de l'accepteur se traduit d'une manière différente quand les prévisions doivent s'appliquer aux divers délais de l'échéance; elle se mesure et sur la situation personnelle du créancier et sur celle du débiteur, garans solidaires du paiement, et sur l'état du crédit dans les deux pays mis en contact. Celui qui achète une lettre de change pour solder une dette doit l'intérêt de celle-ci jusqu'à l'échéance. Il faut qu'il paie la durée du retard. C'est ici que s'applique de la façon la plus directe le dicton anglais, *time is money*, le temps est de l'argent. Le temps représente d'autant plus d'argent qu'il se prolonge davantage, que

la sécurité est moins grande, ou que le besoin d'obtenir des fonds disponibles augmente. — La valeur et la notoriété personnelle de l'homme, le crédit du pays, jouent ici un grand rôle; c'est la solidité de l'Angleterre, la connaissance des noms de ses négocians et de ses banquiers, que des relations suivies ont portés dans toutes les régions du monde, qui a fait de Londres le marché de compensation de l'univers entier. La cote des effets à longue échéance varie suivant la puissance des maisons de commerce; le taux auquel celles-ci peuvent négocier leur papier est la mesure du crédit qu'elles possèdent et la représentation du risque que, suivant l'opinion générale, elles font courir. Il en est de même des nations; il est des momens où celles qui commandaient le mieux la confiance tombent en discrédit. Nous l'avons constaté, il y a deux ans, lors de la grande crise financière qui secoua si rudement le marché de la Grande-Bretagne. Tout le monde voulait être payé, même au prix d'un rude sacrifice; comme on voit assiéger les portes d'une banque, lorsque la foule inquiète se précipite pour demander le remboursement des billets, de même une espèce de course vertigineuse entraînait les porteurs des engagemens souscrits au-delà du détroit, et amenait ce *run upon England* dont sir Stafford Northcote traçait à la chambre des communes le saisissant tableau. Quand un pareil ébranlement se produit, il devient difficile de vendre les effets qui doivent être payés dans un pays où l'on se défie de tout le monde. La confiance qui abandonne l'*accepteur* se concentre sur le *tireur* de la lettre de change. Le but du contrat est toujours le même, la remise d'une somme d'argent; les tempêtes dont le marché monétaire de l'état qui doit effectuer le paiement se trouve assailli agissent donc sur le cours des effets dont il se constitue débiteur. Les engagemens excessifs et la dépréciation de l'agent de la circulation aboutissent à un résultat équivalent.

La répartition des métaux précieux entre les diverses régions du monde s'accomplit sous l'influence du change, qui reflète le résultat de tous les engagemens traduits en langage monétaire, non-seulement des engagemens du commerce, mais de l'ensemble des stipulations quelconques. Il est le grand niveleur qui entretient l'égalité des transactions; il compense les différences temporaires. Le pouvoir d'acquisition que possède la monnaie ne dépend d'aucun arrangegement arbitraire (1), et la distribution du *medium* de la circulation, qui sert en même temps de mesure des prix, d'évaluateur commun, se détermine par l'action libre du commerce. « Les métaux précieux, dit Ricardo, obéissent à l'impulsion de la concurrence

(1) Laing, *the Theory of business*, p. 120.

pour correspondre aux besoins de chaque contrée en s'adaptant aux relations établies. » Il ne saurait rester dans un pays quelconque plus d'espèces que celles qui se trouvent utilisées; dépassez cette limite, et vous diminuez la puissance d'acquisition du numéraire; il s'écoulera sur les marchés où il vaudra davantage, c'est-à-dire où il exercera une action plus large par l'achat. Ce mouvement se trouve nettement exprimé par le prix des effets à vue, qui reflète la situation de la place d'une manière précise et directe en dehors de toute autre influence.

La plus active et la plus constante de ces influences est, on ne saurait trop le répéter, le taux de l'escompte dans le pays sur lequel sont tirés les effets à échéance plus ou moins éloignée. Nous préférons nous servir ici de l'expression « escompte » au lieu d'employer, comme on le fait le plus souvent, le terme « intérêt. » Cette dernière dénomination s'applique d'une manière plus directe à une location prolongée, tandis que, si le capital conserve une disponibilité presque constante, s'il n'est avancé que pour peu de mois ou pour quelques semaines sur une lettre de change dont il effectue le paiement anticipé, il obtient une rémunération sous forme d'escompte. En s'attachant à cette distinction, l'on reconnaît facilement que des lois différentes régissent le taux de l'intérêt et celui de l'escompte. Tantôt le placement éphémère devient l'objet d'une préférence marquée, tantôt on aime mieux s'assurer un revenu constant par un placement durable. Dans des momens d'inquiétude, lorsque la confiance est ébranlée et qu'on ne fait presque de calculs que sur un espace de temps restreint, si les capitaux se présentent en abondance, sans vouloir courir les chances d'un engagement prolongé, le taux de l'escompte peut être bas, et le taux de l'intérêt, qui comprend les valeurs de placement, être élevé. On fait entrer en ligne de compte non-seulement le terme, mais la forme sous laquelle on rentrera dans la somme aliénée. L'escompte assure un paiement rapproché et intégral; l'intérêt, l'arrérage, le dividende, qui équivalent à l'intérêt, tout en procurant un avantage marqué, exposent à une perte sur le capital placé au moment où l'on voudra le réaliser. Il arrive donc, et nombre de pays en ont fait l'expérience récente, que le taux de l'escompte s'affaisse, tandis que le taux de l'intérêt monte, quand il ne demeure pas stationnaire. La célèbre maxime de Turgot ne doit être appliquée qu'avec cette réserve; c'est seulement lorsqu'il s'agit de placemens à long terme que l'on peut regarder la baisse du taux de l'intérêt comme un signe et un levier de la prospérité publique, et encore ne faut-il pas s'en rapporter d'une manière trop absolue aux indications d'un pareil thermomètre. La réduction du taux de l'intérêt peut venir aussi bien

de l'absence d'entreprises profitables ou de la stagnation des affaires que de l'abondance des ressources disponibles. Quant au mouvement du taux de l'escompte, il subit d'une manière bien plus énergique l'influence des circonstances transitoires : la redevance perçue peut se réduire de beaucoup sans autre cause que l'absence de la confiance dans l'avenir et la paralysie des entreprises; elle peut aussi grossir très rapidement sous les impressions variables du marché monétaire. Dans ce dernier cas, la situation inverse se produit d'une façon complète. Si on est rassuré sur l'avenir, mais exposé à un embarras transitoire du marché, on préfère placer son avoir dans des valeurs solides, dont le prix se trouve momentanément déprécié, plutôt que de recueillir le bénéfice d'un escompte élevé, mais qui ne porte que sur une période courte. Alors le taux de l'escompte peut s'élever beaucoup au-dessus du taux de l'intérêt. Nous ne nous occupons encore que de cette situation respective des deux modes d'emploi des fonds disponibles; nous aurons à parler plus tard de l'influence qu'exerce le taux élevé de l'escompte sur les mouvemens du marché monétaire.

Une comparaison vulgaire permettra de bien saisir la distinction que nous avons essayé de tracer. Le placement normal des capitaux engagés pour de longues périodes de temps peut être assimilé à la location des appartemens dans les villes par baux de trois, six et neuf ans; l'emploi des fonds à l'escompte serait comme la location transitoire des appartemens meublés. Il est des saisons, aussi bien dans les grandes villes que dans les localités qui réunissent les étrangers, soit pendant le séjour des eaux minérales, soit pendant la villégiature, où le loyer d'un appartement meublé s'élève dans une progression rapide; il en est d'autres où il descend au-dessous de la fraction correspondante du bail servi au propriétaire par le principal locataire, qui abandonne par-dessus le marché l'usage des meubles. Les choses se passent exactement de même sur le marché de l'escompte. Des variations nombreuses peuvent l'atteindre, alors que le marché de l'intérêt ne sera que faiblement affecté par les circonstances.

Le mouvement rapide du capital, sous la forme de numéraire ou de métaux précieux, permet, à mesure que les variations de l'escompte se produisent avec des écarts plus considérables, de rétablir l'équilibre par des envois de fonds à l'étranger ou par l'achat des titres de créance. En considérant la situation sous un autre aspect, cette fluctuation de l'escompte amène forcément le déplacement du capital; elle peut agir sur le montant total des engagemens ou faire ajourner l'époque du remboursement demandé; elle doit aussi provoquer le déplacement du numéraire lorsque la demande accrue de

la monnaie en fait monter le loyer. La monnaie est une marchandise, s'écrient tous les économistes, et ils ont raison. Comme marchandise, elle subit la loi des prix, qui se traduit par la quotité des objets livrés en échange, elle afflue là où elle obtient une plus grande puissance d'acquisition, et, pour en proportionner l'abondance aux besoins de la fonction qu'elle est appelée à remplir, il faut avant tout garantir la pleine liberté des métaux précieux, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie du territoire. Toutefois il ne faut pas méconnaître les conditions qui décident de la direction du mouvement. Il faut savoir se résigner à payer l'argent, comme le blé, plus cher quand il vient à manquer. La disette d'argent exerce une pression au moins égale à celle que produit la disette du blé, car le besoin du *medium* de la circulation n'est pas moins urgent que le besoin des substances alimentaires. Il réagit même d'une façon plus énergique sur la valeur de toute chose, car, s'il est parfaitement exact de dire que la monnaie est une marchandise et qu'elle est soumise aux lois qui dominent le marché ordinaire, il importe d'ajouter que la monnaie n'est pas une marchandise comme une autre, qu'elle possède un caractère qui n'appartient qu'à elle seule et qui la distingue entre toutes, que la monnaie est seule dotée de puissance libératoire pour accomplir par la voie légale la solution de tous les engagemens, pour faire aboutir tous les contrats. Le caractère juridique qui la distingue s'ajoute au caractère économique qui lui appartient pour lui assigner un rang élevé dans les transactions sociales. Signe et gage de toutes les conventions, *medium* de tous les échanges de produits et de services, mesure commune de toutes les valeurs, la monnaie est aussi l'instrument légal de la libération pour toutes les dettes contractées, pour tous les engagemens stipulés. Le système mercantile a eu comme une vague prévision de cette situation spéciale des métaux précieux, et il s'est attaché à multiplier les combinaisons artificielles et les actes de contrainte pour en acquérir la possession, sans se douter que cette marchandise si nécessaire, qui exerce une action si puissante sur l'ensemble des opérations commerciales, demeure sourde aux exhortations, insensible aux menaces, rebelle à l'arbitraire, qu'elle s'en va, quoi qu'on fasse pour la retenir, et qu'elle revient sans qu'on l'appelle, dirigée uniquement par le courant qu'imprime la loi du profit.

Cette loi du profit s'exerce avec une irrésistible influence quand il s'agit de fixer le cours du change; elle se révèle surtout du moment où l'on négocie les *effets longs*, qui doivent franchir un délai plus ou moins étendu pour arriver à maturité, c'est-à-dire pour devenir exigibles. Il serait inutile d'insister davantage sur ce point;

personne ne saurait disconvenir que la déduction à faire sur un effet quelconque se mesure sur le temps qui reste à courir pour que le paiement arrive à échéance et sur le taux de l'escompte qu'il faut solder sur la place où l'on en doit toucher le montant. Plus cette déduction est élevée, et plus le détenteur du titre se trouve engagé à ne pas devancer l'époque du remboursement et même à l'ajourner, plus aussi ceux qui possèdent des fonds libres sont invités à les faire servir à ce genre d'emploi. La fixation du taux de l'escompte exerce une action souveraine sur les mouvemens du capital disponible et sur le cours du change. Réciproquement le cours du change sert de moniteur pour indiquer quelles sont les mesures à prendre relativement au taux de l'escompte, pour exercer une action décisive sur le courant des capitaux libres et sur la position du marché monétaire. Le change est une *vendition d'argent* livrable sur une place déterminée. La qualité de la monnaie qui résout ce contrat influera donc sur le cours du change autant et souvent beaucoup plus que le taux de l'escompte. La dépréciation de l'agent de la circulation dans le pays débiteur se traduit immédiatement sur la cote de la bourse, ou sur la cote du *Royal Exchange*, comme le disent les Anglais. On paie d'autant moins le billet que la monnaie dont il stipule le paiement vaut moins. S'il ne s'agit que d'une position de place, la différence peut être promptement effacée ou déplacée; il en est tout autrement s'il s'agit de l'altération intrinsèque de l'agent de la circulation, soit qu'elle provienne d'une dégradation du titre, soit qu'elle dérive de la substitution de la monnaie de papier au numéraire métallique. Le cours du change, révélateur inexorable de la fraude et dénonciateur de l'acte arbitraire, remet les choses sur le pied véritable, il fournit immédiatement une preuve décisive pour constater une fois de plus l'impuissance de la force.

En dehors de ces variations monétaires, il existe aujourd'hui une cause de légère complication dans le calcul. Celle-ci ne présente qu'un obstacle facile à surmonter, et ne trouble point le cours régulier des transactions. Entre deux pays dont l'un a pour agent légal de la circulation l'or et l'autre l'argent, la valeur respective de ces deux métaux précieux et les variations qu'elle subit agiront nécessairement sur le cours du change; mais elles ne peuvent l'affecter que dans une proportion restreinte. Une solidarité intime, qui provient de la similitude des fonctions, relie en effet d'une manière intime le prix de l'or et le prix de l'argent, envisagés comme marchandises. Ils peuvent être, et ils sont chaque jour, soit dans les mêmes états, soit dans des états différens, aptes à revêtir le caractère légal d'instrument libératoire; cela suffit pour entretenir entre eux un certain équilibre, et pour diminuer les os-

cillations respectives. Constamment le besoin de se procurer l'un des deux métaux pour effectuer des paiemens dans les pays où il forme la base de la circulation fait rechercher les billets payables sur les places où ce métal constitue l'élément légal des échanges. Il en est ainsi du commerce anglais lorsqu'il achète du papier sur Hambourg pour effectuer des paiemens dans l'Inde ou dans l'extrême Orient. La variation du prix relatif des métaux précieux s'écarte peu du centre de gravité auquel la ramène le rapport légal fixé dans les pays où l'or et l'argent contribuent à former le système monétaire. Ce rapport constitue, pour ainsi dire, le pair du change entre l'or et l'argent. L'expérience accomplie depuis le commencement du siècle à travers les révolutions soudaines et profondes auxquelles a été exposée la production des métaux précieux fournit la démonstration décisive de ce phénomène, trop peu aperçu et trop peu mis en ligne de compte quand il s'agit des problèmes que soulève l'unité monétaire.

Si, au lieu d'avoir simplement affaire à une différence de métal ou à des inégalités de titre et de poids, on se trouve en présence d'une monnaie de papier à circulation illimitée et non convertible en or, tout calcul précis devient impossible; le cours du change se trouve constamment exposé à la pression des événemens extérieurs. La limite du change ne se rencontrera plus que dans la seule concurrence de ceux qui offrent ou qui demandent des traites sur l'étranger. Quand le billet de banque est convertible en or à première demande, et que cette conversion se trouve suffisamment garantie par le maintien d'une forte proportion de gage métallique, l'émission du papier faisant office de monnaie n'agit sur l'ensemble de la circulation qu'autant qu'elle peut en avoir outre mesure enflé la masse ou détérioré la qualité en provoquant une périlleuse exportation de métaux précieux. Il en est tout autrement quand on se trouve en présence du papier-monnaie proprement dit.

L'alternative de recevoir de l'or en échange du papier permet à la circulation mixte de se comporter à peu près comme le ferait une circulation purement métallique. Il faudrait que la portion des instrumens d'échange et de libération qui n'est pas échangeable contre le numéraire fût extrêmement limitée, il faudrait qu'elle excédât peu le mouvement habituel des caisses publiques, toujours prêtes à recevoir ce papier à titre d'anticipation sur l'impôt exigible, comme cela se pratique en Hollande et en Prusse, pour que l'ensemble des relations n'en éprouve aucune atteinte sensible. Quand au contraire un état obéré a recours à un pareil expédient, il est presque impossible qu'il s'arrête sur la pente. Il est si commode de se procurer gratuitement des ressources immédiatement

disponibles en promenant sous une presse complaisante quelques rames de papier, que les gouvernemens, une fois en possession d'une aussi attrayante faculté, résistent rarement à la tentation. Les limites d'abord posées ne tardent point à être franchies, et plus la puissance de l'instrument s'émousse par la multiplication des titres lancés dans la circulation, plus on en fabrique afin d'atteindre un résultat déterminé : *abyssus abyssum invocat*. C'est l'éternelle histoire de tous les assignats.

Le mal trouve sinon une atténuation, du moins un contrôle dans la prime qui s'établit sur le marché monétaire entre l'or et l'argent, traités comme des marchandises ordinaires, et le papier déprécié. La puissance d'acquisition de celui-ci rencontre une mesure dans la quotité d'or et d'argent fins contre laquelle il s'échange et qui permet d'établir un rapport exact entre le marché livré au papier-monnaie et les marchés où règne la fixité de l'élément métallique. Tel est aujourd'hui le cas pour les États-Unis et pour l'Italie; la cote régulière de l'or détermine chaque jour la valeur véritable des *greenbacks* ou des billets à cours forcé. Le cours forcé aboutit ainsi à une illusion; il se réduit en une sorte de banqueroute partielle commise à l'égard de ceux qui ont stipulé une obligation avant l'émission imposée du papier. Quant aux négociations postérieures, tout se réduit à une complication de calcul, et le change peut encore s'établir sur une base régulière. Le pair nominal était par exemple à 100 de New-York sur Londres, 40 dollars étant estimés contenir autant d'or que 9 livres sterling; mais une correction provenant de la rectification de l'erreur commise ajoutait à ce prix 9 pour 100, et portait le change effectif à 109. Si l'or obtient sur les *greenbacks* une prime de 40 pour 100, l'acheteur d'un effet sur l'Angleterre doit le payer dans la même proportion, c'est-à-dire ajouter un supplément de 40 pour 100 au taux primitif de 109. On arrive ainsi au chiffre de 152 3/5 pour le change présent (1).

Lorsque, l'arbitraire fait un pas de plus, lorsque pour éviter un rapprochement humiliant ou pour pousser à bout une doctrine décevante, il interdit la cote de l'or et prohibe l'exportation des métaux précieux, il n'est plus possible de tourner la difficulté. Les créanciers du pays ainsi gouverné ne peuvent plus, en important de l'or, faire le calcul de la perte subie sur le papier, instrument nominal du paiement; ils sont forcés de recevoir des effets d'une

(1) On ajoute 40 au prix nominal de 100, — ce qui donne 140; ensuite on augmente cette dernière somme de la prime de *correction* de 9 pour 100, nécessaire pour arriver au *pair effectif*, plus 40 pour 100 d'accroissement sur ce supplément, c'est-à-dire 3 3/5es, ce qui produit le total de 152 3/5es.

valeur aléatoire. Les débiteurs qui habitent le pays ne sauraient non plus limiter la perte qu'ils subissent en achetant des remises comme lorsqu'ils pouvaient expédier du numéraire au dehors. La violence aveugle des règlemens oppressifs les écrase. La hausse nominale du prix de toute chose se résout en une triste fantasmagorie, et l'équilibre finit par se rétablir, mais au détriment de la chose publique et des intérêts privés. Personne n'y gagne que les manieurs d'argent, les *cambistes*, mieux informés que les autres, plus aptes à profiter promptement de toute circonstance favorable, et à réaliser le bénéfice que leur offrent la hausse et la baisse alternatives de titres privés de tout contrôle efficace. Ce que nous disons là n'est point un grief élevé contre le commerce du change, qui rend toujours un service utile et qui dissipe les erreurs de la fiction : c'est simplement une accusation irréfutable portée contre les systèmes qui entraînent de pareils résultats. On croit détrôner ce qu'on a si étrangement nommé « la tyrannie de l'or et de l'argent » en substituant au numéraire métallique le papier à cours forcé, et l'on ne fait qu'augmenter la puissance et les bénéfices de ceux qui détiennent l'or et l'argent entre leurs mains. Quels sont ceux qui supportent la perte principale? Les artisans, les ouvriers, les laboureurs, les salariés de tout ordre. En Autriche, lorsqu'il a été question de remettre la circulation sur un meilleur pied, les manufacturiers déclarèrent qu'ils avaient rencontré la source d'un bénéfice dans la dépréciation de la monnaie, le prix de la main-d'œuvre n'ayant pas monté dans la même proportion que la valeur des produits fabriqués (1). Voilà où aboutissent certaines doctrines dont l'impuissance se drape dans une fausse tendance démocratique.

L'interdiction ou l'impossibilité du transport du numéraire expose les changes à des variations en quelque sorte illimitées, dominées uniquement par le courant des importations et des exportations. Les roubles russes ont baissé presque de 50 pour 100, et l'on a vu en Amérique la monnaie de papier des états du sud perdre 400 pour 100 avant la fin de la lutte. Le pays qui subit de pareils règlemens importe nécessairement plus qu'il n'exporte; autrement il n'aurait pas besoin de se couvrir de ces vaines précautions, car l'or y affluerait en échange de l'excédant des marchandises vendues.

On a souvent accusé l'emploi simultané de l'or et de l'argent dans les transactions des diverses contrées de tourner uniquement au bénéfice des changeurs. Cet argument a été exagéré outre mesure. Si les deux places emploient exclusivement l'une l'or et

(1) *Théorie des changes étrangers*, p. 73.

l'autre l'argent, comme le font Londres et Hambourg, le change variera suivant le prix de la marchandise-argent ou de la marchandise-or, et nous avons déjà dit pour quel motif une pareille fluctuation sera toujours très faible. Le cas des transactions entre deux pays, comme l'Angleterre et la France, dont l'un a une circulation d'or et l'autre une circulation combinée d'or et d'argent n'offre point de difficulté. Les variations dans le prix des effets de l'un sur l'autre pays ne s'éloigneront que peu de celles qui affectent les cours du change entre les pays qui usent du même métal; elles dépendront de celui des agens de la circulation qui est commun aux deux pays, l'or. Un billet payable à vue à Paris ne peut pas être vendu plus cher que l'or que ce billet représente, en ajoutant les frais de transport et de commission pour l'expédition de cet or à Paris. Quand l'or ou l'argent obtient une prime dans un pays quelconque, cette prime ne peut s'ajouter au prix de l'effet qu'à une condition : c'est que la traite ne sera payable en aucun autre métal. Si le débiteur conserve le choix, il est certain que le billet sera payé dans la monnaie qui perd relativement à l'autre, et le prix de la traite ne pourra point monter en considération d'une *prime* qu'il ne saurait toucher. Les variations du cours du change rencontreront donc des limites aussi absolues que celles qui dominent les rapports entre deux pays dont la circulation est la même. On achète la lettre de change pour opérer une remise qui, quelle que soit la proportion momentanée entre le prix des deux métaux simultanément employés, se trouvera également accomplie. Dès qu'on connaît le mode d'action du change, on comprend facilement l'influence qu'il exerce sur le marché monétaire et sur l'émission des billets de banque. C'est cette influence que nous nous proposons d'examiner dans une autre étude.

L. WOLOWSKI, de l'Institut.

ÉTIENNE

HISTOIRE D'UN COQ EN PATE.

Il ne s'appelait pas Étienne; ce n'était ni son nom ni son prénom. Peut-être a-t-il signé de ce modeste pseudonyme un vaudeville, une bluette, une série de petits articles malins, quelque péché de sa jeunesse. C'est lui-même qui m'a donné ce vague renseignement lorsque j'eus accepté la tâche dont je m'acquitte aujourd'hui.

— J'ai peu de temps à vivre, disait-il, et je ne veux pas que ma mémoire reste ici-bas comme une énigme. Je dois quelques pages d'explications à ceux qui ont envié ma fortune ou blâmé ma conduite. Il importe aussi d'avertir les imprudens qui pourraient être induits à m'imiter.

Comme je lui faisais observer qu'il n'était pas seul en cause dans cette histoire, et que l'éclat de son nom désignerait surabondamment les auteurs de toutes ses misères, il répondit : — Eh! ne me nommez pas. Écrivez l'histoire du fameux Jacques, ou du célèbre Pierre, ou d'Étienne... Oui, je me suis appelé Étienne pendant un mois ou deux. Mes amis me reconnaîtront toujours assez, et vous savez que je suis peu sensible à l'opinion du vulgaire. Évitons le scandale; mais, si vous avez eu quelque estime et quelque amitié pour moi, faites que l'expérience dont je meurs ne soit pas perdue pour tout le monde.

Il mourut dans la quinzaine qui suivit notre entretien sans laisser de volontés écrites. On peut donc considérer le récit qui va suivre comme le testament de cet esprit d'élite et de cette âme de bien.

I.

Mes premières relations avec Étienne remontent au deuxième samedi de janvier 185... Je fis sa connaissance à dîner, chez ce pauvre Alfred Tattet, qui adorait la poésie et la peinture, et qui a gagné le gros lot de l'immortalité en méritant une dédicace de Musset. On respirait la renommée à pleins poumons autour de cette table hospitalière. Jugez des émotions qui durent agiter un pauvre conscrit de lettres, lorsque j'entendis annoncer coup sur coup les personnages les plus célèbres en tous les genres! Mes oreilles, mes yeux, ne m'appartenaient plus : je dévorais les physionomies, je buvais les paroles, j'avais l'air d'un jeune paysan de Béotie introduit par méprise au banquet des dieux.

Entre tous ces illustres, Étienne, — puisque nous sommes convenus de l'appeler ainsi, — me captiva de prime abord. Je me sentis non-seulement attiré, mais fasciné. Quand je cherche aujourd'hui les causes de cette première impression, je n'en trouve qu'une : c'est qu'il représentait le type du brillant écrivain tel qu'on se le figure *a priori*. Il était grand, il était brun, il était svelte et de tournure martiale; sa barbe vierge et ses cheveux un peu longs se massaient librement, mais sans négligence, dans un désordre bien ordonné. Sa toilette pouvait passer pour un chef-d'œuvre, tant les lois qui régissent notre uniforme bourgeois étaient coquettement éludées. La coupe de l'habit, le nœud de la cravate blanche, l'échancrure du gilet, que sais-je encore? tout, jusqu'à la chaîne de montre, était original, voulu, prémédité au plus grand avantage de la personne; aucun détail ne semblait livré au hasard ou à la routine des tailleurs, et pourtant rien ne rappelait les hautes fantaisies de 1830. On n'aurait pas su dire en quoi cette tenue péchait contre la mode du jour. Il y avait de la recherche sans affectation, de l'aisance sans débraillé, et une pointe de crânerie sans fanfaronnade dans ce dandysme cavalier qui m'éblouit.

Étienne avait alors plus de trente et moins de quarante ans; on comprendra la réserve qui m'interdit de préciser son âge. Ses parens, bons bourgeois, plus qu'aisés, presque riches, l'avaient mis au collége, et après de brillantes études il était entré de plain-pied dans les lettres. Ses débuts furent heureux; il plut des encouragemens, et de très haut, sur sa jeune tête. Balzac déclara qu'il avait des idées, Stendhal qu'il raisonnait juste, et Mérimée qu'il écrivait bien. Les grands poètes du siècle échangèrent des vers avec lui; Sainte-Beuve lui consacra une étude magistrale, David d'Angers fit son buste, et M. Ingres son portrait au crayon. Lorsque j'eus l'hon-

neur de lier connaissance avec lui, on commençait à demander pourquoi il ne visait point à l'Académie.

Son bagage se composait de vingt-cinq à trente volumes, poésies, mélanges, critiques, nouvelles, romans surtout. Plus heureux que Balzac, il avait réussi quatre ou cinq fois au théâtre; mais on pensait généralement qu'il n'avait pas encore développé tous ses moyens ni donné sa mesure. Le vieux Provost, de la Comédie française, si bonhomme et si fin, disait : « M. Étienne a un *Mariage de Figaro* dans sa poche. » Un célèbre éditeur qui avait publié la plupart de ses livres lui demandait souvent : « Quand commencerez-vous le *Roman du dix-neuvième siècle?* c'est une tâche qui vous revient. » Il répondait en haussant les épaules : « Attendez que j'aie jeté mon feu; je ne sais ni ce que je fais ni comment je vis. Je porte là, sur les épaules, une cuve en fermentation : qui peut dire ce qui en jaillira au soutirage? piquette ou chambertin? »

Il avait gaspillé beaucoup de son talent et son patrimoine tout entier. La chronique, qui ne s'imprimait guère alors, mais qui se racontait à l'oreille, lui prêtait cent cinquante ou deux cent mille francs de dettes, quoiqu'il habitât un appartement somptueux, encombré de tableaux hors ligne et de meubles introuvables. Son œuvre, dont il était resté propriétaire, mais qu'il exploitait mal, était fort mélangé : pour neuf ou dix volumes dignes de vivre, on en comptait beaucoup qu'il aurait pu se dispenser d'écrire, et qu'il avait faits sans savoir pourquoi, en somnambule. Tantôt la fièvre de production le clouait devant sa table, et il abattait cinq ou six volumes à la file, tantôt il trouvait plaisant de faire le grand seigneur et de vivre des rentes qu'il n'avait plus; puis, le jour où les créanciers devenaient importuns, il prenait son parti en honnête garçon, et s'attelait à quelque besogne aussi ingrate que lucrative, sauf à n'y point mettre son nom. Ces déréglemens de travail, de finance et de conduite, quelques duels, quelques succès dans le monde des femmes faciles, enfin le renom de parfait galant homme, appuyaient les rares séductions de sa personne. Son regard étincelait, sa voix mâle, voilée par momens, était une des plus sympathiques que j'eusse entendues.

Beau convive d'ailleurs et bon vivant! Il buvait son vin pur et par rasades, à la vieille mode de France, mais il s'abstenait de café, de liqueurs et de cigares, et il ne dépassait en rien la juste mesure. Il restait homme de bonne compagnie jusque dans ses gaîtés les plus étourdissantes et ne se grisait pas même de ses paroles, quoiqu'il en fît grande débauche quelquefois.

La seule chose qui me déconcerta ce soir-là fut de le voir épuiser le meilleur de sa verve contre la noble carrière des lettres, où j'étais

si fier de débuter. A l'entendre, le métier d'écrire était le dernier de tous; il fallait n'avoir pas un oncle dans la cordonnerie ou un parrain dans les droits réunis pour accepter un sort si misérable. « Nous avons pour ennemis non-seulement nos confrères, grands et petits, c'est-à-dire tout ce qui a le talent ou la prétention de tenir une plume, mais le public lui-même et le bourgeois illettré, qui ne nous pardonne pas d'être supérieurs à lui. Quoi que nous fassions, on nous blâme : si j'écris beaucoup, on dira que je me livre au commerce et que je tire à la ligne; si j'écris peu, on prétendra que je suis au bout de mon rouleau et qu'il ne me reste plus rien à dire; si je n'écris ni peu ni beaucoup, on imaginera que je ménage mon petit fonds pour faire feu qui dure. Chaque succès nous rend le suivant plus difficile, car on devient plus exigeant à mesure que nous donnons une plus haute idée de notre mérite; la moindre chute fait dire aux quatre coins du monde que nous sommes de vieux chevaux couronnés qui ne se relèveront plus. Il s'agirait tout bêtement de produire un chef-d'œuvre à tout coup; mais Homère, Virgile, Dante, Milton, Arioste, le Tasse, Rabelais, Montaigne, Cervantes, Daniel Foe, La Fontaine, La Bruyère, Le Sage, combien nous en ont-ils donné, des chefs-d'œuvre? Un par tête, deux au maximum. Faire un chef-d'œuvre, mes amis, c'est concentrer tout soi dans un seul livre. Supposez que je commette cette imprudence aujourd'hui, je mourrai de faim l'année prochaine. Le public me servira-t-il des rentes? Prouvez donc à ce glouton sans goût que la qualité a plus de prix que la quantité! Nous sommes des galériens condamnés à toujours produire, lors même que nous n'avons rien de nouveau à conter; il faut se remâcher soi-même incessamment, badigeonner à neuf ses impressions d'autrefois, ressasser jusqu'à l'âge le plus mûr les trois ou quatre idées originales qu'on a pu rencontrer dans sa jeunesse! Oh! si le genre humain pouvait perdre la sotte habitude de lire, ou si tout simplement un honnête usurier de Versailles ou de Château-Thierry me couchait sur son testament pour douze mille livres de rente, c'est moi qui ferais vœu de ne toucher papier ni plume jusqu'à l'heure du jugement dernier! Que la vie serait bonne! que la lumière du soleil serait douce et que les Parisiens eux-mêmes me paraîtraient jolis, si j'avais le droit de dire tous les matins en chaussant mes pantoufles : Pas une ligne à tracer aujourd'hui! »

Il parla longtemps sur ce ton avec une verve que je ne saurais rendre, mais dont je fus un peu consterné. Mon voisin devina sans doute ce que j'éprouvais, car il me dit à l'oreille : Ne faites pas attention, il est toujours ainsi lorsqu'il travaille pour vivre, et le pauvre garçon ne fait pas autre chose depuis six mois.

Cette révélation me fit prendre le XIXe siècle en mépris. Un tel

homme manquer de pain! L'auteur de tant d'œuvres exquises était réduit à gagner sa vie au jour le jour! Son brillant appétit, qui m'avait d'abord égayé, m'attrista : s'il dîne si bien, c'est peut-être qu'il n'a pas déjeuné! Mais une heure après le repas, quand les invités, réunis au salon, assiégèrent la table de jeu, je le vis tirer de sa poche une poignée d'or et de billets avec quelque menue monnaie. Il tint tête aux plus forts, risqua les gros coups, prit la banque, perdit presque tout sans témoigner le moindre ennui, puis regagna son argent et une centaine de louis par-dessus le marché sans laisser voir qu'il en fût aise. Il était homme à batailler ainsi jusqu'au matin, et je ne trouvais pas le temps long à le regarder faire; mais la maîtresse de maison nous mit tous à la porte une demi-heure après minuit.

Avant de se disperser, les convives échangèrent force poignées de main sur le trottoir de la rue Grange-Batelière. Je ne pus me tenir de parler à M. Étienne et de lui dire combien je ressentais d'admiration pour son talent et de sympathie pour sa personne. Il me prit le bras, et répondit avec une familiarité surprenante en m'entraînant vers la rue Drouot : — Mon enfant, tu as été très gentil; tu as écouté, tu as observé et tu n'as pas touché aux cartes. Je n'ai pas lu tes petites affaires; est-ce qu'on lit dans notre affreux métier? Mais il paraît que tu vas bien et que tu as le respect de la langue. J'aimerais mieux te voir un bon état : tu es encore en âge d'apprendre à tourner des bâtons de chaises; mais l'homme ne choisit pas sa destinée. Viens me voir, et si je peux te rendre un service...

Cette bienveillance quasi paternelle d'un homme qui n'était pas mon aîné de quinze ans m'enhardit. J'osai lui demander une lettre d'introduction pour le directeur d'une revue importante. — Tu tombes mal, dit-il en me tutoyant de plus belle. Je suis en guerre depuis plusieurs années avec lui; mais n'importe, tu auras ta lettre.

— Cependant si vous êtes son ennemi...

— Il comprendra que je ne le suis plus en voyant que je lui demande un service. Le diable m'emporte au reste si je me rappelle un seul mot de ma querelle avec lui!

— Se peut-il que l'on se brouille et l'on se raccommode ainsi entre écrivains de premier ordre?

— Attends que tu sois quelque chose, et tu verras! Mais je t'emmène sans savoir si nous faisons la même route. Où vas-tu?

— Me coucher.

— Comme ça? bravement? quand il n'est pas une heure du matin? Il n'y a donc plus de jeunesse? Moi, je ne veux pas dormir, parce que j'ai un article à livrer demain matin avant dix heures. Je vais au bal de l'Opéra, toi aussi; nous souperons avec des prin-

cesses, tu me reconduiras chez moi, et je te signerai ton passeport pour la revue, tandis que tu regarderas lever l'aurore. J'ai dit, marchons!

Je le suivis sans résistance; ce diable d'homme me dominait si bien que je ne m'appartenais plus. Nous n'avions de billets ni l'un ni l'autre; il entra fièrement, et dit aux employés du contrôle : — Avez-vous une loge pour moi? On s'empressa de nous conduire et de nous installer le mieux du monde. — Retiens le numéro, me dit-il, pour le cas où tu me perdrais. Nous nous retrouverons ici à deux heures et demie. Jusque-là, liberté complète; reste ou sors, tu es chez nous. — Cela dit, il me laissa, et je me mis à regarder la salle, persuadé que la discrétion me défendait de le suivre.

Peu après, m'étant risqué dans les couloirs, je le rencontrai debout contre une colonne, à deux pas du foyer. Cinq ou six dominos le harcelaient à qui mieux mieux, et il leur répondait à tous en même temps avec une désinvolture admirable. Les hommes faisaient cercle pour l'écouter, et les petits journalistes, qui l'appelaient cher maître, ramassaient les miettes de son esprit. C'était la première fois que j'assistais à pareille fête, et je fus prodigieusement étonné lorsqu'il tira sa montre en m'appelant du coin de l'œil : il était bel et bien deux heures et demie; je croyais que nous venions d'arriver!

Il m'entraîna dans la direction du café Anglais, et comme je lui faisais observer que nous n'avions faim ni l'un ni l'autre, il me dit : — Qu'est-ce que cela prouve? on ne soupe pas pour se nourrir, on soupe pour se désennuyer. Nous avons le prince Guéloutine, Hautepierre, le vice-président du Jockey, et Opporto, le plus drôle des agens de change, plus cinq bayadères anonymes que j'ai recrutées à l'aveuglette, mais qui ne sont ni laides ni sottes.

— Comment le savez-vous?

— D'abord parce que j'ai causé avec elles, ensuite parce qu'elles ont les yeux bien enchâssés. Le masque n'a guère de secrets pour l'homme qui sait voir : deux yeux irréprochablement sertis annoncent une femme jeune et presque toujours belle. C'est un Arménien de Constantinople qui m'a révélé cette loi, et je l'ai vérifiée cent fois en dix années au bal de l'Opéra.

L'événement me prouva qu'il ne s'était pas trompé de beaucoup. Lorsque nous fûmes au complet dans le grand salon d'angle qu'il avait retenu, les dominos se démasquèrent, et le plus modeste des cinq était encore une créature assez agréable. Étienne leur fit les honneurs du souper avec une élégante fatuité qui sentait sa régence d'une lieue; trop dédaigneux pour en courtiser une, trop poli pour leur laisser voir un sentiment que nous devinions tous. Évidemment il n'avait rassemblé ces petits animaux inférieurs que pour

égayer la fête et pour faire une étude de mœurs; mais l'habitude de parler, d'agir et d'occuper la scène était si forte chez lui qu'il prit le dé de la conversation sans y songer et nous éblouit tous par un véritable feu d'artifice. Les paradoxes pétillaient sur ses lèvres, les mots heureux éclataient à l'improviste comme des bombes; quelquefois une idée noble et poétique s'enlevait jusqu'au ciel en fusée et retombait en grosse gaîté rabelaisienne. Ce jeu lui plut jusqu'à six heures du matin, puis tout à coup il se rappela qu'il avait à travailler, et il sortit pour payer la carte. Le gros agent de change était ivre, le vice-président du club s'endormait, le prince russe, allumé comme un phare, mettait ses roubles et ses mougiks aux pieds d'une choriste de Bobino; quant à moi, je sentais ma tête se craqueler, et j'éprouvais un violent besoin de respirer le grand air.

Étienne, toujours frais et souriant, mit son monde en voiture avec les belles façons et les grands airs d'un châtelain, glissant un mot aimable à celui-ci, une pincée d'or à celle-là. — Quant à toi, me dit-il, tu viens à la maison chercher ta lettre.

Et nous voilà piétinant, côte à côte jusqu'au milieu de la Chaussée-d'Antin. Je ne pus m'empêcher de lui dire : — Eh! mon pauvre grand homme, tu veux donc émigrer vers les mondes meilleurs? La vie que tu mènes est un suicide continu, il n'y a pas de vigueur physique ou morale qui puisse y résister six mois. C'était lui qui m'avait enjoint de le tutoyer, et je lui obéissais, non sans gêne.

Il me répondit en riant : — N'est-ce pas? Je me le dis tous les jours à moi-même depuis dix ans et plus; mais que faire? Je n'ai pas le choix; il faut que l'homme suive sa destinée jusqu'au bout. Crois-tu qu'au fond du cœur je n'aimerais pas mieux planter des betteraves dans un village, entre une honnête petite femme et une demi-douzaine de marmots? Mais planter des betteraves est un luxe que mes moyens ne me permettront pas de longtemps. Jusqu'ici je n'ai cultivé que les dettes, et je ne tarderai pas, selon toute apparence, à récolter des recors. Ma personne est hypothéquée, je ne travaille plus pour moi: le bourgeois qui me confierait le bonheur de sa fille serait nommé du coup maire de Charenton.

— Cependant on en voit assez, des bourgeois enrichis, qui jettent leurs filles et leurs millions à de petits vicomtes criblés de dettes. Votre nom,... ton nom, veux-je dire, a cent fois plus d'éclat que tous ceux qu'on paie si cher. Qui pourrait hésiter entre un gentilhomme de hasard et un prince de la littérature?

— On n'hésite pas, je t'en réponds; le gentillâtre, vrai ou faux, sera toujours élu sans ballottage. Le pire de ces gaillards-là est mieux coté à la bourse des familles que le meilleur d'entre nous.

— Mais, si les hommes ont des préjugés, les femmes n'en ont pas, et il y en a beaucoup qui ne dépendent que d'elles-mêmes. Celles-là vous connaissent, elles vous ont lu, elles ont passé des heures délicieuses sur vos livres, vous les avez fait rêver, et ce prestige de l'auteur aimé, cette séduction à distance qui vous a préparé tant de succès dans le monde pourrait tout aussi bien...

— Tais-toi donc, grand enfant! Mes succès! D'abord je n'y vais pas dix fois par an, dans le monde, et, quand cela m'arrive, je m'ennuie d'être dévisagé comme un animal curieux, et je me dérobe au plus vite. J'ai rencontré, il est vrai, quelques semblans d'aventures; il y a des âmes collectionneuses qui rassemblent dans un album secret tous les hommes dont on parle un peu. On m'a écrit des aveux bien tournés, j'ai répondu, j'ai dépensé la matière de cinq ou six romans dans ces travaux épistolaires; mais chaque fois qu'il a fallu rencontrer face à face une de ces adorables correspondantes, je l'ai trouvée d'un âge et d'un visage à faire fuir l'armée russe, et mes vraiment bonnes fortunes, entends-tu? sont celles dont j'ai pu me libérer avant la faute. Mais voici ma tanière.

Un camérier très correct, qui avait passé la nuit en cravate blanche sur une banquette de l'antichambre, nous ouvrit avant le coup de sonnette. En un clin d'œil, Étienne fut déchaussé, déshabillé, et drapé dans les larges plis de je ne sais quelle soierie orientale. Vingt bougies s'allumèrent comme par enchantement dans son cabinet, vrai bazar où les raretés de tous les temps et de tous les pays formaient une décoration fantastique. J'avais à peine commencé la revue de ses merveilles lorsqu'il me cria : — Laisse le bric-à-brac, et viens voir mon seul meuble de prix! — En même temps il me tendait un énorme cahier, ou, pour mieux dire, une demi-rame de papier cousu dans une couverture rouge qui portait en gros caractères : *Jean Moreau.*

— Qu'est cela? dis-je tout étonné.

— Mon chef-d'œuvre.

— Inédit, à coup sûr, car voici la première nouvelle...

— Mieux qu'inédit : ouvre et juge!

— Du papier blanc!

— Tout est encore à faire, sauf le titre et le plan ; en cherchant bien, tu trouverais les sommaires détaillés de vingt chapitres. Ce que tu tiens, mon cher, est la carcasse d'une belle chose qui n'existera peut-être jamais. Il y a dans chaque demi-siècle l'étoffe d'un livre net, brillant et profond, comme le *Gil Blas* de Lesage. Jean Moreau, s'il vient au monde, doit être mon Gil Blas, à moi. Les uns m'ont supplié, les autres m'ont défié de construire ce monument: double raison de l'entreprendre! J'amasse des matériaux, j'en ai la tête encombrée comme un chantier mal en ordre; mais la première

pierre, posée depuis sept ans, attendra peut-être éternellement la deuxième.

— Pourquoi ?

— Eh! parce qu'il faut se nourrir. Les chefs-d'œuvre, mon cher, ne font vivre que les éditeurs; quant à nous, nous en mourons. Rien de tel que les articles de pacotille comme celui que je vais lâcher dans un moment. Ça n'engage ni le talent ni la réputation de l'auteur, et ça se paie dix louis, rubis sur l'ongle. Je fais, entre autres choses utiles et désagréables, la chronique des théâtres dans un journal d'opposition dynastique. La semaine a été pauvre, tu sais? Pas le plus petit morceau de drame ou de comédie; rien qu'une féerie inepte, et que d'ailleurs je n'ai pas vue, *le Topinambour enchanté*, par cinq ou six messieurs dont le plus spirituel et le plus lettré ferait à peine un concierge acceptable. Je vais écrire douze colonnes sur,... je me trompe,... à côté de cette rhapsodie foraine.

— Comment n'étiez-vous pas à la première représentation? J'y étais, moi.

— C'est bien assez d'avoir à rendre compte de pareilles turpitudes: s'il fallait encore les subir, je donnerais ma démission; mais j'y songe, puisque tu as été témoin de la petite fête, tu vas faire mon feuilleton.

— Moi! écrire un article de vous?

— Je n'y vois nul inconvénient, et j'y trouve un grand avantage.

— Et vous pourriez signer ma prose de votre nom?

— Sans scrupule : cette littérature alimentaire ne tire pas à conséquence. Je te réponds que, sur les six auteurs de la pièce, il y en a bien cinq qui n'ont pas écrit un seul mot.

— Mais le public, qui connaît votre style...

— Le public n'est pas plus connaisseur en copie qu'en vin ou en peinture; il juge tout sur l'étiquette. Allons, fils, mets-toi là, travaille, et tâche d'avoir fini quand je sortirai de mon bain. A bientôt!

Il faut que je l'avoue, j'aurais mieux aimé me mettre au lit. L'heure me semblait mal choisie pour exécuter des variations sur le thème du *Topinambour enchanté;* mais j'étais jeune soldat, c'est-à-dire homme à surmonter la fatigue et la crainte pour faire mes preuves devant un chef. Je me lançai dans le compte-rendu, tête baissée, et, comme il y a des grâces d'état pour l'inexpérience et la témérité, j'avais fini avant neuf heures, lorsque Étienne reparut.

— Nous y sommes? dit-il en s'étendant sur une peau d'ours blanc. Lis, je t'écoute.

Ses interruptions bienveillantes me prouvèrent que j'avais réussi;

il entrecoupa ma lecture de : bien ! très bien ! bravo ! comme le discours d'un ministre dans les colonnes du *Moniteur*. Il applaudit le dernier paragraphe en protestant que de la vie il ne s'était connu tant d'esprit. Seulement il regretta que je n'eusse point débuté par quelques considérations générales sur le bel art de la féerie, dont l'industrie moderne a fait une chose abjecte et méprisable. — Eh quoi ! voilà des hommes à qui l'on permet tout, on met entre leurs mains des ressources et des pouvoirs discrétionnaires; le passé, le présent, l'avenir, le vrai, le faux, le pathétique, le comique, tout est de leur domaine; on leur livre à profusion tout ce qui peut charmer les yeux et les oreilles, lumières, peintures, machines, femmes, étoffes, paillons, danse, musique; on les affranchit par privilége de toutes les règles de l'art dramatique, et en échange de tant de concessions on ne leur demande rien que de nous transporter, quatre heures durant, dans un monde un peu moins plat que le nôtre. Que font-ils ? Ils nous traînent dans des vulgarités plus fangeuses que le ruisseau de la rue Mouffetard !

Tout en parlant, il m'avait mis une plume dans la main, et j'écrivais sous sa dictée. Lorsqu'il eut épuisé son thème, il parla de Shakspeare et du *Songe d'une nuit d'été*; il expliqua comment la prose et les vers doivent alterner dans la féerie, selon que le poète s'élève aux nues ou vient friser le sol. Quatre lignes sur la donnée et sur le plan sénile du *Topinambour enchanté* le conduisirent sans autre transition à un magnifique paysage de Thierry, qui illustrait le premier acte. Il traduisit ce décor à coups de plume : c'était un effet d'hiver; il peignit en traits charmans l'hiver sous bois et ses harmonies intimes, les montagnes estompées de brouillard, les brindilles hérissées de givre, le silence épais, étoffé, solide, qui pèse sur la campagne, le filet de fumée bleuâtre qui s'élève en droite ligne sur la maison du forestier, le rouge-gorge frappant aux fenêtres, le chevreuil affamé qui se dresse contre les arbres pour brouter le sombre feuillage du lierre. A propos du ballet, qui avait la prétention d'être antique, il disserta gaîment, légèrement, avec autant de goût que de savoir, et sans ombre de pédanterie, sur la danse des Grecs anciens et modernes. Un couplet politique, dont j'avais cité le trait final, lui fournit l'occasion de flageller à petits coups secs la poésie de cantate et la littérature de commande. Il finit par une description, vrai morceau de bravoure, où, sous prétexte de peindre les exercices d'un nouveau clown, il étalait un style plus bariolé, plus disloqué, plus raide, plus souple, plus humoristique et plus impertinent que tous les clowns de l'Angleterre. J'étais émerveillé et navré, car de mon pauvre article il ne restait pas un seul mot; mais Étienne continuait à me remercier comme si véritablement j'avais fait toute sa besogne.

Il sonna, le domestique vint prendre le manuscrit en apportant quelques lettres.

A la première qu'il ouvrit, il s'écria : Parbleu! en voici une qui tombe à point. Impossible de mieux entrer dans la situation. Lettre de femme, mon cher, et de femme du monde, du moins c'est elle qui le dit. Sauf quelques variantes, ceci rentre dans le modèle numéro 7, car j'ai soumis au classement ces élucubrations sentimentales. On est veuve, on est riche et de bonne famille, mais on se garde d'indiquer si l'on est jeune ou vieille, laide ou jolie; nous pénétrons trop aisément, hélas! les causes de cette discrétion. On a lu mes romans, rencontré mon portrait, déploré mes petits malheurs et blâmé tendrement mon inconduite; mais on ne dit pas si l'on veut se faire épouser, ou simplement rire un peu, ou soutirer au bon Étienne une demi-douzaine d'autographes. Connu, ma chère! vous arrivez trop tard; je ne mords plus à cet hameçon-là.

Il jeta la lettre au panier, puis, se ravisant tout à coup, il la reprit pour me la donner à lire : — Étudie, mon enfant, et profite, si tu en es capable. Peut-être un jour recevras-tu quelques poulets de la même famille; c'est pourquoi je t'invite à lier connaissance avec le modèle n° 7.

Voici ce que je lus pendant qu'il achevait de dépouiller sa correspondance :

« Sur le salut de votre âme immortelle, monsieur Étienne, je vous adjure de ne point juger trop promptement l'imprudente qui trace en tremblant ces quelques lignes. Mon esprit et mon cœur vous appartiennent depuis le jour où Dieu m'a rendu la libre disposition de moi-même; jusque-là je m'étais interdit de penser à vous, j'avais même cessé de lire vos chers livres, y trouvant un plaisir si vif que je ne pouvais m'en absoudre. Pendant ces dix-huit mois, j'ai osé m'enquérir de vous, prudemment, sans donner l'éveil à ceux dont la surveillance est arbitraire autant qu'importune. Je connais votre figure, et si bien qu'il me serait facile de vous désigner au premier coup d'œil dans une foule de mille personnes; me pardonnerez-vous l'indiscrète, mais tendre curiosité qui m'a mise sur la trace de vos embarras actuels et des généreuses folies qui en sont cause? Mon vœu le plus cher serait de vous ramener à une vie heureuse et réglée, si vous me faisiez la grâce de vous confier à moi. La fortune dont je jouis est plus que suffisante pour deux personnes qui seraient seulement à moitié raisonnables; quant à l'affection, j'en ai des trésors à dépenser. Le ciel me doit ma part de bonheur, et Dieu sait que je l'ai bien gagnée; mais je ne veux la tenir que de vous. Si vous aviez quelque attachement ou si je vous déplaisais à première vue, j'aurais bientôt fini de prendre le voile, comme la famille me l'a déjà conseillé; mais comment saurons-

nous si nous sommes créés l'un pour l'autre? Après mûre délibération, ne pouvant prendre conseil que de moi-même, voici ce que j'ai imaginé. Vous viendriez dimanche à la messe d'onze heures dans la petite église de la Trinité, rue de Clichy. J'y serai de bonne heure, et je me placerai, s'il est possible, à droite; vous me reconnaîtrez à ma robe et à mon chapeau de velours bleu foncé; la plume du chapeau est noire, et moi je suis blonde. Un homme peut aller et venir dans une église pendant le service divin sans se faire trop remarquer. Vous suivrez une première fois le couloir de droite entre les chaises jusqu'à ce que vous m'ayez vue; vous vous en retournerez sans faire aucun signe, et vous vous livrerez à vos réflexions; puis, un moment après l'oraison dominicale, vous reviendrez par la même route, et, si je vous ai plu, vous passerez un mouchoir sur votre front. Quel que soit votre avis sur mon humble personne, ne m'attendez pas à la sortie, ne m'offrez pas l'eau bénite, gardez-vous de me saluer et de me suivre, même de loin! Je suis accompagnée partout et rigoureusement observée. Attendez que je vous écrive et que je trouve le moyen de recevoir vos lettres ou vos visites sans m'exposer. Ce n'est pas de vous que je me méfie, ô Dieu, non! Et la preuve, monsieur Étienne, c'est que je signe cette lettre qui met à votre merci mon honneur et mon repos.

« Hortense Bersac, née de Garennes. »

Les vingt premières lignes étaient parfaitement lisibles; la fin, beaucoup plus hâtée et écrite d'une encre assez pâle, ne se déchiffrait pas si bien. Le papier in-quarto, d'un blanc bleuâtre, ressemblait à celui qu'on donne aux voyageurs dans les hôtels de second ordre; on avait déchiré le coin supérieur de gauche, qui sans doute portait une indication imprimée. Pas d'enveloppe; la lettre, pliée à l'ancienne mode, fermée d'un pain à cacheter et vierge de timbre-poste, était adressée à M. Étienne, chez M. Bondidier, éditeur.

— Eh bien! demanda-t-il de son ton le plus goguenard, qu'en dis-tu?

— Je dis, mon cher, que le futur auteur de *Jean Moreau* a manqué de discernement pour la première fois de sa vie. Cette lettre est d'une jeune et jolie veuve, provinciale, riche, dévote, mais nullement sotte, qui vient à Paris tout exprès pour demander ta main.

— Ah! parbleu! je voudrais savoir où tu as pris ces renseignemens. Pars du pied gauche, Zadig, et prouve-moi par A plus B que je suis une bête!

— D'abord, Mme Bersac est jeune; son écriture le dit assez.

— L'écriture des femmes, comme leurs épaules, a le privilége de rester jeune quand tout le reste a vieilli.

— Soit, mais une personne qui n'est pas sûre de sa jeunesse et de sa beauté ne se montre pas d'emblée; elle commence par échanger cinq ou six lettres pour amadouer son juge et sauver le premier coup d'œil.

— Voilà qui est un peu mieux raisonné. Continue. Tu n'as pas besoin de prouver qu'elle est dévote et provinciale. Veuve? sa signature me l'a dit. Riche? elle le prétend, je veux le croire, et peu m'importe; mais où diable vois-tu qu'elle pense au mariage, et que son ambition ne s'arrête pas à mi-chemin?

— La preuve qu'elle veut t'épouser, mon cher Étienne, c'est qu'elle ne le dit même pas. Elle indique simplement qu'elle t'aime et qu'elle veut se charger de ton bonheur, car elle est de celles qui ne comprennent pas l'amour, sinon honnête, le bonheur, sinon légitime. Chaque ligne de sa lettre respire la droiture et la sincérité.

— Pourquoi donc ces détours, ce mystère et ces défiances? De qui se cache-t-elle? Quel est l'homme qui l'accompagne et qui l'observe? Il a des droits bien absolus sur elle, ce monsieur! Me diras-tu par quels motifs cette chaste provinciale qui ne craint pas de signer son billet doux me défend de la saluer dans la rue? Veuve ou non, à coup sûr elle est moins libre qu'elle ne le dit.

— Si tu veux que je te réfute par des faits, je ne m'en charge pas, Mme Bersac ne m'ayant point honoré de ses confidences; mais, si tu voulais te contenter d'une bonne hypothèse bien plausible, je te dirais : Cette jeune femme est gardée à vue par la famille de son ancien mari. Dans quel intérêt? Je l'ignore, mais nous pourrons le deviner en cherchant bien. Remarque qu'elle s'appelait Mlle de Garennes, c'est-à-dire qu'elle appartenait à la petite noblesse de sa province; elle a cru déroger en épousant le vieux Bersac, et la preuve, c'est qu'elle signe son nom de famille à la suite de l'autre. Pourquoi dis-je le *vieux* Bersac? C'est elle-même qui m'y autorise en écrivant : Le ciel me doit ma part de bonheur, et Dieu sait que je l'ai bien gagnée. Donc Bersac avait soixante-dix ans, et je t'en félicite. Dans quel pays as-tu vu qu'une jeune fille bien née épousât un vieillard de cet âge, si elle était bien dotée? Donc cette jeune et jolie Hortense n'avait rien. Elle te dit maintenant qu'elle est riche; la fortune vient donc du mari. Bersac a fait une folie, au grand dépit de ses héritiers, et il a constitué, comme il convient, de beaux avantages à sa femme. Comprends-tu maintenant quelle est cette famille qui lui conseille d'entrer au couvent? Ce n'est pas la famille d'Hortense, c'est celle du défunt; elle nous l'apprend elle-même, si nous savons lire : *la* famille, dit-elle, et non *ma* famille. Ces gens-là seraient trop heureux de se débarrasser d'elle, parce que tout ou partie de son douaire doit faire retour aux collatéraux. Je ne puis pas deviner tout, mais je vois clairement qu'on en veut

à son bien, qu'on fait le guet autour de sa personne, de peur qu'elle ne s'échappe par la tangente du mariage. C'est elle qui a voulu venir à Paris; les Bersac l'y ont accompagnée, ils l'ont logée dans un hôtel de leur choix, chez des gens dont ils croient être sûrs. Elle a dû se cacher pour écrire cette lettre, et on ne lui a pas même laissé le temps de l'achever du premier coup : cette encre-là est de dix jours et celle-ci de vingt-quatre heures. L'absence du timbre-poste nous montre que le poulet, caché peut-être sous la doublure du manchon, a été furtivement jeté à la boîte. La chose est-elle assez claire, ô saint Thomas?

— Ce serait beaucoup dire; mais je vois poindre une lueur de vraisemblance.

— Eh! sceptique, il ne tient qu'à toi d'envisager la vérité face à face. Il est onze heures moins dix minutes, et la belle Hortense s'achemine, en compagnie de tous les Bersac, vers l'église de la Trinité.

— Parbleu! dit-il, j'en aurai le cœur net. Je n'y crois pas, tu sais; tu pourras témoigner que je n'ai pas été dupe un seul moment. Bersac! un nom de comédie! Nous ne rencontrerons personne au rendez-vous, à moins pourtant que je découvre une vieille pomme de reinette, dorée par quarante-cinq automnes... Mais baste! nous rirons. Tu m'accompagnes, tu entends la messe; si cette lettre ne doit pas contribuer à mon bonheur, elle servira du moins à ton salut. Nous déjeunons ensuite au cabaret du coin, tout près d'ici, chez cet illustre empoisonneur qui vend un canard vingt-cinq francs, et qui vous dit d'un ton sublime : Monsieur, vous ne paierez ce prix-là que chez moi! Sais-tu, fils, que le monde est un plaisant théâtre et qu'on y voit des pièces plus drôles qu'à l'Odéon? Mais tu bâilles, profane!

— C'est de sommeil.

— Te voilà bien malade pour une nuit de plaisir et d'étude! Haut le pied, jeune homme! Sois fort : prends exemple sur ton ancien. C'est peut-être ma destinée, bonne ou mauvaise, qui roule en ce moment comme la bille du croupier. Rouge ou noire? Le jeu est fait, et l'on n'est pas plus ému que s'il s'agissait d'un florin!

On n'était pas ému, je veux le croire, mais on était nerveux, et chaque fois qu'on passait devant certain miroir Louis XIV, on s'ajustait un peu sans y songer. Je le vois encore allongé dans son fauteuil à la Voltaire, tandis que le valet de chambre le chaussait à genoux; je le vois arpentant à grandes enjambées le trottoir de la Chaussée-d'Antin : un pied de Parisienne et un jarret de montagnard! Et je pourrais le peindre à l'entrée de cette église de cartonnage que les démolisseurs ont balayée depuis deux ou trois ans. Il portait un pantalon et un gilet gris de fer avec une redingote

bleue qui s'ajustait spontanément et dessinait la taille sans fermer. Un soupçon de ruban rouge illuminait sa boutonnière; le paletot était jeté sur le bras gauche, et la main droite tenait le chapeau. Col rabattu, cravate longue, gants de Suède, pas un atome de bijouterie. Rien de plus simple et de plus bourgeois que cette tenue matinale, et pourtant je vous jure que François Ier et Henri VIII au camp du drap d'or n'avaient pas plus grand air à eux deux que lui seul.

Il se tint immobile et comme recueilli pendant quelques minutes, puis il se jeta résolûment dans le petit sentier de droite et traversa l'église tout du long. Il fit alors volte-face et revint à pas lents, promenant ses regards sur la foule, en homme qui serait chargé du dénombrement des chapeaux bleus. Lorsqu'il me rejoignit, je n'eus pas à l'interroger; son visage exprimait la mauvaise humeur et le dédain. — J'en étais sûr, dit-il. Viens déjeuner.

— Personne?

— Absolument.

— J'en appelle! Tu as mal cherché.

— Vois-y toi-même!

Je ne me fis pas prier pour recommencer l'épreuve, et je n'eus pas de peine à trouver Mme Bersac. Elle était au milieu du premier rang de chaises, dans la toilette qu'elle nous avait annoncée, et j'ajoute que ce velours bleu lui seyait fort bien. Sa personne me parut des plus appétissantes, une jolie poularde au blanc. La figure rondelette avait la couleur et la fermeté du biscuit de Sèvres, avec ce modelé friand qui donne tant de ragoût aux nymphes de Clodion. Les cheveux d'un beau blond cendré faisaient un contraste adorable avec des sourcils châtains et des yeux noirs. La main, trop strictement gantée, à la mode de province, était petite, et les dents belles. Voilà tout ce que je pus noter en un moment d'examen rapide et contrarié, comme un officier lève un plan sous le feu d'une citadelle. La jeune veuve, à qui sa meilleure ennemie n'eût pas donné plus de vingt-six ans, était assise entre deux dragons fantastiques échappés de je ne sais quel conte de Töpffer. Imaginez un petit homme de soixante-quinze ans, sec, aplati, déteint comme une fleur d'herbier, et une vieille virago effroyable de barbe et monstrueuse de graisse. Impossible de voir un tel couple sans penser à ces ménages d'araignées où la femelle dévore son mari après les noces. Au demeurant, la meilleure harmonie semblait régner entre ces monstres; ils faisaient le guet tour à tour en suivant la messe sur leurs livres : dès que l'homme baissait les yeux, la femme levait la tête, et, lorsqu'elle reprenait ses prières, il reprenait sa faction.

Je rejoignis Étienne en hâte, et je lui rendis compte de ce que

j'avais vu sans cacher mon admiration pour la belle et touchante victime. Aux premiers mots de mon récit, le scepticisme, le dandysme, les airs glacés, firent place à une émotion sincère ; il pâlit et s'appuya sur moi. Je ne pus obtenir qu'il attendît le moment indiqué pour retourner au fond de l'église ; il partit comme un trait, renversa plusieurs chaises, bourra plusieurs chrétiens, et revint tout rayonnant, son chapeau dans la main gauche et son mouchoir dans la droite. — Tu as raison, me dit-il, elle est tout simplement adorable. Nous nous aimons, je l'épouse, je t'invite ; mais sortons d'ici, j'ai besoin d'air. Il avait l'imagination tellement échauffée que sans moi il oubliait d'endosser son paletot par un froid de cinq ou six degrés. Pendant un bon quart d'heure, il piétina, sans y prendre garde, dans cette poussière noire et gluante qui est la neige de Paris. Moi-même j'oubliais de grelotter, quoique rien ne vous fige le sang comme une nuit blanche ; j'éprouvais une étrange ivresse à entendre déraisonner ce grand enfant barbu.

La sortie de la messe et la dispersion des fidèles s'opérèrent sous nos yeux. Hortense quitta l'église au bras du petit vieillard desséché et flanquée de la géante ; le trio s'engagea dans la rue de Tivoli. La jeune femme ne nous vit pas, ou, si elle aperçut Étienne, elle ne laissa rien paraître, mais ses deux compagnons se retournèrent plusieurs fois à tour de rôle, l'un éclairant la route, tandis que l'autre assurait les derrières. Étienne s'enrageait à les suivre ; je le retins en lui prouvant qu'il risquait de tout compromettre, et nous prîmes le chemin du déjeuner.

Ah ! l'heureux homme ! De quel appétit il dévorait le temps et l'espace, sans préjudice du poulet à la Marengo ! Les obstacles, les rivalités, les complots de la famille Bersac, disparaissaient devant lui comme les côtelettes ; il dégustait en connaisseur le vin de Musigny et le bonheur d'être aimé. Il mangea douze ou quinze écrevisses royales en faisant tout autant de projets plus que royaux. C'était double plaisir que de le voir et de l'entendre. Il montait sa maison, discutait les livrées, peuplait les écuries, galopait dans les contre-allées du bois de Boulogne sur son cheval favori, dessinait pour Hortense des costumes de fantaisie comme les princesses n'en ont pas ; il ouvrait ses salons à l'élite du talent, tandis que les grands seigneurs faisaient queue à la porte. Tout à coup, il plongeait au fin fond de la province et commençait une de ces idylles qu'on rêve à dix-huit ans, cueillant les violettes par charretées et construisant des arcs de triomphe en bluets.

Le loup se forge une félicité
Qui le fait pleurer de tendresse.

Le monde l'excédait; il voulait être tout à sa femme afin de l'avoir toute à lui. S'il la trouvait encore un peu bourgeoise (et rien de plus excusable, pauvre enfant!), il la pétrirait à nouveau de ses propres mains. — Cela n'est pas plus difficile en somme que de créer une héroïne de toutes pièces, comme nous faisons chaque jour dans nos romans. J'ai fabriqué plus de vingt femmes, vraies et vivantes, pour les plaisirs de mon public; j'en veux parfaire une meilleure et plus charmante à mon usage. Chacun pour soi, morbleu! N'est-il pas juste et naturel que le pauvre romancier, une fois dans sa vie, se donne le luxe d'un roman?

Je lui fis observer qu'il manquait une pièce importante à son château en Espagne.

— Laquelle?

— Le cabinet de travail.

— Mon cher ami, répondit-il d'un ton plus grave, tu sais ce que j'ai su produire au milieu du brouhaha de Paris. Le boulevard, le lansquenet, les maîtresses, les camarades, les créanciers, les coulisses, les soupers, les duels, les journaux, le papier timbré, m'ont laissé le temps d'écrire deux ou trois livres *pour de vrai*. Tu as vu ce matin que j'improvise encore assez gaillardement avec deux bouteilles de vin de Champagne dans la tête. Juge par là de ce que je pourrai faire quand le repos, la sécurité, le bonheur et l'amour honnête m'auront rendu à moi-même et régénéré à fond! Je pondrai des chefs-d'œuvre.

— *Jean Moreau?*

— *Jean Moreau* d'abord et cent autres après. Qu'est-ce qu'un volume in-18? Sept ou huit mille lignes d'impression. J'en peux dicter cinq cent en moins de deux heures, tu l'as vu; une journée de l'homme heureux et libre représente au bas prix dix heures de travail, c'est-à-dire cinq mille lignes. A ce compte, on ferait un volume tous les deux jours, cent quatre-vingts à l'année, et l'on aurait du temps de reste. Si les gros chiffres te font peur, réduis les miens à la moitié, au quart, au dixième; c'est encore une production de dix-huit volumes par an. M'accordes-tu trente ans de vie? J'ai cinq cent quarante volumes sur la planche, au minimum. Si je meurs à la fleur de l'âge, dans quinze ans d'ici, je laisserai encore aux éditeurs un stock plus imposant que celui de Voltaire. On sait pourquoi les écrivains de notre époque sont tous stériles, ou à peu près : c'est qu'ils dépensent les neuf dixièmes de leur temps et de leur encre à solliciter les bonnes grâces d'une figurante, la clémence d'un tailleur et les renouvellemens d'un huissier. Il se perd journellement à Paris un million de lignes au détriment de la province et de la postérité. Prends tous les hommes de talent, j'en connais bien deux cent cinquante, marie-les à des

femmes comme Hortense, donne-leur à chacun deux cents louis par mois, et les siècles de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV ne seront plus que de la Saint-Jean au prix du nôtre!

Il déraisonna sur ce ton jusqu'à deux heures après-midi, puis il m'envoya me coucher sans la lettre de recommandation qu'il m'avait promise. Je ne me réveillai que le lendemain à neuf heures : ô jeunesse!

II.

Cinq ou six jours après cette débauche, je m'avisai qu'il était temps de faire une visite à mon nouvel ami. Son concierge me répondit que M. Étienne n'y était pas, et je laissai ma carte. Je tentai l'aventure une seconde fois, la semaine suivante, et pour plus de sûreté je m'en fus droit chez lui sans rien demander à la porte. Le valet de chambre correct me reconnut, il ne me prit ni pour un créancier ni pour un emprunteur; cependant il ne put ou ne voulut jamais me dire à quelle heure on trouvait son maître au logis. Tout ce que j'en obtins fut une plume et du papier sur la table de l'antichambre. J'écrivis à l'homme bien gardé, et je le priai amicalement de m'assigner un rendez-vous. La demande resta sans réponse. Un grand mois s'était écoulé depuis notre dîner chez Tattet, lorsqu'un des convives m'arrêta sur le boulevart et me dit : — Qu'avez-vous fait d'Étienne? On vous accuse de l'avoir supprimé; personne ne l'a revu.

Je répondis qu'il était invisible aux petits comme aux grands, et que sans doute il se faisait céler pour écrire sans distractions, car sa prose commençait à déborder dans les journaux.

Le fait est qu'il noircit alors plus de papier en trois ou quatre mois que dans l'année la plus féconde de sa vie. Il fit de tout en quantité prodigieuse, et tint plus de place à lui seul que dix auteurs de premier et de second ordre. Tout ce qu'il publia dans cette période d'élucubration fébrile ne fut pas, on le devine, à la hauteur de son nom. Pour une belle page de forme absolument pure et classique, il en laissait aller dix ou quinze au courant de la plume. Les récits, les bluettes et les fantaisies qu'il semait à la volée rayonnaient quelquefois du sourire de l'homme heureux, et montraient plus souvent la grimace du manœuvre surmené. Ses lecteurs assidus, les fidèles qui le suivaient d'une attention bienveillante jusque dans ses écarts excusaient ce dérèglement par la nécessité de vivre; mais ils sentaient qu'à ce métier le plus grand écrivain du monde doit forcément se gâter la main.

Vers le milieu de mars, je le rencontrai, ou du moins je l'aperçus au Théâtre-Italien. Il se tenait debout à l'entrée de l'orchestre et

lorgnait obstinément une loge de face que je n'avais point remarquée. Mon attention s'éveilla, je me mis à chercher le but qu'il visait sans relâche, et je reconnus M[me] Bersac en grande toilette, toute rayonnante de diamans. Le gros phénomène rustique était assis à côté d'elle, et le petit monsieur desséché se démenait au second plan. Hortense ne me parut nullement déplacée dans le beau monde de Paris; je fus presque étonné de voir que sa personne et sa toilette soutenaient les comparaisons les plus écrasantes. Une provinciale à moitié belle et à peu près élégante qui risquerait cette épreuve devant l'homme qu'elle aime serait perdue sans rémission. Étienne semblait fort épris et tout fier d'assister au triomphe de ses amours. Quelques signaux furtifs échangés à distance me prouvèrent qu'on était d'accord, mais que l'on persistait à se cacher des deux grotesques. Un intérêt plus vif que la simple curiosité me portait à demander la suite d'un roman commencé sous mes yeux. J'attirai le regard d'Étienne, il me fit un geste amical suivi d'une pantomime rapide qui indiquait le *bien aller*, comme on dit en langue de chasse, puis il rentra dans le couloir, et j'eus beau le chercher après le spectacle : les Bersac avaient disparu comme lui.

Les semaines s'écoulèrent, le printemps égaya Paris, on rencontra des voitures de fleurs au détour de toutes les rues; mais personne n'aperçut Étienne. Il était comme rivé à son bureau, et ne donnait signe de vie que par trois romans-feuilletons qu'il délayait au jour le jour. J'en conclus qu'il avait à cœur de mettre tous ses comptes en règle avant d'épouser M[me] Bersac. Les romans qu'il expédiait sous jambe étaient sans doute promis par traités et peut-être payés d'avance. Vers la fin de mai, les affiches, les annonces et les réclames firent savoir à tous les amateurs que la célèbre collection de M. E..., consistant en tableaux, dessins, gravures, bronzes, marbres, majoliques, armes, tapisseries et meubles anciens, allait être exposée pendant deux jours à l'hôtel des ventes. Quelques naïfs s'attendrirent sur le sort du célèbre écrivain qui avait fait des prodiges de travail sans parvenir à racheter la folie de sa jeunesse, et qui se dépouillait de ses biens les plus chers pour satisfaire d'avides créanciers. Quant à moi, je crus deviner que le mariage était proche, et qu'Étienne, en honnête garçon, se faisait un point d'honneur de payer ses dettes lui-même.

Sa vente attira non-seulement les collectionneurs et les marchands, mais les artistes et les écrivains de tout étage. Étienne seul n'y parut point. Plusieurs personnes remarquèrent à la droite du commissaire-priseur un tout petit vieillard en habit rapé et en cravate blanche. Dans ce gnome mystérieux, qui poussait vivement les enchères et les abandonnait toujours à point, je reconnus l'homme de la Trinité et du Théâtre-Italien, le garde-du-corps de

Mme Bersac. Sa présence et son zèle me prouvèrent deux choses : Hortense s'était déclarée en faveur d'Étienne, et la famille du premier mari, au lieu de rompre en visière à la veuve, prenait en main les intérêts de l'intrus.

Cette dernière révélation ruinait tout simplement mon hypothèse. Si le petit monsieur épousait la cause d'Étienne, les passions, les calculs, le rôle ingrat que je lui avais prêté, toutes les pièces de mon argumentation tombaient à terre. Je me trouvais en présence d'un innocent vieillard, dévoué à Mme Bersac, de son père peut-être! de son père, que j'avais horriblement jugé sur la foi d'une lettre mal lue et mal comprise! Ma conscience n'était pas des plus rassurées, et pour comble d'ennui je pensais que le bon Étienne ne pouvait oublier ces propos désobligeans. Il n'était pas de ceux qui aiment à demi; me pardonnerait-il d'avoir calomnié par passe-temps, dans un stupide jeu d'esprit, une famille qui devenait la sienne ?

A travers les scrupules qui m'obsédaient, les circonstances les plus insignifiantes prirent bientôt une couleur sinistre. Je me persuadai que, si je n'avais pu forcer la porte du grand écrivain, c'est qu'il m'avait personnellement exclu de sa présence; s'il s'était échappé du Théâtre-Italien avant la fin du spectacle, c'était pour me fuir. La lettre qu'il m'avait promise, je l'attendais toujours! Tant de froideur après une sympathie si brusquement déclarée! Plus de doute, mon commentaire ingénieux sur le texte de Mme Bersac me coûtait un ami.

J'en étais là de mes réflexions, quinze ou vingt jours après la vente, quand je reçus par la poste un paquet volumineux. C'était une enveloppe contenant sept lettres d'Étienne, dont une seule à mon adresse, la voici :

« Mon cher ami, je te devais un mot de recommandation, j'ai tardé, je m'exécute et je t'en expédie une demi-douzaine; tu n'auras rien perdu pour attendre. Hâte-toi de frapper aux bonnes portes; jamais l'occasion ne fut meilleure, ma retraite fait de la place.

« Oui, les *jeunes* qui m'accusaient de barrer toutes les avenues vont pouvoir circuler, si tant est qu'ils aient des jambes. J'ai suspendu la plume au croc, le public n'entendra plus parler de moi; c'est chose dite et jurée; tu peux en faire part aux amis et aux ennemis.

« Depuis notre dernière et notre première rencontre, j'ai été le plus heureux des hommes et le plus accablé des forçats, j'ai achevé une existence de labeur, commencé une vie d'amour, épuisé plus de soucis et plus de joie qu'il n'en faudrait pour tuer un hercule. Au demeurant, je me porte bien.

« Hortense est la plus belle, la meilleure, la plus angélique des femmes. Béni sois-tu, toi qui l'as devinée du premier coup d'œil! Nous nous aimons comme on ne s'est jamais aimé sur terre; si je savais un homme plus follement épris que moi, j'irais lui chercher querelle à l'instant. Après mille traverses dont le récit serait trop long, tout s'est accommodé pour le mieux; je l'épouse mardi prochain, à...; c'est sa ville natale. Je ne t'invite pas, ni toi, ni personne; elle veut que je rompe avec Paris; il lui faut un Étienne tout neuf, elle l'aura.

« Nous sommes ridiculement riches, j'en ai rougi jusqu'aux oreilles à la lecture du contrat. Ma femme a cent vingt mille francs de rente en usufruit et vingt mille en toute propriété. Tout cela vient du vieux Bersac, de Bersac aîné, comme on l'appelle dans la famille. Cet excellent ami, qui a trépassé en ma faveur, faisait un grand commerce de vins et d'eaux-de-vie; son souvenir est populaire dans les départemens du sud-ouest. Mon apport, à moi, se réduit à la propriété de mes livres. Bondidier, qui les exploite, a pris la louable habitude de me donner quatre ou cinq mille écus, bon an, mal an. Ce revenu ne doit plus rien à personne; ma vente a tout soldé, jusqu'à la corbeille, qui est digne d'Hortense et de moi. Nous avons donc cent cinquante et quelques mille francs de revenu, plus un hôtel en ville et le château de Bellombre, qu'on dit splendide et royalement meublé. Garde ces détails pour toi, ou n'en imprime que ce qui te paraîtra essentiel, au cas où le public témoignerait une curiosité trop vive.

« Je ne t'ai pas encore dit le plus beau de l'affaire : nous tenons un intendant admirable, unique, habile, honnête, parfait, et il ne nous coûte rien. Qelle aubaine pour Hortense et pour moi, qui sommes de vrais Hurons en arithmétique! L'homme providentiel, tu l'as aperçu, mais tu ne l'as point deviné : c'est Bersac jeune, notaire honoraire et malin comme un vieux diable, mais bon diable s'il en fut. Sa fortune est des plus modestes; tandis que le grand frère pêchait les millions en vin clairet, Célestin, — c'est son nom, — courtisait les muses rebelles, imprimait un poème sur Clovis, faisait siffler une tragédie gallo-franque sur un théâtre d'arrondissement, débutait dans les Agamemnons sous une grêle de pommes, essayait un journal légitimiste intitulé *le Doigt de Dieu*, échouait sur les rives inhospitalières du notariat, petit clerc à trente ans, épousait une paysanne,... tu l'as vue! et ce sacrifice au-dessus de mes forces et des tiennes était payé dix mille écus tout secs. Il achète une mauvaise étude de canton, prend la clientèle d'assaut, triple la valeur de sa charge et s'enlève à la force du poignet jusqu'au chef-lieu du département Là ses mérites en tout genre et sa probité bien connue lui ont concilié l'estime universelle; on l'aime, on le

respecte, il commande à l'opinion. C'est Hortense qui m'a donné ces détails : sa tendresse pour lui n'est pas aveugle, il nous a rudement taquinés durant trois mois; mais elle rend justice à ses vertus, et jure qu'on ne saurait lui rompre en visière sans ameuter tout le pays.

« Soyons justes; voilà un homme qui a lutté toute sa vie pour gagner dix mille francs de rente, c'est tout son bien. Il comptait à bon droit sur l'héritage de son frère; il voit Bersac aîné prendre une jeune femme et lui laisser tous ses revenus après deux ans de mariage. Il y avait un seul moyen de réparer cette injustice : le fils de Célestin est un garçon de mon âge, il commande un bataillon de chasseurs à pied; mais Hortense se cabre dès les premières ouvertures, elle répond qu'un Bersac lui suffit, qu'un autre serait de trop dans sa vie : la chère enfant avait déjà l'âme occupée de ton ami. Célestin, qui n'est pas un sot, devine que sa belle-sœur lui échappera plus tôt que plus tard, et pourtant il ne lui tient pas rigueur; loin de là, il prend en main les intérêts de la pauvrette, soigne ses baux, améliore ses terres, touche ses rentes, place ses économies : connais-tu deux bourgeois assez nobles pour en faire autant? Il la suit à Paris et l'observe d'assez près, parce qu'il la sait jeune et confiante; mais du jour où elle a jeté son dévolu sur un honnête homme de quelque valeur, il l'approuve sans réserve, me tend la main sans rancune, et consacre tout son temps à l'arrangement de mes affaires. Ils m'ont comme adopté, ces Bersac. Croirais-tu que la bonne vieille m'appelle son beau-frère? Des sentimens de l'âge d'or!

« Tu me connais un peu, quoique nous n'ayons guère mangé plus d'un gramme de sel ensemble, et tu devines que ces braves gens n'ont pas affaire à un ingrat. Le bonheur ne m'a pas faussé le sens moral, je sens que cette fortune gagnée par le travail d'autrui n'est pas mienne. Il ne tiendrait qu'à moi de manger presque tout l'héritage; Bersac me l'a prouvé pièces en main : les trois quarts du capital sont en titres au porteur, et la veuve est formellement dispensée de caution et d'inventaire. Cette confiance nous honore; mais, loin d'en vouloir abuser, nous n'en userons même pas, et je veux transformer en titres nominatifs au profit de ces pauvres diables les valeurs dont Hortense a l'usufruit. Quant à la petite fortune qu'elle possède en toute propriété, nous la gardons pour nos enfans, si tant est qu'il nous en vienne. Ils auront vingt mille francs de rente de leur mère, douze ou quinze mille de mes livres et de mon théâtre, et tout ce que nous aurons épargné pour eux, car je suis homme à liarder par devoir; mais, si nous mourons sans postérité, j'entends que tout ce qui vient des Bersac retourne aux Bersac; c'est justice : ni ma femme ni moi nous n'avons de proches parens.

« C'est en ce sens, mon bon, que j'ai fait dresser le contrat par un notaire sûr qui connaît un peu la famille, mais qui m'a promis le secret. Le pauvre Célestin n'a pas voulu tremper le bout du doigt dans nos conventions, tant sa délicatesse est grande! Juge de sa surprise et de sa reconnaissance lorsqu'il se verra si largement avantagé par un homme dont la conduite et la profession lui faisaient une peur d'enfer!

« Tu n'imagines pas les préjugés saugrenus qui ont cours en province! Le plus intelligent et le meilleur de ces bourgeois exotiques fait peu de différence entre un Peau-Rouge et un écrivain de Paris. Bersac jeune a laissé voir une stupéfaction comique en apprenant que je ne buvais pas d'absinthe et que je ne fumais pas nuit et jour. Il me demande sérieusement si les auteurs et les acteurs de la Comédie-Française ne vivent pas pêle-mêle dans le même grenier? L'autre soir il est venu me trouver en grand mystère, et après un long préambule sur ses sentimens monarchiques et religieux il m'a confessé que sa femme, et ma future, et lui-même, et tous ses amis seraient péniblement affectés, si j'écrivais dans *l'Impartial*. Il paraît que *l'Impartial* de mon futur département est une feuille diabolique. J'ai bien ri; me vois-tu collaborateur de *l'Impartial* du cru!

« — Eh! cher monsieur, lui ai-je dit, j'ai de tous les journaux par-dessus les oreilles, et vous me rendriez un signalé service, si vous me fournissiez le moyen de n'en lire aucun.

« Il m'embrassa sur les deux joues et reprit d'un ton résigné : — Je sais que vos idées et vos croyances sont malheureusement différentes des nôtres; la royauté que nous rappelons de nos vœux n'a pas vos sympathies, vos ouvrages, que j'ai tous lus pour apprendre à vous connaître. trahissent en plus d'un endroit le hardiesse du libre penseur.

« — Eh bien?

« — Eh bien! ayez pitié de nous, c'est Hortense qui vous en prie. Souvenez-vous de temps en temps que nos illusions nous sont chères, et qu'il serait cruel de les heurter de front.

« — Mais c'est le premier élément des bienséances! M'avez-vous jamais vu, dans la conversation...

« — A Dieu ne plaise! Vous êtes le mieux appris de tous les hommes! Je pense seulement aux livres que vous écrirez, mon digne ami, à ces beaux livres, à tous ces livres dont nous serons un peu responsables là-bas, car la famille est solidaire en province, et ces brillans ouvrages que sans doute vous allez...

« — Quels ouvrages? quels livres? A qui en avez-vous? N'ai-je donc pas assez produit? Pensez-vous que je me marie pour continuer ce labeur abrutissant? Personne ne saura les efforts que j'ai

faits, depuis trois mois et plus, pour tirer une dernière mouture de mon sac. Je suis courbatu, épuisé, écœuré. Le peu que j'avais à dire, je l'ai rabâché dix fois pour une : le public se noie dans ma prose. Je lui donne ma démission; qu'il cherche ses plaisirs ailleurs, qu'il appelle des rieurs moins las et des amuseurs moins ennuyés!

« — Quoi! vous n'écrirez plus?

« — Non.

« — Sérieusement, vous ne voulez plus rien mettre sous presse?

« — Excepté les lettres de part que nous expédierons dans huit jours.

« — Votre parole d'honneur?

« — Mon cher monsieur, la parole d'un honnête homme est toujours parole d'honneur.

« — J'en prends acte, mon digne ami!

« Que ne puis-je te dessiner les mille grimaces de contentement qui ridaient sa petite figure! J'ai fait un heureux à bon marché, car, entre nous, je n'attendais qu'une occasion pour donner la littérature au diable. Quand je retourne la tête vers mon passé, je ne vois que sottises en action, en parole et en écriture. Et dire que je me suis cru poussé vers cette ornière par une espèce de vocation! Mon cher, il n'y a qu'un chemin dans la vie qui ne soit pas un cassecou, c'est celui où je compte me promener trente ans de suite dans une calèche à huit ressorts avec Hortense. Aimer, être aimé, vivre en joie, lorgner philosophiquement les vices et les ridicules d'autrui, voilà le seul lot enviable. Tu n'en crois rien? attends. Tu es jeune, l'ergot te démange, tu hérisses la crête en aiguisant ton bec: va, mon bonhomme, jette ton feu; mais, si l'occasion se rencontre à mi-route, fais comme moi, suis l'exemple de celui qui, pouvant devenir un fameux coq de combat, a choisi d'être un coq en pâte.

« Étienne. »

Cette lettre aurait dû me réjouir à plus d'un titre : elle m'ouvrait les portes les mieux closes, elle me rassurait sur les sentimens d'un ami, elle rendait justice à mon diagnostic, elle m'instituait en quelque sorte le légataire spirituel d'un vivant, puisque seul à Paris je pouvais annoncer et commenter la retraite d'Étienne. Cependant j'en fus atterré.

Peu m'importait de le savoir circonvenu et même dépouillé par ce vieux malin de Bersac : les affaires ne sont que les affaires, c'est-à-dire un détail de troisième ordre dans la vie des êtres pensans; mais qu'un homme de tant d'avenir eût abdiqué son art, soit volontairement par dégoût, soit par faiblesse pour lever les scrupules d'une famille inepte, voilà ce qui me crevait le cœur. Si personne ne lui

avait fait une condition de ce renoncement, il était véritablement à plaindre. C'était sans doute la fatigue des derniers mois qui le portait à se croire épuisé; mais que penser de lui, s'il avait sacrifié l'art aux exigences des Bersac, échangé tous ses droits à la gloire contre les lentilles de Bellombre? L'amour même n'excusait qu'à demi la honte d'un tel marché; je me demandai sérieusement si Étienne déserteur des lettres et traître à son propre talent méritait encore l'estime.

Le temps et la réflexion me rassurèrent un peu. Comment la veuve s'est-elle éprise du brillant écrivain? A force de le lire. Puisqu'elle aime ce beau talent, elle ne peut pas sans une contradiction monstrueuse en exiger le sacrifice. Le petit Célestin lui-même, tout marguillier qu'il est, ne doit pas souhaiter qu'un homme comme Étienne se coiffe de l'éteignoir. L'ex-notaire, l'ex-journaliste, l'ex-poétereau, l'ex-Ragotin, a conservé au fond du cœur un certain respect pour les lettres. Et quand même la femme, la famille et la province uniraient tous leurs efforts pour étouffer un esprit supérieur, quand il se prêterait docilement à ce meurtre, est-il maître de rester stérile et de ne point produire les chefs-d'œuvre qui sont en lui? Non, les fruits du génie, comme les fruits du corps humain, éclosent malgré tout lorsqu'ils sont arrivés à terme : livres, enfans, naissent au jour marqué par la nature; ni l'auteur ni la mère ne sauraient retarder d'une minute cette heureuse fatalité. Les grands hommes blasés qui nous disent : J'ai le cerveau plein de chefs-d'œuvre, et je tiens la porte fermée, pourraient laisser la porte ouverte impunément.

Je fis publier les détails qu'Étienne m'avait confiés à cet usage, mais je me gardai de répandre le bruit de son abdication. Tout Paris admira le bon goût et l'esprit de cette provinciale qui se donnait le luxe d'enrichir un homme supérieur. Les journaux prophétisèrent que le grand producteur, libre enfin de tout souci, allait se concentrer dans quelques œuvres capitales; mais la rédaction des lettres de part étonna les confrères et les amis du marié. En voici la teneur exacte :

« M. Étienne a l'honneur de vous faire part de son mariage avec M[me] Hortense de Garennes, veuve de M. Bersac aîné. »

« M. et M[me] Bersac jeune ont l'honneur de vous faire part du mariage de M[me] Hortense de Garennes, veuve de M. Bersac aîné, ancien juge au tribunal de commerce, ancien membre du conseil d'arrondissement, leur belle-sœur, avec M. Étienne, propriétaire et rentier en cette ville. »

EDMOND ABOUT.

(La seconde partie au prochain n°.)

UN

PRÉFET DE PARIS

SOUS L'EMPIRE

Frochot, préfet de la Seine (histoire administrative, 1789-1815), par M. Louis Passy.

La vérité historique, pour les périodes violentes et tourmentées, ne se dégage que très imparfaitement des archives officielles. Celles-ci nous donnent la succession des événemens, les dates, les motifs avoués, les résultats éclatans; elles expriment assez fidèlement la physionomie et le style d'une époque; elles permettent de tracer les grandes lignes du tableau, elles ne livrent point la vérité tout entière. Mille détails leur échappent, qui souvent même ont été ignorés de la génération au milieu de laquelle les faits se sont accomplis. Les générations suivantes recueillent une vue d'ensemble qui laisse dans l'ombre non-seulement les incidens et les acteurs secondaires, mais encore ce que l'on pourrait appeler le côté intime et particulier des événemens et des hommes. De là l'intérêt qui s'attache aux mémoires, aux biographies, documens accessoires, mais nécessaires, qui s'ajoutent aux archives officielles, tantôt pour leur apporter l'appui de témoignages plus précis, tantôt pour modifier et même pour contredire leurs affirmations. A mesure que se déroule la période révolutionnaire qui en France a clos le XVIIIe siècle et qui commence le XIXe, les faits se pressent

si nombreux et si inattendus, les personnages s'agitent dans une mêlée si confuse à travers les formes changeantes du gouvernement, que la procédure régulière de l'histoire devient absolument insuffisante. Pour découvrir la raison des événemens et les ressorts qui ont fait agir et parler les hommes dans les circonstances les plus mémorables, il faut consulter les correspondances privées, les révélations personnelles, et demander aux papiers de famille ce que les archives publiques ne contiennent pas. Chaque jour nous amène de ces publications posthumes qui répandent de nouvelles lumières sur l'histoire de la révolution et de l'empire. Il n'est point nécessaire que l'auteur ait joué un rôle prépondérant; il suffit qu'il ait vu de près les hommes et les choses, et qu'il soit sincère. Parmi ces témoins, Frochot mérite d'être écouté. Député à l'assemblée constituante et ami intime de Mirabeau, il assista de près aux débuts et aux rapides progrès de la révolution. De retour dans son département (celui de la Côte-d'Or), il eut à observer et à subir tous les périls de la terreur. Enfin, préfet de la Seine sous le consulat et pendant la plus grande partie de l'empire, il se consacra tout entier, sous l'œil du maître, à un immense travail de réorganisation administrative dont la trace n'est point effacée. Mêlé à toutes les vicissitudes de la politique, en contact avec les chefs de la révolution, puis avec l'empereur, Frochot se trouvait dans les meilleures conditions pour juger les événemens et pour en rendre compte. Il n'a point écrit de mémoires, mais il a laissé de nombreuses notes au moyen desquelles M. Louis Passy, s'inspirant d'une affection et d'un devoir de famille, a pu composer sa biographie. Nous y trouvons des détails inédits sur Mirabeau, un récit de la terreur en province, et un exposé du régime administratif auquel fut soumise la ville de Paris après le consulat. Nous y voyons également quels étaient le rôle et l'attitude d'un haut fonctionnaire sous le premier empire. Cette biographie n'est donc pas sans intérêt; elle se rattache à l'une des périodes les plus instructives de notre histoire, et elle nous transmet les impressions et les sentimens de la génération politique qui a vécu de 1789 à 1815.

I.

Né à Dijon en 1761, Frochot, après avoir terminé ses études de droit, se maria et alla se fixer à Aignay-le-Duc, où il acheta en 1785 les charges de prévôt royal et de notaire. Le mouvement de 1789 le trouva dans ces deux fonctions, et ce fut en qualité de prévôt royal qu'il présida le 13 mars 1789 l'assemblée de la communauté d'Aignay-le-Duc dans laquelle devaient être désignés les

électeurs du bailliage chargés de prendre part à la nomination des députés aux états-généraux. Élu par acclamation député du bourg d'Aignay-le-Duc, c'est encore lui qui conduit les délibérations de l'assemblée du bailliage et qui dresse les cahiers dans lesquels le tiers-état demande « le retour périodique des états-généraux, le vote par tête et non par ordre, le consentement indispensable de ces mêmes états à tout impôt et à toute mesure de finance, la responsabilité des ministres et partant l'irresponsabilité du roi, l'abolition des lettres de cachet, la liberté de la presse, l'inviolabilité du droit de propriété, la rédaction d'un code civil, criminel et commercial, l'égalité de la justice, l'abolition des justices seigneuriales et des tribunaux d'exception, la suppression des corvées et de certains droits féodaux. » Frochot fut nommé à l'unanimité député aux états-généraux. Le second député du tiers, professant les mêmes principes, obtint une forte majorité. Ces deux candidats avaient triomphé très aisément de ceux qui avaient l'appui du bailli et du lieutenant-général du bailliage, c'est-à-dire qu'ils l'avaient emporté sur les candidats officiels. Les députés élus représentaient l'opposition libérale. Royalistes déclarés, ils demandaient avant tout l'égalité devant la loi. La bourgeoisie ne réclamait alors rien de plus. Elle voulait des réformes sans recourir à la révolution. Elle ne songeait pas à la démocratie, qui se tenait derrière elle et dont la voix demeurait encore étouffée. Les choses se passèrent ainsi dans presque toute la France pour les élections du tiers-état. Si Louis XVI et ses ministres, effrayés de la détresse générale, adressaient un sincère appel à la nation, les autorités provinciales et les fonctionnaires locaux, témoins de l'effervescence que provoquait ce premier éveil de la liberté politique, tentaient d'enrayer le mouvement en accordant leur patronage à des candidats que leur intérêt devait rattacher au parti de l'ancien régime. La bourgeoisie résista d'instinct à cette pression qui peu d'années plus tôt, alors que la mesure n'était pas encore comble et que le malaise de la nation était moins profond, aurait sans doute produit une composition toute différente des états-généraux; mais, en secouant le joug des autorités provinciales et en repoussant les candidatures officielles, qui ne lui offraient que des représentans timides et très effacés, la bourgeoisie était loin de prévoir et de désirer la révolution qui allait sortir de ses votes. Elle entendait simplement que ses vœux et ses doléances fussent portés au pied du trône avec les sentimens de respect et de fidélité qu'elle gardait au régime monarchique; elle était conservatrice autant que libérale, on peut même dire que son libéralisme avait pour objet l'affermissement de la royauté. Il convient de bien marquer ce point de départ; si l'esprit de réforme, à peine en mouvement, s'emporta

jusqu'à la révolution, si le premier essai du régime représentatif aboutit à la chute de la royauté, à la convention et à la terreur, ces conséquences échappaient aux prévisions et trompaient cruellement les espérances du tiers-état.

Frochot arrive à Versailles pour l'ouverture des états-généraux. Le 5 mai 1789, il assistait à la séance royale, remplie par les discours de Louis XVI et de ses ministres, et levée brusquement après le compte-rendu financier de Necker. La cour savait que dans cette séance même, en présence du roi, Mirabeau voulait poser et faire résoudre la grande question de la réunion des trois ordres. Il avait préparé un discours dont le brouillon, écrit tout entier de sa main, a été trouvé dans les papiers de Frochot. Voici en quels termes à la fois respectueux et fermes s'exprimait le futur tribun : « Achevez votre ouvrage, ô prince magnanime! vous avez eu la haute pensée, le sentiment vertueux de soumettre votre prérogative même à la discussion de ce peuple, de qui tout pouvoir émane sans doute, mais dont les acclamations vous donneraient le sceptre, si déjà vous ne le possédiez. Pourriez-vous hésiter à faire examiner par ce même peuple les réclamations hautaines de certains privilégiés qui voudraient préjuger une question sur laquelle la volonté générale peut seule prononcer? Ne confiez pas aux préjugés des ordres ce qui doit être réglé par la raison de tous. Ne hasardez pas le fruit de la plus belle action de votre règne. Ne rejetez pas le seul moyen que vous ayez de connaître l'opinion, le vœu vraiment national. Il est digne de votre majesté de craindre d'influer par sa présence sur nos délibérations; mais, si l'on est parvenu à élever quelques doutes dans son esprit sur la justice de nos demandes, les communes supplient votre majesté de permettre que cette grande discussion qui va décider du sort de cette assemblée et peut-être de la monarchie soit débattue devant vous. Vous discernerez bientôt alors de quel côté sont la justice, la vérité, les bonnes intentions, le zèle pour le trône et l'amour pour votre personne sacrée. » Sur le papier qui renferme ce projet de discours, Frochot a écrit : « Le discours ne fut pas prononcé. Le roi s'y attendait, et aussitôt que les ministres eurent fini de parler, il se leva et rompit la séance. » Manœuvre impuissante pour étouffer l'unanime volonté du tiers-état. La réunion des trois ordres était et devait être le premier acte du nouveau régime représentatif. Elle était réclamée dans tous les cahiers; les députés les plus modérés n'admettaient sur ce point capital ni hésitation, ni transaction. Le parti de la cour, qui comptait opposer aux exigences prévues de la bourgeoisie l'intérêt et le dévoûment du clergé et de la noblesse, ne gagna rien à la suppression du discours que Mirabeau avait préparé pour la séance du 5 mai.

La lutte commença dès le lendemain; après mille incidens dont l'histoire a conservé le récit, elle aboutit au serment du Jeu de Paume (20 juin) et à la foudroyante apostrophe que Mirabeau lança le 23 juin au marquis de Dreux-Brézé. Entre la harangue mesurée, respectueuse et fidèle dont le texte nous a été transmis par Frochot, et le vigoureux défi qui termina la séance du 23 juin, il s'était écoulé moins de deux mois. Ce court délai avait suffi pour consommer la révolte et la victoire du tiers-état.

Ce fut à la suite des journées d'octobre que le modeste député de la Côte-d'Or entra dans la familiarité de Mirabeau. Une émeute terrible, suscitée suivant les uns par la famine, suivant les autres par les intrigues du duc d'Orléans, avait éclaté à Paris. Lafayette, alors dans toute la force de sa popularité, n'avait pu rétablir l'ordre qu'en ramenant de Versailles le roi et la cour, et en conseillant le départ du duc d'Orléans, qui fut chargé d'une mission en Angleterre. Mirabeau, qui passait pour être attaché au parti d'Orléans, considérait le départ du prince comme une désertion et comme une faute. Il voulait que le procès dans lequel était impliqué un prince du sang membre de l'assemblée nationale fût jugé par l'assemblée elle-même, et il prépara un discours dont la minute, écrite et corrigée de sa main, a été aussi trouvée dans les papiers de Frochot. « Depuis des mois entiers, écrivait-il, on m'accuse d'être un des principaux agens du duc d'Orléans, et, pour tout dire en un seul mot, son complice; j'ai pu, j'ai dû mépriser ces dégoûtantes absurdités aussi longtemps qu'elles n'ont été que le perfide passe-temps de l'envie et de la malignité. J'ai tâché de répondre par mes services, et j'ai regardé toutes ces machinations comme le véritable émolument de ma chevalerie; mais aujourd'hui que le départ de M. le duc d'Orléans et les motifs qu'en donnent ses ennemis accréditent tous les bruits injurieux contre ce prince et ceux dont on a jugé à propos de composer son parti, je relève moi-même ces allégations, et je provoque les accusateurs au grand jour. Je demande donc que le président se retire le plus tôt possible vers le roi, et le supplie en votre nom de faire revenir M. le duc d'Orléans pour reprendre immédiatement ses fonctions, rendre compte de sa conduite, si elle est inculpée, et subir contradictoirement avec ses accusateurs, quels qu'ils soient, le procès dont vous indiquerez l'objet, les formes et les juges. »

Au moment de prononcer ce discours, Mirabeau s'arrêta devant les conseils de Frochot, qui lui signala l'inutilité, peut-être même l'imprudence d'une telle démarche. Avec cette facilité qui souvent entraîne d'un extrême à l'autre les âmes passionnées, il se rapprocha de Lafayette, rechercha son alliance, conçut la pensée de

former avec l'homme le plus populaire de la révolution un ministère qui, remplaçant Necker et Montmorin, aurait représenté avec plus d'autorité le roi devant la nation et la nation devant le roi. Qui sait ce qu'il fût advenu de cette combinaison qui, au moment où elle occupa l'esprit de Mirabeau, pouvait arrêter le mouvement révolutionnaire, dissiper les illusions et les craintes de Louis XVI, combler l'abîme qui allait se creuser de plus en plus profond entre le souverain et le peuple? Necker, qui voyait sa position menacée, para le coup en faisant voter par l'assemblée nationale la loi qui interdisait à tout député d'accepter le ministère. Ce vote fut le commencement du suicide de la royauté. Il consacra le divorce entre l'ancien régime et les hommes nouveaux; il isola le roi de la nation, il priva la cour des dévoûmens qui auraient pu la servir en l'éclairant et lui apporter le concours de la popularité, puisée aux sources mêmes de la représentation nationale. — Nous avons eu depuis cette époque autant de révolutions que de régimes politiques. A quoi donc sert l'histoire, si elle ne démontre pas que ces révolutions sont nées le plus souvent de la composition même des ministères, formés de personnages qui n'avaient jamais eu ou qui avaient perdu le prestige nécessaire de la popularité, ou que la seule volonté du souverain prenait en dehors des mobiles désignations de l'opinion publique et des ambitions légitimes qui s'agitent dans les assemblées? Ainsi, dès le début de la lutte qui devait s'engager fatalement entre l'ancien régime et le nouveau, une loi malencontreuse, inspirée à Necker et à ses collègues par l'ambition de conserver le pouvoir en écartant les compétiteurs, à l'assemblée nationale par un faux scrupule d'indépendance, venait anéantir le moyen le plus efficace de rapprochement et de conciliation. Les hommes éloquens, influens, pénétrés du sentiment national, Mirabeau, Barnave et tant d'autres dont les noms ornent cette première et immortelle période de nos annales parlementaires, se voyaient éloignés du pouvoir. L'action leur était ravie, et avec elle l'honneur et le devoir de la responsabilité, qui impose la modération. Il leur restait la parole, mais la parole irresponsable, qui s'emporte si vite, qui s'enivre au bruit des applaudissemens, qui trop souvent s'égare dans les déclamations périlleuses avant de s'élever jusqu'à l'éloquence. La constituante aurait pu donner à Louis XVI des ministres et à la France nouvelle des hommes d'état: malheureusement elle fut condamnée de par la loi à n'avoir que des orateurs, et au lieu de former un gouvernement elle prépara l'ère des tribuns.

Mirabeau ne pouvait donc pas être ministre; son action n'en fut pas moins grande. Portant la parole tantôt contre les conseillers

aveugles de la royauté, tantôt contre les imprudentes doctrines qui déjà pervertissaient l'esprit de 1789, il remplit le rôle d'avocat-général du tiers-état, c'est-à-dire de la nation monarchique et libérale. L'armoire de fer a révélé le secret de ses relations avec la cour; les mémoires du comte de La Marck nous ont appris comment dès le mois de juin 1789 Mirabeau se montrait disposé à soutenir la cause de la royauté. Les débats de l'assemblée constituante et les papiers de Frochot nous montrent avec quelle ardeur, par quels procédés, il défendait en même temps la cause populaire, et comment il obtenait dans toutes les discussions un ascendant qu'aucun orateur n'a jamais égalé.

Ainsi que le remarque M. L. Passy, « la carrière et les travaux de Mirabeau se divisent en deux parts très distinctes; l'une secrète, l'autre publique; l'une diplomatique, l'autre oratoire; la part de la cour et la part du public. » Pour ses rapports avec la cour, il se servait d'un intermédiaire sûr et discret, du comte de La Marck; pour ses travaux législatifs, il avait la collaboration du pays tout entier. Une décision royale lui avait accordé la franchise postale : il recevait par chaque courrier des monceaux de lettres et de documens de toute nature sur les questions à l'ordre du jour. Il avait des bureaux, des secrétaires, ce qu'il appelait son *atelier*, pour lire cette énorme correspondance et pour préparer les élémens des discours qu'il prononçait à l'assemblée. Frochot, devenu son ami, était au premier rang dans sa confiance. Mirabeau usait et abusait de lui. Il lui demandait à tout moment son avis, des notes, des mémoires; il le chargeait de se concerter en son nom avec les membres de l'assemblée; il l'associait aux délicates négociations parlementaires qui précédaient les votes importans. Les habitudes laborieuses de Frochot, son esprit conciliant, sa probité, sa modestie, le rendaient tout à fait propre à ce rôle secondaire, qu'il remplit avec un dévoûment absolu. Les documens recueillis par M. L. Passy montrent bien à quel degré l'intimité s'était établie entre ces deux hommes, et on y trouve des indications précieuses sur la vie publique et le caractère de Mirabeau.

Mirabeau a laissé un grand renom comme orateur. Sa parole retentit encore dans la postérité. On cite de lui des fragmens considérés à juste titre comme des modèles de l'éloquence. En citant ces fragmens dans les cours de littérature ou dans les histoires de la révolution, l'on se figure un génie éclatant, mais inégal, apparaissant dans les grandes occasions, indifférent aux petites causes, et ne frappant des coups de foudre qu'aux heures où la passion l'enflamme. Ce jugement est incomplet. Mirabeau dédaignait d'être homme de parti; mais, si l'on suit avec attention les débats de l'as-

semblée constituante, on voit qu'en toute occasion, grande ou petite, sur les moindres incidens comme sur les plus graves questions constitutionnelles qui s'agitaient alors pour la première fois, il prenait la parole et exprimait son opinion, non point à coups d'éloquence, mais dans des discours qu'il avait préparés avec le plus grand soin, et dans lesquels la méditation et la lente étude éclairaient les inspirations de son génie. Ce fut là le secret de sa puissance oratoire. Politique, diplomatie, législation, finances, il savait tout; il discutait sur toutes choses avec une supériorité incontestable. Son atelier de collaborateurs lui fournissait des argumens pour toutes les causes, des armes pour toutes les luttes. Comme il avait l'ambition très haute, il voulait qu'aucun décret, aucun vote ne fût proclamé dans l'assemblée sans sa permission, et il travaillait en conséquence. Si l'éloquence était en lui naturelle comme la passion, elle n'arrivait que comme l'auxiliaire d'un labeur acharné. Ce fut par le travail que Mirabeau acquit tant d'influence et atteignit à la gloire. A cet égard, Frochot, qui travaillait avec lui et pour lui, est un sûr témoin.

Il n'est pas indifférent de connaître les procédés de travail du plus puissant orateur de la révolution. A cette époque, les plus importantes discussions roulaient sur des questions de principes. Très rarement on débattait ce que l'on appelle aujourd'hui les questions d'affaires. Les économistes, après la chute de Turgot, jouissaient d'un médiocre crédit, et les statisticiens n'avaient point encore accumulé ces gros volumes de chiffres où les orateurs des tribunes contemporaines vont s'approvisionner si facilement pour leurs discours. Les grandes discussions appartenaient donc au domaine des théories constitutionnelles et législatives, elles s'inspiraient des enseignemens de l'histoire et surtout des doctrines philosophiques empruntées aux publicistes du XVIIIe siècle; on y entendait fréquemment des échos de Voltaire et des lectures de Rousseau, dont le *Contrat social* était pour les jeunes esprits une sorte d'évangile politique. Dans ces débats solennels, les discours étaient le plus souvent écrits. Mirabeau, avec sa grande facilité de parole, se conformait à l'usage général. Il écrivait ses exordes et ses péroraisons, et ne se laissait aller à l'improvisation que dans les développemens du discours, non sans avoir mûrement préparé l'ordre et les termes mêmes des argumens. Quand il devait répondre à un adversaire, à Barnave, à Cazalès, à Maury, ses amis prenaient des notes, et le soir on se livrait en commun à un long travail pour le discours du lendemain. Ordinairement c'était Frochot qui recueillait les notes et faisait l'office de secrétaire. Quelquefois, Mirabeau impatient s'emparait de la plume et traçait rapidement le plan de sa réponse

pendant que l'adversaire parlait. On a trouvé dans les archives de Frochot la feuille de papier sur laquelle Mirabeau, lors de la fameuse discussion sur le droit de paix et de guerre, prépara instantanément l'admirable réponse qu'il fit à Barnave.

En voyant avec quelle violence d'argumens et de langage Mirabeau attaquait souvent les actes des ministres et les manœuvres de la cour, il était bien difficile de soupçonner qu'il reçût en secret des subsides de la cassette royale. On le supposait riche de la succession de son père, qui était mort en juillet 1789; mais cette succession se trouvait compromise par de nombreux procès, et d'ailleurs l'existence peu ordonnée que menait Mirabeau, jointe aux frais extraordinaires que lui coûtait l'organisation de son cabinet politique, l'aurait promptement ruiné. Dès son entrée aux états-généraux, il était à bout de ressources. En septembre, il écrivait au comte de La Marck « qu'il manquait du premier écu, » et il acceptait un prêt de cinquante louis! Lafayette, qui avait été mis au courant de ses embarras, lui offrit à cette époque une somme de cinquante mille livres sur la liste civile ou une ambassade. Mirabeau refusa : les cinquante mille livres ne l'auraient point sauvé; une ambassade l'eût éloigné de la tribune, où le retenaient son ambition et ses goûts. Cependant à la fin de l'année il lui fallut céder. Par l'entremise du comte de La Marck, il accepta du roi le paiement de ses dettes, qui s'élevaient à plus de deux cent mille livres, une pension mensuelle de six mille livres et des billets pour une somme de un million, payable à l'expiration de l'assemblée nationale. Le marché ainsi conclu, le grand orateur devenait le stipendié de la cour, et cependant avec quelle hauteur, on pourrait presque dire avec quelle indépendance, il portait sa chaîne dorée! Ceux-là mêmes qui le payaient étaient confondus de son audace. La reine Marie-Antoinette, épouvantée par cette parole dont les échos semblaient ébranler le trône, se disait trahie. C'est que Mirabeau, résolu dès le premier jour à faire triompher la révolution, mais décidé en même temps à sauver la royauté, demandait à ces deux clientes ce que chacune d'elles pouvait lui donner : à l'une la popularité, à l'autre l'argent qui lui était nécessaire pour soutenir son double rôle. Son attitude et son langage, après comme avant le pacte secret qui le liait à la cour, demeurèrent fidèles à ses opinions. Il se laissa payer pour agir et pour parler comme il l'aurait fait, si l'état de sa fortune privée ne l'avait point obligé à accepter un subside. Certes il ne faut point excuser cette grave faute de l'orateur politique. Tout homme qui se voue aux affaires publiques doit premièrement se mettre à l'abri du moindre soupçon qui soit de nature à diminuer l'autorité de sa parole ou de ses écrits. Il

n'est pas permis de déroger à ce principe, qui assure l'absolu désintéressement de la conscience, et Mirabeau, recevant en secret le salaire de son éloquence, ne saurait échapper aux censures de l'histoire. D'un autre côté, comment ne pas reconnaître, au moins comme circonstance atténuante, qu'il ne se plia jamais aux préjugés ni aux passions du parti qui le payait, et qu'il garda jusqu'au bout, non pas seulement l'apparence, mais encore la réalité d'un libre jugement. Dans son entourage le plus intime, personne, à l'exception du comte de La Marck, ne suspectait sa parfaite indépendance. Lorsque ses ennemis l'accusaient d'être vendu à la cour, lorsque l'on colportait dans les rues de Paris la grande trahison du comte de Mirabeau, ces attaques, qui à des époques moins tourmentées ont poursuivi les plus purs caractères, passaient pour de banales calomnies. Frochot, son exécuteur testamentaire, les repoussait avec mépris. Il avait vérifié ses papiers et sa correspondance, il n'y avait rien trouvé de suspect; il n'avait découvert que des dettes, et ce fut avec l'émotion la plus sincère qu'il vint demander à l'assemblée de payer les funérailles de Mirabeau, mort insolvable.

Après la mort de Mirabeau, Frochot se rallia naturellement au parti constitutionnel. Celui-ci, tout en déplorant les fautes de la cour, voulait sauver la royauté et arrêter les progrès de l'idée républicaine, qui déjà commençait à s'exprimer ouvertement dans les clubs. Frochot ne parut que rarement à la tribune. Ce fut lui cependant qui souleva devant l'assemblée la première motion relative à la révision de la constitution. Modeste pour lui-même, il était modeste également pour la grande œuvre à laquelle il venait de coopérer; il ne croyait pas que la constitution dût être éternelle, et il désirait voir régler d'avance la procédure d'une révision qui conciliât la stabilité du régime représentatif avec le droit de réformer le pacte constitutionnel selon la volonté de la nation. Le discours qu'il prononça sur ce grave sujet lui mérita l'estime de ses collègues et les félicitations affectueuses de ses amis. « Ce discours, lui écrivit Cabanis, comptera pour votre gloire. Votre timidité vous a commandé, et il fallait écarter ce je ne sais quoi qui tourmente tout homme qui vaut quelque chose. » La tribune n'a jamais appartenu aux timides. Frochot était plus à l'aise dans les discussions intimes des comités et dans l'étude des projets de loi, qui exigeaient les notions de législation pratique auxquelles ses précédentes fonctions l'avaient préparé. Il rédigea presque en entier la loi sur le notariat. Il prit part au débat sur l'organisation judiciaire, et il vota, d'accord avec la majorité, l'élection des juges par le peuple. Étrange revirement des opinions! aux yeux de bien des gens, on passerait au-

jourd'hui pour un révolutionnaire, si l'on venait proposer de livrer au scrutin populaire le choix des magistrats. En 1791, la majorité de l'assemblée constituante n'hésitait point à enlever à l'autorité royale une prérogative qui, après comme avant la révolution, sous la république de 1848 comme sous la monarchie constitutionnelle, est demeurée sans conteste attachée à l'exercice du pouvoir exécutif. Et cette majorité se composait de magistrats, de jurisconsultes, d'hommes modérés, tels que Frochot. Quels devaient être les abus, les dénis de justice de l'ancien régime pour qu'un pareil vote sortît d'une telle assemblée!

II.

L'assemblée constituante avait décrété que ses membres ne pourraient pas être éligibles pour l'assemblée législative : lourde faute que la France devait cruellement expier! De même que la royauté avait commencé son suicide en admettant l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et le mandat de député, de même les constituans commettaient un véritable acte d'abdication en s'exilant de l'assemblée qui devait inaugurer la mise en pratique du régime nouveau. Non-seulement ils livraient à d'autres mains l'instrument délicat et fragile qu'ils venaient de créer, cette constitution où les premiers représentans du peuple avaient inscrit les principes du droit national, mais encore ils rompaient brusquement la tradition du parti monarchique et libéral qui avait exprimé la pensée de 1789. Quand on relit les débats de la constituante, on est émerveillé du nombre et de la variété des talens qui se rencontrèrent dans cette première assemblée, et l'on comprend que ces esprits d'élite, impatiemment courbés sous les classifications de l'ancien régime, se soient tout d'un coup redressés avec une telle force d'épanouissement. Pouvait-on espérer que le pays produirait une seconde pléiade d'hommes politiques capables de continuer l'œuvre de ceux qui allaient disparaître? A supposer que la France fût assez féconde en intelligences et en caractères pour subvenir à ce recrutement immédiat de nouveaux députés, elle était privée de l'expérience qu'avaient acquise les députés anciens, et qui était plus que jamais nécessaire pour assurer la bonne direction des affaires publiques. Leur mission terminée, la plupart des constituans retournèrent dans leurs provinces, où ils briguèrent les fonctions locales, qui étaient devenues électives. Frochot se retira dans son bourg d'Aignay-le-Duc, au milieu de ses concitoyens, qui le nommèrent juge de paix.

L'agitation politique commençait à se répandre dans les provinces. Bien que les communications entre la capitale et les di-

verses régions du territoire fussent encore très lentes, les événemens de Paris avaient leur contre-coup presque immédiat dans les départemens les plus éloignés. Le mot d'ordre partait du club des jacobins. Il s'était formé dans chaque canton des sociétés populaires où se débattaient en pleine liberté les doctrines de la révolution. Les fonctionnaires de la monarchie ayant disparu avec les anciennes circonscriptions politiques, il fallut pourvoir à leur remplacement par une série d'élections intéressant le département, le canton et la commune. Aux discussions de principes venaient se joindre les compétitions personnelles, qui se produisaient jusque dans les moindres hameaux. La plupart des historiens ne sont occupés que de ce qui se passait alors à Paris; mais ailleurs l'émotion politique n'était pas moins vive. Nous avons eu depuis cette époque d'autres révolutions où Paris joua seul un rôle actif, tandis que les provinces se soumettaient, dociles et résignées, aux destinées qui leur étaient faites. En 1790 et 1791, l'effervescence et l'agitation étaient générales; elles régnaient dans toutes les parties de la France, dans toutes les classes de la population. Nous pouvons en juger par le tableau que nous présente le petit canton d'Aignay-le-Duc. C'est comme une miniature de la France réformée, entraînée sur la pente de la révolution, et s'écartant par bonds rapides de la ligne droite que lui a si laborieusement frayée la constitution. Sous ce rapport, le récit extrait des papiers de Frochot prend les proportions d'un véritable document historique.

La société populaire d'Aignay avait été fondée en avril 1790. On s'y réunissait d'abord tous les quinze jours sous la présidence du curé ou du maire pour y lire les journaux de Paris. Quelques mois à peine s'étaient écoulés, que déjà la société en était venue à correspondre avec le club des jacobins et à lui envoyer des notes sur l'état des esprits, le taux des fortunes et les relations des personnes dans le district. En juillet 1791, après la fuite du roi à Varennes, elle demanda la mort de Louis XVI. Pour un simple club de canton, c'était aller vite en besogne. Frochot, dont les opinions libérales étaient fort distancées, s'abstint d'abord d'assister aux réunions de la société populaire; mais son silence ne tarda pas à devenir suspect, et dans l'intérêt même de son canton il dut s'arracher aux tranquilles occupations du prétoire pour affronter l'orageux forum d'Aignay. C'était au mois de mai 1792. Louis XVI, entraîné par l'assemblée, venait de déclarer la guerre à l'Autriche. Frochot accepta les fonctions de commissaire du recrutement pour la levée des volontaires, et il adressa aux gardes nationales du canton une proclamation ampoulée dans laquelle on a peine à reconnaître le langage du modeste député à la constituante. « Vaincus, leur disait-il,

nous reprenons des fers, nous recevons la mort, et par nous l'Europe est esclave. Vainqueurs, nous assurons à jamais nos libertés, celles de nos derniers descendans, et au milieu des douceurs de la paix nous attendons le réveil des peuples. » Deux mois plus tard, c'est lui encore qui est désigné pour prononcer dans la petite église d'Aignay l'oraison funèbre des volontaires qui ont péri dans le premier combat engagé contre les Autrichiens, et c'est encore le même pathos en l'honneur de la liberté et à la honte des tyrans. Il n'est point sans intérêt de noter ces variations rapides du langage politique. Ce style nouveau, c'était une époque, le prélude de l'égarement révolutionnaire, qui, faussant le génie de la France, son génie littéraire en même temps que son génie politique, produisit l'exagération des sentimens et la boursouflure du langage, corrompit l'idée et la parole, et répandit dans toute la nation une sorte de contagion déclamatoire, ridicule autant que malsaine. La langue des jacobins faisait son tour de France et s'infiltrait dans ces innombrables sociétés populaires qui s'étaient formées à l'image du célèbre club de Paris. C'étaient partout les mêmes discours, emphatiques et vides. Rien ne fait mieux comprendre la France de 1792, rien ne fait mieux pressentir 1793 que cette littérature outrée et enflée du jacobinisme, à laquelle les esprits les plus honnêtes ne pouvaient plus résister.

Que l'on ne croie point que, si les hommes réputés sages forçaient ainsi la voix et s'élevaient au diapason populaire, c'était de leur part un acte de pusillanimité. Il faut se rendre compte de la situation très complexe dans laquelle se trouvait placée la génération politique de 1792. D'une part, sauf dans le haut clergé et dans les rangs élevés de la noblesse, il y avait en France un enthousiasme très vif et très sincère pour les conquêtes de 1789. Par l'abolition des droits féodaux, ces conquêtes profitaient directement aux populations des campagnes; par la suppression des priviléges de naissance et par l'admission plus large de la classe éclairée aux fonctions politiques, elles servaient les intérêts et l'ambition de la bourgeoisie des villes. La masse du pays appartenait réellement au parti de l'action, c'est-à-dire qu'elle voulait la réalisation complète des vœux émis dans les cahiers du tiers-état et l'exercice plein et entier des droits inscrits dans le préambule de la constitution, en un mot l'égalité civile et le gouvernement représentatif. Les menées du haut clergé et d'une partie de la noblesse, ainsi que les manœuvres indécises de la cour, en contrariant ce mouvement général, devaient nécessairement exciter des inquiétudes, créer l'irritation, et par l'aveuglement de la résistance provoquer les imprudences de l'action. Dès lors le langage

comme la conduite cessaient d'avoir le caractère d'un débat pacifique; c'était la guerre avec ses emportemens et ses violences. D'un autre côté, les chefs du tiers-état, les hommes qui, tels que Frochot, tenaient à conserver la constitution, se laissèrent promptement entraîner au-delà des bornes, soit qu'ils fussent dominés par la crainte d'un retour offensif de l'ancien régime, soit qu'ils sentissent la nécessité de suivre momentanément le mouvement populaire, si excessif qu'il fût, pour être toujours à portée d'en reprendre la direction et de le maîtriser. N'oublions pas qu'en même temps la France avait à faire face à une guerre étrangère, dirigée non point tant contre son territoire que contre ses institutions, à une guerre ouvertement déclarée par l'Europe de l'ancien régime à la révolution nouvelle. Comment s'étonner que la France entière ait perdu le sang-froid, que le patriotisme, surexcité par l'approche de l'ennemi, ait soulevé les foules, que cette sorte d'effarement national au sein d'une société désorganisée ait promptement abouti au tumulte, et que dans cette mêlée confuse les chefs, pour se faire écouter ou seulement même pour se faire entendre, aient crié le langage des soldats?

Frochot était donc redevenu en 1792 membre de la société populaire d'Aignay, qui lui avait décerné la présidence. La grande majorité de la population lui était reconnaissante et dévouée; mais déjà commençait à s'agiter une minorité turbulente, les partis se dessinaient. En face des constitutionnels et des modérés, les jacobins avaient arboré leur drapeau : ces jacobins d'Aignay se composaient du directeur des postes, d'un médecin, d'un vicaire, d'un serrurier, d'un peintre en bâtimens et d'un perruquier. Ces fortes têtes représentaient le parti révolutionnaire. Au commencement de décembre, on apprit à Aignay que l'on avait trouvé aux Tuileries la preuve des relations de Mirabeau avec la cour, et que la convention venait de porter un décret d'accusation contre la mémoire du grand orateur. Frochot, lui aussi, l'ami, le confident de Mirabeau, était donc un traître! Sa maison fut envahie et saccagée par l'émeute, et il dut se justifier en offrant sa démission de conseiller municipal. Le conseil refusa cette démission, mais la popularité de Frochot venait de recevoir une grave atteinte, et il lui fallut presque immédiatement donner des gages en faisant voter par la société populaire une adresse à la convention, adresse dans laquelle les citoyens d'Aignay faisaient acte d'adhésion à la république, et félicitaient les représentans du peuple d'avoir aboli la royauté. On vit cependant, par les termes de l'adresse, à quel point l'ancien constituant s'inquiétait de l'avenir de cette république qu'il n'avait point désirée, et avec quelle sollicitude il redoutait les excès et les

violences dont il avait failli récemment être victime. « Les mœurs, disait-il, voilà le véritable fondement des républiques, c'est là ce qui leur assure la prééminence sur les autres formes de gouvernement; mais c'est aussi ce qui rend leur établissement plus difficile et leur durée plus incertaine... Ce n'est pas assez de haïr les rois, il faut encore oublier leurs maximes; ce n'est pas assez de vouloir la république, il faut avoir les vertus qu'elle exige. » Tout en acceptant la république, Frochot doutait singulièrement de ces vertus. Sa profession de foi était au fond des plus tièdes. Elle lui était commandée par l'état général des esprits et par l'influence croissante du jacobinisme, influence contre laquelle il ne pouvait plus désormais lutter qu'en adoptant le principe républicain.

La petite république d'Aignay devenait de plus en plus turbulente. Le club, dont les réunions avaient lieu le mardi, n'était fréquenté que par les purs jacobins : les habitans paisibles, qui s'étaient montrés assidus pendant les premières semaines, n'avaient point tardé à reconnaître qu'il n'y avait pour eux aucun profit ni aucun plaisir à entendre les déclamations patriotiques du médecin ou du perruquier; ils finirent par rester chez eux, laissant les clubistes pérorer dans le vide. Frochot fut accusé d'avoir, par son modérantisme, « neutralisé la pétulance républicaine. » Il proposa de fixer les réunions au dimanche. « Tout le monde, dit-il, ne peut venir dans la semaine; chacun a son travail, ses occupations; n'en accusons pas nos concitoyens. Tel qui a préféré labourer son champ a ce jour-là bien servi la patrie. » Cette proposition n'eut d'autre effet que de le brouiller avec les curés du canton, qui craignaient de voir leurs ouailles délaisser l'église pour le club. Bref, une forte cabale s'organisa contre lui, et ses ennemis provoquèrent « un scrutin épuratoire qui déblayât la société du modérantisme dont elle avait été souillée. » Frochot sortit à son honneur de cette nouvelle lutte. Il se rendit à toutes les séances de la société, se justifia publiquement par des discours qui eussent été vraiment dignes d'une autre tribune, dit en face à ses concitoyens « qu'il y avait à Aignay, comme dans toute la France, deux sortes d'hommes, les intrigans et les peureux, » et il obtint à ce fameux scrutin épuratoire une majorité écrasante; mais il était dégoûté de ces combats continuels, et il finit par donner sa démission de membre de la société populaire. En temps de révolution, les choses se passent toujours ainsi : les modérés se lassent, les gens tranquilles restent chez eux, et le parti violent demeure infailliblement maître du terrain.

Nous voici au 14 juillet 1793. L'assemblée primaire du canton d'Aignay est convoquée pour accepter ou refuser la constitution

nouvelle décrétée par la convention. Il faut lire le procès-verbal de cette solennité politique et champêtre. C'est là encore un trait de la physionomie révolutionnaire. « En tête marchaient les commissaires des municipalités. Dix-huit jeunes filles vêtues de blanc et ornées de ceintures tricolores les suivaient. Sur un brancard de feuillage décoré d'emblèmes républicains et couronné par le bonnet de la liberté, les plus jolies filles du canton portaient l'acte constitutionnel. Un détachement de la garde nationale fermait la marche. Le cortége prit place dans l'église au bruit des salves d'artillerie, et une jeune fille récita un discours auquel le président répondit galamment. La garde nationale s'étant retirée, le secrétaire de l'assemblée lut les articles de la constitution et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La lecture achevée, l'assemblée, d'une seule voix, entonna les chants patriotiques; mais les chants et les acclamations ne suffisaient pas. On vota, et, à l'unanimité des quatre cent dix-sept votans, la constitution de 1793 fut acceptée. Après avoir chargé Claude Seroin, huissier, de porter à la convention le procès-verbal de cette séance, l'assemblée, au cri de *vive la république!* se rendit au pied de l'arbre de la liberté pour y célébrer par des hymnes l'allégresse de ce beau jour. » La même fête était organisée, à la même heure, dans tous les cantons de France; partout, aux rayons du soleil de juillet, les jeunes filles, vêtues de blanc, portaient à l'autel la constitution mollement étendue sur le feuillage, couronnée du bonnet de la liberté, acclamée, votée avec un enthousiasme unanime, et c'était la constitution de 1793! N'y a-t-il pas là un sujet d'amères réflexions pour tous les auteurs de constitutions? A quoi sert le baptême si bruyant des acclamations populaires? Que valent ces votes de l'enthousiasme? Non, l'expérience est faite, ne comptons plus les voix, ne nous livrons plus à de puériles opérations d'arithmétique pour proclamer qu'à tel jour, à telle heure, la nation s'est livrée définitivement à un régime politique, à une république ou à un homme. Le mérite, le droit d'un gouvernement, résident ailleurs que dans ces sortes de manifestations, qui trop souvent ont dégénéré en parades. La liberté ne procède point de l'acclamation. Elle cesserait d'être ce que nous voulons qu'elle soit, ce qu'elle est réellement, si elle demeurait subordonnée aux mobiles caprices d'un vote enthousiaste. Elle repose sur des principes indestructibles de morale, de justice, de tolérance, que les penseurs et les philosophes ont tirés de la conscience humaine, et qui, l'histoire le prouve, ne plient pas aussi facilement qu'on le suppose sous la tyrannie du nombre ou sous les efforts des passions. Pourquoi ne pas le rappeler? les foules interrogées ont toujours répondu affirmativement aux ques-

tions qui leur étaient posées. A tout elles ont dit oui, à la constitution de 1791, à la constitution de 1793, au consulat, à l'empire, et cela dans le rapide espace de quinze ans, c'est-à-dire dans le cours d'une même génération. Il n'est point permis, même à la nation souveraine, de se contredire à ce point. La raison proteste contre la légitimité de ces bruyans et perpétuels démentis. Les 417 citoyens d'Aignay qui, sur la demande de la convention, acceptèrent avec tant d'ensemble la constitution de 1793 savaient-ils ce qu'ils faisaient en ce beau jour d'allégresse? Ils votaient la terreur, et la France entière votait comme eux.

A partir de ce moment, le bourg d'Aignay fut livré au plus complet désordre; les séances tumultueuses de la société populaire se passaient en dénonciations et en invectives que se renvoyaient dans le langage du temps les révolutionnaires et les modérés. Le parti modéré était assurément le plus nombreux, mais les sans-culottes l'emportaient par l'audace et par la tactique. La parole ne suffisait pas; on écrivait, on imprimait libelles et mémoires. Des presses de Dijon sortait la « Déclaration authentique des vrais sans-culottes de la société populaire séante ci-devant à Aignay (Côte-d'Or), et actuellement à Beaunotte, pour se soustraire aux persécutions des feuillantistes, aristocrates, modérantistes, muscadins et fanatiques, adressée aux jacobins, aux sociétés affiliées et à tous les vrais amis de la patrie. » Frochot était naturellement le point de mire de ces ardentes dénonciations; après plusieurs mois de lutte, il succomba sous les efforts de ses adversaires, et le 16 février 1794 le représentant du peuple Bernard de Saintes, délégué par la convention nationale pour le département de la Côte-d'Or, lança contre lui un mandat d'arrestation. Frochot trouva d'abord un asile chez un de ses voisins. Le 24 février, et alors qu'on le supposait en fuite, il osa sortir de sa retraite et se présenter devant la société populaire, où il fit une dernière réponse aux attaques des sans-culottes. Cet acte de courage le perdit en révélant sa présence à Aignay. L'agent national somma la municipalité de livrer Frochot mort ou vif, et déclara traître à la patrie quiconque lui donnerait asile. Le 3 mars, le proscrit se remit lui-même entre les mains de l'autorité révolutionnaire, et le soir même il était écroué à la maison d'arrêt de Dijon, d'où il ne sortit que le 10 octobre, après la réaction de thermidor. Les terroristes d'Aignay durent trembler à leur tour. Les uns s'enfuient, un autre se tue, celui-ci devient fou, ceux-là demandent grâce. « Citoyens, dit Pajot, l'un des membres du comité terroriste, je fus placé dans le comité de surveillance par la force, installé par la force; ce fut le commencement de mon malheur. Ne connaissant ni lois ni décrets, à peine sachant écrire, la

majeure partie de mes collègues n'en sachant pas plus que moi, jugez comme il était facile de nous tromper! Les dénonciations occupaient la majeure partie de nos séances, et c'est là qu'on voyait la haine et la vengeance des collègues qui nous dirigeaient. Si l'on avait le malheur de discuter des opinions, ce n'était plus que menaces. Toujours tremblant, toujours dans les craintes, voilà comment j'ai passé les huit mois que j'ai exercé cette malheureuse place! » Tel était l'aveu naïf et misérable de l'un de ces hommes, comme il y en eut tant alors, qui servirent de comparses dans le drame de la terreur.

M. L. Passy, dont nous suivons la relation, puisée dans les papiers de Frochot et dans les archives de la Côte-d'Or, a consacré tout un chapitre à l'histoire de la terreur dans la ville de Dijon sous le proconsulat de Bernard de Saintes. Nous laisserons de côté cette partie de ses intéressantes recherches. Il s'agit là d'événemens trop connus, dont il a été fait depuis longtemps justice. A quoi bon s'arrêter à ces hideuses scènes qui ont déshonoré la révolution et qui auraient pu compromettre les conquêtes de 1789, si les conquêtes fondées sur la raison et la justice n'avaient point la vertu de traverser impunément tous les crimes? Chacun sait que l'année 1793 a vu la terreur régner dans la capitale et dans les grandes villes; mais ce que l'on ne sait pas aussi bien, et ce qu'il n'est pas inutile de rappeler, c'est que la terreur n'a pas épargné les plus minces bourgades! Partout l'esprit de haine et de vengeance inspirant de misérables coteries, les majorités paisibles opprimées par une minorité turbulente, la proscription s'acharnant contre la supériorité du mérite et contre le souvenir des services rendus, en un mot la terreur partout! Les violences de Paris n'auraient point suffi pour décourager et dégoûter les honnêtes patriotes de 1789. On aurait tenu compte des élémens révolutionnaires qui fermentent toujours dans une grande capitale, et l'on aurait dit ce que l'on a souvent répété depuis : Paris n'est pas la France! Malheureusement aucune partie de la France n'était épargnée. L'histoire du modeste canton d'Aignay, telle qu'elle nous est retracée d'après des documens authentiques, c'était à la même heure celle de tous les cantons. Ainsi s'expliquent le sentiment d'indignation qui s'empara du pays tout entier et la réaction qui suivit la terreur. Les esprits les plus libéraux étaient désabusés : ils ne désiraient certes point revenir à l'ancien régime; mais ils ne voulaient plus de la république. Dispersés sur tou les points du territoire, témoins et quelquefois victimes des excès révolutionnaires, les députés de la constituante, qui avaient conservé ou repris leur légitime influence sur l'opinion publique, attendaient une ère nouvelle, et se trouvaient naturellement prêts

à donner leur concours à tout gouvernement qui présenterait quelque garantie d'ordre et de paix. La terreur en province avait précipité le denoûment. Le directoire apparaissait comme une halte. Une révolution plus décisive était dans l'air. Le coup d'état du 18 brumaire trancha militairement le nœud gordien.

III.

Lorsque, au lendemain du coup d'état, Bonaparte organisa le sénat, le corps législatif et le tribunat, il rechercha et accueillit de préférence les noms qui se rattachaient à la période de 1789, en déclarant bien haut qu'il entendait demeurer fidèle à la cause de la révolution. Personne alors n'apercevait derrière l'acte de brumaire l'ombre d'une restauration monarchique, ni la menace d'une ambition personnelle. Aussi les hommes les plus distingués de la constituante n'hésitèrent-ils pas à se rallier autour du chef politique qui les appelait en dépliant leur ancien drapeau. Frochot suivit en cela l'exemple de ses anciens collègues. Dans la modestie de sa situation personnelle, il avait un titre particulier à l'attention du premier consul, qui, accueillant en lui l'ami de Mirabeau, le fit nommer d'abord au corps législatif, puis, en 1800, à la préfecture de la Seine.

Pour expliquer la conduite des anciens constituans qui prirent part au gouvernement issu du 18 brumaire, il suffit de se reporter aux témoignages écrits de cette époque et aux souvenirs directs que nous avons pu recueillir de la génération qui nous a précédés; ces témoignages et ces souvenirs attestent à quel point la révolution qui mit fin au gouvernement débile du directoire était désirée et attendue. Si l'acte de brumaire doit échapper aux critiques de l'histoire, ce n'est point parce qu'il a réussi, car le succès n'est pas un titre; ce n'est pas non plus parce qu'il fut ratifié par des millions de suffrages, car, d'après ce que nous avons vu à toutes les époques et dans tous les pays, il est permis à la raison, à la morale, à la justice, de ne point abdiquer devant les manifestations tumultueuses des scrutins populaires. Le coup d'état de brumaire puise sa justification dans le concours que lui donnèrent immédiatement ou dans un très bref délai la plupart des intelligences, des talens et des caractères qui formaient l'élite de la nation. Ces forces vives, que la terreur avait dispersées ou brisées, reparurent et s'employèrent presque toutes à la constitution du gouvernement nouveau. La France retrouvait à sa tête, dans l'état-major politique du consulat, les hommes qu'elle avait librement élus, dix années auparavant, pour la représenter à l'assemblée constituante : c'était là

sa garantie. Tandis que les révolutions qui s'accomplissent au nom et au profit d'un parti ou d'un homme laissent en dehors d'elles les chefs et les plus vaillans soldats des partis vaincus, dont la hautaine retraite est un embarras, un péril, une protestation vivace contre le vainqueur, la révolution de brumaire eut l'heureuse fortune de rassurer et de rallier momentanément tous les partis. Les gouvernemens ont pour témoins devant la postérité les hommes qui les servent : or le consulat a obtenu la consécration presque unanime des gens de bien et de mérite que la terreur avait laissés debout, il profita de leur dévouement et de leur services.

Le nouveau préfet de la Seine avait déjà eu l'occasion de s'occuper des affaires de Paris. En 1789 et 1790, Mirabeau s'inquiétait très vivement de l'état des esprits dans la capitale, des désordres qui y régnaient, des vices du régime municipal. Il se livra sur ce sujet à de profondes recherches, auxquelles il associait Frochot. « Jamais, écrivait-il en 1790 au comte de La Marck, autant d'élémens combustibles et de matières inflammables ne furent rassemblés dans un tel foyer... » A la suite venait une description très peu flatteuse de Paris et des incorrigibles Parisiens. Ce qu'il écrivait, il le disait tout haut, et cependant les Parisiens ne lui gardaient point rancune, car ils le nommaient chef de bataillon de la garde nationale et membre du directoire du département, mandat très populaire et très envié. « Paris m'attire, disait-il un jour à Frochot, c'est le sphinx de la révolution; je voudrais lui arracher son secret. » Il y eût échoué, comme ont échoué tant d'autres. Quoi qu'il en soit, Mirabeau et avec lui Frochot avaient pris une part active à tous les projets d'organisation qui intéressaient la capitale, le premier dans une pensée politique, le second au point de vue des réformes administratives, dont l'examen convenait mieux à ses habitudes de travail et à la nature de son esprit.

L'administration de Paris pendant la période révolutionnaire avait été nécessairement fort négligée. Sous le directoire, lorsque l'on put essayer d'y remettre un peu d'ordre, le budget des dépenses s'élevait à 15 millions environ, et celui des recettes à un peu plus de 3 millions; le surplus des dépenses devait être payé par le trésor national. Ce fut pour obvier à cette situation qu'une loi de 1798 institua l'impôt de l'octroi sous le titre d'octroi municipal et de bienfaisance, destiné principalement à couvrir les frais des hospices et de la distribution des secours à domicile. En 1802, l'octroi produisait 9 millions; début bien modeste pour un impôt qui s'élève aujourd'hui à plus de 100 millions. En 1812, le budget de la ville était fixé, en recette et en dépense, à la somme de 22 millions 1/2. Il faut dire que la condition de Paris n'était à aucun égard compa-

rable avec ce qu'elle est aujourd'hui, que la ville n'avait ni la même étendue, ni les mêmes ressources, ni les mêmes besoins. Les grandes dépenses concernant les monumens étaient payées entièrement sur les fonds de l'état. La population de Paris était trois fois moindre, les intérêts de la voirie et de la circulation n'exigeaient que des crédits assez minimes. Il n'y a donc point la moindre analogie à établir entre les deux époques. Ajouterons-nous qu'un emprunt de 8 millions fait à la caisse d'amortissement en 1808 et remboursable en seize annuités était alors une grosse affaire, et que, devant un excédant de dépenses de 2 ou 3 millions pour les années 1811 et 1812, le conseil municipal prenait une délibération désespérée, dans laquelle il évoquait « le gouffre du déficit! » Voilà où en était le crédit. — Ce qui caractérise surtout la période à laquelle demeure attaché le nom de Frochot dans l'histoire de l'édilité parisienne, c'est la réorganisation ou la création des principaux services, instruction publique, hôpitaux, marchés, abattoirs, prisons, et ce qui rehausse le mérite de ces réformes, c'est précisément l'exiguïté des ressources à l'aide desquelles elles furent commencées. L'exposé de ces mesures tient une grande place dans le travail auquel s'est livré M. L. Passy sur l'administration du département de la Seine et de la ville de Paris. On y retrouve le germe des institutions qui se sont développées sous les yeux des générations suivantes. Tout en reconnaissant l'intérêt que présente cette étude, nous préférons insister sur le caractère politique de l'administration municipale sous le consulat et sous l'empire.

Pendant la république, les conseillers municipaux et même la plus grande partie des fonctionnaires procédaient de l'élection. A ce système, le consulat substitua la nomination directe par le pouvoir exécutif. Pour Paris, le conseil-général, qui se composait de vingt-quatre membres nommés par le premier consul, remplissait les fonctions de conseil municipal. Les maires et les adjoints étaient conservés dans les douze circonscriptions, mais leurs attributions se bornaient à la tenue des registres de l'état civil et à la direction des bureaux de bienfaisance. Le préfet de la Seine et le préfet de police étaient placés au sommet de cette hiérarchie, qui fut maintenue sous l'empire. Ainsi, pour la constitution de son régime municipal, Paris était dans le droit commun : tous les agens étaient nommés par le gouvernement; l'élection n'existait plus nulle part.

Toutefois, en substituant la nomination directe par le gouvernement à l'élection populaire, le consulat n'entendait point subordonner les conseils-généraux aux délégués du pouvoir exécutif. On était trop près de 1789 pour concevoir une pareille idée. Voici au surplus quelle était sur ce point l'opinion du premier consul, expri-

mée en 1800 devant le conseil-général de la Seine, qui avant de commencer ses travaux s'était rendu aux Tuileries : « Le premier consul a témoigné le désir que le conseil-général eût toute l'étendue de temps et de pouvoir nécessaire pour remplir sa destination. Il a rappelé que le conseil-général du département était dans l'ordre de la constitution un contre-poids naturel à l'autorité du préfet, qu'il devait être l'œil du gouvernement comme le préfet en était le bras, qu'il devait par conséquent exercer sa vigilance non-seulement sur tous les actes de l'administration, mais encore sur tous les abus et les défauts de l'ordre public, et se rendre l'organe de ses concitoyens dans l'émission et la publication de tous les vœux, de tous les projets, de toutes les vues, qui peuvent tendre à l'amélioration de la chose publique, qu'il convenait que le conseil-général séant à Paris offrît à tous les conseils des autres départemens une sorte de règle et de type de conduite (1). » Tel était le langage de 1800. Il ne faut pas non plus oublier qu'à cette époque les conseils-généraux se composaient des hommes qui avaient concouru à la révolution de 1789, que le premier consul avait autour de lui, au sénat, au corps législatif, au tribunat, au conseil d'état, les survivans de la fraction modérée de la constituante, que la notion de liberté était encore vivante dans tous les esprits, et que le régime issu de brumaire ne pouvait justifier l'organisation nouvelle des conseils-généraux qu'en laissant aux membres de ces conseils une latitude d'appréciation et de discussion qui équivalait presque à l'indépendance. Le programme tracé en 1800 par Bonaparte lui-même imposait aux conseils-généraux le devoir d'empêcher le mal et leur donnait le droit de faire le bien. Aussi, tous les historiens sont d'accord là-dessus, il n'y eut point de période plus active, plus laborieuse, plus bienfaisante, que celle du consulat. Pendant trois ans, toutes les intelligences se mirent à l'œuvre, et la France fut réorganisée. Le gouvernement introduisit dans nos codes et dans notre système administratif ce qu'il y avait de pratique dans les idées de 1789; au-dessous de lui, les conseils-généraux et les conseils municipaux rétablirent l'ordre dans la gestion des affaires départementales et communales; Paris en particulier ressentit les bienfaits de ce nouveau régime, qui remplaçait avantageusement les délibérations tumultueuses de l'ancienne commune.

L'empire succède au consulat, et bientôt tout change. A Paris comme ailleurs, le conseil-général siége, délibère, étudie des plans, aligne des budgets; mais ses votes expirent au souffle d'une volonté toute-puissante. L'empereur assure de sa protection spéciale « sa

(1) Extrait des procès-verbaux du conseil-général de la Seine, session de l'an VIII.

bonne ville de Paris, » il la proclame « capitale de l'Europe, » il lui envoie des drapeaux et des canons pris sur l'ennemi; mais il fait et défait à sa guise les budgets, il consulte ou ne consulte pas le conseil-général, il décrète les chiffres, qui obéissent moins aisément que les hommes, et il dispose de Paris comme il disposait du reste de l'empire, comme il disposait de l'Europe. « Les devoirs des conseils-généraux, écrit-il en 1808, se bornent à faire connaître comment les lois sont exécutées. Ils sont autorisés à représenter les abus qui les frappent soit dans les détails de l'administration, soit dans la conduite des administrateurs; mais ils ne doivent le faire qu'en considérant ce qui est ordonné par les lois et par les décrets comme étant le mieux possible. » Or l'empereur ordonnait tout par décret; donc tout devait être pour le mieux. Telle était la doctrine de l'empire. Nous voilà bien loin du programme de 1800, et cependant le premier consul et l'empereur étaient le même homme, c'était à Paris le même préfet, c'était le même conseil-général. Par quelle pente, non pas insensible, mais très brusque au contraire, les pouvoirs publics se laissaient-ils entraîner si loin de leur origine, de leurs devoirs et même de leurs sentimens, car, si l'adulation était sur toutes les lèvres, la protestation était dans bien des cœurs? Quand les choses arrivent à ce point, ce ne sont point les hommes qu'il faut accuser, ce sont les institutions.

Les membres du conseil municipal de Paris avaient été pris dans les rangs de la haute bourgeoisie, du commerce et de la banque; ils étaient incontestablement honnêtes, éclairés, animés du sentiment du bien, tels, en un mot, que l'intérêt public pouvait les souhaiter et que le suffrage de leurs concitoyens aurait eu raison de les désigner, s'il eût été consulté. Quand on relit les rapports et les délibérations du conseil, on remarque le soin avec lequel sont traitées les affaires, la sagesse des propositions, en particulier l'extrême vigilance qui est apportée à la situation des finances. Parfois le conseil hasarde quelques réclamations, mais en quels termes! M. L. Passy reproduit une longue délibération qui se rattache au budget de 1812. Dans ce document, le conseil signale un déficit, et il se plaint de ce que diverses dépenses d'utilité générale sont payées en totalité par la ville. « Il ne revient plus, dit-il, sur les considérations qui, les autres années, lui avaient fait penser que plusieurs de ces dépenses devaient être partagées entre le trésor public et la ville. Il l'avait demandé. La sagesse du souverain a prononcé contre l'opinion du conseil. Le conseil s'est donc trompé. » Heureusement l'empereur était économe, et il sut toujours ménager les finances; mais que doit-on penser d'un système dans lequel le conseil municipal de Paris, composé, nous le répé-

tons, d'hommes éclairés et honnêtes, se résignait à une telle impuissance et s'inclinait aussi complétement devant l'empereur? Tout acte de la volonté du maître était nécessairement un acte de sagesse. Le souverain était infaillible, ainsi le voulait la doctrine impériale, et les esprits y étaient tellement façonnés que l'on n'imaginait même pas une velléité de contradiction.

Ce qui à distance nous paraît inconcevable, c'est la facilité avec laquelle les hauts fonctionnaires, qui appartenaient tous à la génération de 1789, et dont quelques-uns avaient joué un rôle politique sous la révolution, se soumettaient à la règle commune. Vouloir expliquer leur conduite uniquement par le désir de conserver des emplois et d'acquérir fortune et honneurs, ce serait évidemment les calomnier et calomnier la nature humaine. Ils adhéraient après tout à un régime et à un homme que la France entière, dans une crise de lassitude et par une explosion de reconnaissance, avait accepté. S'ils devaient être déclarés coupables, le pays serait leur complice. Autant qu'on peut en juger par les mémoires que plusieurs d'entre eux ont laissés et par les conversations plus sincères que nous ont transmises leurs contemporains, ils furent dominés dès le premier jour par l'ascendant que le génie de Napoléon exerçait sur tous ceux qui l'approchaient et aveuglés par une sorte de fascination personnelle contre laquelle ils ne cherchaient même pas à se défendre. Nous en avons un exemple vraiment caractéristique et quelque peu comique dans la biographie même de Frochot, qui fut assurément l'un des plus honnêtes serviteurs de Napoléon, en même temps qu'il était un fonctionnaire digne d'estime et, si le terme ne semble pas trop ambitieux pour cette époque, un bon citoyen. En apprenant que l'annonce de la mort de l'empereur, répandue lors de la conspiration Malet, était une fausse nouvelle : « Ah ! je le savais bien, s'écria le fidèle préfet de la Seine, un si grand homme ne peut pas mourir ! » Napoléon n'était pas seulement infaillible; il était passé à l'état immortel. Et cette idolâtrie dura tant que l'autel fut debout. Les malaises de conscience, les secrètes inquiétudes, les retours vers le passé, tous les sentimens, tous les souvenirs qui auraient pu ébranler la foi, étaient refoulés et étouffés au seul aspect du maître. C'est vraiment à n'y pas croire. Ce que nous savons à cet égard est confirmé par le témoignage de Frochot, qui pourtant après douze années de dévoûment devait être frappé par la disgrâce.

La disgrâce de Frochot se rattache à la conspiration Malet; on connaît la courte histoire de cet étrange incident. Napoléon était en Russie. Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1812, le général Malet, condamné à la prison pour ses opinions républicaines, s'échappe

de la maison de santé où il avait obtenu d'être transféré, court délivrer quelques complices détenus à la Force, se présente dans plusieurs casernes en déclarant que l'empereur a été tué devant Moscou, fait saisir le ministre de la police et le préfet de police (le duc de Rovigo et M. Pasquier), qui sont conduits à la Force, et il n'est reconnu et arrêté qu'au moment où il venait de tirer un coup de pistolet sur le général Hulin, commandant de la place de Paris. Le rendez-vous du gouvernement provisoire était à l'Hôtel de Ville. Un affidé de Malet, ignorant l'arrestation du chef du complot, se présente à la préfecture, annonce à Frochot la mort de l'empereur, et demande une salle pour les délibérations du nouveau gouvernement, convoqué à neuf heures. Frochot, tout interdit, désigne la grande salle de l'Hôtel de Ville, ordonne quelques dispositions et se retire au plus vite. Immédiatement il apprend que la nouvelle est fausse et qu'il vient d'être victime d'une affreuse mystification. Après avoir calmé les alarmes qui commençaient à se répandre autour de lui, il se rend chez Cambacérès, où étaient réunis les principaux membres du gouvernement. L'aventure était assez humiliante. Le péril n'avait pas été bien grand; mais que dirait l'empereur de l'incurie qui avait permis ce tapage nocturne, de la crédulité qui avait accepté au premier moment la nouvelle de sa mort, de l'oubli complet dans lequel on paraissait avoir laissé l'impératrice et le roi de Rome? Il fallait une victime, et ce fut Frochot qui paya pour tous. Vainement il assura qu'en ordonnant de préparer la salle de l'Hôtel de Ville il cédait à la force, ne cherchait qu'à gagner du temps, et se disposait à porter ailleurs une résistance plus efficace. Pour comble de malheur, son nom se trouvait sur la liste du gouvernement provisoire dressée par Malet, périlleux témoignage rendu à sa popularité. L'empereur revint de Russie au mois de décembre, mécontent de lui-même et de tout le monde. Il déféra la conduite de Frochot au jugement du conseil d'état, qui décida que le préfet de la Seine « n'avait pas été coupable de trahison, mais qu'il avait manqué de présence d'esprit. » Les amis mêmes de Frochot ne songèrent plus qu'à l'excuser en avouant « qu'il avait été frappé d'une apoplexie morale. » La destitution était inévitable; elle fut prononcée le 23 décembre. Napoléon avait du goût et de l'estime pour Frochot, il manifesta plus d'une fois le regret de l'avoir sacrifié; mais il croyait obéir à la raison d'état en se montrant inflexible. Frochot se retira d'abord à Nogent-sur-Seine, puis il retourna dans son village d'Aignay-le-Duc. « Il faut, écrivait-il à M. de Montalivet, de qui il avait reçu une lettre affectueuse, il faut que votre excellence soit douée d'une bonté bien inépuisable pour se souvenir encore d'un pauvre paysan dont un hasard singulier avait fait une

sorte d'homme de cour, et que des circonstances au moins extraordinaires ont renvoyé au milieu de ses rochers sauvages, d'où il n'aurait jamais dû sortir... »

Au retour de l'île d'Elbe, quand il fallut reconstituer un gouvernement et distribuer les principaux emplois, Frochot fut proposé à l'empereur pour la préfecture de la Seine. Aucune nomination ne devait être plus agréable au conseil municipal; mais le temps pressait, l'Hôtel de Ville ne pouvait attendre, et Frochot n'était pas là. L'empereur le nomma préfet des Bouches-du-Rhône. Frochot n'accepta que par dévoûment la mission qui lui était confiée. Marseille était alors peu commode : le parti légitimiste y avait établi son quartier-général, d'où il dirigeait la résistance que les provinces du midi opposaient au rétablissement de l'empire. Frochot sut maintenir le calme, et lorsque le 25 juin 1815, à la nouvelle du désastre de Waterloo, l'insurrection comprimée depuis deux mois éclata dans la ville, il put, par son intervention courageuse, arrêter l'effusion du sang. Peu de jours après, il quittait Marseille au milieu d'une sorte d'ovation populaire, hommage tout exceptionnel en ce temps d'effervescence politique et dans cette région de la France où la réaction royaliste allait se montrer si ardente. Frochot recevait la récompense de cette probité modeste qui, à Paris, lui avait conservé tant d'amis lors de sa disgrâce, et qui, à Marseille, commanda le respect de ses adversaires politiques, même après la chute violente du gouvernement qu'il avait servi.

Frochot avait alors cinquante-quatre ans, et l'heure de la retraite était définitivement venue pour lui. Nous voici à la dernière période de cette vie si accidentée, période pleine de calme et de recueillement, l'ombre après tant de lumière. Comment essaierions-nous de refaire ce tableau, qui a été tracé de main de maître dans une notice que M. Sainte-Beuve a récemment écrite sur Frochot? « Les dernières années de sa vie, dit M. Sainte-Beuve, se passèrent à la campagne, à Étuf, sur les confins de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, dans une ferme qu'il acheta, qu'il exploita de ses mains, où il prit au sérieux les occupations agricoles les plus positives, aimant à se dire « cultivateur. » Il y adapta, selon les terrains, divers modes d'assolement; il y introduisit et y acclimata certains arbres et une race troëne particulière. Il ne considérait plus sa bonne et sa mauvaise fortune d'autrefois que comme des rêves dont il défendait le mieux qu'il pouvait son imagination, moins attristée encore qu'attendrie. Ainsi qu'il arrive souvent aux hommes frappés d'un grand et fatal accident qui a brisé à jamais en eux une illusion de toute une existence, il se rejetait et se plongeait dans les impressions de la nature, dans les travaux et même

les fatigues des champs. Laërte se consolait comme il pouvait dans sa vigne de son incurable douleur depuis le départ d'Ulysse. Combien de vieux soldats, de généraux même, après Waterloo, recoururent à la bèche, à la charrue, et y cherchèrent la distraction de la défaite, l'oubli de l'affront national, avec acharnement et une sorte de rage! Frochot, à sa manière, faisait ainsi. Comme ce vieillard de Térence qui se punit d'une erreur et qui se venge d'un secret chagrin, il se donnait bien de la peine et de la sueur à remuer la terre et à labourer son champ; mais pour cela il n'était nullement devenu misanthrope. Une médaille d'argent qui lui fut décernée une fois pour la culture de la pomme de terre, très encouragée alors, le rendait tout fier et lui causait un innocent plaisir. Les joies de la famille lui restaient. La mort d'un fils, en qui il revivait et sur la tête duquel il reportait l'avenir, hâta sa fin. Il mourut six semaines après l'avoir perdu, le 29 juillet 1828. Au résumé, ne le trouvez-vous pas? cette vie du comte Frochot, même avec cet éclat et ce coup de foudre qui la brise, a une harmonie et fait un ensemble. »

Il y a du drame en effet dans cette existence qui a traversé toute la révolution au milieu des péripéties que nous avons essayé de décrire, et avec les alternatives de l'heureuse fortune et de la disgrâce. Frochot fut protégé, dès ses débuts à la constituante, par l'amitié de Mirabeau, qui lui donna ce premier degré de notoriété par lequel s'élèvent les hommes publics, et qui l'éclaira d'un premier reflet. Retiré dans sa province, il tint tête à la terreur, et ces heures de périls et de courage doivent lui être comptées; mais ce fut sous l'empire qu'il arriva en pleine lumière. Chargé de la préfecture de la Seine, il fit preuve des plus rares qualités administratives, d'un amour ardent pour le bien public et d'un désintéressement personnel qui lui valut d'éclatantes marques d'estime. Il ne résista point à l'empereur, à qui personne ne résistait; mais on n'aperçoit point que son dévoûment ait été servile. L'empire ne pouvait pas produire d'esprits politiques, encore moins de caractères; il produisit d'habiles administrateurs. Frochot mérite une place parmi les fonctionnaires qui ont réorganisé nos grands services publics, et dont les traditions sont aujourd'hui encore invoquées avec respect. Aussi les documens nombreux qui se rattachent à sa biographie ont-ils fourni à M. L. Passy la matière d'une étude complète et très instructive sur l'administration de la ville de Paris; c'était le meilleur hommage qui pût être rendu à la mémoire du premier préfet de la Seine.

C. Lavollée.

MME DE LAFAYETTE

Le public français a été surpris et charmé, il y a trois ans, par l'apparition d'une biographie de Mme de Montagu. Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu, était destinée par sa naissance à vivre dans le monde le plus brillant, quand la révolution de 1789 éclata. Son beau-père et son mari partirent pour l'émigration, où elle les suivit. Le tableau de sa vie n'est que l'histoire des longues souffrances qu'elle endura avec un admirable courage. Ce touchant récit vient de recevoir un complément plus intéressant encore; c'est une vie de Mme de Lafayette, sœur de Mme de Montagu, précédée d'une notice sur leur mère, la duchesse d'Ayen. Pour comble d'intérêt, Mme de Lafayette a écrit elle-même la notice sur sa mère, et sa propre histoire a été racontée par sa fille, Mme de Lasteyrie. Jamais famille ne fut aussi féconde en femmes héroïques, saintement dévouées à leurs devoirs, éprouvées par les plus terribles malheurs. L'illustration du rang et l'éclat de la gloire viennent rehausser ces souvenirs; mais quand même il ne s'agirait pas de si grands noms, tant de grâces et de vertus suffiraient pour inspirer l'étonnement, le respect et l'admiration.

La notice sur la duchesse d'Ayen est aujourd'hui publiée pour la première fois; mais elle avait été déjà imprimée à un très petit nombre d'exemplaires par la duchesse de Luynes, qui avait une imprimerie à son usage au château de Dampierre. Petite-fille du chancelier d'Aguesseau, Mme d'Ayen avait été élevée sous les yeux de son grand-père, dont on a conservé quelques lettres adressées à sa chère Henriette. C'était déjà une femme exemplaire que la femme du chancelier, elle qui disait à son mari menacé par Louis XIV d'une disgrâce absolue : « Oubliez femme et enfans, ne songez qu'au devoir et à l'honneur. » Le chance-

lier lui-même, malgré quelques faiblesses politiques qui s'expliquent par les idées du temps, a été le plus grand magistrat de l'ancienne monarchie, grand à la fois par l'esprit et par le cœur. Saint-Simon, qui n'aimait et n'admirait personne, a dit de lui : « Beaucoup d'esprit, d'application, de pénétration, de savoir en tout genre, de gravité, de piété, d'équité, d'innocence de mœurs, faisaient le fonds du caractère de M. d'Aguesseau. » Fils d'un intendant de province, il s'était élevé si haut dans l'estime publique que sa famille paraissait au niveau des plus grandes alliances. Sa petite-fille avait épousé en 1755 le fils aîné du maréchal de Noailles, qui portait, suivant l'usage, le titre de duc d'Ayen, et qui, devenu duc de Noailles après la mort de son père, est mort pair de France en 1824.

La vie de la duchesse d'Ayen a été longtemps bien peu remplie d'événemens; la naissance de ses cinq filles, leur éducation, leur première communion, leur mariage, la naissance de ses petits-enfans, la maladie et la mort de ses proches, voilà tout. Elle aimait peu le monde et n'était pas très heureuse comme épouse. « Mon père, dit avec délicatesse Mme de Lafayette, dont l'attachement se montrait dans toutes les occasions où il avait quelque inquiétude pour elle, et dont la juste confiance, fondée sur l'estime mutuelle, était visible toutes les fois qu'il s'agissait entre eux de quelques grands intérêts, surtout des nôtres, vivait cependant peu dans son intérieur. Peut-être ma mère avait-elle dans leur grande jeunesse trop laissé apercevoir à un jeune homme (le duc d'Ayen était plus jeune que sa femme) la supériorité de sa raison; peut-être avait-elle trop négligé les moyens de plaire; du moins elle se le reprochait à elle-même. » Sa tendresse ne se reportait qu'avec plus de vivacité sur ses enfans. L'aînée de ses filles épousa le vicomte de Noailles, son cousin, la seconde le marquis de Lafayette, la troisième le vicomte de Thésan, la quatrième le marquis de Montagu, et la dernière le marquis de Grammont. Elle avait eu un fils, mais elle l'avait perdu au berceau. Elle eut en outre la douleur de perdre une fille, Mme de Thésan, qui mourut en 1788. Sa vie était pleine de tristesses, mais elle était aussi pleine de joies par sa piété, sa charité, l'agrément et la solidité de son esprit, l'attachement respectueux que lui portaient ses filles et la vive affection qui les unissait.

Ses dernières années furent troublées par les agitations politiques qui devaient avoir pour elle une si horrible fin. Deux de ses gendres, MM. de Lafayette et de Noailles, avaient embrassé la cause des idées nouvelles. Elle les vit combattre tous les deux pour l'émancipation des Américains, prendre part tous les deux aux actes de l'assemblée constituante. Pendant que Lafayette acceptait le commandement de la garde nationale et proposait la déclaration des droits, le vicomte de Noailles fut le principal promoteur des actes célèbres de la nuit du 4 août. Elle approuva

d'abord leurs opinions et leur conduite, mais elle finit par s'en inquiéter et s'en affliger. Elle vit se dérouler tous les événemens de la révolution. Dans la journée du 10 août, elle eut à trembler pour son mari, qui, en sa qualité de capitaine des gardes, était aux Tuileries auprès du roi et qui échappa par miracle à la mort. Elle vit tous les membres de sa famille fugitifs ou emprisonnés, et resta seule à Paris avec sa belle-mère, la vieille maréchale, et sa fille aînée, la vicomtesse de Noailles, qui avait trois jeunes enfans. Elle fut forcée de vendre ses diamans pour vivre. Elle vit le jugement et l'exécution du roi, de la reine, le règne sanglant de la terreur. Elle fut arrêtée avec sa fille et sa belle-mère au mois de mai 1794 et enfermée au Luxembourg, où elle trouva la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe et petite-fille du comte de Toulouse, qui avait épousé une sœur de l'aïeul du duc d'Ayen. Elle comparut devant le tribunal révolutionnaire cinq jours seulement avant le 9 thermidor.

Cette notice se termine par la plus admirable page qu'ait jamais inspirée la religion. Nous avions déjà lu par fragmens, dans l'*Histoire de Mme de Montagu,* le récit des derniers momens de la maréchale de Noailles, de la duchesse d'Ayen et de la vicomtesse de Noailles, exécutées toutes trois le même jour. Cette fois nous avons le récit tout entier, et il mérite bien qu'on n'en perde rien. Il a été écrit par un prêtre de l'Oratoire, l'abbé Carrichon, confesseur de la duchesse d'Ayen et de sa fille. Un jour qu'il exhortait ses pénitentes à se préparer à la mort, il leur dit : « Si vous allez à la guillotine, et que Dieu m'en donne la force, je vous y accompagnerai. » Elles le prirent au mot et s'écrièrent avec vivacité : « Nous le promettez-vous? — Oui, répondit-il, et pour que vous me reconnaissiez j'aurai un habit bleu et une veste rouge. » Le jour où les trois victimes montèrent dans la fatale charrette, l'abbé Carrichon, déguisé comme il l'avait promis, menacé lui-même d'une mort certaine, s'il était découvert, se mêla dans la foule et les suivit à pied jusqu'à l'échafaud; il eut peine d'abord à s'en faire reconnaître malgré tous ses efforts pour se mettre en vue, mais, un orage ayant éclaté, le peuple se dispersa, et le vertueux prêtre resta seul. « Mme de Noailles m'aperçoit, et, souriant, semble me dire : *Ah! vous voilà enfin! Ah! que nous sommes aises! Nous vous avons bien cherché. Maman, le voilà.* Mme d'Ayen renaît. Toutes mes irrésolutions cessent. Je me sens un courage extraordinaire. Trempé de sueur et de pluie, je continue à marcher près d'elles. L'orage est au plus haut point, le vent plus impétueux. Les dames de la première charrette en sont fort tourmentées, surtout la maréchale de Noailles; son grand bonnet renversé laisse voir quelques cheveux gris; elle chancelle sur sa misérable planche sans dossier, les mains liées derrière le dos. Nous arrivons à la place du carrefour qui précède le faubourg Saint-Antoine. Je devance, j'examine,

et je me dis : C'est ici le meilleur endroit pour leur accorder ce qu'elles désirent tant recevoir. La charrette allait moins vite : je me tourne vers elles, je fais à M[me] de Noailles un signe qu'elle comprend parfaitement : *Maman, M. Carrichon va nous donner l'absolution.* Aussitôt elles baissent la tête avec un air de repentance, de contrition, d'attendrissement, d'espérance, de piété. Je lève la main, et, la tête couverte, je prononce la formule de l'absolution, puis les paroles qui la suivent, très distinctement et avec une attention surnaturelle. Elles s'y unissent mieux que jamais. Je n'oublierai jamais ce ravissant tableau. Dès ce moment, l'orage s'apaise, la pluie diminue, et semble n'avoir existé que pour le succès si désiré de part et d'autre. Je bénis Dieu; elles en font autant. »

Quel tableau en effet! le bon prêtre l'appelle *ravissant,* et un pareil mot, dans un pareil moment, est sublime. Les détails du supplice sont racontés avec la même éloquente simplicité. « La maréchale de Noailles monta sur l'autel du sacrifice. Il fallut échancrer le haut de son habillement pour lui découvrir le cou. J'étais impatient de m'en aller, et pourtant je voulus boire le calice jusqu'à la lie et tenir ma parole, puisque Dieu me donnait la force de me posséder au milieu de tant de frissonnemens. Six dames passèrent ensuite. M[me] d'Ayen fut la dixième. Qu'elle me parut contente de mourir avant sa fille! Montée, le maître bourreau lui arracha son bonnet. Comme il tenait par une épingle qu'il n'avait pas tirée, les cheveux tirés avec force lui causent une douleur qui se peint sur ses traits. La mère disparaît, sa digne et tendre fille la remplace. Quelle émotion en voyant cette jeune dame tout en blanc, paraissant beaucoup plus jeune qu'elle n'était, semblable à un doux petit agneau qu'on va égorger! Je croyais assister au martyre d'une des jeunes vierges ou saintes femmes telles qu'elles nous sont représentées. Ce qui est arrivé à la mère lui arrive aussi : même oubli d'épingle, même signe de douleur, et aussitôt même calme, même mort. Quel sang abondant et vermeil sort de la tête et du cou! Que la voilà bien heureuse! m'écriai-je intérieurement, quand on jeta son corps dans cet épouvantable cercueil (1)! »

Fille, petite-fille et sœur de ces trois innocentes victimes, Adrienne de Noailles, marquise de Lafayette, était née en 1759. Sa fille nous apprend qu'elle fut dans son enfance fort troublée par des doutes sur la religion. Cette agitation commença dès l'âge de douze ans et dura plusieurs années. Quoiqu'elle éprouvât un grand tourment de ses incertitudes, elle différa volontairement sa première communion jusqu'au moment où elles

(1) Le vicomte de Noailles était alors hors de France. Il rentra au service sous le consulat et fut tué à Saint-Domingue à l'abordage d'une corvette anglaise. De ses deux fils, l'un, le comte Alexis, a été sous la restauration membre de la chambre des députés; le second, Alfred, a été tué comme son père en combattant pour son pays, pendant la retraite de Russie.

auraient cessé, ce qui est déjà un trait de caractère étonnant chez une enfant de cet âge. Elle se maria à quatorze ans et demi; M. de Lafayette n'en avait lui-même que seize. Elle touchait à ses dix-huit ans et entrait dans une seconde grossesse quand son mari partit pour l'Amérique. Elle supporta avec courage cette séparation inattendue; son ardent amour pour son mari fut précisément ce qui fit sa force. La résolution de M. de Lafayette, fort applaudie par les uns, était hautement blâmée par les autres; le duc d'Ayen surtout ne dissimulait pas sa colère. La jeune épouse fit sans hésiter ce qu'elle devait faire toute sa vie, elle prit le parti de son mari contre sa propre famille, et dévora ses larmes. Lafayette répondit avec reconnaissance à ce dévoûment passionné; ce qui aurait pu les diviser les unit profondément. On a publié dans les *Mémoires* du général la lettre qu'il écrivit à sa femme pour lui annoncer qu'il avait été blessé à la malheureuse bataille de Brandywine; jamais l'affection conjugale n'a parlé un langage plus ingénieux et plus délicat, et on comprend sans peine que ce brillant jeune homme, qui savait mettre tant de grâce dans l'héroïsme, ait été tendrement aimé.

« J'ai une petite histoire à vous raconter. Je pourrais vous dire que des réflexions sages m'ont engagé à rester quelques semaines dans mon lit à l'abri des dangers; mais il faut vous avouer que j'y ai été invité par une légère blessure à la jambe, que j'ai attrapée je ne sais comment, car je ne m'exposais pas en vérité. Parlons donc de cette blessure: elle passe dans les chairs, ne touche ni os ni nerf; les chirurgiens sont étonnés de la promptitude avec laquelle elle guérit. Ils tombent en extase toutes les fois qu'ils me pansent, et prétendent que c'est la plus belle chose du monde; moi, je trouve que c'est une chose fort sale et fort ennuyeuse. Cela dépend des goûts; mais dans le fond, si un homme se faisait blesser pour se divertir, il viendrait regarder comme je le suis pour l'être de même. Voilà, mon cher cœur, l'histoire de ce que j'appelle pompeusement ma blessure pour me donner des airs et me rendre intéressant. A présent, comme femme d'un officier-général américain, il faut que je vous fasse votre leçon. On vous dira : Ils ont été battus; vous répondrez : C'est vrai, mais ils ont eu le plaisir de tuer beaucoup plus de monde aux ennemis qu'ils n'en ont perdu. Après cela, on ajoutera : C'est fort bon, mais Philadelphie est prise, la capitale de l'Amérique, le boulevard de la liberté. A quoi vous répondrez poliment : Vous êtes des imbéciles, Philadelphie est une triste ville, ouverte de tous côtés. »

En ce moment, la cause des Américains paraissait désespérée, mais par sa confiance et sa bonne humeur le jeune Français relevait les courages. Le bruit de sa mort courut en Europe. A peine rétabli, il prit une part active aux combats qui ramenèrent la fortune. L'entraînement de l'opinion força le gouvernement français à reconnaître l'indépendance des États-Unis. Lafayette revint en France pour presser l'envoi des secours

promis. Le ministère avait accueilli le projet d'une descente en Angleterre; on réunit 30,000 hommes sur la côte de Normandie, sous le commandement du maréchal de Broglie, puis du maréchal de Vaux, et Lafayette lui-même se rendit au Havre pour surveiller les préparatifs (1). Les difficultés de l'exécution ayant fait abandonner ce projet, un détachement du corps expéditionnaire fut envoyé en Amérique. Lafayette le précéda pour apporter cette bonne nouvelle. Pendant ces allées et venues, la jeune femme pleurait et priait. « La douleur de ma mère, dit Mme de Lasteyrie, fut plus grande qu'au premier voyage. Son sentiment s'était accru par ses inquiétudes et par le charme des momens passés près de mon père. Elle avait alors dix-neuf ans. Ses impressions étaient devenues plus fortes et plus profondes; une confiance plus intime, plus sérieuse, avait associé son esprit plus mûr aux opinions et aux desseins de mon père. »

Elle fut enfin récompensée par le succès éclatant de cette entreprise aventureuse. On peut douter que le gouvernement de Louis XVI ait sagement agi en appuyant les *insurgens* par les armes; mais ce qui ne saurait être douteux, c'est l'ivresse générale qui suivit la victoire. Pour la première fois depuis Louis XIV, la France avait battu les Anglais sur terre et sur mer, elle prenait sa revanche de plus d'un siècle d'humiliations. De plus elle avait combattu et vaincu pour une cause juste, la liberté d'un peuple, et elle espérait bien en tirer profit pour sa propre liberté. L'enthousiasme fut universel. Ceux même qui, plus prévoyans que les autres, redoutaient les conséquences politiques et financières de la campagne, durent se taire, tant le succès paraissait complet. Lafayette était le héros de cette régénération nationale, c'était lui qui le premier avait embrassé la cause américaine, lui qui avait décidé la guerre, et qui avait le plus contribué à la faire réussir. Ami de Washington et vainqueur de Cornwallis, il représentait à la fois les triomphes du présent et les espérances de l'avenir, et il avait à peine vingt-cinq ans. Paris l'accueillit à son retour d'Amérique avec de véritables transports. Que de joie et d'orgueil pour une épouse! Cinq années d'angoisses étaient rachetées en un jour. La reine elle-même voulut s'associer à ces démonstrations publiques; ayant rencontré Mme de Lafayette dans une fête à l'Hôtel de Ville, elle voulut la ramener dans sa propre voiture à l'hôtel de Noailles.

De 1782 à 1789, Mme de Lafayette put jouir de ce bonheur qu'elle avait acheté si cher. Ce temps a été le plus brillant du règne de Louis XVI. La société française, à la veille du plus affreux bouleversement, s'abandonnait à des rêves indéfinis de paix et de liberté. Le général mit ce temps

(1) Les documens tirés des archives du château d'Harcourt et publiés par M. Hippeau contiennent des détails intéressans sur l'organisation de cette armée.

à profit pour de nombreux essais de réforme. Il entreprit d'abord de travailler à l'abolition de l'esclavage. Il acheta une habitation à Cayenne, *la Belle Gabrielle*, afin d'y donner l'exemple d'un affranchissement graduel, et chargea sa femme de tous les détails de l'administration. Elle s'en acquitta avec un zèle pieux. « Son ardeur pour les vues philanthropiques était encore animée par des vues surnaturelles. Sa charité s'enflammait par l'espoir d'apprendre aux nègres à connaître et à aimer Dieu, et aux philosophes amis des noirs que le succès de leur entreprise serait en grande partie dû à la religion. » A l'assemblée des notables dont il fit partie en 1787, Lafayette réclama l'état civil pour les protestans; il fut appuyé par M. de La Luzerne, évêque de Langres. Sa femme partagea ses sentimens et reçut avec un vif intérêt les ministres protestans que la suite de cette affaire attirait à Paris. « Plus elle était enfant de l'église, dit encore sa fille, plus elle détestait les persécutions, qui éloignaient d'elle et qui d'ailleurs étaient si opposées à l'esprit de l'Évangile. Elle regardait comme un grand crime de gêner la liberté que Dieu a laissée aux hommes. On trouvait chez elle l'alliance des principes de tolérance les plus libéraux avec le zèle le plus ardent. »

La révolution avançait à grands pas. Mme de Lafayette ne partageait pas toutes les illusions de son mari, mais elle approuvait ses opinions et elle admirait son courage. « Elle tremblait pour les suites incalculables des événemens, et implorait sans cesse la miséricorde de Dieu. » Il ne parut rien de ces inquiétudes dans sa conduite. Elle supporta avec une force incroyable les dangers que son mari avait à braver tous les jours. « Jamais elle ne l'a vu sortir durant ce temps sans avoir la pensée qu'elle le voyait pour la dernière fois. » Elle était surtout fière de lui quand il sacrifiait sa popularité pour empêcher des crimes. Une seule fois elle marqua sa dissidence; ce fut à propos de la constitution civile du clergé. Profondément attachée à la foi catholique, elle assista au refus de serment que fit en chaire le curé de Saint-Sulpice, sa paroisse. Elle se rendait assidûment dans les églises et plus tard dans les oratoires où se réfugiait le clergé persécuté. Elle recevait continuellement les religieuses qui venaient demander protection, ainsi que les prêtres non assermentés, qu'elle encourageait à continuer leurs fonctions et à réclamer la liberté de leur culte. Son mari voulut donner à dîner à l'évêque constitutionnel de Paris, nouvellement installé; elle refusa de le recevoir et dîna ce jour-là loin de chez elle.

Après l'arrestation de Varennes, elle accourut aux Tuileries auprès de la reine, pour donner à la monarchie expirante un témoignage public de fidélité. Quand l'assemblée constituante se sépara, le général quitta le commandement de la garde nationale et partit avec sa famille pour l'Auvergne. C'était ce que sa femme désirait depuis longtemps. Elle fut encore heureuse quelques jours dans ce vieux manoir de Chavaniac qui

avait vu naître son mari et où elle pouvait le posséder tout entier. Le général repartit bientôt pour prendre le commandement de l'une des trois armées formées à cette époque. La lettre qu'il écrivit à l'assemblée législative, après le 20 juin, contre les jacobins, l'intrépide protestation qu'il vint lui-même apporter à la barre, remplirent de joie et de terreur l'âme de M[me] de Lafayette. Elle était restée à Chavaniac avec ses enfans et y apprit la catastrophe du 10 août, la résistance désespérée du général, le décret qui mettait sa tête à prix et son départ forcé pour l'étranger. Elle attendit dès lors ce qui ne pouvait manquer d'arriver. Elle fut en effet arrêtée au commencement de septembre 1792, et resta plus d'un an prisonnière sur parole. La révolution suivant son cours, elle fut arrêtée de nouveau à la fin de 1793, détenue d'abord à Brioude, puis conduite à Paris, dans une de ces prisons d'où l'on ne sortait que pour monter sur l'échafaud. Elle apprit là l'exécution de sa grand'mère, de sa mère et de sa sœur, et se préparait à les suivre, quand le 9 thermidor la sauva, mais sans lui rendre la liberté; la haine des jacobins poursuivait encore le nom de Lafayette. Elle ne sortit de prison qu'au mois de janvier 1795.

Les marquises de nos jours ne sont pas exposées, Dieu merci, à de si terribles épreuves; elles auraient peut-être quelque peine à les supporter avec la même grandeur d'âme. Après sa première arrestation, elle écrivit à Brissot, qu'elle avait connu autrefois, pour lui demander de rester prisonnière sur parole à Chavaniac. « Je consens, disait-elle, à vous devoir ce service. » Cette permission ayant été accordée, les autorités révolutionnaires du département prétendirent la faire garder chez elle. Elle se rendit elle-même à la séance de l'assemblée départementale, et déclara qu'elle ne donnait plus sa parole, si l'on mettait des gardes à sa porte; on y renonça. Elle profita de ce répit pour s'occuper des affaires de son mari, ou pour mieux dire de ses créanciers, car M. de Lafayette, héritier d'une grande fortune, l'avait fort compromise par ses entreprises. On voulut appliquer au général les lois sur les émigrés et mettre ses biens en vente; elle protesta, mais en vain. Beaucoup de femmes de proscrits crurent alors nécessaire à la fortune de leurs enfans et à leur sûreté personnelle de faire prononcer leur divorce. « Pour elle, la délicatesse de sa conscience ne lui eût pas permis de ternir sa vie par la feinte d'une action contraire à la foi chrétienne, lors même que cette formalité n'eût trompé personne. Elle n'adressait pas une demande à quelque administration que ce fût, ne présentait pas une pétition, sans éprouver de la satisfaction à commencer tout ce qu'elle écrivait par ces mots : *La femme Lafayette.* »

Si malheureuse qu'elle fût elle-même, elle s'inquiétait surtout du sort de son mari, arrêté par ordre du roi de Prusse et transféré de cachot en cachot. Elle ne cessait de veiller sur ses enfans avec la plus attentive sol-

licitude. « Elle s'occupait de tout, dit Mme de Lasteyrie, même de nos amusemens; elle se livrait aux soins de notre éducation, comme elle l'eût fait dans une situation tranquille. Le matin, elle se promenait avec nous, et dehors, près de quelque ruisseau, en face de nos charmantes montagnes, elle nous faisait d'agréables lectures. » Quand elle fut conduite à Paris, elle dut les laisser sans ressources et obligés en quelque sorte de vivre de charité. « Les paysans de la commune nous apportaient de bon cœur ce qu'il nous fallait pour subsister; nous avons vécu de l'argent que les gens du village prêtaient avec un touchant empressement à ma tante. Chaque jour, on annonçait qu'on allait la mettre, ainsi que ma sœur, à la maison d'arrêt de Brioude, et conduire mon frère et moi à l'hôpital. » On vendit même le château et les meubles de Chavaniac. Dans sa prison, Mme de Lafayette écrivit un testament tout plein d'une religieuse exaltation. Après la mort tragique de sa grand'mère, de sa mère et de sa sœur, elle écrivait à ses enfans : « Dieu m'a préservée de la révolte contre lui, mais je n'eusse pas supporté l'apparence d'une consolation humaine. » Plus tard elle terminait la vie de sa mère par ces mots : « L'idée de suivre des traces si chères eût changé en douceur les horreurs du dernier supplice. »

A peine sortie de prison, la noble épouse n'eut qu'une pensée, rejoindre son mari et partager son sort, quel qu'il fût. Le général avait été enfermé dans la forteresse d'Olmutz, c'était tout ce qu'elle savait; par un raffinement de sévérité, on avait interdit au prisonnier d'écrire à sa famille. Avant de partir, elle voulut mettre son fils en sûreté, et l'envoya en Amérique avec une lettre pour le général Washington, son parrain; puis elle se rendit à Vienne avec ses deux filles, et obtint une audience de l'empereur d'Autriche. Elle y demanda uniquement la permission de partager la prison de son mari, ce qui lui fut accordé non sans peine. La santé du général avait été profondément altérée par trois ans d'une rigoureuse captivité; il ne savait que vaguement ce qui s'était passé en France et n'avait même pas été prévenu de l'arrivée de sa femme. MM. de Latour-Maubourg et Bureaux de Puzy, ses aides-de-camp, détenus dans la même forteresse, n'avaient avec lui aucune communication. Mme de Lafayette dut se soumettre avec ses filles au rude régime de la prison. On ne leur permit pas d'entendre la messe, quoiqu'elle se dît dans une église attenant au bâtiment où elles étaient renfermées. On leur refusa une femme pour les soins du ménage, on leur refusa même des fourchettes, et elles durent manger avec leurs doigts. Le général leur donnait l'exemple en disant qu'il l'avait vu faire aux Iroquois. La courageuse captive tomba gravement malade; elle demanda à sortir quelques jours de prison pour consulter les médecins, mais on lui répondit qu'elle ne sortirait qu'à la condition de ne plus rentrer; elle refusa. On lui demanda une réponse, la voici :

« Monsieur le commandant d'Olmutz m'ayant annoncé que, d'après ma demande de passer huit jours à Vienne pour y consulter les médecins, sa majesté impériale ne permet dans aucun cas que j'aille à Vienne, et ne permet que je sorte de cette prison qu'à la condition de n'y plus rentrer, j'ai l'honneur de lui répéter ici ma réponse. J'ai dû à ma famille et à mes amis de demander les secours nécessaires à ma santé, mais ils savent bien que le prix qu'on y met n'est pas acceptable pour moi. Je ne puis oublier que, tandis que nous étions prêts à périr, moi par la tyrannie de Robespierre, M. de Lafayette par les souffrances morales et physiques de sa captivité, il n'était permis ni d'obtenir aucune nouvelle de lui ni de lui apprendre que nous existions encore, ses enfans et moi. Je ne m'exposerai pas à l'horreur d'une autre séparation. Quels que soient donc l'état de ma santé et les inconvéniens de ce séjour pour mes filles, nous profiterons toutes trois avec reconnaissance de la bonté qu'a eue sa majesté impériale en nous permettant de partager cette captivité dans tous ses détails. Je prie monsieur le commandant de vouloir bien agréer mes complimens.

« NOAILLES-LAFAYETTE. »

Jamais victime indignée et résignée n'a parlé à ses bourreaux un plus fier langage. Mme de Lafayette faillit payer de sa vie sa généreuse résolution; ses jambes enflées lui causaient de vives douleurs, elle avait sans cesse la fièvre. Elle resta un an dans cet état sans qu'on apportât aucun adoucissement au régime de la prison. Ce fut alors qu'avec un cure-dent et un peu d'encre de Chine, car on lui refusait aussi de l'encre et des plumes, elle écrivit sur les marges d'un volume de Buffon sa pieuse notice sur sa mère.

L'âme des autres captifs n'était pas moins inébranlable. Un général autrichien fut envoyé par l'empereur pour leur offrir la liberté, s'ils prenaient l'engagement de ne jamais rentrer dans ses états. Lafayette et ses deux amis refusèrent de s'engager, et les portes de leur prison se refermèrent. Cependant les armes françaises triomphaient de l'Autriche en Italie. Le général Bonaparte et le général Clarke, plénipotentiaires français, exigèrent à Campo-Formio que les prisonniers d'Olmutz fussent délivrés; ils sortirent de prison sans condition au mois de septembre 1797, après cinq ans de captivité; Mme de Lafayette et ses filles avaient partagé leur sort pendant deux ans. Les deux époux se rendirent, pour soigner leur santé ruinée, dans la propriété que Mme de Tessé, sœur du duc d'Ayen, avait achetée en Holstein, sur le bord d'un lac; ils y trouvèrent Mme de Montagu et d'autres membres de leur famille. Le fils du général accourut d'Amérique pour les revoir; il apportait les félicitations de Washington, qui l'avait reçu avec une affection

paternelle. De toutes parts arrivaient des témoignages de sympathie. L'Europe applaudissait à l'attitude du général pendant son injuste détention et au noble dévoûment de sa femme.

Au milieu de ce groupe, la figure originale de Mme de Tessé mérite une place à part. Elle n'avait pas comme ses nièces l'appui de la foi religieuse; elle avait connu Voltaire et toute l'école philosophique, dont elle professait les idées, ce qui ne l'empêchait pas de supporter l'adversité avec autant de résolution que personne. Plus prévoyante que beaucoup d'autres, plus éclairée sur la durée probable de la révolution, elle avait emporté, en quittant la France, de quoi vivre à l'étranger, et avait cru ne pouvoir placer son capital avec plus de profit et de sûreté que dans le sol. Elle avait d'abord acheté une ferme en Suisse, dans le canton de Fribourg, d'où les progrès de la république l'avaient chassée; elle était venue ensuite s'établir dans le Holstein, espérant être assez loin pour vivre à l'abri, et décidée, disait-elle, à aller, s'il le fallait, jusqu'à Astrakan. Elle vivait en fermière, au milieu de ses vaches, et avait conservé dans l'exil son esprit piquant et gai. Aussi bonne qu'active, ses parens et ses amis affluaient sous son toit. Elle admirait sincèrement son neveu, le général Lafayette, et le reçut à bras ouverts. Sous cet âpre ciel, dans cette demeure champêtre, on retrouvait la conversation du bon temps. Malgré les tortures du passé et les incertitudes de l'avenir, on jouissait du présent avec cette insouciance que donne l'habitude du malheur. Il y eut même un mariage dans la famille; l'aînée des filles du général épousa M. de Latour-Maubourg, frère du prisonnier d'Olmutz. Mme de Lafayette, toujours malade, était hors d'état de marcher; son fils et son gendre durent la porter à la chapelle où se fit la cérémonie.

Sa convalescence fut encore troublée par la nécessité de rentrer en France, où les affaires de la famille l'appelaient impérieusement. Elle seule pouvait les suivre, car elle seule pouvait rentrer. La France était encore fermée à Lafayette et à ses compagnons de proscription. Après la révolution du 18 brumaire, le général, qui était en Hollande, se hâta de revenir à Paris comme de plein droit, sans demander sa radiation de la liste des émigrés. Le premier consul en parut fort irrité. Mme de Lafayette, toujours prête aux fortes résolutions, demanda à voir Bonaparte; elle en fut accueillie avec bienveillance. Elle exposa avec autant de fermeté que de tact la situation particulière de son mari et le bon effet que son retour ne pouvait manquer de faire sur l'opinion publique. Le premier consul fut très frappé de sa démarche et de son langage. « Je suis charmé, madame, lui dit-il, d'avoir fait votre connaissance; vous avez beaucoup d'esprit, mais vous n'entendez rien aux affaires. » Il fut cependant convenu que le général resterait en France sans demander d'autorisation, et qu'il attendrait à la campagne la fin légale de sa proscription. Les deux époux allèrent s'établir au château de Lagrange-Blé-

neau, en Brie, ancienne propriété de la duchesse d'Ayen, qui était échue à Mme de Lafayette dans les partages de famille.

Elle passa à Lagrange les meilleures années de sa vie. Le général avait renoncé à tout rôle politique pendant le consulat et l'empire; il s'occupait d'agriculture, à l'exemple de son ami Washington. Ses enfans se réunissaient autour de lui, il commençait à voir naître ses petits-enfans. Mme de Lasteyrie peint en termes exquis le bonheur dont jouissait sa mère dans cette retraite. « Quand, après tant de fatigues et de souffrances, la vie retirée, tranquille, ne lui aurait pas été nécessaire, la liberté de se consacrer en paix aux affections qui remplissaient son âme, à celle surtout qui les dominait toutes, était le seul bonheur qu'elle pût envier. Elle ressentait avec une vivacité trop profonde, trop passionnée, j'ose dire, les émotions de la vie de famille pour en désirer d'autres. Ni les grandeurs qu'elle avait vues de près ni l'éclat même de ses malheurs n'avaient excité en elle cet orgueil de l'imagination qui ne peut plus supporter une existence simple. Son dévoûment s'était élevé au-dessus de tous les genres d'épreuves, mais les sentimens et les devoirs faciles d'une obscure destinée suffisaient à son cœur. L'amour le remplissait tout entier. » Ces années heureuses passèrent vite; sa constitution, ébranlée par le séjour d'Olmutz, ne put jamais se rétablir complétement, et au mois de décembre 1807 elle mourut; elle n'avait pas tout à fait quarante-huit ans.

Certes le récit de Mme de Lasteyrie est complet et achevé. La piété filiale de ses enfans y a joint cependant un document qui en accroît encore la force et l'intérêt; c'est une lettre écrite par le général lui-même à M. de Latour-Maubourg, en janvier 1808, sur les derniers momens de sa femme. Cet homme, si intrépide dans la vie publique, avait le cœur brisé de cette perte. « Ma douleur aime à s'épancher dans le sein du plus constant et plus cher confident de toutes mes pensées au milieu de toutes les vicissitudes où souvent je me suis cru malheureux. Jusqu'à présent vous m'avez trouvé plus fort que les circonstances, aujourd'hui la circonstance est plus forte que moi. Je ne m'en relèverai jamais. Pendant les trente-quatre années d'une union où la tendresse, la bonté, l'élévation, la délicatesse, la générosité de son âme, charmaient, embellissaient, honoraient ma vie, je me sentais si habitué à ce qu'elle était pour moi, que je ne la distinguais pas de ma propre existence. Elle avait quatorze ans et moi seize lorsque son cœur s'amalgama à tout ce qui pouvait m'intéresser. Je croyais bien l'aimer, avoir bien besoin d'elle; mais ce n'est qu'en la perdant que j'ai pu démêler ce qui reste de moi. » Puis viennent de longs et poignans détails sur l'agonie, mêlés à des souvenirs, à des retours fréquens sur le passé, où il rassemble avec un douloureux plaisir tout ce qui peut peindre cette femme angélique.

Tous ces détails ont une grâce touchante qui pénètre profondément.

Une de ses grandes préoccupations était de voir son mari si peu convaincu des vérités de la religion, mais elle n'exprimait son regret qu'avec délicatesse, de peur de le blesser. « Vous n'êtes donc pas chrétien? » lui dit-elle un jour, et comme il ne répondait pas : « Ah! je sais ce que vous êtes, vous êtes fayettiste. — Vous me croyez bien de l'orgueil, répondit-il; mais ne l'êtes-vous pas vous-même un peu? — Ah! oui, de toute mon âme, je sens que je donnerais ma vie pour cette secte-là. » Mme de Tessé disait en riant que sa dévotion était un mélange du catéchisme et de la déclaration des droits. « Si je vais dans une autre région, dit-elle à son mari la veille de sa mort, vous sentez bien que j'y serai occupée de vous; le sacrifice de ma vie serait bien peu, quoiqu'il m'en coûtât de vous quitter, s'il assurait votre bonheur éternel. » Puis comme il lui parlait de leur tendresse mutuelle : « Si vous ne vous trouvez pas assez aimé, prenez-vous-en à Dieu, qui ne m'a pas donné assez de facultés; je vous aime chrétiennement, mondainement, passionnément. » Dans ses derniers jours, elle tomba dans le délire, mais elle se retrouvait elle-même quand elle voyait sa famille autour de son lit. « Quel agréable cercle! disait-elle; cette vie est courte, troublée; réunissons-nous en Dieu, et partons ensemble pour l'éternité. » On l'entendit murmurer doucement le jour de sa mort : « Aujourd'hui je verrai ma mère. » Quand elle sentit venir le moment suprême, elle prit la main du général et lui dit : « Je suis toute à vous. » Ce fut sa dernière parole, c'était le mot de sa vie entière.

« Elle a été portée, ajoutait-il, comme elle l'avait demandé, avec simplicité, auprès de la fosse où reposent sa grand' mère, sa mère, sa sœur, confondues avec seize cents victimes. » Ces mots rappellent une des plus saintes œuvres de Mme de Lafayette. A son retour en France, elle avait cherché avec soin, d'accord avec ses sœurs, le lieu où leur mère avait été enterrée; elles eurent beaucoup de peine à le trouver. Pour aller plus vite, on ne s'était pas contenté de l'échafaud de la place de la Révolution, on en avait élevé un second à la barrière du Trône. C'est là qu'avaient péri la duchesse d'Ayen, sa mère et sa fille. Non loin de la barrière, sur le chemin de Saint-Mandé et près d'un monastère en ruine, se trouvait un champ désert. On y avait creusé un trou de trente pieds carrés, et chaque jour, après les exécutions, on y jetait pêle-mêle les victimes de la journée, sans cercueil, sans linceul, sans aucune marque qui pût les faire reconnaître. Depuis, le trou avait été refermé et le charnier abandonné; le souvenir même s'en était perdu. Les trois sœurs n'étaient pas assez riches pour racheter à elles seules le champ et les ruines; elles ouvrirent une souscription parmi les parens des autres martyrs, et en peu d'années le champ fut acheté et entouré d'un mur, une église fut construite, l'ancien monastère relevé. C'est ce qu'on appelle le couvent et le cimetière de Picpus. Les familles à qui appartient ce funèbre mo-

nument ont seules le droit d'y ouvrir de nouvelles tombes à côté de l'ancienne fosse.

Telle fut Mme de Lafayette. Il est impossible d'imaginer un plus parfait modèle de la femme. Fille, sœur, épouse, mère accomplie, elle a mérité toutes les couronnes. Les détracteurs de la société française avant 1789 devraient être moins sévères pour un temps qui a produit des hommes comme Lafayette et le vicomte de Noailles, des femmes comme la duchesse d'Ayen et ses filles. Quelle mort que celle de la vicomtesse de Noailles! quelle vie que celle de Mme de Montagu! La dernière des sœurs, Mme de Grammont, avait les mêmes vertus, mais sa vie moins agitée ne lui a pas fourni la même occasion de les montrer. A ces noms illustres et vénérés vient désormais s'ajouter celui de Mme de Lasteyrie. Elle était née en 1782 et avait reçu en naissant le prénom de Virginie, en souvenir de la campagne qui venait de se terminer si glorieusement. Son enfance se passa dans les angoisses de la terreur, et à l'âge où s'épanouit la jeunesse, elle vivait dans la triste prison d'Olmutz. Elle épousa le marquis de Lasteyrie, qui entra au service sous l'empire et parvint au grade de colonel. En lisant la notice sur Mme de Lafayette, on sent à chaque mot combien sa fille était digne d'elle. Ceux qui l'ont connue savent à quel point l'abnégation était chez elle simple, douce et naturelle. Son âme eût été à la hauteur de tous les sacrifices. Elle supporta courageusement des revers de fortune et se dévoua dans ses derniers jours à des œuvres de charité. Son fils, M. Jules de Lasteyrie, a figuré avec honneur dans nos assemblées politiques; ses trois filles ont épousé MM. de Rémusat, de Corcelle et d'Assailly.

L. de Lavergne.

LA

SITUATION FINANCIÈRE

AUX ÉTATS-UNIS

Après la reddition des derniers débris de l'armée insurrectionnelle du sud, les législateurs des États-Unis se trouvèrent en présence de deux questions également menaçantes : la première était relative à la situation des affranchis et à la reconstitution des états rebelles. Elle peut être considérée comme réglée par les lois que le congrès a votées en 1867, et auxquelles un certain nombre de ces états ont donné une récente adhésion. La seconde concerne les obligations créées par les dépenses de la guerre; nous allons l'exposer brièvement.

Le système financier adopté par l'Union américaine diffère en un point capital de ceux que pratiquent la plupart des gouvernemens européens. Les États-Unis n'ont jamais voulu avoir de grand-livre sur lequel ils pussent, à notre exemple, inscrire des rentes perpétuelles représentant les intérêts de la dette. Ils se sont au contraire toujours appliqués à se libérer rapidement de leurs emprunts. Ce n'est pas en Amérique qu'il faudrait espérer recruter des adeptes pour cette thèse, complaisamment développée ailleurs, qu'une grosse dette publique est chose profitable, qu'elle offre le précieux avantage d'établir une solidarité étroite entre les diverses classes, de les intéresser de plus près à la bonne gestion des affaires du pays. Les Américains pensent que, pour un état comme pour un particulier, mieux vaut prélever chaque année sur son revenu afin de combler les vides faits pendant les périodes d'insuccès ou de prodigalité, et rentrer le plus tôt possible dans la pleine disposition de ses ressources. Tels étaient les principes qui les avaient guidés lors-

qu'il s'était agi d'éteindre les dettes contractées à l'occasion des guerres de 1812, de la campagne du Mexique, des entreprises contre les tribus indiennes. Ces dettes étaient entièrement liquidées en 1860. A peine sortis de la lutte de la sécession, et dès qu'ils ont pu considérer leur situation avec assurance, ils se sont mis résolûment à solder leur passif, qui s'élevait à la somme vraiment effrayante de 13 milliards de francs.

On s'étonne souvent chez nous du prix énorme qu'a coûté aux Américains leur guerre civile. On oublie que, tout en prévoyant depuis quelque temps une crise, ils n'avaient fait aucun préparatif pour réduire les rebelles par la force. Au moment où fut déclarée la sécession de la Caroline du sud, bientôt suivie de celle des autres états à esclaves, les parties de l'Union restées fidèles au pacte fédéral n'avaient ni armée, ni vaisseaux, ni approvisionnemens; les arsenaux étaient vides : l'administration précédente, passive ou complice, avait laissé transférer dans les forts du sud le peu de munitions que comportait la petite armée de 13,000 hommes de la confédération. La plupart des officiers, issus de familles sudistes, suivirent la fortune de leurs états et désertèrent le drapeau étoilé. La flotte était dispersée sur toutes les mers du globe, les navires de guerre en construction se trouvaient sur les chantiers de Norfolk, en Virginie. Il fallut organiser, équiper, entretenir et ravitailler pendant quatre ans deux armées formidables, celle de Virginie et celle de l'Ouest, sans compter les nombreux corps divisionnaires qui opéraient entre les deux; il fallut lancer sur l'Océan et dans le golfe du Mexique des flottes en état de bloquer des côtes non moins étendues que celles de tout le continent européen. Pour faire face à ses dépenses ordinaires, la république s'était contentée jusque-là des recettes des douanes. Les ressources qu'elles fournissaient furent promptement épuisées. On établit alors pour la première fois des contributions intérieures sur les produits de l'industrie nationale, on augmenta les droits d'importation jusqu'à les rendre entièrement prohibitifs, enfin on eut recours à des emprunts, votés au fur et à mesure des besoins, remboursables à des échéances diverses, et qui furent tous rapidement couverts malgré la dépréciation dont le papier des États-Unis était frappé en raison et en proportion de la multiplicité des appels faits par eux au crédit. On émit d'abord les 5-20, titres ainsi appelés parce que le gouvernement avait cinq ans au moins, vingt ans au plus pour les rembourser, puis les 10-40, dont le remboursement devait avoir lieu dans un délai fixé entre dix et quarante années. L'intérêt et le capital de ces emprunts, dont le total s'élevait à 5 milliards 500 millions de francs environ, devaient être soldés en or. Le congrès autorisa ensuite le gouvernement à faire entrer dans la circulation pour 2 milliards 500 millions de francs de papier-monnaie. Ce papier avait cours forcé, et il était assimilé à l'or pour tous les paiemens, sauf pour les droits d'importation, qui devaient être acquittés en numéraire. On né-

gocia encore deux autres emprunts, dont les titres, remboursables en trois années et en papier, prirent les noms de 7-30 et 7-3-10, d'après le taux d'intérêt qu'ils portaient. Nous ne citons que pour mémoire une foule d'emprunts moins considérables et à très courte échéance. Ils furent successivement rachetés au moyen d'obligations des emprunts précédens, dont le gouvernement conservait toujours une fraction notable en réserve.

Il y a lieu de remarquer en effet que le congrès, quand il autorisait un emprunt, se contentait d'indiquer le chiffre maximum de l'émission. Le pouvoir exécutif pouvait ensuite choisir son moment pour négocier tout ou partie des titres ainsi créés. L'éminent homme d'état à qui le président Lincoln avait, dans ces jours difficiles, confié le département des finances, M. Mac-Cullogh, décidait de l'opportunité de chacune de ces émissions partielles. Il assumait ainsi une responsabilité singulièrement aggravée par les fluctuations continuelles de la valeur des titres; mais le secrétaire du trésor avait besoin à cet égard, et pour plusieurs motifs, d'une certaine liberté d'allures. D'abord, grâce à cette combinaison, il était, nous l'avons vu, en mesure d'éteindre sans retard les nombreux petits emprunts à court terme auxquels on se trouvait réduit. En second lieu, comme une partie de l'intérêt de la dette était payable en or, il importait, au moment des paiemens, que la prime sur l'or ne fût pas trop élevée. Quand le taux de cette prime eût rendu le versement en numéraire trop onéreux, les titres non négociés que M. Mac-Cullogh avait entre les mains lui fournissaient un moyen commode de se procurer des métaux précieux à un prix raisonnable. Il n'avait qu'à jeter sur le marché une fraction d'emprunt. L'agio baissait, et le trésor opérait ses paiemens en monnaie métallique dans des conditions moins désavantageuses. Ces opérations constituaient au budget des recettes un chapitre qui n'était pas sans importance.

Cette latitude laissée au pouvoir exécutif pourrait sembler peu compatible avec l'esprit de contrôle qui est la base des institutions américaines; mais la simplicité du budget, l'abondance des renseignemens publiés par le gouvernement, la vigilance de l'opinion publique, rendaient aisée et efficace la surveillance que les chambres et le pays exerçaient sur l'administration des finances nationales. Le budget américain se solde par *doit* et *avoir*, ni plus ni moins que celui d'un simple particulier, la clarté n'en est altérée par aucune de ces divisions et subdivisions compliquées qui rendent les nôtres si longs et si difficiles à débrouiller; tout le monde peut le lire et le comprendre sans effort. Le pouvoir exécutif est obligé de faire connaître chaque jour le chiffre des rentrées effectuées, de publier chaque mois l'état des dépenses, des recettes et de l'encaisse. Il n'y a donc point à craindre que l'opinion puisse jamais s'égarer sur la valeur des opérations faites pour le compte du

trésor. C'est en étalant ainsi sa situation financière au grand jour que le gouvernement des États-Unis put, sans que son crédit en fût sérieusement ébranlé, voir s'élever dans des proportions gigantesques le chiffre du papier-monnaie et de la dette.

Au 31 août 1865, cette dette, déduction faite de l'encaisse, était de 13,340,985,771 francs. C'est le point le plus élevé qu'elle ait atteint. Elle se décomposait en trois parties, — les billets ayant cours forcé, les obligations à long terme payables en or, intérêt et capital, enfin les obligations à court terme payables en papier. Celles-ci devaient être entièrement soldées dans un délai de trois ans à partir de l'émission. Toutefois la loi autorisait le pouvoir exécutif, s'il préférait adopter ce mode d'amortissement, à les convertir en obligations à long terme payables en or et connues sous le nom de 5-20 (*five-twenties*). Le licenciement de l'armée et le désarmement de la flotte supprimèrent dès le lendemain de la victoire les charges les plus écrasantes, et, d'après M. Mac-Cullogh, la surélévation des droits de douane et des impôts intérieurs, l'accroissement probable de la population, promettaient pour les budgets futurs des excédans de recette qui en vingt ou vingt-cinq ans permettraient de liquider tout le passif. Le système proposé à cet effet par le secrétaire du trésor et adopté par le congrès se réduisait à deux opérations qui avaient pour objet, la première de convertir, comme la loi autorisait à le faire, les obligations à courte échéance en *five-twenties*, la seconde de réduire le chiffre de la circulation fiduciaire et de reprendre le plus tôt possible le paiement des billets du trésor en espèces métalliques.

Une autre question se posait d'elle-même. Tout en maintenant fermement sa résolution d'éteindre la dette dans un court délai, le pays ne pouvait s'empêcher de comprendre que les taxes intérieures établies en pleine crise risquaient maintenant de comprimer l'essor du travail national et surtout de l'industrie manufacturière. La main-d'œuvre avait atteint des prix tels que le développement de la production était compromis. Un congrès restreint, où se trouvaient largement représentés les intérêts en souffrance, devait être particulièrement accessible à cet ordre de considérations. On se mit donc sans retard à étudier les moyens de ramener les charges à un taux plus en rapport avec les conditions nouvelles où la paix reconquise et l'activité renaissante plaçaient les états de l'Union. Dès le mois de novembre 1865, avant même la prise de Richmond, une commission avait été chargée d'examiner cette question des taxes. Son rapport parut au mois de janvier de l'année suivante. Il proposait un dégrèvement considérable et des modifications importantes dans le système adopté jusqu'alors pour la répartition de l'impôt, si toutefois on peut donner le nom de système à une série de règlemens successivement issus de nécessités pressantes, et qui ne laissaient pas de présenter quelques disparates.

Le gouvernement fédéral ne perçoit pas l'impôt foncier. Celui-ci appartient exclusivement aux états et aux corporations municipales, pour lesquelles il remplace en grande partie nos octrois. Le congrès ne pouvait modifier cette règle sans toucher aux bases mêmes de la constitution; il lui fallut donc chercher d'autres matières imposables. Il avait établi un impôt sur le revenu, mais il s'était gardé de le faire porter sur les titres de la dette fédérale. Il a toujours repoussé comme contraires à l'honneur les propositions tendant à les grever après coup de charges non prévues dans le contrat entre la nation et ses créanciers. Les denrées alimentaires furent aussi, même dans les momens les plus difficiles, affranchies de toute taxe. Les marchandises considérées comme de luxe avaient en revanche été frappées de droits variables suivant les objets, et qui furent fixés, par exemple, pour les voitures, les orgues, les pianos, à 2 pour 100, pour les montres, à 1 pour 100. Sur les effets de commerce, les droits furent établis proportionnellement à la valeur de l'effet. Il ne faut pas oublier l'impôt d'un sou par boîte sur les allumettes chimiques : il rapporte par an au trésor plus de 25 millions de francs. Tous les objets manufacturés furent soumis à des taxes un peu arbitraires sans doute, mais facilement acceptées par le patriotisme américain. Le mode de perception est des plus simples. Quand un marchand vient acquitter les droits, on lui délivre des timbres mobiles représentant la valeur de la taxe, et qui doivent être apposés sur les objets vendus ou sur les factures qui les accompagnent. Les commerçans ne se soustraient guère à cette obligation; ils ne sont pas tentés de prendre leurs cliens pour complices d'une petite fraude. Aussi est-il rare que l'on ait à infliger les peines établies pour assurer l'exécution de la loi. Le seul résultat fâcheux de ce système a été la duplication des impôts. Il est arrivé en effet que l'on frappait à la fois un produit manufacturé et chacun des élémens qui le composaient, ce qui élevait le total des taxes supportées par certains articles à 20 pour 100 de la valeur intrinsèque. Des droits aussi considérables ne tardèrent point à se trouver hors de proportion avec ceux que percevait la douane, et, malgré le taux énorme des tarifs d'importation, nombre d'objets d'origine étrangère coûtaient moins cher que les similaires de fabrication indigène. Quelques membres décidés de l'école protectioniste ont proposé, pour obvier à cette inégalité, d'augmenter tous les droits de douane en bloc de 50 pour 100; mais la majorité de la chambre, bien que peu sympathique aux théories du libre-échange, a reculé devant l'adoption d'une mesure aussi radicale. Mieux valait diminuer les impôts intérieurs. Le congrès se décida donc, à titre d'essai, à opérer des réductions qui naturellement furent conçues de manière à alléger le fardeau qui pesait sur les industries du nord. On ne toucha guère aux taxes qui atteignaient les valeurs réalisées ou les objets de luxe.

Le meilleur remède du mal, — comme les Américains le disaient fièrement, — était dans la vigueur du malade. Le travail de recensement publié par les soins de l'administration nous montre que de 1840 à 1850 la richesse publique s'est accrue de 89 pour 100. De 1850 à 1860, elle est montée de 27 milliards et demi de francs à 71 milliards et demi, sans tenir compte de la valeur de près de 4 millions d'esclaves, aujourd'hui libres. L'accroissement de la population durant cet intervalle avait été de 35 pour 100 tous les dix ans. Les hommes d'état américains se flattèrent que cette prospérité, cruellement éprouvée par la guerre, allait maintenant reprendre son mouvement ascensionnel. Ils se crurent donc autorisés à compter sur un accroissement proportionnel des recettes fournies par les impôts, et pensèrent qu'on pourrait par conséquent restreindre chaque année les taxes sans diminuer le chiffre des rentrées. Les événemens n'ont pas tout à fait donné raison à ces espérances. En 1866, on inscrivait en prévision dans le budget 1,500 millions de francs en dépenses et en recettes 2,175 millions ainsi répartis :

Douanes.	650	millions.
Contributions intérieures	1,420	—
Divers.	105	—
	2,175	millions.

Les dépenses montèrent plus haut qu'on ne l'avait prévu : elles atteignirent le chiffre de 1,730 millions de francs; mais en revanche les recettes dépassèrent de beaucoup les résultats attendus. Elles s'élevèrent à 2,450 millions, savoir :

Douanes.	880	millions.
Contributions intérieures	1,330	—
Divers.	240	—
	2,450	millions.

L'excédant des recettes sur les dépenses fut donc de 770 millions de francs. Quant au capital de la dette, le secrétaire du trésor, en échange de 3,730 millions de titres à courte échéance qu'il avait retirés de la circulation, avait émis 3,200 millions de titres nouveaux, principalement de titres 5-20, ce qui implique dans le cours de l'année un amortissement net de 530 millions de francs obtenu par cette simple conversion.

A première vue, ce résultat semble très brillant. Si l'on entre dans le détail, on s'aperçoit néanmoins que ces chiffres généraux ne montrent pas toutes les difficultés de la situation. Les recettes ont été en s'affaiblissant de trimestre en trimestre, et, si cette progression décroissante se maintenait, le budget suivant se solderait tout au plus en équilibre,

ou avec un excédant si minime que le programme adopté ne pourrait plus être mis à exécution. Il fallait en conclure qu'il n'y avait plus équilibre entre les forces productives du pays et les charges qui en enrayaient le développement, que le mouvement industriel, au lieu de s'accroître se ralentissait. Le seul parti à prendre était de réduire les dépenses. Le problème était si difficile et si pressant que des théories très radicales ne tardèrent point à se faire jour, et alimentèrent quelque temps les discussions des chambres et de la presse. Il se rencontra aux États-Unis comme ailleurs des gens pour proposer une répudiation pure et simple de la dette nationale. Il n'y a point à discuter les maximes de ces apologistes de la banqueroute. Elles ont pu éblouir dans quelques colléges les parties les moins éclairées comme les plus remuantes de la population et servir ainsi des menées électorales, elles n'ont pas eu de prise sur la grande masse du pays. L'honnêteté et le bon sens publics en ont fait justice. Une autre mesure d'une loyauté douteuse, mais moins extrême que la précédente, fut mise en avant par des hommes politiques plus sérieux. Ils se proposaient de solder en monnaie fiduciaire le capital et les intérêts de la dette. La loi, disaient-ils, ayant accordé aux billets du trésor le caractère de monnaie légale pour tous les paiemens, excepté pour les droits de douane, ces billets, aux yeux du gouvernement comme aux yeux des porteurs de titres, ont la même valeur que l'or. Cet argument n'est que spécieux. Sur les titres 10-40, émis postérieurement à la loi qui instituait le cours forcé, et pour lesquels il est expressément stipulé que capital et intérêts sont payables en monnaie métallique, il ne peut y avoir de discussion. L'état est lié par un engagement formel. Quant aux 5-20, le bill du 25 février 1862, qui autorise l'émission, énonce, il est vrai, qu'ils pourront à échéance être échangés contre des billets du trésor; mais il faut se rappeler qu'alors ces billets étaient au pair, et, si l'on voulait aujourd'hui les donner en paiement aux porteurs de 5-20, il semble qu'on devrait en rigoureuse équité leur tenir compte de la dépréciation que la monnaie fiduciaire a subie depuis qu'ils ont accepté ce contrat. Est-il honorable de dénaturer un engagement loyalement consenti de part et d'autre à un moment de péril, à un moment où la confiance du peuple américain dans son gouvernement, les secours financiers qu'il lui a libéralement apportés, ont sauvé la république? Tels sont les argumens que M. Mac-Cullogh fit valoir avec beaucoup d'élévation et d'éloquence. La chambre presque entière partageait son opinion, car, au commencement de la session dernière, M. Butler ayant présenté une motion pour le remboursement en papier-monnaie des *five-twenties,* sa proposition ne fut pas même discutée; on la repoussa par la question préalable.

La question du reste n'était pas mûre à cette époque. Elle a été depuis lors l'objet d'une polémique assez sérieuse. Il n'est pas inutile de

constater que le paiement en monnaie légale a été considéré avec plus de faveur dans les états de l'ouest que dans ceux de l'Atlantique. Cette différence de point de vue s'explique aisément par la différence d'intérêts. Les états de l'ouest n'en sont pas encore à posséder une richesse propre et à se suffire à eux-mêmes; ils sont débiteurs pour des sommes considérables des grands centres producteurs de l'est, et ne seraient pas fâchés de voir prendre une mesure qui aurait pour résultat indirect de diminuer la valeur du signe monétaire représentant leurs engagemens. Les états de l'est au contraire ont une fortune plus stable, et ressentiraient douloureusement toute dépréciation des titres de la dette. Ces états, où se trouvent d'ailleurs le plus grand nombre des porteurs de *five-twenties*, ont fait pencher la balance du côté de la solution qu'indiquaient les vrais principes et l'équité. La convention républicaine de Chicago a placé le remboursement en or des *five-twenties* au nombre des articles du programme qu'elle vient de soumetre à la ratification des électeurs. Le parti démocratique a voulu d'abord inscrire sur son drapeau le principe opposé à celui que défendaient les républicains. Il n'a pas tardé à se diviser sur cette question. Une fraction importante des démocrates reconnaît aujourd'hui qu'aucune dérogation ne doit être apportée aux contrats antérieurs entre l'état et ses créanciers. La grande majorité du pays s'est donc désormais prononcée en faveur du paiement en or de la dette fédérale, le paiement en billets du trésor n'étant reconnu légitime que du jour où ces derniers seront cotés au pair.

Ce jour, à vrai dire, ne paraît pas très rapproché, et la dépréciation de la monnaie fiduciaire est une des complications les plus pénibles de la situation financière des États-Unis. La loi qui établissait le cours forcé fut très sévèrement traitée au moment où le congrès la vota. Plusieurs financiers la déclarèrent inconstitutionnelle. Que leur opinion fût on non fondée, c'était une loi imposée par la nécessité la plus urgente : le congrès avait à opter entre le cours forcé et la banqueroute, car les dépenses des armées en campagne s'étaient élevées au-delà de la somme en or que possédait l'Union tout entière. Le pays du reste montra dès l'abord, par l'empressement avec lequel il se soumit à cette mesure, qu'il comprenait et partageait les sentimens qui l'avaient dictée. Sauf dans quelques états baignés par l'Océan-Pacifique, étrangers aux intérêts pour lesquels on se battait, et qui ne recevaient des événemens militaires aucun contre-coup, les effets du trésor circulèrent de main en main avec la même facilité et furent acceptés avec la même confiance que s'ils représentaient une valeur métallique réelle. Toutefois, à mesure que le congrès autorisait de nouvelles émissions et que la circulation fiduciaire devenait hors de proportion avec le capital qu'il était censé représenter, la valeur des *greenbacks* diminua de plus en plus. Le dollar en papier finit par ne plus valoir que 35 pour 100 de sa valeur nominale, et la

prime sur l'or monta jusqu'à près de 200 pour 100. Après la cessation des hostilités, le secrétaire du trésor fut autorisé par le congrès à réduire de 50 millions de francs pendant le premier semestre et de 20 millions par mois au-delà de ce délai la masse de papier-monnaie en circulation. Cette habile résolution fit descendre graduellement la prime. Au mois de novembre 1866, elle n'était déjà plus que de 23 pour 100. Des causes étrangères à l'Union devaient bientôt faire remonter l'agio, donner une apparence de raison aux adversaires de M. Mac-Cullogh, et soumettre son système à une terrible épreuve.

La crise financière qui bouleversa l'Europe et sévit particulièrement sur l'Angleterre au printemps de 1866 fit sentir ses effets en Amérique. Dans l'espace de trois mois, l'exportation des métaux précieux y avait atteint le chiffre de 210 millions de francs. L'agio sur l'or s'était relevé, et était à 35 pour 100; il sauta brusquement à 65 pour 100 à l'arrivée du *steamer* qui apportait la nouvelle de la rupture des conférences et de l'imminence d'un conflit armé entre la Prusse et l'Autriche. S'il ne se maintint pas fort longtemps à ce taux de panique, il ne redescendit pas non plus au point où il était avant cette alerte, oscilla durant plusieurs mois entre 50 et 55 pour 100, et ne reprit que lentement une marche décroissante. Cette rareté du numéraire et le malaise qui ne pouvait manquer d'en être la suite pour l'industrie américaine fournissaient aux adversaires du rachat du papier-monnaie le thème de violentes attaques contre les plans financiers du gouvernement. Ce dont le pays souffre, disaient-ils, c'est de la disette d'instrumens d'échange. Si on n'avait pas retiré de la circulation autant de *greenbacks*, le pays se serait trouvé mieux en mesure de résister à la saignée de métaux précieux qu'il a subie. Il vaut mieux avoir un marché largement approvisionné, à défaut d'or, de valeurs même dépréciées, que de se condamner, faute d'agens de circulation, à une stagnation soudaine des affaires. D'après eux, il fallait au moins se hâter d'émettre une somme de billets égale à la valeur des récentes exportations de monnaie métallique. C'est un singulier raisonnement, il faut en convenir, que celui qui fait entrer dans l'actif d'un pays le papier-monnaie dont ce pays ne possède pas l'équivalent en or. La valeur du papier-monnaie a justement pour base le rapport qui existe entre la circulation fiduciaire et la circulation métallique. Celle-ci ayant diminué, c'était une raison, non d'étendre, mais au contraire de resserrer dans la même proportion la circulation fiduciaire, si l'on ne voulait pas rendre la valeur du papier tout à fait chimérique. C'est sur ce principe d'une évidence incontestable que reposait tout le plan de M. Mac-Cullogh. Les circonstances imprévues qui empêchèrent ce plan de réaliser tout le bien qu'on en attendait ne devaient pas en faire méconnaître la sagesse, et elles ne le firent pas abandonner. L'exécution ferme et persévérante de ce programme fera remonter infailliblement la valeur

des billets du trésor, et, si le gouvernement parvenait à joindre la reprise des paiemens en espèces à la réduction graduelle du papier-monnaie, ces billets ne tarderaient point à revenir au pair, comme ils y étaient avant la guerre civile. Il y a quelque temps, le congrès a semblé pencher vers les adversaires du ministre des finances. Il a retiré à ce dernier la faculté de réduire le papier-monnaie en circulation; mais il ne faut pas attribuer une portée exagérée à une mesure toute temporaire. Le congrès n'a pas entendu condamner le système, il a voulu parer par cet expédient à une insuffisance éventuelle des rentrées budgétaires.

Cette question de la circulation fiduciaire, que l'on a pu considérer jusqu'ici comme reléguée au second plan, tend à prendre une importance capitale. Le temps n'est pas éloigné où les billets remboursables en papier-monnaie, c'est-à-dire les *seven-thirties* (7-30 et 7-3-10) seront entièrement retirés de la circulation, et où l'on n'aura plus à amortir que les 5-20 et les 10-40, remboursables en or. Il devient essentiel, afin de diminuer les charges du trésor, que la prime sur l'or diminue, et que par conséquent la valeur du papier-monnaie s'élève. La seconde question, non moins grave, qui se pose devant les États-Unis, c'est celle des tarifs de douane. Les pays manufacturiers du nord ont profité pour les établir du moment où ils disposaient presque seuls de la puissance législative. Aujourd'hui ils ne sauraient, sans oppression et sans imprudence, rester inébranlables dans un système de prohibitions dont souffrent les états du sud et de l'ouest. C'est le seul point où il semble qu'il y ait lieu de modifier la marche adoptée pour combler rapidement le déficit créé par la guerre. Sur tout le reste, on ne peut que souhaiter à la grande république américaine de continuer par les mêmes moyens l'œuvre si énergiquement commencée depuis trois ans.

GEORGE ODILON-BARROT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 septembre 1868.

La France, par la faute des hommes ou par la fatalité des choses, se débat en vérité dans une des situations les plus inexplicables qu'elle ait traversées depuis longtemps. Elle a beau s'ingénier à comprendre ce qui se passe autour d'elle et en elle-même, elle finit par ne plus savoir où elle en est, et elle se sent d'autant plus agitée, d'autant plus inquiète, que tous les efforts qu'on prodigue pour la rassurer n'aboutissent qu'à épaissir l'obscurité. Elle ne peut faire un pas sans se heurter contre des sphinx devant lesquels elle perd son aplomb, non certes par une défaillance d'énergie ou de patriotisme, mais parce que son bon sens est troublé et humilié des confusions et des contradictions qu'on laisse trop souvent s'introduire dans la politique. A quoi peut-elle s'arrêter dans ce tourbillon au sein duquel elle vit? Si on lui parle de la guerre, elle repousse évidemment cette idée; elle se sent attachée à la paix de toute la force de ses instincts et de ses intérêts. Si on lui parle de la paix, elle voudrait y croire, mais elle n'y croit pas; elle entrevoit la guerre à travers les déclarations embrouillées et insuffisantes par lesquelles on cherche à la tranquilliser; elle se défie en un mot, et un des signes les plus caractéristiques de cet état maladif de l'opinion, c'est assurément la facilité avec laquelle tous les bruits sont accueillis, exagérés ou dénaturés, sans doute parce que tout est considéré comme possible. Nous en sommes venus à ce point qu'un régiment ne peut être déplacé ou rappelé d'Afrique sans qu'on le voie aussitôt en marche sur le Rhin, et qu'il ne peut y avoir une adjudication de poudre de chasse au ministère des finances sans qu'on mette cette innocente poudre, qui ne doit tuer que du gibier, au compte des approvisionnemens de la prochaine campagne. Et c'est tout simple : le vice incurable des situations fausses, c'est qu'elles prêtent à toutes les conjectures et encouragent toutes les crédulités. Il y a quinze

jours à peine pourtant que dans un banquet périgourdin, à la suite du conseil-général, M. Magne, en bon ministre des finances, proclamait la nécessité et les bienfaits de la paix, à laquelle tout le monde est jaloux de rendre hommage. Celui-là devait le savoir, car il a dans les mains le nerf de la guerre, et il n'est pas disposé à le livrer à son terrible collègue le maréchal Niel. Eh bien! M. Magne avait à peine ouvert devant son conseil-général ces flatteuses perspectives d'une paix durable que de tous les coins de l'horizon les nuages montaient de nouveau, que tous les bruits se remettaient à courir dans l'air, que tous les incidens étaient interrogés avec crainte, et plus que jamais l'opinion retombait dans ses perplexités, se demandant où est la vérité, où est la certitude.

A coup sûr, tout n'est pas également grave parmi les incidens qui passent à l'horizon de l'Europe, et que l'imagination publique se plaît à grossir quelquefois. Il y a les vrais « points noirs » immobiles et menaçans qu'il n'est pas facile de dissiper, et il y a ce qu'on pourrait appeler les petits nuages, des questions qui peuvent sans doute un jour ou l'autre prendre une certaine importance selon les événemens, mais qui par le fait ne se rattachent que d'une manière très indirecte à la situation générale. Quand on a vu récemment une difficulté s'élever entre la Hollande et la Prusse au sujet de la navigation du Rhin, on s'est dit tout naturellement, puisqu'il s'agissait du Rhin, que c'était là peut-être le commencement, et du premier coup d'œil on a vu se dessiner les choses, la Prusse menaçant la Hollande, la France allant au secours des Hollandais; c'était le signal de la grande lutte. Au fond, la question était vraiment plus simple. La Hollande, on le sait, est en possession des bouches du Rhin, et par la convention de Mayence, qui remonte à 1831, elle s'est engagée à maintenir libre jusqu'à la mer la navigation de deux de ces branches rhénanes, le Leck et le Waal. Ce n'est pas sur ce point que la difficulté s'est produite. Seulement, lorsqu'on a négocié un nouveau traité, la Prusse a demandé qu'on ajoutât aux deux embouchures déjà livrées à la navigation la Meuse et la Meerwede. Il en résultait que quelques-uns des fleuves intérieurs les plus importans de la Hollande passaient sous le contrôle et la juridiction des puissances riveraines, parmi lesquelles la Prusse jouait le principal rôle.

C'est là que le cabinet de La Haye a résisté. A la rigueur sans doute cette résistance a eu un mobile politique. La Hollande, depuis les agrandissemens prussiens, est restée dans un certain état d'émotion et de susceptibilité; elle n'a pas voulu livrer ses fleuves à ceux contre qui elle pouvait avoir à les défendre, et il n'est point impossible d'un autre côté qu'elle n'ait été encouragée d'une façon plus ou moins avouée par quelque autre puissance, de telle sorte que jusqu'à un certain point, si l'on voulait, on pourrait voir dans cette affaire spéciale comme une ébauche d'un antagonisme plus général, comme un élément de compli-

cations plus étendues. En réalité cependant, la question n'a pas eu le temps de s'aggraver; la négociation a été suspendue avant qu'on en vînt là, et, sans être dénué d'une certaine signification, le différend de la Hollande et de la Prusse n'est pas du moins arrivé à prendre le caractère d'une difficulté politique précise et saisissable. C'est un « point noir » à écarter.

Et n'en est-il pas de même de cet autre incident qui est devenu un thème de polémiques et d'explications, de ce projet tendant à faire la contre-partie de la confédération allemande du nord par une fédération douanière, militaire, si ce n'est politique, de la France, de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse? Évidemment l'imagination publique est portée aujourd'hui aux grandes combinaisons, elle les accueille sans difficulté, presque sans examen, au risque de dépasser singulièrement la réalité. Cette pensée de créer un système fédératif par l'union de la France avec les états qui l'entourent, particulièrement sans doute avec l'un de ces états, cette pensée ne s'est-elle présentée à aucun esprit depuis deux ans? Ce serait certainement beaucoup dire. Notre nouveau ministre plénipotentiaire à Bruxelles, M. de La Guéronnière, passe notamment pour être fort partisan de ces idées, et, si cette circonstance suffisamment connue n'a pas déterminé le choix qu'on a fait de lui comme représentant de la France en Belgique, elle n'a pas empêché sa nomination; mais enfin, on peut le dire, il n'y a point eu de négociations, il n'y a eu aucune communication véritable de gouvernement à gouvernement, il n'a pu y avoir qu'une supposition fondée sur un vœu présumé et secret dont la réalisation rencontrerait assurément bien des difficultés dans les dispositions et dans les intérêts des pays conviés à cette fédération. La Hollande, malgré les craintes qu'elle éprouve quand elle tourne ses regards vers la Prusse, ne consentirait point à entrer ainsi d'avance dans des combinaisons qui ne feraient peut-être que hâter les complications et provoquer les dangers qu'elle redoute. La Belgique craindrait visiblement que l'union douanière ne prît bientôt un autre caractère, et elle se tient pour satisfaite de sa neutralité indépendante. Elle s'est défendue d'entrer dans cette voie fédérative même sous la monarchie de juillet, et quelques lettres récemment publiées du roi Léopold, père du souverain actuel, témoignent des susceptibilités qui furent autrefois le principal obstacle à des combinaisons de ce genre : à plus forte raison, la Belgique résisterait-elle aujourd'hui. D'ailleurs ceux qui croient ces combinaisons si faciles semblent ne pas se douter des impossibilités financières et économiques devant lesquelles on se trouve. Il faudrait donc que la France, dont les finances sont déjà si fatiguées, consentît à voir tomber son revenu des tabacs, et comment le remplacerait-elle? Il faudrait que la Hollande et la Belgique, elles aussi, pussent renoncer à une partie de leurs ressources en perdant leurs droits d'entrée sur les vins

français. Tout cela est possible, mais n'est vraiment pas facile. Ce qui pourrait atténuer la force de ces considérations économiques et changer cette situation est naturellement hors du domaine des conjectures rationnelles et des moyens diplomatiques ordinaires. Ce qu'on peut dire provisoirement, c'est qu'il ne paraît y avoir eu jusqu'ici aucune démarche directe et précise. Il n'y a eu aucune pression exercée par la France pour arriver à la réalisation d'un plan politique, et de ce côté encore tout est au repos; il n'y a pas de bien gros nuages, du moins il ne s'est rien produit qui soit de nature à justifier de fiévreuses alarmes, rien qui ressemble à la recherche impatiente d'un succès diplomatique ou mieux encore à un préliminaire de guerre. A étudier ainsi, à décomposer des faits particuliers, on trouve bien vite que, réduits à leurs vraies proportions, ils n'ont plus qu'une signification partielle et secondaire.

Que reste-t-il donc pour expliquer cet état de panique perpétuelle où vit l'opinion, cette incrédulité à la paix qui est la maladie tenace et résistante du moment? En dehors de faits particuliers qui ne sont rien, il reste une situation générale qui s'obstine, qui s'aggrave justement parce qu'elle se prolonge sans s'éclaircir, et où tout ce qui arrive, tout ce qui se produit est avidement saisi comme un signal attendu ou redouté. Il reste cette tension plus ou moins habilement dissimulée, mais réelle, entre deux politiques qui, au moment même où elles se font des caresses officielles, semblent toujours prêtes à se heurter. Il reste en un mot la question des rapports généraux entre la France et l'Allemagne, représentée par la Prusse. Tant que cette question ne sera pas résolue ou restera dans ses termes actuels, la défiance persistera, et la situation ne fera malheureusement que s'envenimer. Il s'agit encore une fois de savoir si on veut la guerre ou la paix, et d'où peut venir le signal. Il est bien certain, on peut le voir facilement, que personne ne veut prendre l'initiative. Pendant que nous faisons des discours pacifiques, la Prusse congédie ses réserves, et ajourne de trois mois l'appel de son contingent militaire de l'année; de part et d'autre, on tient à garder de bonnes apparences, et c'est là encore un hommage rendu à l'humanité, à la civilisation, à ce grand intérêt européen qui s'appelle la paix. Seulement chacun garde visiblement son arrière-pensée, et là est le danger. Allons un peu plus au fond.

D'où peut venir aujourd'hui la guerre? Ce qui est bien certain, c'est que le désir de la paix est assez général et très vif en Allemagne, et on peut croire ce désir sincère, puisqu'il a pour garantie le sentiment d'un intérêt évident. La Prusse, cela est bien aisé à voir, se renferme dans une réserve trop habile, trop soigneuse, pour n'être pas calculée; elle évite, on le sent, tout ce qui pourrait créer une difficulté, tout ce qui pourrait enflammer les impatiences nationales ou donner de l'ombrage aux autres puissances; elle s'abstient même depuis quelque temps de

trop parler. Et de fait pourquoi la Prusse se jetterait-elle légèrement, témérairement, dans une guerre qu'elle sait bien devoir être sérieuse, malheureusement peut-être acharnée, le jour où elle éclatera? Les événemens ont comblé ses ambitions, et laissent l'avenir ouvert devant elle. Avant de songer à cet avenir et de se remettre en chemin, elle a tout au moins à se rasseoir, à relier les provinces qu'elle s'est appropriées, à pousser autant que possible cette assimiliation qu'elle a entreprise, et tout le monde sait que l'œuvre est loin d'être accomplie, qu'il y a des antagonismes et des intérêts tenaces, qu'à Francfort, dans le Hanovre notamment, la Prusse rencontre des résistances que la lourde main de sa bureaucratie ne suffit pas à désarmer, de telle sorte que le cabinet de Berlin a infiniment plus à gagner par la paix que par la guerre. Sans doute en Prusse comme partout il y a des passions ardentes qui appellent un conflit, loin de le redouter. Il y a un parti national impatient de compléter l'unité allemande, il y a un parti militaire impatient de nouvelles batailles et nourrissant l'ambition de se mesurer avec la France; mais ce parti national voit assez clair pour comprendre que ce serait la plus insigne des folies de risquer dans une bataille ce qui a été si miraculeusement obtenu, et ces officiers, justement fiers de ce qu'ils ont fait, pleins de confiance en eux-mêmes, sont retenus par la crainte de voir, à la suite d'extensions nouvelles, trop d'élémens étrangers envahir l'armée prussienne. Au fond, toutes les passions belliqueuses ou ambitieuses qui peuvent s'agiter encore en Allemagne sont notoirement dominées par le sentiment d'une nécessité pacifique, par toute sorte de considérations dont la première est qu'il ne faut rien risquer et surtout rien provoquer. Qu'on laisse aujourd'hui l'Allemagne à elle-même, elle ne prendra certainement pas l'initiative d'une agression.

Toute la question est de savoir si cette agression peut venir de la France, et c'est justement dans cette question que réside la responsabilité du gouvernement français; c'est sur ce point que s'épaissit chaque jour une savante obscurité. La France ne rêve que la paix, ne veut que la paix, on le répète de toute façon dans les discours et dans les articles de journaux. Si elle s'est armée d'une manière formidable, c'est uniquement pour sa sûreté et par une légitime précaution défensive en présence des agrandissemens des autres puissances. Elle ne songe qu'à maintenir l'équilibre de l'Europe, à assurer l'inviolabilité du droit et des traités. Malheureusement c'est ici que commencent l'équivoque et le danger. En fait et laissant de côté toute phrase, il y a devant nous une situation très nette, parfaitement claire, quoique difficile à définir et à limiter. Il y a un mouvement commencé en Allemagne, et commencé sous les yeux de la France, tout au moins avec son assentiment tacite jusqu'ici; il y a une grande nation tendant à son unité, et qui ne se désistera pas de son ambition, dût-elle être déplaisante pour nous. Voilà le fait

éclatant. Allemagne du nord et Allemagne du sud sont des démarcations qui subsistent encore, qui peuvent subsister quelques années, si l'on veut, mais qui peuvent aussi disparaître en un instant par l'accord des divers états, et l'on voit déjà à quel point le grand-duché de Bade y est disposé. Il s'agit de savoir ce qu'on veut faire en présence de ce mouvement. Si par exemple la France croit de son intérêt et de son droit de ne pas souffrir que l'unité allemande aille plus loin et que la ligne du Mein disparaisse, elle a eu raison de s'armer et, en parlant toujours de la paix, de prévoir la guerre, parce qu'il est bien clair que l'Allemagne ne s'arrêtera pas, et au besoin elle pourra invoquer cet article du traité de Prague qu'on lui oppose sans cesse : « Le lien national qui pourra réunir les états situés au-delà du Mein avec la confédération de l'Allemagne du nord demeure réservé à une entente ultérieure des deux parties. » La vérité est qu'on se débat au milieu de toutes les impossibilités qu'on a laissé accumuler, et dans cette situation progressivement aggravée la pire des politiques serait assurément une politique d'à peu près et d'illusions, de réticences et de velléités intermittentes.

La plus dangereuse des chimères serait sans nul doute celle-ci. On peut faire des hypothèses; M. Schneider, comme président du corps législatif, a prétendu un jour qu'elles étaient permises. Faisons donc notre hypothèse. On se sera dit peut-être que bien des fautes avaient été commises dans ces affaires d'Allemagne, que la France n'était pas très sûre d'avoir voulu tout ce qu'elle avait permis, qu'il en résultait pour elle, sinon un affaiblissement réel de puissance, du moins une diminution de prestige, et que tous les mécomptes de la politique extérieure réagissaient d'une façon sensible, douloureuse, sur la politique intérieure. Comment réparer ces mécomptes? On ne pouvait, par une évolution subite, se retourner contre tout ce qu'on avait eu l'air de favoriser, on le pouvait d'autant moins qu'on n'avait pas une force militaire suffisante. Il n'y avait qu'un moyen, gagner du temps, refaire la puissance militaire de la France, et se présenter dans cette attitude nouvelle devant l'Europe, laisser pressentir la limite de la modération sans se compromettre, avancer pas à pas en faisant acte d'ascendant au besoin, bien montrer qu'on était prêt à tout. Alors de deux choses l'une : ou la Prusse se tenait tranquille, ajournant ses dernières ambitions, et on avait reconquis un certain prestige sans que la paix fût troublée, ou bien la Prusse, se croyant menacée, se laissait emporter, et on était prêt à faire la guerre sans l'avoir provoquée. Si c'était là un système préconçu, qu'on nous permette de le dire, il serait presque candide, puisqu'il supposerait une Prusse assez aveugle pour ne pas voir que sa plus grande habileté dans un pareil cas serait de se tenir immobile, de se dérober en quelque sorte, et de se réfugier dans la tranquille possession de ce qu'elle a conquis. Qu'en résulterait-il pour nous? La gloire douteuse d'une démon-

stration dans le vide, d'un acte d'ostentation qui ne résoudrait rien, qui ajournerait seulement la difficulté, puisqu'il laisserait intacte la question de savoir si nous sommes les amis ou les adversaires de l'Allemagne nouvelle, et qui n'aboutirait qu'à faire peser indéfiniment sur la France le poids d'un armement aussi onéreux que magnifique. Le mot de ce système, c'est l'indécision sous une autre forme, sous une apparence de force, cette indécision qui a déjà laissé tant de traces dans notre politique extérieure, et qui n'est pas le caractère le moins sensible de notre politique intérieure.

Assurément, depuis quelques années, notre situation intérieure s'est singulièrement compliquée, non-seulement par le réveil d'opinion qui se manifeste avec une si vive intensité, mais encore parce que devant ce mouvement croissant des esprits on a hésité, on a louvoyé, lorsque la tactique la plus simple, la plus habile et la plus efficace était de marcher d'un pas ferme et assuré dans cette voie où l'on entrait, de faire une sincère et large part à la spontanéité de cette opinion qu'on se décidait à affranchir des tutelles administratives. L'indécision est la plus vaine des politiques, disons-nous; elle est certes aussi laborieuse que la politique la plus résolue, et elle ne rapporte pas ce qu'elle coûte. Elle met le gouvernement dans cette maussade situation de ne pas même recueillir les avantages des concessions qu'il fait. A quoi ont servi jusqu'ici au gouvernement ses velléités libérales mal assurées? Elles n'ont eu d'autre effet que de l'engager dans de mauvaises affaires où il a toujours l'air de retirer ou de restreindre ce qu'il avait accordé. C'est ce qui lui arrive dans tous ces procès de presse qui se succèdent au point de ne plus laisser de loisirs à la magistrature. C'est ce qui lui est arrivé dans ces deux procès pour les réunions électorales de Nîmes et d'Alais. Les deux condamnations qui ont été prononcées ne donnent à coup sûr aucune force à l'administration. Elles ajoutent peut-être à ses moyens d'action par une interprétation plus restrictive du droit de réunion privée, elles n'ajoutent rien à son autorité morale. Il en résulte entre l'opinion et le gouvernement une lutte qui tend chaque jour à devenir plus vive, et dont le résumé est aujourd'hui l'élection du Var, cette élection où M. Dufaure est le candidat de l'opposition.

Que M. Dufaure soit nommé ou qu'il ne soit pas nommé, la lutte engagée à Toulon n'aura pas moins eu son importance; elle reste comme un résumé de ce que seront les élections prochaines, elle a mis en jeu les forces des diverses opinions indépendantes ralliées sous une inspiration libérale en face de l'administration, résolue plus que jamais, on le dirait, à maintenir les candidatures officielles. Tout dépend en grande partie, il est vrai, du degré de consistance que prendra ce rapprochement des opinions qui s'opère sous le nom d'union libérale, et, on peut le voir déjà, l'union libérale, née à peine d'hier, est l'objet d'attaques partant

des camps les plus opposés. C'est une coalition, disent avec colère les amis du gouvernement, et il est bien certain qu'à un point de vue supérieur les coalitions ont toujours par elles-mêmes un caractère équivoque. Par leur nature, elles sont moins une combinaison politique permanente qu'un expédient, un moyen de guerre, et c'est ce qui fait qu'elles ne sont admissibles qu'en certaines circonstances exceptionnelles; mais c'est là précisément aussi ce qui les rend irrésistibles, parce qu'elles sont le résultat d'une nécessité, parce qu'elles sont imposées par toute une situation, et ici c'est le gouvernement lui-même qui justifie cette combinaison formée sous le nom d'union libérale. Il la justifie doublement, par ses candidatures officielles et par son système de circonscriptions électorales.

Qu'on y songe bien, c'est là la seule raison d'être d'une coalition comme celle qui est à l'œuvre aujourd'hui. Lorsque le gouvernement, au lieu de laisser le pays choisir en liberté ses représentans, se jette tout entier dans un camp avec ses moyens d'action, ses employés, ses ressources, son influence, quel autre moyen reste-t-il aux partis indépendans que de se réunir pour rétablir un certain équilibre et soutenir la lutte dans des conditions un peu moins inégales? Les opinions sont obligées sans doute à des sacrifices mutuels; mais elles sont liées par un intérêt commun, l'intérêt de l'indépendance dans les élections, et en mettant sur leur drapeau ce qui les rapproche, elles se taisent sur ce qui les divise. Cette coalition ne serait pas même possible ou elle n'apparaîtrait plus que dans ce qu'elle peut avoir d'équivoque, s'il n'y avait pas de candidat officiel, si en face des partis libéraux il n'y avait qu'un candidat du parti conservateur, agissant spontanément sous sa responsabilité et dans des conditions d'égalité, choisissant lui-même son représentant et le soutenant par ses moyens propres, par sa propre force. L'administration, par ses procédés, n'aboutit ainsi qu'à atténuer dans une certaine mesure le caractère d'indépendance chez le candidat qu'elle patronne et à légitimer les combinaisons auxquelles ses adversaires peuvent avoir recours pour le combattre; mais c'est encore plus peut-être par le système des circonscriptions électorales que le gouvernement justifie l'alliance des opinions indépendantes. Autrefois l'arrondissement électoral, tel qu'il était organisé, supposait du moins entre les électeurs des rapports habituels, des relations possibles, des intérêts communs. Aujourd'hui c'est une combinaison purement numérique et tout artificielle. Dans une même circonscription se trouvent des cantons appartenant à des arrondissemens différens, des villes rivales, des populations éparses qui ne se connaissent même pas, parce qu'elles sont séparées quelquefois par des distances de 50 kilomètres et plus. Seul le gouvernement est partout, agissant sur tous les points à la fois, parlant à chacun un langage différent, se portant médiateur entre les intérêts rivaux. Il en résulte que les partis n'ont qu'un moyen de contre-balancer cette énorme puissance, d'atténuer les inconvéniens du système : c'est

de se concerter, de s'allier, de se confondre sous un même drapeau, de suppléer à l'insuffisance de leurs moyens matériels par la propagande des idées, et c'est ainsi que cette combinaison qui s'appelle l'union libérale naît tout à la fois de la situation créée par le gouvernement et de ce mouvement d'opinion qui se produit depuis quelque temps au nom de la liberté.

Il ne faut pas s'étonner d'ailleurs de ce bruit qui s'élève un peu de toutes parts et sous toutes les formes dans ce moment de renaissance publique. Les régimes de compression et de silence, qui se font toujours l'illusion de venir à propos pour réparer le tempérament éprouvé d'une société, ont de ces effets étranges, qui ne peuvent pas même être imprévus, et qui sont à peu près inévitables. Ils ne transforment pas autant qu'ils le croient la vie d'un peuple, ils la suspendent tout au plus pour quelques années en s'efforçant d'en détourner le cours. Ils ne tranchent pas, comme ils en ont la prétention, les questions redoutables qui ont occupé les esprits ou mis les passions aux prises, ils les ajournent sans les résoudre, en les compliquant au contraire quelquefois. Ils ne suppriment pas les événemens par lesquels ils se sont fondés, ils les recouvrent d'un voile et les dérobent à la discussion, jusqu'à ce que le jour vienne où, le régime étant à bout, les événemens sont interrogés de plus près, les passions, les problèmes, les intérêts, se réveillent, si bien qu'on a l'air de recommencer une histoire interrompue, de renouer le fil des choses. Comme ce moine espagnol professeur d'université qui avait été enfermé pendant des années et qui remontait dans sa chaire, comme Luis de Léon, on se surprend à répéter : « Je vous disais hier! » On en est là un peu de toute façon; sans méconnaître bien des choses qui ne peuvent plus s'effacer, on revient presque involontairement à la page du livre où le signet avait été mis de main de maître. C'est ce qui explique ces retours vers le passé, vers les origines du régime actuel. De ce 2 décembre accompli en un jour d'hiver, on n'a guère parlé depuis dix-sept ans, et, si on en avait parlé, ce qu'on aurait pu en dire n'eût pas excité peut-être une bien forte impression, tant le courant était ailleurs. On peut en parler aujourd'hui avec certains détails, on s'y intéresse comme si c'était un événement d'hier; c'est que tout est changé, c'est qu'un souffle nouveau s'élève, c'est que la période du sommeil est achevée. De là le succès de ces livres de M. E. Ténot, *Paris en décembre 1851, — la Province en décembre 1851,* — que l'auteur n'aurait pas pu publier il y a dix ans, et qui ont maintenant un retentissement inattendu, parce qu'ils tombent au milieu d'une société occupée à s'interroger, à se chercher elle-même, à débrouiller l'obscurité de son histoire contemporaine. Elle en a pour quelque temps, et elle aura besoin d'être confessée plus d'une fois, cette société, avant d'avoir la conscience nette sur bien des choses.

Ce que raconte l'auteur n'est point sans doute absolument nouveau.

Les anecdotes, les détails qu'il recueille n'étaient point inconnus : ils ont alimenté les conversations du temps, ils ont formé cette histoire courante, insaisissable, qui échappe à toutes les censures; mais c'est pour la première fois que ces événemens sont éclaircis pour le public, qu'ils sont montrés dans leur ensemble, dans leur vérité comme dans leur redoutable logique. Ces livres de M. Ténot ont de plus le mérite, il faut le dire, d'être écrits avec une sincérité très simple sous laquelle on sent l'émotion, avec un zèle patient d'exactitude qui a la juste prétention de ne rien défigurer, de rassembler des matériaux encore plus que de retracer une histoire définitive. L'auteur raconte les faits le plus souvent avec les témoignages officiels, et les poursuit en province comme à Paris; il laisse parler les hommes, il les montre à l'œuvre, et il en ressort un tableau aussi instructif que saisissant dans sa nudité, qui n'est point précisément de nature à faire aimer les révolutions dans aucun sens. On a raconté, si nous nous souvenons bien, qu'un jour, peu après 1851, M. le duc de Broglie, qui venait d'être reçu à l'Académie française et qui avait parlé avec une modération éloquente du 18 brumaire, avait fait la visite d'usage aux Tuileries comme nouveau membre de l'Institut. L'empereur lui aurait dit : « Monsieur le duc, j'espère que votre petit-fils parlera du 2 décembre comme vous avez parlé du 18 brumaire. » M. de Broglie se serait contenté de répondre : « L'histoire jugera. » Cinquante ans ne sont pas passés depuis le 2 décembre, l'histoire n'a pas encore jugé. Convenez cependant que ce sont là d'étranges phénomènes qui laissent un trouble profond dans les esprits même quand ils font le calme matériel à la surface, que c'est une étrange épreuve pour la conscience d'une société de se trouver deux fois, à un demi-siècle d'intervalle, en face d'actes semblables, qu'on appellera, si l'on veut, des nécessités, qui ont été dans tous les cas absous par le plus large vote populaire, et qui ne sont pas moins l'humiliant aveu de l'impuissance des moyens réguliers dans la politique. Le malheur de ces nécessités, si nécessités il y a, c'est de commencer par créer une situation où toutes les idées sont interverties, où ceux qui défendent la loi deviennent tout à coup des rebelles et sont traités comme des coupables, où, ne fût-ce qu'un instant, avant la sanction d'un vote, la force reste seule souveraine, et où le coup d'état d'en haut se multiplie en mille coups d'état anonymes, inavoués, qui vont frapper indistinctement. C'est là justement le côté douloureux de cette révolution de décembre, en province peut-être encore plus qu'à Paris. Et après l'émotion qu'éveillent ces scènes, dont on voit aujourd'hui de hauts fonctionnaires décliner la responsabilité, une réflexion naît aussitôt. Comment ces événemens sont-ils devenus possibles? comment même un coup d'état peut-il réussir? Il y a dans les journées de décembre une particularité que M. Ténot avoue avec une parfaite impartialité, qu'il met en relief dans un dramatique épisode des rues, c'est la tiédeur de la population parisienne, un peu surprise au premier instant, mais nulle-

ment irritée et toute prête à se désintéresser de ce qui arrivait. Voilà la terrible moralité de ces événemens. Une partie du peuple était devenue indifférente pour la république qu'on lui proposait de défendre, une autre partie de la société était effrayée. S'il y a eu une longue préméditation de coup d'état, il faut avouer que tout le monde y a bien aidé, les uns en épouvantant par leurs passions violentes, en faisant de la république une menace perpétuelle pour toutes les sécurités et pour tous les intérêts, les autres en cédant à l'épouvante. Par des chemins différens, on allait au même but; on préparait ou on rendait possible ce qui est arrivé, et c'est ainsi qu'encore une fois la liberté allait être suspendue et ajournée pour longtemps. Si elle commence à reparaître aujourd'hui, si elle en est réduite à reconquérir pied à pied le terrain qu'elle a perdu, ce n'est pas précisément en renouvelant les mêmes fautes qu'on ferait ses affaires.

Il y eut un moment en Europe où cet heureux coup d'état du 2 décembre eut le plus beau succès et devint un signal de réaction, un encouragement pour tous ceux qui nourrissaient la modeste prétention de sauver leur pays; il était fêté, célébré pour le bon exemple qu'il donnait, et il aurait trouvé partout des imitateurs. Aujourd'hui il a perdu sa popularité, on en revient depuis qu'il n'a plus aussi visiblement le vent dans ses voiles, et c'est vers la liberté qu'on marche, non plus peut-être avec les confiantes illusions et les faciles enthousiasmes qu'on portait autrefois dans ces luttes, mais avec ce sentiment qu'il n'y a plus que cette voie pour ceux qui veulent vivre et conduire sérieusement leurs affaires. Tout a contribué à ce mouvement depuis quelques années, l'impuissance des régimes arbitraires, les excès de la force, le développement des idées de nationalité, les guerres qui, en changeant la distribution des forces en Europe, ont créé pour les gouvernemens la nécessité de chercher de nouveaux points d'appui. C'est ainsi que l'Autriche elle-même s'est trouvée conduite par ses défaites, par sa mauvaise fortune sur le champ de bataille, à une transformation qui s'accomplit lentement, laborieusement. Ce qui arrivera de cette rénovation de l'empire autrichien, violemment rejeté hors de l'Allemagne et obligé de se refaire un équilibre, on ne peut certes le prévoir encore. Il y a tant de plaies à guérir, tant d'incohérences à débrouiller, tant de rivalités à concilier, que l'œuvre est assurément difficile. Ce qui doit frapper cependant et donner une bonne idée, c'est la fermeté avec laquelle le gouvernement autrichien marche dans la voie où il est entré, c'est sa bonne volonté évidente et la sincérité de son libéralisme. Les diètes provinciales de Bohême, de Moravie, de Galicie, qui viennent de se réunir, étaient pour lui une sérieuse et délicate épreuve, puisqu'il devait rencontrer une opposition portant sur le principe même de l'œuvre qu'il a entreprise, s'élevant contre ce dualisme qui est la figure politique de l'Autriche actuelle. Effectivement, dès l'ouverture des diètes cette opposition s'est manifestée

de façon à mettre en cause l'organisation constitutionnelle de l'empire telle qu'elle existe depuis l'année dernière. A Prague, les députés tchèques, ayant à leur tête leurs chefs habituels, MM. Palaçky, Rieger, Brauner, ont protesté par leur abstention et par un exposé de leurs griefs équivalant à une déclaration d'incompatibilité; ils s'élèvent contre tout ce qui a été fait, contre tout ce qui existe, et ne demandent rien moins qu'une révision des rapports nationaux de la Bohême et de l'empire par une convention élue sur la base d'une parité complète entre l'élément tchèque et l'élément allemand. Les députés de la Moravie se sont abstenus de leur côté. A Lemberg, le Dr Smolka a déposé dès le premier jour une proposition tendant à retirer aux délégués de la diète de Galicie le mandat en vertu duquel ils ont siégé au *reichsrath* de Vienne. Sous des formes différentes, c'est une protestation contre le dualisme austro-hongrois, contre la constitution de l'Autriche cisleithane, et en faveur d'une parité de droits entre les nationalités diverses de l'empire.

Ces manifestations, il est vrai, n'ont pas toutes la même gravité et ne répondent pas également à l'instinct des populations. La proposition du Dr Smolka a été bientôt écartée; la diète de Galicie, sans abandonner ses droits, a senti la nécessité de ne rien brusquer, de ne pas ajouter aux embarras du gouvernement bien intentionné de Vienne, et le voyage que l'empereur va faire à Lemberg achèvera sans doute de maintenir les Polonais sur ce terrain de modération et de conciliation. L'attitude des députés de la Moravie n'est pas radicalement hostile, et n'exclut pas la possibilité d'un arrangement. Seuls, les Tchèques persistent et ne veulent pas démordre de leur opposition. Malgré la présence de quelques-uns des ministres qui sont allés à Prague, ils n'ont point paru à la diète, où les Allemands sont restés livrés à eux-mêmes et un peu embarrassés; ils n'admettent rien, ils veulent tout, c'est-à-dire une indépendance à peu près complète. Cette opposition vivace et opiniâtre est assurément une grave difficulté contre laquelle s'ingénie en ce moment l'esprit fertile de M. de Beust. A quoi cependant peuvent aboutir les Tchèques? S'ils revendiquent simplement les droits de leur nationalité, les priviléges de leur autonomie dans une mesure juste, libérale, compatible avec l'existence de l'empire, ils seront soutenus par les Hongrois, par les Polonais, et ils ne trouveront dans le gouvernement aucune résistance absolue; s'ils veulent pousser plus loin leurs prétentions, ils seront abandonnés, ils resteront isolés dans leurs protestations, ils provoqueront contre eux dans tout l'empire une réaction que leurs tendances panslavistes et leurs affinités avec la Russie ont déjà fait naître. Au fond, l'intérêt des Tchèques comme des autres provinces de nationalités diverses est évidemment de ne rien pousser à l'extrême, de ne pas compliquer d'une insoluble difficulté de plus la situation de l'empire autrichien, de cet empire qui travaille péniblement à s'organiser, à faire pénétrer un esprit libéral dans sa vieille machine. Ce n'est point certes un travail facile, et il vaut

la peine qu'on ne décourage pas ceux qui l'entreprennent. Tout récemment un nouveau régime administratif vient d'être inauguré dans l'empire, et à cette occasion le ministre de l'intérieur, M. Giskra, a adressé à tous les fonctionnaires une circulaire qui à elle seule est la preuve de la révolution accomplie en Autriche. Il secoue l'inertie et les habitudes surannées de la bureaucratie autrichienne; il recommande aux employés d'être faciles, coulans, prompts dans l'exécution des affaires. « Le fonctionnaire, dit-il, ne doit jamais croire qu'il sauvegarde son autorité par l'exclusivisme ou le formalisme, ou en créant des difficultés. » Que veut dire ceci? sommes-nous dans l'empire autrichien, sommes-nous ailleurs? Il faut souhaiter pour l'Autriche que les circulaires aient chez elle un meilleur résultat que dans d'autres pays.

L'Autriche a gagné la liberté en perdant des batailles, en voyant tomber sa domination en Italie, et l'Italie de son côté, l'Italie émancipée, constituée et libre, n'est point pour cela à l'abri de tous les embarras. Elle a la vie laborieuse, compliquée, de tous les pays libres. La session parlementaire, il est vrai, s'est terminée sans encombre, sans laisser de difficultés sérieuses; mais voici que déjà un certain nombre d'incidens, de symptômes, se succèdent et se groupent, comme pour attester le travail permanent des partis. Il ne faut rien grossir sans doute, il ne faut pas voir partout des agitations et des menaces. Parce que Garibaldi a donné récemment sa démission de député, cela ne veut pas dire qu'il ait voulu reconquérir sa liberté pour se remettre en campagne et aller prendre le commandement de cette étrange affiliation qui s'est formée sous le nom de *vengeurs de Mentana*. Cette démission n'a pas moins suffi pour faire voir à certaines imaginations effarées une nouvelle armée de volontaires défilant vers Rome. Au fond, que Garibaldi ait cédé à la lassitude ou à un mouvement d'humeur contre les allures de l'opposition dans le parlement, la question de Rome reste la même; elle est assurément une difficulté sérieuse, irritante, entre la France et l'Italie, elle n'est point un embarras du moment.

Elle ne s'est nullement aggravée depuis quelques jours ou du moins elle n'a pas pris un caractère plus aigu, et pour tout dire, si le gouvernement français hésite encore à rappeler son armée de Rome, ce n'est pas qu'il élève la prétention de rester indéfiniment dans les états pontificaux et qu'il ne se sentît même fort soulagé le jour où il serait délivré de cet embarras, c'est peut-être tout simplement parce qu'il s'arrête devant les obscurités d'une situation générale, et c'est là tout ce qu'il y a de vrai dans les bruits de négociations récentes au sujet de Rome; mais en dehors de ces rumeurs un peu vagues, il y a aujourd'hui en Italie un fait qui pourrait avoir sa gravité. Le parlement de Florence a pris son congé, et voilà que dans l'intervalle il va se réunir à Naples une ombre de chambre, un parlement au petit pied, qu'on appelle déjà le *parlamentino*. C'est la gauche naturellement qui, battue dans le parlement

régulier, va tenir ses assises à Naples, et on dit déjà que M. Rattazzi va paraître là comme chef de l'opposition. Que va faire le *parlamentino* à Naples? C'est ce qu'il est difficile de dire. Il ne fera peut-être rien, si ce n'est des discours que le public napolitain ne manquera pas d'applaudir. Pour que la gauche pût faire quelque chose de sérieux à Naples, il faudrait qu'elle eût avec elle les Piémontais, qui sont un des élémens les plus essentiels de l'opposition dans le parlement. Or les Piémontais ne semblent nullement pressés d'aller se joindre à ces manifestations, et il est bien certain qu'ils seront plus que froids, si, comme on le dit maintenant, le *parlamentino* doit agiter la question du transfert de la capitale de Florence à Naples. Turin n'aime pas Florence, il n'aimerait pas beaucoup plus Naples, et il se résignerait peut-être à Rome; mais on n'en est pas là, et en attendant l'Italie a plus besoin de calme et de travail que d'agitations et de récriminations toujours stériles.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

ÉTUDES NOUVELLES SUR L'ANTIQUITÉ.

Le vaste domaine de l'antiquité peut être abordé de bien des côtés. Chacun y entre par la frontière qui lui convient et y suit le chemin qu'il préfère. Qu'importe le but qu'on se propose en y pénétrant et la façon dont on se dirige? Il se trouve toujours que les découvertes qu'on y fait, quelque particulières qu'elles paraissent, ont un intérêt général, et quoique la lumière soit concentrée sur un point, tout l'ensemble en est éclairé. C'est ainsi que de nos jours les recherches en apparence si spéciales et si bornées des philologues, des épigraphistes, des jurisconsultes, nous ont donné une intelligence plus nette du génie antique. Les jurisconsultes surtout, en restituant quelques textes incomplets, en retrouvant le sens de quelques lois obscures, ont rendu tout le reste plus clair. Ils nous ont fait mieux connaître la constitutton de Rome, et par là ils ont renouvelé l'idée que nous nous faisions de son histoire. Il importe que le résultat de leurs études sorte de ce monde restreint où elles ont pris naissance, et il faut que l'attention publique soit éveillée sur des travaux dont les conséquences sont si étendues.

A propos du sénatus-consulte Velléien, qui, au premier siècle de l'empire, interdisait aux femmes de s'obliger pour autrui, M. Gide nous a donné un très bon livre, à la fois plein de science et d'intérêt, sur la condition privée de la femme chez tous les peuples (1). C'est le premier

(1) *Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne*, par M. Paul Gide, agrégé à la Faculté de droit de Paris. Paris, Durand et Thorin.

essai d'un esprit ferme et grave, destiné à faire honneur à la Faculté de droit de Paris, qui l'a bien vite adopté, et à l'Académie des sciences morales, qui a couronné son livre. Le seul reproche qu'on puisse faire à son ouvrage, c'est d'être un peu vaste dans ses proportions. Comme il arrive à tous ceux qui débutent, M. Gide a été tenté de tout dire. Il ne sort pas de son sujet, mais il l'agrandit volontiers. Par exemple, on pourra trouver que le chemin est un peu long, pour arriver au sénatus-consulte Velléien, de remonter jusqu'aux lois de Manou. J'aime mieux, au lieu de le suivre chez tous les peuples, m'en tenir à ce qu'il nous dit de la Grèce et surtout de Rome. C'était le cœur de son sujet; c'est aussi la partie de son livre qui me semble contenir le plus d'idées intéressantes et neuves.

En appréciant la condition de la femme romaine, M. Gide se sépare de la tradition et ne juge pas comme tout le monde. C'est une opinion toute faite chez nous que la femme était à Rome plus esclave et plus malheureuse qu'ailleurs, et il est de règle de s'apitoyer beaucoup sur son sort. On nous répète cette phrase où Tite-Live fait dire à Caton : « Nos aïeux ont défendu à la femme de s'occuper même d'une affaire privée sans avoir quelqu'un qui l'assiste; ils ont voulu qu'elle fût toujours sous la main de son père, de ses frères ou de son mari. » On rappelle les injures dont elles étaient ordinairement accablées, non-seulement au théâtre, où l'auteur exagère pour amuser, mais à la tribune, où des gens graves les appelaient des animaux ingouvernables, et où un censeur, pour engager les citoyens à se marier, leur disait : « Si l'on pouvait vivre sans femmes, nous nous priverions tous de cet embarras; *omnes ea molestia careremus.* » On en conclut naturellement que les actions devaient répondre aux paroles, que ces invectives montrent le peu de cas qu'on faisait d'elles, et que leur condition ne pouvait pas être bonne chez un peuple qui avait ainsi l'habitude de les injurier. Ce n'est pas l'opinion de M. Gide, et il montre par plusieurs exemples que les femmes peuvent être à la fois très honorées et très asservies. Il est certain que l'Orient est un des pays où on les traite avec le plus d'égards et de respect; mais ce sont des égards protecteurs. L'homme les regarde comme des êtres délicats et faibles, auxquels il se sent supérieur et qu'il ménage par générosité. Les poètes les chantent avec passion, comme toutes les choses qui embellissent la vie, comme les oiseaux et comme les fleurs, auxquels ils les comparent volontiers; mais, comme les fleurs et les oiseaux, on les tient en cage ou en serre. La brutalité du paysan romain vaut mieux. A tout prendre, elle est un hommage à la puissance des femmes. S'il les traite mal, c'est qu'il les craint, c'est qu'il a peur de n'être pas le maître chez lui. La vivacité des attaques révèle une lutte, et une lutte suppose des adversaires qui ont à peu près des forces égales.

M. Gide établit son opinion sur une étude approfondie des lois romaines. Il étudie de près les institutions qui semblent le plus contraires à la femme; il les explique, il en fait voir la signification et les conséquences, et il montre qu'elles pesaient moins lourdement sur elle que nous ne sommes tentés de le croire. Cette tutelle dont elle ne s'affranchissait jamais n'était pas établie, comme on l'a dit, pour subvenir à sa faiblesse, à son infirmité naturelles, *propter infirmitatem consilii,* mais dans

l'intérêt de sa famille, de ses agnats, « afin, dit Gaïus, qu'elle ne pût pas leur ravir son héritage par testament, ni l'appauvrir par des aliénations ou des dettes. » Ce n'était donc qu'un moyen de protéger le patrimoine, sur lequel s'appuient l'intégrité et la durée de la famille. M. Gide explique de la même façon cette forme particulière de mariage, la plus ancienne de toutes, dans laquelle la femme passait *in manum mariti,* expression qui a beaucoup blessé les jurisconsultes galans. Il prouve que la *manus* ne conférait par elle-même aucun droit sur la personne de la femme et ne s'exerçait que sur ses biens. Il en conclut que sous toutes ses formes « le mariage était à Rome une véritable association où l'autorité du mari n'excluait pas l'indépendance de la femme. » Certes on ne peut nier que la législation ne soit sévère pour elle, mais M. Gide fait très bien voir que dans la vie cette dureté était contenue et corrigée par une force contraire. Plus la loi civile était enfermée à Rome dans d'étroites formules qui ne lui permettaient pas toujours d'être équitable, plus on avait senti le besoin de chercher à ces rigueurs un contre-poids dans les mœurs publiques. Partout sans doute l'opinion adoucit ce que la loi peut avoir d'excessif, mais c'est en général une force inégale, capricieuse et vague; les Romains lui avaient donné une forme régulière et en avaient fait une institution précise. Elle était représentée dans la famille par le conseil des proches, dans l'état par une magistrature spéciale, la censure. M. Gide montre que ces deux institutions originales suffirent longtemps pour prévenir dans la cité et dans la famille les fâcheuses conséquences d'une législation trop sévère. « Jamais la foi promise ne fut plus rigoureusement gardée que sous une loi qui permettait de manquer à sa promesse, lorsqu'une inexactitude s'était glissée dans la formule du contrat; jamais les liens de famille ne furent plus étroits et plus indissolubles que sous une loi qui permettait de répudier sa femme, de vendre son fils et de tuer l'un et l'autre. » La censure était une magistrature toute morale, elle n'avait à sa disposition ni prisons, ni soldats, elle ne prononçait que des blâmes; mais elle représentait l'opinion publique, et la frayeur qu'elle inspirait fut salutaire tant que la corruption ne fut pas arrivée à se mettre au-dessus de l'opinion. On peut en citer un exemple curieux : le divorce était autorisé par la loi, et seulement interdit par les mœurs publiques et le sentiment général. L'homme qui répudiait sa femme n'avait à craindre que d'être déshonoré par le blâme du censeur. Cette crainte suffit à empêcher que pendant cinq siècles il n'y eût à Rome aucun exemple de divorce.

Ce n'est donc pas seulement dans les prescriptions légales qu'il faut chercher la condition de la femme romaine. La réalité nous présente un tableau bien différent de celui que nous offrirait la loi. « Les Romains, dit M. Gide dans une page excellente, n'avaient pas relégué la femme dans la solitude et le silence du gynécée : ils l'admettaient dans leurs théâtres, à leurs fêtes, à leurs repas; partout une place d'honneur lui était réservée; chacun lui cédait le pas, le consul et les licteurs se rangeaient à son passage. Au reste, on la rencontrait rarement sur la place publique ou dans les réunions populaires : aussi sédentaire par vertu que la femme grecque l'était par contrainte, sa place habituelle était près du

foyer domestique, dans l'*atrium*. L'atrium n'était point, comme le gynécée, un appartement reculé, un étage supérieur de la maison, retraite cachée et inaccessible. C'était le centre même de l'habitation romaine, la salle commune où se réunissait la famille, où étaient reçus les amis et les étrangers; c'est là, près du foyer, que s'élevait l'autel des dieux lares, et autour de ce sanctuaire était réuni tout ce que la famille avait de précieux ou de sacré, le lit nuptial, les images des ancêtres, les toiles et les fuseaux de la mère de famille, le coffre où étaient serrés les registres domestiques et l'argent de la maison... Dès le moment où la nouvelle épouse avait mis le pied dans l'atrium de son mari, elle était associée à tous ses droits. C'est ce qu'exprimait une antique formule : à l'instant de franchir le seuil de sa nouvelle demeure, la mariée adressait à l'époux ces paroles sacramentelles : « *ubi tu Gaïus, ibi ego Gaïa*, — là où toi tu es le maître, moi, je vais être maîtresse. » La femme devenait maîtresse en effet de tout ce dont le mari était maître. Chacun dans la maison l'appelait *domina*, le mari lui-même, et Caton l'ancien ne faisait qu'exagérer une observation judicieuse lorsqu'il s'écriait plaisamment: « Partout les hommes gouvernent les femmes, et nous qui gouvernons tous les hommes, ce sont nos femmes qui nous gouvernent. »

La loi romaine changea dans la suite et se mit d'accord avec la réalité. A mon grand regret, je ne puis suivre M. Gide dans l'histoire qu'il trace de ces changemens. Il fait voir avec un grand intérêt comment toutes les institutions républicaines contraires aux femmes et qui les gênaient dans la disposition de leur personne ou de leurs biens disparurent sous l'empire. Elles se brisèrent en se heurtant les unes contre les autres, la puissance du père contre l'autorité du mari, la tutelle contre la *manus*; mais, par une contradiction étrange, en même temps que l'adoucissement des mœurs publiques, l'influence de ces jurisconsultes philosophes, que M. Gide appelle les derniers amis de la liberté, rendaient la loi plus humaine et plus juste, on est fort surpris de voir que le pouvoir ne semble occupé qu'à créer contre les femmes de nouvelles entraves à la place de celles que le temps ou la raison emporte. Les empereurs qui, pour céder à l'entraînement général, par sagesse ou par politique, paraissent le plus empressés à les émanciper, Auguste, Claude, etc., sont aussi ceux qui cherchent quelques moyens de les ramener sous le joug. M. Gide rend très bien compte de cette contradiction. Elle s'explique par l'effroi que causait au prince et au sénat la corruption des mœurs. Très relâchés de conduite, ils étaient sévères par principe et par nécessité. Dans cet affaiblissement général dont ils étaient les témoins et souvent la cause, ils sentirent le besoin de protéger au moins la famille, sur laquelle tout le reste s'appuie. Après avoir rendu à la femme la liberté, ils étaient effrayés de voir qu'elle en usât si mal, et se trouvaient tentés de la restreindre. De là toutes ces lois rigoureuses, et parmi elles ce sénatus-consulte Velléien, qui a survécu à l'empire et qui s'est maintenu jusqu'à nos jours chez quelques peuples de l'Europe. On sait combien les lois furent impuissantes. « Chaque effort du législateur, dit M. Gide, pour contenir la débauche produisait des raffinemens de débauche nouveaux. » Il ne faut pourtant pas exagérer. Gardons-nous de trop écouter les mora-

listes, qui sont sévères par métier, et les satiriques, qui le sont par tempérament; ne croyons pas que la sixième satire de Juvénal représente l'état de la famille romaine sous l'empire. Quoi qu'on pense de la corruption qui y avait pénétré, on ne doit pas oublier que les jurisconsultes romains avaient donné une admirable définition du mariage. « C'était, disaient-ils, l'union de deux vies, la mise en commun de tous les intérêts temporels et religieux, » et cette société fut en somme celle qui, jusqu'au christianisme, réalisa le mieux cette belle définition.

Un autre jeune jurisconsulte, M. Edmond Labatut, qui vient de publier ses premiers essais, s'est aussi occupé des antiquités romaines. Il appartient à l'école de ceux qui, comme M. Mommsen, pour connaître l'administration et les magistratures à Rome, se servent à la fois de la jurisprudence et de l'épigraphie. Les inscriptions suppléent souvent au silence des lois, qui ne peuvent pas tout dire; elles nous montrent comment elles étaient appliquées; elles nous font suivre leur action dans les mille complications de la vie. Elles sont donc un complément indispensable à l'étude de la législation. M. Labatut l'a bien compris, et il a voulu joindre dans ses travaux à la lettre morte du texte le commentaire vivant de l'histoire. Il a suivi les excellens cours de M. Léon Renier, dont il aime à se dire l'élève. Il s'est mis ensuite à l'œuvre avec une ardeur qui sent la jeunesse; il semble avoir voulu embrasser d'un coup l'administration romaine tout entière. Sans parler d'un grand nombre d'articles qu'il a fait paraître dans les recueils de législation et d'archéologie, et surtout d'un travail très intéressant sur les *curatores* des cités, il a été couronné par l'académie de Toulouse pour un mémoire sur l'édilité; il vient de publier une *Histoire de la Préture* (1), et il promet de nous donner un jour une étude sur toutes les magistratures judiciaires de Rome. Ces entreprises méritent d'être encouragées, à la condition pourtant que chaque partie vienne à son heure et sans hâte.

L'histoire de la préture, étudiée, comme l'a fait M. Labatut, dans les lois, chez les historiens et dans l'épigraphie, présente un grand intérêt. C'est vraiment l'histoire entière de Rome qu'il nous fait parcourir à propos d'une seule magistrature, tant elle se trouve étroitement liée à toutes les destinées du peuple qui l'imagina. Modeste dans ses débuts, elle grandit avec lui. Le préteur fut chargé d'abord de rendre la justice aux citoyens et aux étrangers; plus tard il fut mis à la tête des armées quand elles se multiplièrent et que les consuls ne suffirent plus à les commander; il fut enfin envoyé dans les pays qu'on venait de soumettre et gouverna le monde vaincu : admirable flexibilité de toutes ces institutions, nées de la nature même des choses et se modifiant avec elles, capables de se plier à tous les changemens et prêtes pour toutes les fortunes! Cette souplesse est assurément un des secrets de la grandeur romaine. M. Labatut a étudié la préture, à travers toutes ces modifications, sous la république et sous l'empire, depuis sa naissance jusqu'à sa destruction. En exposant les attributions du préteur à Rome, il a été amené à nous faire connaître ce qu'a été dans les divers temps la jurisprudence

(1) *Histoire de la Préture*, par M. Edmond Labatut, docteur en droit. Paris, Thorin.

criminelle et civile; en le suivant dans les provinces, il a rapidement esquissé la façon dont les Romains gouvernaient leurs conquêtes. Il a donné surtout des renseignemens curieux et instructifs sur l'édit qui a si profondément modifié la législation romaine, en l'accommodant au progrès des temps et des idées, et il a montré que cette législation, qui se piquait d'être immobile, doit précisément sa grandeur à ses changemens.

Ce sujet, on le voit, est fort étendu; peut-être M. Labatut a-t-il eu tort de chercher encore à l'agrandir plutôt que de le restreindre. J'avoue que je l'aurais vu renoncer sans peine à cette introduction où, sous prétexte de chercher les sources du droit, il s'occupe des origines de Rome et de l'histoire de ses premiers rois. Ce sont des questions obscures, difficiles, qu'il ne faut pas trancher en passant (1); mais M. Labatut a tenu à nous dire qu'il croit à Romulus et à Numa, et que, loin de révoquer en doute l'enlèvement des Sabines, « il pense que les Romains les enlevèrent plutôt dix fois qu'une. » Il me semble pourtant que la science ne gagne rien à s'encombrer ainsi de légendes. Puisque aucune autorité ne nous contraint à croire à celles-là, profitons-en pour nous en occuper le moins possible; laissons flotter au hasard, comme dit M. Mommsen, ces feuilles desséchées qui ne laissent plus reconnaître à quel arbre elles ont jadis appartenu. Je ne crois pas que l'histoire en puisse jamais faire grand'-chose; en tout cas, l'histoire de la préture pouvait aisément s'en passer.

En écrivant son livre, M. Labatut a fait preuve d'un goût très vif pour le travail et d'une vocation véritable pour la science. Ce sont des mérites assez rares aujourd'hui pour qu'on doive sincèrement l'en féliciter. Cependant il fera bien, quand il publiera la suite de ses études sur les magistratures judiciaires, de travailler à rendre sa science de plus en plus précise et sûre. On pourrait lui reprocher, dans son *Histoire de la Préture*, de ne pas toujours étudier ses textes d'assez près, de laisser quelquefois des obscurités ou même des erreurs dans la traduction des inscriptions qu'il cite. Le dirai-je aussi? il ne corrige pas ses épreuves avec assez de soin. Ce reproche semble d'abord assez futile; il ne l'est pas cependant. On dit qu'une certaine négligence convient aux poètes et qu'ils se vantent presque d'ignorer l'orthographe. Les savans doivent avoir plus de scrupules. C'est la coquetterie des œuvres d'érudition qu'on n'y puisse pas surprendre une faute. Il y en a malheureusement beaucoup dans le livre de M. Labatut, et il ne les a pas toutes signalées dans ses longs *errata*. Par exemple, il ne faut pas qu'il laisse écorcher presque à chaque page le nom illustre de M. Mommsen, ou qu'on lise dans son livre que le père de Néron s'appelait Domitien. Être exact et sûr en tout, c'est vraiment le commencement de la science. GASTON BOISSIER.

(1) Ces questions viennent d'être traitées de nouveau avec une grande sagacité et beaucoup d'érudition dans un ouvrage posthume de Rubino, intitulé *Beiträge zur Vorgeschichte Italiens*, que ses amis ont publié il y a quelques mois.

L. BULOZ.